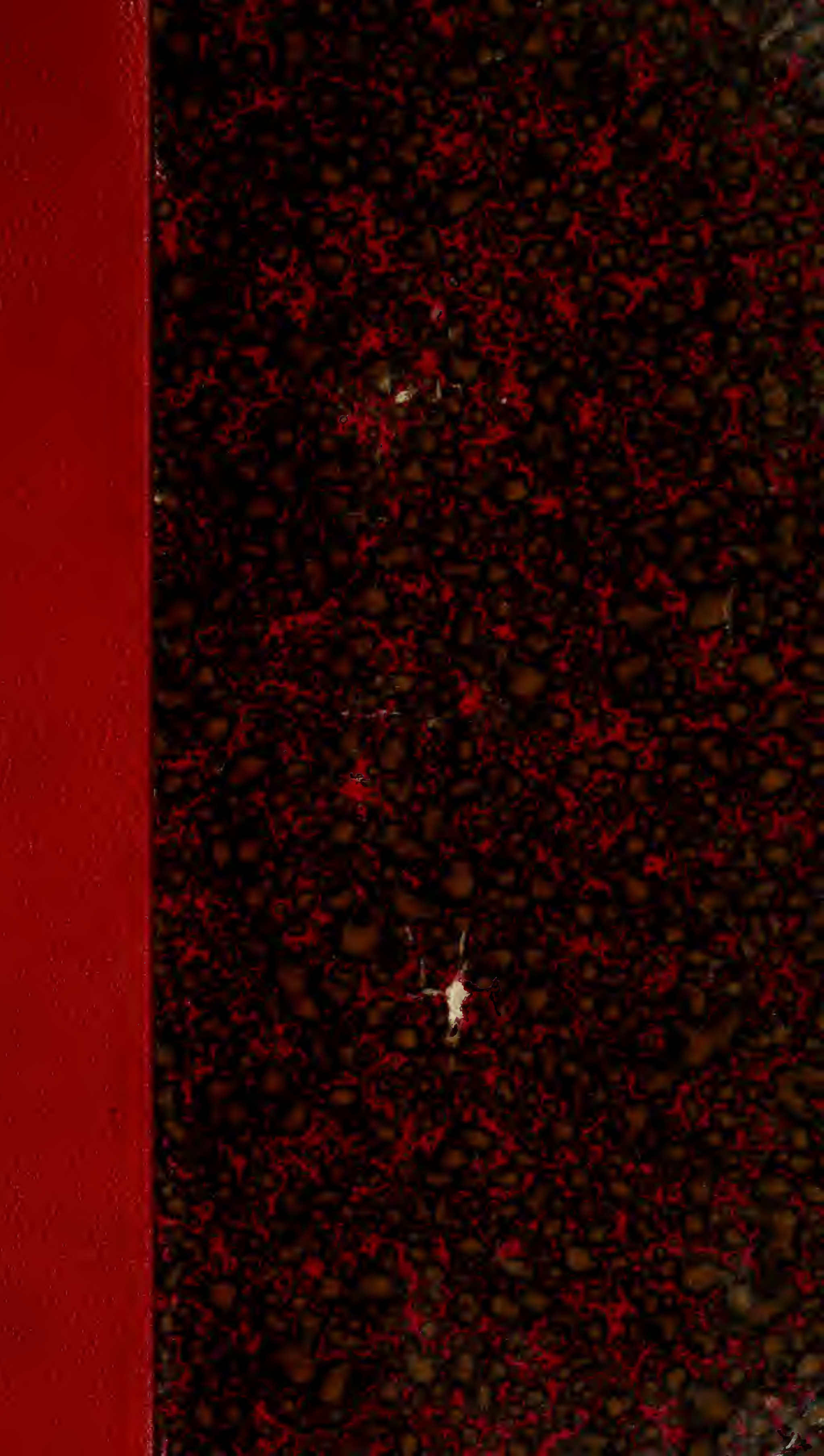
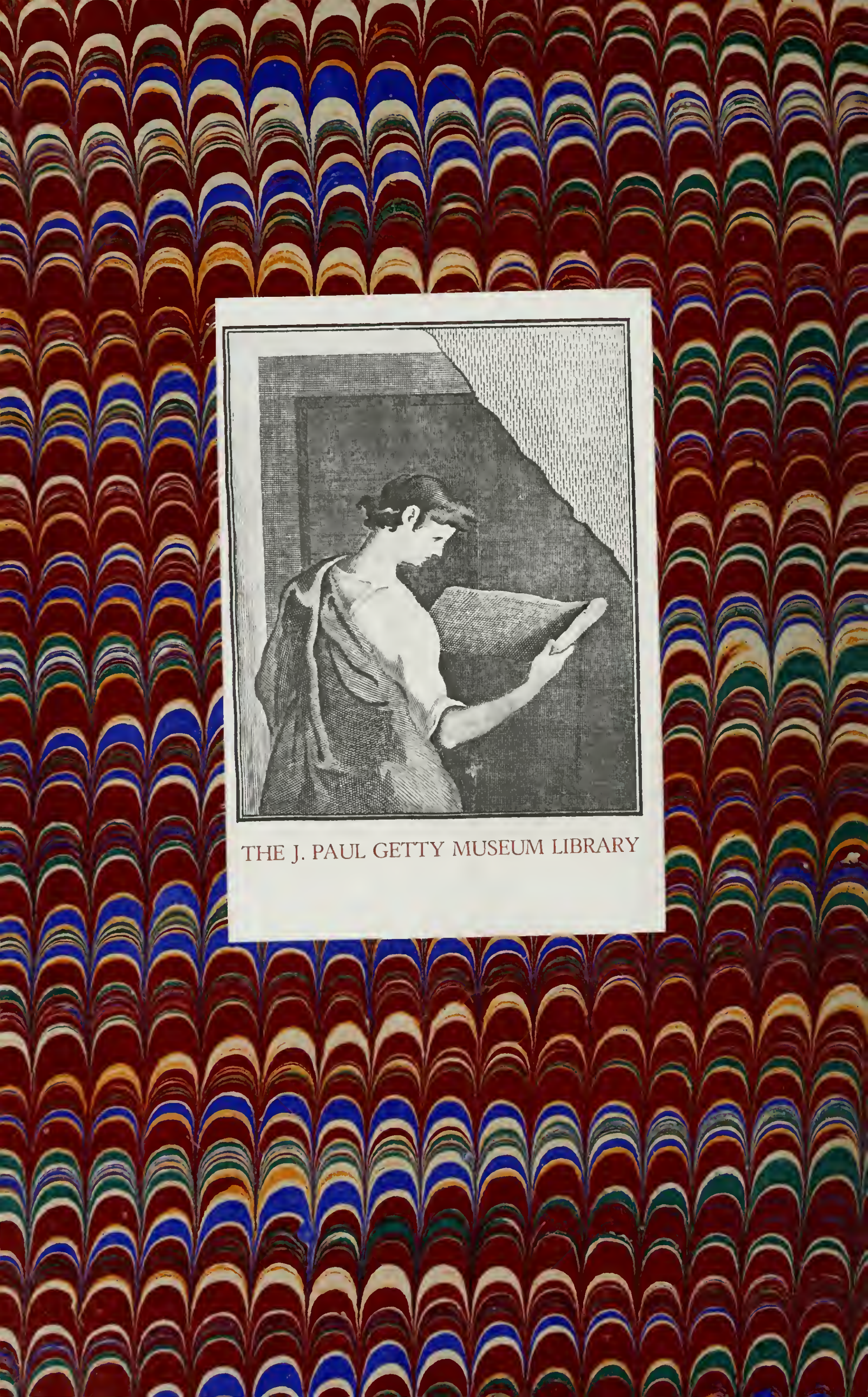






L'AMI DES MONUMENTS

ET

DES ARTS

PARIS
Rue Miromesnil, 98

L'AMI DES MONUMENTS
ET
DES ARTS

COURONNÉ PAR L'INSTITUT DE FRANCE

EXCURSIONS
d'Erudits, d'Artistes, d'Amateurs

FONDÉS PAR CHARLES NORMAND

LAURÉAT DE L'INSTITUT
MÉDAILLE DU MÉRITE DE LA VILLE DE PRAGUE
ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT
PRÉSIDENT PERPÉTUEL ET FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS
MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU « VIEUX-PARIS »
MEMBRE HONORAIRE DE LA COMMISSION FLORENTINE « FIRENZE ANTICA »
ET DE LA « SOCIETY FOR THE PROTECTION OF ANCIENT BUILDINGS », A LONDRES

ORGANE CENTRAL

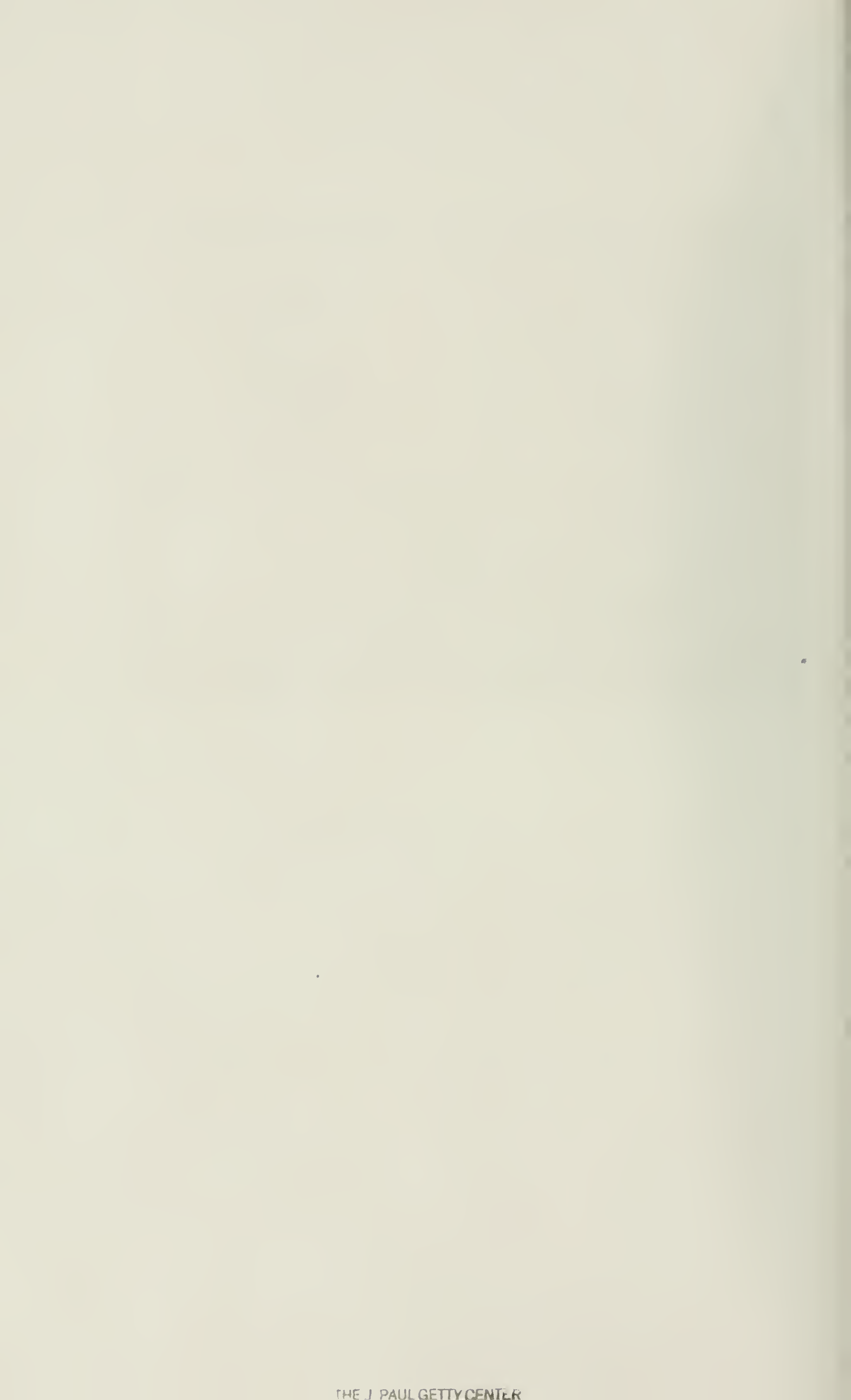
DES QUESTIONS DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS

DE DÉFENSE DES SITES ET D'ART PUBLIC

ACTES DE LA SOCIÉTÉ DES
AMIS DES MONUMENTS PARISIENS
ET DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS
ASPECT ARTISTIQUE DU PARIS NOUVEAU
DÉFENSE DES PAYSAGES
INVENTAIRE DES ANTIQUITÉS NATIONALES

FOUILLES ET DÉCOUVERTES
ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL
PAR LE CONGRÈS GOUVERNEMENTAL
DE PROTECTION DES MONUMENTS
ET PAR LE CONGRÈS MUNICIPAL
DE L'ART PUBLIC

DIX-HUITIÈME VOLUME





SOUVENIR DE LA VISITE A LA MAISON VICTOR-HUGO — URBS — DESSIN DE VICTOR HUGO

SOUVENIR DE LA VISITE DES AMIS DES MONUMENTS

LA MAISON DE VICTOR HUGO

PAR

JULES CLARETIE

De l'Académie française. Administrateur général de la Comédie-Française.

(*Suite*. Voyez t. XVII, p. 315.)

Je n'ai pu m'empêcher d'être ému, la première fois que j'ai posé le pied sur les marches de pierre de cet escalier à

rampe de fer que, le cœur battant bien fort, tant de débutants, d'admirateurs, de familiers, tant de glorieux amis ont gravi autrefois ! Tout un vivant Panthéon a passé, Messieurs, par où vous venez de passer. Sur ces marches que les enfants de Victor Hugo montaient en riant, en chantant, des hommes qui furent l'éclat de tout un siècle ont posé le pied. — Toute une génération d'immortels ! Quels noms, quelles renommées, quelles statues, quels fantômes ! C'est Lamartine, c'est Michelet, c'est Alexandre Dumas, c'est Gérard de Nerval, c'est Alphonse Karr, c'est Pétrus Borel, c'est Méry, c'est Célestin Nanteuil, c'est Frédéric Soulié, c'est Louis Boulanger, le peintre aimé du poète, c'est David d'Angers, dont le marbre couronné de lauriers devance alors la postérité, c'est — ne l'oublions pas, Victor Hugo l'aimait — le baron Taylor qui ouvrait avec *Hernani* au poète de combat les portes de la Comédie-Française. (*Très bien ! Très bien !*) C'est Émile et Antoni Deschamps, celui de la *Divine comédie* et celui du *Romancero*, c'est Arsène Houssaye tout jeune, c'est Alexandre Dumas fils tout petit, c'est, là, au même étage, dans la maison qui fait l'angle, Théophile Gautier, le disciple logé auprès du maître, ouvrant chaque matin sa fenêtre pour voir lever Victor Hugo comme il verrait lever le soleil. (*Vifs applaudissements et bravos.*)

Un soir, parmi les jeunes filles qui venaient chanter dans le salon rouge les chœurs de la *Esmeralda* de Louise Bertin, Victor Hugo remarquait la fille d'un compagnon d'armes de son père en Espagne, M[lle] de Montijo, qui devait devenir impératrice et, en revenant de Weimar où elle avait rencontré Gœthe, Alexandre de Humboldt, gloires de l'Allemagne, venait saluer ici l'auteur du *Rhin*.

Elles ont entendu, ces marches de pierre, il a vu cet escalier où l'on a accroché de vieilles affiches de théâtre

comme des drapeaux de victoire, les pas, les gestes des comédiens qui jetaient au public les vers du poète : Dorval qui fut la Tisbe, Bocage qui fut Didier, Frédérick qui fut Ruy Blas, George qui fut Lucrèce Borgia, et tous ces bruissements de robe et ces chocs de talons — échos d'autrefois — retentissent aujourd'hui comme des bravos éteints que ranime l'éveil du passé. (*Très bien ! Très bien !*)

Alfred de Vigny s'était éloigné, Musset oubliait, George Sand était-elle venue ? D'autres aussi.

Mais une génération nouvelle, celle de 1840, succède aux vaillants de 1830 ; bientôt Banville, Baudelaire, Leconte de Lisle viendront frapper à la porte hospitalière ; et déjà deux jeunes gens, élèves du collège Charlemagne où Charles et François-Victor étudient, ont apporté à Victor Hugo leur premier hommage, leurs premiers vers.

Ceux-là, vous les avez nommés, Messieurs, ce sont les fidèles serviteurs de la gloire du Maître, les amis de toutes les heures, les combattants de l'*Evènement* et du *Rappel*, dramaturges et poètes qui ont fait de toute leur existence le piédestal solide de la statue de Victor Hugo (*Applaudissements*) ; c'est l'auteur des *Funérailles de l'honneur*, Auguste Vacquerie ; c'est le vieux maître qui fut indulgent à mes premiers pas, l'auteur d'*Antigone* et de *Benvenuto Cellini*, le traducteur d'*Hamlet*, Paul Meurice. (*Salve d'applaudissements.*) Ceux-là furent, après les fils de Victor Hugo, les plus dévoués à sa mémoire, et il faut bien encore remercier M. Paul Meurice de s'être noblement dessaisi de tant de souvenirs précieux, de tant d'œuvres d'art, de ces dessins, de ces autographes, de ces livres qui faisaient partie de sa vie et qu'il a apportés au musée, à la Maison de Victor Hugo.

Il faut être bibliophile et amateur de souvenirs artistiques

pour savoir tout ce que coûte à celui qui possède des éditions rares ou des portraits curieux la séparation d'avec ces trésors. (*Très bien! Très bien!*) C'est un arrachement douloureux, qui pour Paul Meurice ne fut que de la joie. Il avait réuni neuf cents portraits de Victor Hugo. C'était son musée avant d'être notre musée. Il a tout donné. Mais ceux qui l'entourent ont aussi, par leur renoncement, droit à notre reconnaissance et, avec eux, les petits-enfants de Victor Hugo, Georges et Jeanne, immortalisés par le grand-père et qui ont, comme une couronne, apporté généreusement leur hommage à la Maison de l'aïeul. (*Applaudissements.*)

C'est à eux que Paris devra cette demeure précieuse, sacrée par le génie, où l'on viendra comme à Stratfort-sur-Avon on va à la petite et glorieuse maison de Shakespeare. C'est à eux que Paris, qui n'a plus la maison de Balzac, démolie, et la maison de Corneille, emportée, devra la Maison de Victor Hugo. Et que de visiteurs, désormais, vont venir en cette demeure où nous sommes aujourd'hui! Car la France est fidèle à ses gloires. Des générations nouvelles — celles de 1850, celle de 1860, celle de 1870, — la génération de l'Année terrible et des enfants du Siège — ont succédé à leurs aînées et, par elles, avec les années, la renommée de Victor Hugo a continué de grandir.

Le chêne est toujours là, étendant ses rameaux sur les jeunes fronts. Lorsque sonna l'heure des quatre-vingts ans du poète, la foule accourut sous ses fenêtres en saluant le grand-père comme elle traversera ces salles en saluant l'éternel vivant, et ce défilé de tout un peuple est resté comme une chère et touchante légende parisienne. Le jour des funérailles fut un deuil pour la Patrie et la date du Centenaire une fête nationale. Aujourd'hui, — permettez-moi le mot, —



LA SAUVEGARDE DE L'HOPITAL DE TONNERRE : SA CHAPELLE (FAÇADE LATÉRALE DU NORD)

c'est comme une fête de famille, celle du souvenir ému et de l'affection profonde pour cet homme dont je tiens à dire : Il fut grand, tout le monde le sait, mais il fut bon. Et la bonté, c'est la fleur même du génie. (*Vive approbation. — Très bien ! Très bien !*)

Et, sous ce toit où grandirent ses enfants, il semble que Victor Hugo, dans l'intimité de sa vie, soit plus présent que dans son cercueil même, sous la voûte où il repose. Là-haut, à côté du bureau où, debout, le poète écrivait chaque jour une page nouvelle, on peut revoir le lit où nous l'avons contemplé étendu, il y a dix-huit ans, dans sa blancheur de marbre, tel que le peignit alors Bonnat. Les foules qui viendront pourront admirer à la fois le travailleur de tous les jours et le classique de toujours. Là-haut est le lit de mort. Ici — dans ce coin de Paris, dans ce coin de France comme dans le monde entier — palpite encore son esprit et rayonne son immortalité ! (*Applaudissement prolongés et bravos.*)

SAUVEGARDE
DU
VIEIL HOPITAL DE TONNERRE

PAR LE

DOCTEUR CHAPUT

Chirurgien des Hôpitaux de Paris.

(Voyez *l'Ami des Monuments et des Arts*, t. XVI, p. 335.)

On sait l'intérêt que les Amis des Monuments et des Arts ont porté à la sauvegarde de l'hôpital de Tonnerre. Nous sommes heureux d'insérer la lettre du Dr Chaput, l'apôtre de la belle mission dont il s'est courageusement chargé, et qu'il a su

mener à bonne fin. Nous devons à sa complaisance et à celle du Dr Albert Prieur de pouvoir donner ici une suite de vues de cet édifice, précédemment décrit pour nos Amis *par le Dr Chaput.*

J'ai le plaisir de vous annoncer que la cause de l'hôpital de Tonnerre est définitivement gagnée.

M. le Ministre des Beaux-Arts a décidé récemment que les réparations urgentes seraient faites aux frais de l'État. Il a été, de plus, entendu avec nous que le produit de notre souscription (16.000 fr.) serait placé en rentes sur l'État et servirait par ses intérêts à l'entretien perpétuel du monument.

Je vous serais très obligé de vouloir bien communiquer cette bonne nouvelle aux lecteurs de votre intéressante œuvre.

Je suis heureux de vous remercier de l'important appui que vous et vos lecteurs nous avez apportés; cet appui nous a puissamment servis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très sympathiquement dévoués.

Signé : Dr H. Chaput,
Chirurgien des hôpitaux de Paris.

FORMATION DES MUSÉES CAPITOLINS

PAR

RODOCANACHI

Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les palais du Capitole ne contenaient au xve siècle d'autre souvenir du passé qu'un groupe en fort mauvais

état représentant un cheval dévoré par un lion et deux urnes funéraires. Ce fut le pape Sixte IV qui y envoya les premières antiquités qui y aient figuré et qui sont encore le plus bel ornement des musées : la Louve, le Camille, l'Hercule doré. D'autres papes contribuèrent à l'enrichissement des musées tandis que le conseil communal s'occupait sans relâche d'acquérir les objets que l'on découvrait incessamment, bien que l'état des finances municipales fût des plus embarrassé. Cependant les Musées Capitolins demeurèrent longtemps plus spécialement un musée de curiosités, d'inscriptions, d'antiquités, tandis que le Belvédère, au Vatican, se garnissait de tout ce qui peut plaire à la vue et charma par l'habileté de l'art. Au XVIIIe siècle seulement, par suite des dons qu'ils avaient reçus, les Musées du Capitole devinrent à peu de chose près ce qu'ils sont aujourd'hui.

DESEINE LE SOURD-MUET

CLAUDE-ANDRÉ DESEINE, STATUAIRE 1740-1823

PAR

GEORGES LE CHATELIER

Architecte diplômé par le Gouvernement.

(Voyez t. XVII, et son portrait, p. 281.)

Deseine, qu'on ne doit plus écrire De Seine, né à Paris le 12 avril 1740, fut frère de trois artistes : Louis-Pierre, sculpteur, prix de Rome de 1780; Louis-Étienne, architecte, prix de Rome de 1777; Madeleine-Anne, sa sœur, peintre et dessinateur. Claude-André Deseine est l'auteur

du buste de l'abbé de l'Épée à l'Institution des sourds-muets, dont il fut le fondateur, comme on le sait; toutes les données relatives à l'entrée de ce buste le 27 avril 1840, ont été réunies dans une brochure de M. de Gérando intitulée : *Inauguration du buste de l'abbé de l'Épée*, Paris, 1840. Le buste porte sous l'épaule gauche cette inscription : « Charles-Michel de l'Épée, instituteur gratui*te* des sourds-muets, mort l'an 1789. St par Deseine, sourd-muet, 1786.

Deseine fit hommage à l'Assemblée nationale d'un buste de Mirabeau, mort le 2 avril 1791, « d'une ressemblance frappante et de la plus grande expression », selon le *Journal des débats et décrets* (mai 1791), l'Assemblée accorda « à l'auteur les honneurs de la séance et la mention honorable dans le procès-verbal », comme on le lit dans le *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, du samedi 14 mai 1791, à 6 heures du soir (Arch. Nat., Cx 1, 32); un exemplaire de ce buste, en plâtre, figura à la Société des Jacobins; il fut, avec celui d'Helvétius et sur la proposition de Robespierre aîné, détruit le 5 décembre 1792, car il était alors démontré *que Mirabeau était un intrigant*. Les deux bustes sont alors *brisés, on se précipite dessus et chacun veut avoir la gloire de les fouler* aux pieds. Parmi les nombreuses autres œuvres de Deseine le sourd-muet, citons :

Au Salon de la Correspondance : le baron de Bezeval, le vicomte de Ségur, le buste du comte d'Argental.

Au Salon du Louvre en 1791 : J.-J. Rousseau; Mirabeau. Le Musée de Rennes possède un buste de Mirabeau, plâtre teinté terre cuite. Sous l'épaule droite, on lit l'inscription suivante : « Fait par Deseine, sourd-muet, 1791. Riquetti Mirabeau, mort le 2 avril 1791. » Acquis en 1791 des héritiers du sculpteur Barré. Il existe une gravure du buste, à la manière de lavis, par Bréa.

Au Salon du Louvre de 1793 : bustes de l'abbé de l'Épée, de Lepelletier de Saint-Fargeau, de la citoyenne Danton, aujourd'hui au Musée de Troyes; un Voltaire en pied, un Rousseau en pied, un « nouveau costume républicain ».

LES FÊTES PUBLIQUES BELGES
ET ANTOINE VAN DYCK

L'excellent journal la Construction moderne, *dirigé avec tant de soins par M. Planat, a publié un article anonyme — dû peut-être à M. Charles Lucas — que nous reproduisons. Il s'agit d'une des études de la* Bibliothèque d'art public, *fondée et rédigée par M. Charles Normand.*

« M. Charles Normand est décidément infatigable, et parmi les nombreuses séries de ses publications, il faut citer particulièrement celles se rattachant à l'Art public, à la physionomie artistique des villes, des fêtes publiques et des paysages urbains.

Malheureusement il y a encore beaucoup à faire en France pour mettre notre art public, *l'Art de la Rue*, comme a dit le premier jour, son quasi-inventeur [1], M. Eug. Broermann, à la hauteur de votre renom artistique; et le président perpétuel de la Société des Amis des Monuments parisiens, M. Ch. Normand, un peu probablement pour

1. M. Montorgueil a fait justement remarquer qu'il faut attribuer à la France l'honneur d'avoir inauguré les études *d'art dans la rue*, *d'art public*, sous la dénomination plus précise de *l'Aspect artistique des villes*. M. Montorgueil écrivait dans *l'Éclair* du 24 août 1900 (nº 4288), à propos du Congrès de l'art public : « Sans vouloir diminuer en rien leur mérite (celui des Belges), il nous faut rappeler que depuis quinze ans cette croisade est prêchée en France par les Amis des Monuments qui ont Charles Normand pour Pierre l'Ermite, etc. »

secouer notre torpeur ou notre indifférence à cet égard, vient de faire paraître un compte rendu copieusement illustré des fêtes données à Anvers à l'occasion du 300[e] anniversaire de la naissance de Van Dyck.

Qui n'a vu un ensemble de fêtes de cette nature en Belgique, et surtout dans la métropole artistique des Flandres, dans la ville de Rubens et de Van Dyck, ne saurait se douter de la part considérable que la Cité, la province et même la nation, prennent à une telle liesse et combien, à chaque occasion nouvelle, à la tradition plusieurs fois séculaire vient collaborer l'imagination contemporaine.

Il fait décidément bon d'être un grand homme dans cette contrée d'art où, depuis le souverain et la famille royale jusqu'au dernier manouvrier, tous s'intéressent à l'homme dont le nom fait honneur à la patrie.

Dans ces fêtes données en l'honneur de Van Dyck, il faut surtout rappeler, à côté du géant ethnique Druon, œuvre d'anciens maîtres restaurée par des maîtres modernes, les chars symbolisant les différentes grandes époques de l'Art, chars auxquels travaillèrent les plus grands artistes de la Belgique, entre autres des membres de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.

Pourquoi faut-il que de pareilles manifestations artistiques, plus d'une fois venues à l'esprit de maîtres français, de Ch. Garnier et de P. Sédille notamment, n'aient jamais été menées à bien dans le Paris de nos jours et que, pour l'Art public comme aussi pour quelques autres manifestations de progrès social, nous ayons à imiter la Belgique ! »

Dr. LUBOŠ JEŘÁBEK
Conseiller municipal de Prague.

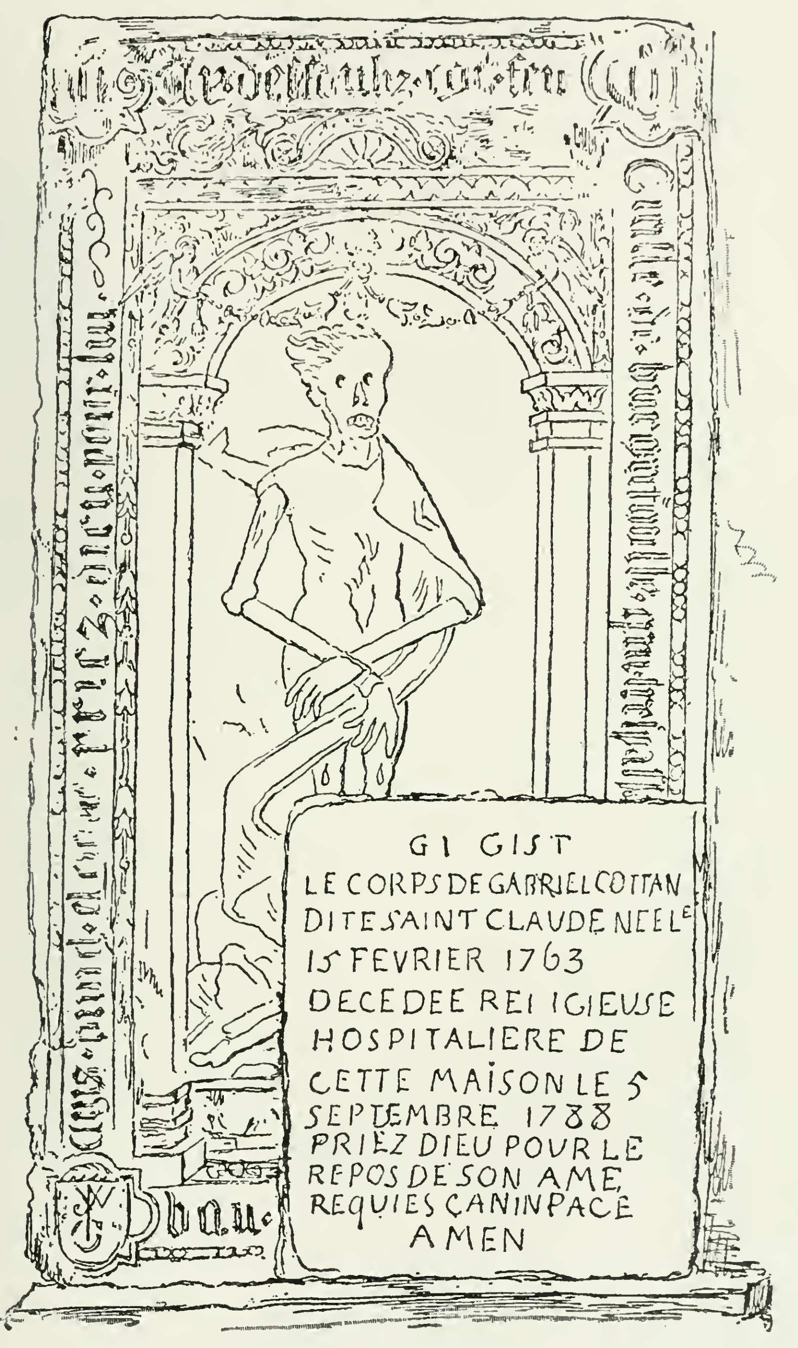
STARÝ ŽIDOVSKÝ HRBITOV PRAŽSKÝ

Prague 1903 Nakladatel B. Kočí františkovo nábřeží č. 14.

Monographie historique du Vieux cimetière juif, un des monuments les plus anciens et les plus curieux de Prague. De très belles planches en noir ou en couleur reproduisent fort bien l'aspect fantastique de ces amas, irrégulièrement disposés, de pierres tombales. L'auteur, M. le Dr Luboš Jeřábek, a été élu conseiller municipal sur un programme de défense des monuments et de l'aspect artistique de cette belle ville de Prague, que les Barbares de l'endroit s'efforcent de rendre banale. M. le Dr Jeřábek est le vice-président du Club « Prague-Antique », qui poursuit courageusement en Bohême l'œuvre des Amis des Monuments parisiens et français. Son livre sera le bienvenu auprès de quiconque aime les antiquités, ou recherche les aspects originaux des sites fantastiques.

NOTULES INTÉRESSANTES

Sous ce titre nouveau nous continuerons à donner, comme par le passé, des extraits tirés d'ouvrages connus ou rares, qui, par leur sujet méritent de fixer l'attention ; ils échappent à l'immense majorité de lecteurs qui seraient fort aises de les découvrir au milieu des publications innombrables sur Paris. Les deux notules



TOMBEAU DE BURONFOSSE

HOPITAL DE TONNERRE SAUVEGARDÉ EN 1903.

ci-jointes sont tirées de Piganiol de la Force : Description historique de la Ville de Paris (*édition de 1765*)*; mon exemplaire est annoté par de Guilhermy, mon prédécesseur en Itinéraire des Monuments parisiens. Le premier article intéresse les amis de l'architecture. Le second décidera peut-être quelques personnes à se rendre à l'église où se trouve ce chef-d'œuvre, à Sainte-Marguerite, monument peu fréquenté, dont le cimetière est redevenu célèbre lors des récentes et vaines recherches que nous avons faites avec nos collègues pour retrouver les restes du jeune Louis XVII.*

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE fut établie en 1671. par les ſoins de M. Colbert. Elle étoit compoſée d'habilles Architectes, d'un Profeſſeur & d'un Secretaire. Ces deux derniers étoient toujours choiſis parmi les Architectes du Roi. Quant aux Académiciens, ceux qui étoient jugés dignes d'être admis dans cette Compagnie, obtenoient des brevets qui les nommoient pour en être. Comme elle n'avoit point encore été autoriſée par Lettres Patentes du Roi. Sa Majeſté par celles du mois de Février de l'an 1717. la confirme; & pour la rendre plus célébre & plus ſtable, ordonne qu'elle ſera gouvernée conformément aux ſtatuts contenus en quarante-trois articles, dont voici le précis. Cette Académie demeurera toujours ſous la protection du Roi, & recevra ſes ordres par le Surintendant des Bâtimens. Elle ſera compoſée de deux Claſſes, la première de dix Architectes, d'un Profeſſeur, & d'un Secretaire; & la ſeconde de douze autres Architectes. Ils doivent tous être établis à Paris, & ceux de la premiere Claſſe ne pourront exercer les fonctions d'Entrepreneurs ; mais ceux de la ſeconde pourront entreprendre pour les Bâtimens du Roi ſeulement. Pour remplir les places d'Académiciens de la première Claſſe, l'Académie élira à la pluralité des voix trois ſujets de la ſeconde, qui

seront présentés au Roi, & desquels Sa Majesté en choisira un. L'Académie élira de même trois sujets pour remplir les places de la seconde Classe, & le Roi en choisira un des trois. Le premier Architecte du Roi sera toujours Directeur de cette Académie, & le Secretaire & le Professeur seront perpetuels. Le Secretaire sera à la nomination du Surintendant des Bâtimens du Roi. Cette Académie s'assemblera au Louvre tous les Lundis de chaque semaine, & les séances seront pour le moins de deux heures chacune. Outre ces assemblées, le Professeur sera tenu deux jours de chaque semaine de donner des Leçons en public dans une salle que l'Académie destinera à cet effet. Il dictera & expliquera chacun de ces deux jours pendant deux heures au moins. Les Officiers des Bâtimens du Roi, sçavoir les Intendans, & les Controlleurs généraux, auront séance aux assemblées de l'Académie, quoiqu'ils ne soient point Architectes, &c.

ÉGLISE SAINTE-MARGUERITE : MAUSOLÉE DE L'ÉPOUSE DE FRANÇOIS GIRARDON.

Du même côté, mais plus bas, est un beau Mausolée que *François Girardon* fit ériger pour *Catherine du Chemin* sa femme, & pour lui. Ce Sculpteur fameux en donna lui-même le modèle, & le fit exécuter par *Nourisson* & *le Lorrain* deux de ses élèves. Ce Monument consiste en un grand Sarcophage de marbre vert d'Égypte surmonté d'une croix, au pied de laquelle est la Figure de la Vierge debout, pénétrée de douleur, & levant les yeux au Ciel. A ses pieds est le corps de son divin Fils, étendu sur le Sarcophage. Deux Anges sont auprès de la tête du Christ, un autre est assis au pied de la Croix, & deux sont en l'air qui contemplent la Croix, & tous sont consternés, & dans l'adoration. Ces Figures sont de grandeur naturelle, & à demi

relief ſur un fond de marbre de couleur. On lit sur ce tombeau les inſcriptions qui ſuivent :

PRO OMNIBUS MORTUUS EST
CHRISTUS,
ut qui vivunt, jam non ſibi vivant,
ſed ei qui pro ipſis mortuus eſt
& reſurrexit.
II. *ad Corinth. cap.* 5.
JESUS-CHRIST
eſt mort pour tous,
afin que ceux qui vivent,
ne vivent plus pour eux-mêmes;
mais pour celui qui eſt mort,
& qui eſt reſſuſſité pour eux.

Au-deſſous eſt un Cartouche dans lequel on lit :

SOUS CE MARBRE
où eſt repréſenté le grand Myſtère
de Notre Salut,
repoſe en attendant la Réſurrection,
DEMOISELLE CATHERINE
DU CHEMIN
Epouſe de FRANÇOIS GIRARDON
Sculpteur Ordinaire du Roi,
Chancelier-Recteur de l'Académie
Royale de Peinture & de Sculpture.
Elle mourut le 21. *Septembre* 1690.
Et le Sieur GIRARDON
voulant conſacrer à Jeſus-Chriſt
tout ce qu'il peut avoir acquis
d'intelligence,
& de lumieres dans ſon art,

a fait & donné à l'Eglise de S. Landry
cet ouvrage, au pied duquel
il repose
du premier Septembre 1715.

Plus bas est encore cette Inscription :

A LA PLUS GRANDE GLOIRE
DE DIEU.
LE SIEUR GIRARDON
a fondé en cette Eglise six Messes
hautes par chacun an.
La premiere le premier Vendredi
d'après le jour des Cendres,
& les cinq autres le Vendredi de
chacune des Semaines suivantes
à perpétuité,
avec le LIBERA *& le*
DE PROFUNDIS
au pied de ce Monument aux intentions,
conditions & retributions
marquées au Contrat de cette
Fondation passé pardevant
Me. Doyen le jeune, & son
Confrere Notaires,
le 17. *Avril* 1706.

J'ai rapporté toutes les Inscriptions qui sont sur ce tombeau, par estime pour *Girardon* qui a été un des plus habiles Sculpteurs qu'il y ait jamais eu [1]. S'il ne donnoit pas au

1. Ce tombeau est cependant un des moindres ouvrages de Girardon. Quoique la composition en soit assez belle, l'exécution en est froide & dure. Cet habile Sculpteur n'a jamais excellé que quand il a été conduit & qu'il a travaillé sur les desseins de le Brun, comme lorsqu'il a fait le tombeau du Cardinal de Richelieu & plusieurs autres.

marbre le feu & la vie qu'on admire dans les Ouvrages de *Bernin*, & de *Puget*, il leur donnoit une précifion & une correction de deffein qu'on ne trouve que dans l'Antique, ou dans les Ouvrages de ce Sculpteur. *Catherine du Chemin* dont je viens de décrire le tombeau, étoit auffi une femme illuftre, qui avoit excellé à peindre les fleurs, & avoit mérité une place dans l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture ; mais en époufant le Sieur Girardon, elle ne s'occupa plus que de fes affaires domeftiques, & de l'éducation de fes enfants.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUVENIR DE LA VISITE
DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

AU CHATEAU DE VINCENNES

PAR

IVAN D'ASSOF

Voyez *l'Ami*, t. XVI, p. 48, 84, et t. XVII, p. 323.



E sont « des orfroiz [1] de chappe de Roumménie, » bordés de veluiau [2] vert avec broderies d'or et ornés d'images ; des orfroiz de chasuble « où il y a un crucifix d'une part et l'image de Notre-Dame et plusieurs autres images », des devants d'autel parés de « satanin [3] bleu, brodés de fleur de lys » ;

1. Le mot *Orfroiz* qu'on trouve encore écrit *Orfrais*, *Orfrès*, s'appliquait ordinairement à toute riche bordure de perles, d'or trait, de soie ou de broderie qui enrichissait une étoffe. (Note de M. Labarte, Inventaire du mobilier de Charles V, p. 33.)
2. Velours.
3. Riches étoffes soie et or.

des soies de Lucques, à « ouvraige bien menu d'oiseaulx et de petites rosectes et molettes » ; des draps d'or dont les uns sont « à angelots, qui tiennent espées et à KK couronnez et fleurs de lys entour » et les autres à « semis de lys sur champ bleu, alternant avec des couronnes sous quoi il y a des Karolus », des pièces de « soudanin [1] » à ramages divers ; de « veluiau vermeil », de samit d'estive [2] ».

Il serait trop long de décrire toutes les merveilles entassées dans cette armoire, réserve inestimable destinée aux usages les plus divers [3]. Nous nous bornons donc à cette sommaire énumération.

Dans un coffre en bois jaune [4], ferré à bandelettes, placé dans le cabinet à côté de la chambre du Roi, sont renfermées encore bien d'autres pièces d'étoffes précieuses. On y remarque surtout des « camocas [5] » ornés de fleurs de pêcher, d'oiseaux, de fleurettes, de « bestelettes », et principalement des soies brodées.

Nous ne pouvons que les mentionner avant d'entrer dans l'oratoire [6]. Celui-ci se trouve dans la tourelle nord-ouest et précède la petite chapelle faisant saillie sur l'éperon du donjon. Un petit autel surmonté d'un pavillon [7] et paré

1. Le mot « soudanin » désiguait la même étoffe que le « satanin. »
2. Le « samit » était une étoffe fabriquée en Syrie.
3. L'inventaire dressé sous Charles V ne mentionne pas moins de cinquante-trois pièces d'étoffes précieuses. (Nos 3340 à 3492.)
4. Voir même inventaire, p. 341 et 342, six articles sous les nos 3311 à 3316, contenus dans le « coffre carré en bois jaune estant en la petite tournelle d'emprès la chambre du Roy ».
5. « Camocas », étoffe d'Orient très riche. Il y en avait de diverses couleurs. (Note de M. Labarte, Inventaire du mobilier de Charles V, p. 133.)
6. L'inventaire des joyaux se trouvant dans l'oratoire du Roy en la grande tour du boys devant la chapelle emprès sa chambre fut fait le VIIe jour du mois de février MCCCLXXIX. (Inventaire de Charles V, p. 274.)
7. No 2600 dudit inventaire.

de drap d'or, avec fleurs de lys brodées, garnit un des pans coupés de cette pièce. La porte du tabernacle [1] est particulièrement remarquable. Elle est ornée de rubis d'Alexandrie, d'émeraudes et de perles. Au centre est sculptée en haut relief une vierge assise qui a le ventre d'un rubis également d'Alexandrie. Deux anges la surmontent et tiennent une banderole au-dessus de sa tête.

Sur le tabernacle se trouve une croix d'or massive ornée de saphirs, de « ballesseaulx [2] » et d'émeraudes. Le pied, garni de perles, est constitué par un enlacement de couronnes et de feuillage [3].

L'autel est paré de deux chandeliers d'or [4]. Ses marches sont couvertes par un tapis [5] : « à roses où il y a IS couronnéz sur champ vert et escusson aux armes de Monseigneur d'Anjou [6]. »

Le sol de la chapelle est également dissimulé sous un tapis [7] « où il y a lyons d'or qui tiennent chacun un rouleau où il y a écrit : Karolus Dei gratia Francorum Rex et KL couronnez ».

Deux carreaux [8] dont l'un est de drap d'or, permettent au roi de s'agenouiller pour faire ses dévotions. Devant eux, un pupitre supporte des livres usuels de piété. Ce sont : « les heures de Notre-Dame, et un psautier à deux fermoirs d'or, esmaillez de France, qui ont une chemise de drap de soye royé de royes yndes ».

L'oratoire est rempli de joyaux les plus rares, chefs-

1. N° 2597 dudit inventaire.
2. Sorte de rubis.
3. N° 2592, même inventaire.
4. N° 2596, id.
5. N° 2603, id.
6. Frère de Charles V.
7. N° 2602, même inventaire.
8. N° 2604, id.



TOMBEAU DE PIERRE DE BRÉZÉ, IIe DU NOM (ÉTAT AVANT 1562)

Il se couvrit de gloire dans la guerre contre les Anglais en 1447-1450 et s'empara de la ville de Sandwich en août 1457.

D'après un dessin sur papier calque conservé à la Bibliothèque Nationale
Estampes. Collection Gaignières, Pe, 1c. fol. 8.

Ce monument subsiste dans la Cathédrale de Rouen.

d'œuvre d'orfèvrerie : reliquaires de toutes sortes, croix enrichies de diamants, émaux représentant des scènes religieuses, images nombreuses de saints et de saintes. Parmi ces derniers objets, mentionnons, pour donner une idée de ces richesses artistiques : une sainte Marguerite « qui sault d'un dragon, sur lequel dragon il y a ung ballay et est à la tête du dragon d'ung saphir, et sur la queue ung saphir et trois perles, et a ung diadème d'ung saphir » ; une Nostre Dame « à qui les trois Roys viennent offrir, assise en une chayère à quatre marches et ung demi-ciel à feuillage auquel pend l'estoille ; et est Joseph assiz emprès d'elle » ; une autre Nostre Dame, « qui clost et ouvre, séant et tenant son enfant à senestre, de laquelle est une Trinité et plusieurs sainCts et sainctes ».

Signalons encore quelques petits tableaux dont un triptique à six pignons « esmaillé d'un côté et d'autre de la Passion et sont les pignons bordés de perles, et d'un costé est l'Annonciation et d'austre côté un crucifiement [1] », et pénétrons dans la chapelle proprement dite.

La chapelle est une pièce délicieusement voûtée. Une grande baie laisse pénétrer le jour à flot, permet à la vue de s'étendre au loin vers Paris que nous signalent dans la brume ses toits pointus et ses hauts clochers.

A gauche, en entrant, s'ouvre dans le mur une piscine avec des étagères sur lesquelles sont rangés les vases [2] sacrés, tous en or : calices, burettes, bassins, boîte à hostie. A droite est l'autel en marbre vert. Le tabernacle [3], comme celui de l'oratoire, est orné d'une image de Notre-Dame assise sur

1. No 2587 de l'inventaire de Charles V. Ce triptique devait alors être une pièce déjà ancienne, car il manque beaucoup de perles au crucifix.

2. Nos 2605 à 2608, même inventaire.

3. No 2612 de l'inventaire de Charles V.

un siège et qui « a une couronne d'esmaux de plite ». Il porte une croix au pied de laquelle prient une Sainte Vierge et un saint Jean, et dont les quatre côtés du support sont historiés d'images tirées de la vie de la Mère du Seigneur.

Un missel [1], très bien écrit et noté, est placé sur un lutrin de fer [2]. Trois chayères recouvertes d'un tapis pareil à celui du sol, constituent l'ameublement de la pièce [3]. Une lampe d'argent, en forme de couronne à petits « piliers garniz de doublayz d'ivoire », pend de la voûte par trois chaînettes, et, dans son gobelet de cristal, vacille la flamme, qui, nuit et jour, éclaire le sanctuaire.

Sur les tentures des murs, sont accrochés des tableaux de bois et d'ivoire, ou des broderies représentant des saintes Maries, des saints Georges, sainte Agnès, sainte Catherine avec saint Jean l'Évangéliste [4].

Disons encore que cette pièce a ses voûtes peintes, que d'épaisses courtines [5] sont drapées sur la fenêtre ou tombent devant la porte, et nous aurons ainsi complété la description de cet exquis réduit, où, si souvent, est venu se mettre en prières celui que l'histoire a dénommé Charles le Sage.

Gagnons maintenant le troisième étage. L'escalier d'honneur s'arrêtant au second, on n'y accède que par l'escalier de service allant du rez-de-chaussée au faîte de la tour. La cage de ce dernier, accolée à la tourelle sud-est, se trouve ménagée dans l'épaisseur des murs.

Nous arrivons dans la partie de l'habitation réservée aux Enfants de France. Toutefois, outre le logement des jeunes

1. N° 2621 de l'inventaire de Charles V.
2. N° 2633, id.
3. N° 2620, id.
4. Nos 2622 à 2627, id.
5. N° 2634, id.

princes, le troisième étage contient encore le « trésor royal », proprement dit, et la réserve de lingerie fine.

Dans la chambre centrale, dite chambre haute, aux murs tendus d'étoffes claires, à la voûte ornée de peintures, aux fenêtres garnies de vitraux de couleurs, un grand lit bas à plusieurs places, aux courtines somptueuses, sert aux fils du Roi. L'ameublement général ressemble à celui des pièces des étages inférieurs. Il est inutile, par suite, d'en refaire la description.

La chambre de la tourelle sud-ouest contient la garde-robe; celle de la tourelle nord-ouest, le grand coffre à linge dont le Roi conserve d'ordinaire la clé sur lui. Il l'a confiée aujourd'hui à son valet de chambre, Gilles Mallet, qui nous montrera lui-même cette réserve.

On y trouve les linges les plus divers : des nappes de soie blanche, semées de fleurs ou d'ornements à raies d'argent ou d'or; des aumusses de gorgières [1], orfraisées; un grand nombre de pièces de toile fine de Laon, de Reims ou de Compiègne, celles-ci généralement par rouleaux mesurant chacun de quatre à seize aulnes [2], celles de Reims pourtant mises par paquets de douze aulnes [3]. Puis il y a des nappes [4], les unes marquées à l'écusson de France et ornées de mouches de soie [5], les autres devant avoir beaucoup d'usage, car elles sont percées [6]; enfin, des draps de lit à parer dont certains sont même dépareillés.

1. N° 3161 de l'inventaire de Charles V. Les « aumusses de gorgières » étaient de petites pièces d'étoffe qui se portaient au cou. Les chanoines ont conservé l'aumusse qu'ils portent autour du bras. (Note de M. J. Labarte, p. 328.)

2. N°s 3162 à 3218, même inventaire. Il n'y a pas moins de 56 de ces rouleaux qui y figurent.

3. N°s 3238 à 3265, même inventaire.

4. N°s 3219 à 3237, id.

5. N° 3219, id.

6. N° 3232, même inventaire. Item, une grant pièce de nappe qui a

Près de la fenêtre, un autre coffre, supporté par deux crampons scellés dans le mur, contient des camelots, pièces de draps divers servant à la confection des vêtements. Nous les signalons pour mémoire.

La chambre de la tourelle sud-ouest contient le trésor proprement dit dont Hannequin du Vivier, orfèvre et valet de chambre de Charles V, a la garde. Joyaux, reliques, objets précieux de toutes sortes sont disposés sur des étagères et se présentent sous le jour le plus favorable ; mais l'abondance des pièces remarquables est telle que nous ne pouvons avoir la prétention de les énumérer toutes. Nous établirons donc des catégories, en n'attirant l'attention, dans chacune d'elles, que sur les raretés.

D'une façon générale, le trésor peut être divisé en : objets de piété, objets d'art proprement dits, objets usuels de grand luxe; et enfin, joyaux [1].

Les objets de piété comprennent des reliquaires de toute grandeur et de toute forme, dus aux orfèvres les plus réputés de l'époque ou des siècles précédents. Certains peuvent se suspendre au cou ; d'autres au contraire sont plus lourds et ornés de grandes figurines, mais tous sont en métaux précieux et du travail le plus soigné. Les pierreries, les perles, les rubis, les diamants en rehaussent la valeur.

Parmi les objets de piété, nous remarquons huit croix de grandeurs diverses. Quelques-unes constituent des reliques insignes et contiennent des fragments de l'instrument de la passion ; d'autres sont des souvenirs historiques,

servy et a plusieurs perthuis, et qui a sept quartiers et demi de lé et de long quinze aulnes.

1. Tous les objets faisant partie du trésor portent les nos de 2635 à 3031, dans l'inventaire de Charles V.

comme la croix portée lors de la première croisade par Godefroy de Bouillon [1]; d'autres enfin se contentent de leur mérite artistique, comme celle que soutient un grand pélican au corps semé de perles.

A côté, nous voyons des patenôtres, des heures et des heurettes, des « Pace », des « tabernacles » et enfin des « représentations de saints et de saintes ». Il n'y a pas moins de douze figures de la Vierge; plus quantité de figurines de saint Christophe, sainte Agnès, saint Edmond et autres bienheureux.

Les objets d'art proprement dits comprennent un grand nombre de statuettes. Presque toutes, qu'elles soient groupées ou isolées, représentent des personnages ou des scènes du Nouveau Testament. C'est une Notre-Dame montée sur une mule noire que « saint Joseph marchant de l'avant guide par la bride ». C'est une sortie du tombeau; c'est enfin une autre Notre-Dame avec les trois Rois mages, saint Joseph et sainte Anasthasie. Les figurines de ce dernier groupe sont en ambre : c'est une exception, car dans les objets précédents ou suivants, elles sont en or massif.

Il y a peu de sujets profanes. Citons, cependant, un saint Louis en or assis sur un « entablement avec deux dames à genoux », avec socle aux armes de France et de Bourgogne [2]; un enfant tout nu [3]; un cerf « tout de perles avec des cornes d'émail [4] »; un « chamel sur une terrasse garnie de perles, de ballaiz et saphirs [5] », un petit chien [6], un mouton blanc [7].

1. N° 2925 du même inventaire.
2. N° 2660, inventaire de Charles V.
3. N° 2689, id.
4. N° 2955, id.
5. N° 2695, id.
6. N° 2698, id.
7. N° 2720, id.

Parmi les objets usuels de grand luxe figurent des gibecières, des bourses diversement armoriées, des miroirs de toutes sortes et de toutes formes [1]; des boussoles; des ciseaux, dont une paire provenant de la forge de Clermont ayant son axe terminé par une couronne [2]; des tenailles d'argent [3]; des chandeliers, des bougeoirs; des paniers tous recouverts de perles et de grenats; des briquets; des pincettes, des encriers ou escriptoires; des ardoises à écrire, ainsi que des tables d'étude. Puis, de la vaisselle d'or : des coupes, des hanaps, des brocs, des gobelets, des fourchettes [4], dont le petit nombre, il est vrai, est compensé par celui des cuillers dont l'une est à biberon. Enfin, des accessoires de confort, comme des fontaines d'or; des lanternes du même métal; des cages d'or à mettre « oisels de Chypre [5] »; des chauffe-mains dont l'un ayant appartenu au pape Clément II; des boîtes à poudre en forme de poires; des coffres d'ébène, de jaspe, d'argent ou d'or.

Parmi les joyaux, nous trouvons : une collection très importante de camées [6]; des fermaux; des pectoraux; quantité de ceintures de femme ou d'homme, garnies de perles et de saphirs de Perse; enfin de nombreuses chaînes d'or.

L'évocation de toutes ces richesses aujourd'hui dispersées, disparues ou transformées, nous plonge dans l'étonnement, surtout quand on songe qu'elles ne représentaient qu'une

1. Nos 2703, 2704, 2739, 2790, 2883, même inventaire.
2. Nos 2715 et 2737, même inventaire.
3. No 2726, même inventaire.
4. Nos 2803, 2804, 2805, 2812, même inventaire.
5. La poudre de Chypre était un parfum fort recherché au moyen-âge et se composait de racines d'iris, de civette et de musc. On l'enfermait dans le corps d'oiseaux simulés en étoffes de soie et on suspendait ces oiseaux dans des cages. (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1902, XVI, p. 263.)
6. Cette collection ne comportait pas moins de soixante pièces environ. Inventaire de Charles V.

partie infime de celles existant dans les autres parties du château, ou amassées dans les diverses résidences royales de l'époque : Melun, le Louvre et Saint-Germain.

Arrachons-nous cependant à leur contemplation et montons au quatrième étage du Donjon : « au galetas ». Là couchent les serviteurs, les officiers. L'espace est restreint, exigu. Plus de luxe : c'est le campement dans toute sa simplicité, mais la chose ne doit point surprendre ceux qui, connaissant les dépendances de Versailles et de Fontainebleau, savent que les grands seigneurs eux-mêmes, à l'époque de Louis XIV, se contentaient de peu : un modeste cabinet suffisait parfois à un prince ; dans le Donjon de Charles V, c'était le simple dortoir. Les progrès réalisés en trois siècles furent donc peu considérables.

Le cinquième étage est uniquement réservé à la défense. Les pièces des quatre tourelles constituent autant de corps de garde. La grande chambre centrale sert de magasin, de dépôt d'armes et de projectiles : les bottes de flèches, de viretons ou de carreaux, les boulets de pierre et les balles de plomb y sont entassés.

Il ne nous reste à voir que la plate-forme supérieure avec sa haute guérite de veille et ses machines de guerre, avant de redescendre jusqu'au rez-de-chaussée où nous n'avons pas encore pénétré. Le rez-de-chaussée est occupé par les services de la bouche. La cuisine proprement dite en occupe le centre. Avec sa grande cheminée, son puits à haute margelle, son pilier central, elle a vraiment fort grand air. La flamme qui pétille dans l'âtre l'éclaire presque seule ; car les fenêtres, avec leur faible ouverture, laissent passer parcimonieusement la lumière.

Ce qui nous frappe ici, c'est encore la variété et l'abondance des objets exposés à notre vue, et dont l'usage s'est



EN SOUVENIR DU MONUMENT RÉCEMMENT ÉRIGÉ A FORMIGNY (CALVADOS)
Pour perpétuer le souvenir des braves qui libérèrent le 15 avril 1450
la Patrie de ses envahisseurs.

continué jusqu'à nous, à peu de différence près. Les grands chaudrons de cuivre rouge à reflets d'or étalent, en nombre, leurs flancs rebondis sur les étagères. Des pincettes « à porter eau » ; des paniers de toutes formes, des haches de fer à « dépecer la viande » ; des grandes cuillers percées « pour eschauder la poulaille » ; des « boutiques à poisson », montrent que les maîtres queux d'alors avaient à leur disposition un arsenal aussi complet que les Vatels des temps modernes, je devrais même dire plus complet. Car, pour des gens qui ne connaissaient pas les théories microbiennes, les précautions prises pour éviter la souillure des aliments nous font rêver. C'est d'abord toute une série de petits sacs de toile de l' « œuvre de Paris », ornés de fleurs de lys brodés, pour y mettre le pain à sa sortie du four[1]. Les oublis ou gaufrettes sont, comme les pâtisseries et autres friandises, soigneusement renfermées aussitôt faites, dans des coffres dits « couffins ». Chaque ustensile de cuisine possède sa gaine ou enveloppe à côté de lui. Il y a double raison à cela : d'une part, question de propreté ; de l'autre, question de facilité de transport[2]. Les « hanaps-cuillers » ont, dans leur étui d'osier, des brosses pour les nettoyer. La farine est renfermée dans des sacs de cuir ; les épices, dans des coffres fermant à clé. Les gros ustensiles, tels que bassins, « loutre-rostier », « belle-bouche » et autres, ont leur « panier d'éclisse » prêt à les contenir. La cour se déplaçant sans cesse, il faut que tout ce matériel puisse être déménagé facilement, placé rapidement et sans risques sur les chariots qui doivent l'emporter. (*A suivre.*)

1. Comptes des argentiers de France, par M. Douet d'Arc.
2. Ce luxe de précaution était dû aussi, il faut l'avouer, à la peur du poison.

EXPOSITION
DES PRIMITIFS FRANÇAIS

(*Suite*. Voy. t. XVII, p. 346.)

Notre éminent collaborateur M. Roger Milès a publié dans *l'Éclair* (n° 5616) un excellent article sur ce sujet, que nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, reproduire en son entier; nous en donnerons cependant le passage essentiel, parce qu'il dégage avec une clarté parfaite l'esprit philosophique et patriotique de la belle œuvre poursuivie par M. Bouchot, élu, pour le plus grand contentement de tous, membre de l'Institut :

« Ce que M. Bouchot a voulu établir, en effet, et établir avec des preuves irréfutables désormais, et des documents au sujet desquels il ne sera plus nécessaire de discuter, c'est l'originalité, l'homogénéité, et la priorité de l'art français chez nos primitifs; c'est dégager ce qui est l'emprunt fait par certains aux vieilles écoles étrangères, de ce qui est la palpitation même de l'art national, cette palpitation à l'unisson de laquelle des écoles voisines se sont plu au contraire à accorder leur inspiration. Un temps, il fut de mise de déclarer que nos primitifs n'avaient été que les tributaires des Flandres ou de l'Italie, et que leur production était rare, parce qu'elle était noyée dans le torrent commun où tout se mêle, sans qu'il soit possible de reconnaître la source d'origine. On en arrivait à nier l'existence d'un art, parce que les œuvres qui en eussent témoigné avaient été détruites. Aujourd'hui, un pareil déni de justice n'est plus possible. Grâce à l'effort de M. Henri Bouchot et de ses collaborateurs, nous savons ce que fut le

génie des primitifs français; nous le suivons pas à pas, et, si ténus que soient parfois les documents qui nous permettent d'asseoir notre conviction, ils suffisent cependant à pénétrer le concept des grands artisans d'art des XIVe, XVe et XVIe siècles; ils suffisent à nous faire comprendre la technique qu'ils mettaient au service de l'expression extraordinairement forte de leur idéal; ils suffisent à nous les faire admirer et aimer.

« Une pareille leçon d'histoire de l'art s'imposait, pour le plus grand bien de nos contemporains, après l'exposition de Bruges. J'ai dit ici même, il y a deux ans, tout le succès mérité par l'exposition des primitifs flamands, et je ne crois pas utile, au succès souhaité à l'exposition des primitifs français, d'atténuer, par des critiques d'une complaisante opportunité, l'éloge qui lui fut décerné en son temps. Mais le souvenir des joies que j'éprouvai à Bruges ne m'empêchera pas d'exprimer l'enthousiasme qu'éveille en moi la vue de toutes les merveilles réunies au pavillon de Marsan ou à la rue Vivienne.

Par sa volonté tenace, M. Henri Bouchot a fléchi les hésitations et vaincu les résistances, et il est parvenu à un ensemble tel que le public ordinaire, même quelque peu renseigné de ces matières, n'en pouvait espérer de semblable.

Les collections et les musées se sont ouverts généreusement aux sollicitations de l'éminent conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, qui s'employait avec tant de savoir et de zèle au triomphe de l'idée, dont il avait eu l'initiative; et voilà que nous allons enfin mesurer, par des œuvres qui souvent sont de véritables reliques, le génie français du XIVe au XVIe siècle, et même à des époques antérieures.

...Au XVIe siècle, l'art ne s'enferme pas dans une copie précise de la réalité : son idéal est tout entier orienté vers l'interprétation de la pensée; les figures sont longues; elles signifient un recueillement profondément humain, une sorte de mélancolie qui est la vie même, et, parfois, une gaieté qui va jusqu'à l'exaspération de la vie. Qu'importe, si l'anatomie en paraît souvent défectueuse? Cette défectuosité était peut-être voulue, parce qu'elle donnait à l'œuvre plus de naïveté, plus de calme, plus de sereine majesté. Devant ces figures, devant ces cortèges où la figuration des symboles se réfléchit dans l'image d'une société, ou mieux, d'une étape de civilisation, on se sent ému par je ne sais quelle secrète puissance de noblesse et de charme, et l'on se demande vraiment, en face de la production du XIIIe siècle, si l'on considère là l'enfance du génie, ou le génie d'une enfance!

Au XIVe siècle, l'art gagne en expression matérielle ce qu'il perd en finesse : les ornements n'ont plus la robuste simplicité du siècle précédent; les figures ne sont plus assez modelées, on a une tendance à rejeter tout idéal, pour matérialiser l'idée; l'épopée s'efface derrière l'anecdote; ce n'est plus l'humanité qu'on représente, ce sont des hommes. Au XVe siècle, ce qu'on recherche, c'est moins la noblesse que le réalisme de l'expression; on surprend les êtres dans l'activité de leur vie, et c'est cette activité qu'on s'applique à synthétiser; on a le culte du morceau parachevé de finesse; il en résulte un effort plus saisissant qu'émotif. Enfin, au XVIe siècle, les inquiétudes de la politique intérieure et extérieure, et le retentissement des grandes écoles étrangères apportent d'énormes modifications dans la façon de voir, de sentir, de concevoir même; et puis, l'art s'individualise : ce n'est plus un groupement qu'il va falloir

étudier, mais des personnalités isolées. Ces remarques sommaires n'étaient peut-être pas inutiles, au moment où s'ouvre l'Exposition des primitifs français, si glorieuse pour notre art national.

L. Roger-Milès.

PARIS MODERNE

HISTOIRE DU PUITS ARTÉSIEN

DE LA BUTTE-AUX-CAILLES

PAR

M. DE PONTICH

Directeur administratif des Travaux de Paris.

On a inauguré le 7 avril 1904 un nouveau monument parisien dont on ignore généralement l'histoire : la voici savamment et simplement contée par une personnalité, compétente entre toutes :

L'arrivée à Paris de nouvelles eaux a toujours été saluée par la population comme un événement heureux. L'histoire a conservé le souvenir de l'étonnement et de la joie des Parisiens quand, le 15 août 1809, les eaux de l'Ourcq jaillirent pour la première fois, en nappes abondantes, à la fontaine des Innocents. Il est vrai que l'eau était, il y a un siècle, chose rare : le volume distribué alors dans la capitale suffirait à peine, aujourd'hui, aux besoins d'une ville de moyenne importance.

L'entreprise du puits artésien de la Butte-aux-Cailles, si heureusement menée à bien, correspond à une conception

qui s'est manifestée vers 1830. Les besoins croissants de l'alimentation de la capitale inspirèrent à cette époque l'idée, non de dériver des rivières ou de capter des sources, mais d'aller chercher les eaux de la nappe souterraine qui coule au-dessous de la cuvette sur laquelle Paris est bâti. C'est à cette fin que l'on entreprit d'abord le forage du puits artésien de Grenelle, auquel est attaché le nom illustre d'Arago, et celui de son modeste et persévérant collaborateur M. Mulot.

Quelques années plus tard, furent entrepris les travaux du puits de Passy, terminés en 1861, puis simultanément, vers cette date, ceux du puits de la place Hébert, dans le 19e arrondissement, et du puits de la Butte-aux-Cailles.

Nous voyons ainsi se réaliser, par étapes lentement parcourues, un programme qui n'a peut-être pas tenu toutes ses promesses — car les puits artésiens ne jouent qu'un rôle des plus modestes dans l'approvisionnement du service public, — mais dont l'exécution a nécessité des efforts persévérants et, par conséquent, dignes d'attention.

A ce point de vue, elle est pleine d'intérêt, avec ses péripéties multiples, l'histoire du puits artésien de la Butte-aux-Cailles.

Approuvés en 1861 et confiés à M. Saint-Just Dru, successeur de M. Mulot, les travaux furent commencés vers la fin de 1866. En novembre 1872, la profondeur de 532 mètres était déjà atteinte, lorsqu'ils furent suspendus, par suite d'un désaccord avec l'entrepreneur sur la méthode à suivre, paraît-il, — plutôt, sans doute, à cause de l'épuisement des crédits. La Ville avait, à cette époque, à faire face à d'autres besoins. Cette interruption dura vingt ans. En 1892 seulement, grâce à l'initiative de M. Ernest Rousselle, alors conseiller municipal du quartier de la Maison-

Blanche, le Conseil municipal autorisa la reprise des travaux et assura leur dotation.

Le nouvel entrepreneur, M. Paulin Arrault, se mit résolument à l'œuvre. Mais deux ans après un grave accident, l'éboulement du puits nécessita une modification importante dans les dispositions de l'ouvrage. On atteignit enfin, en 1897, la première nappe, à la profondeur de 571 mètres. Cependant, par suite d'incidents de toutes sortes, l'eau ne fit son apparition qu'au cours de 1901 : on la conduisit le 14 juillet de cette année dans le petit square voisin du chantier où nous sommes.

Si encourageant que fût ce résultat, l'opération n'était pas achevée, puisqu'il fallait atteindre les couches aquifères déjà rencontrées avec les puits de Grenelle et de Passy. Le décès de l'entrepreneur causa une nouvelle interruption de près de deux années.

Les travaux furent enfin repris pour la dernière fois dans le courant de 1903 par M. René Arrault. La rupture d'un câble d'acier, survenue le 19 octobre, fit concevoir d'abord quelque appréhension. Mais juste un mois après, le 19 novembre, la sonde atteignait enfin, à la profondeur de 582^{m} 40, la deuxième nappe, et l'eau jaillissait abondante, avec un débit de 6.000 mètres cubes par jour.

Sans doute, cet appoint est de bien peu d'importance, puisque le service public exige chaque jour un volume soixante fois plus considérable. Mais cette eau, fort claire, à la température de 28°, rendra des services que l'on peut prévoir dans un quartier longtemps déshérité, que transforment les travaux de viabilité et d'assainissement méthodiquement entrepris.



CHATEAU DE CARROUGES. — DONJON ET TOUR CHARTRIER
CLICHÉ DE M. LE FÉRON DE LONGCAMP

SAUVEGARDE DE BAGATELLE (Seine)

ACTION ADMINISTRATIVE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

On sait l'intérêt que portent les membres du Comité de *l'Ami des Monuments et des Arts* à la sauvegarde du château et des jardins de Bagatelle. Par une faveur exceptionnelle, ils purent les visiter, il y a déjà longtemps; et leur promenade, qui, selon l'habitude, avait un but artistique et patriotique de sauvegarde, fut l'occasion de nombreux articles de presse; on y faisait connaître à tous la nécessité de conserver cet espace libre, et ce chef-d'œuvre du goût français. Aujourd'hui, l'administration de la Ville et le Conseil municipal témoignent de leur louable intention de travailler à garder intacte cette partie du Bois et le chef-d'œuvre d'architecture qu'on y voit. Louons-les sans réserve et souhaitons-leur de réussir. Voici à présent des renseignements officiels qui informeront nos lecteurs, de façon certaine, sur l'état actuel des négociations en vue de la réalisation d'un projet si utile à Paris.

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Le Préfet de la Seine,

Vu le plan du bois de Boulogne, duquel il résulte que le domaine de Bagatelle est enclavé dans ledit bois;

Considérant que, pour conserver à cette promenade publique son caractère esthétique, il importe d'y réunir le domaine dont il s'agit;

Vu l'article 3 de la loi du 3 mai 1841, portant que les projets de travaux publics seront soumis à une enquête administrative;

Vu l'ordonnance royale du 18 février 1834, qui a réglé les formes de cette enquête,

Arrête :

Article premier. — Il sera procédé simultanément, à Paris et à Neuilly-sur-Seine, à une enquête administrative, dans les formes prescrites par l'ordonnance royale du 18 février 1834, sur le projet d'acquisition du domaine de Bagatelle pour le réunir au bois de Boulogne.

Art. 2. — En conséquence, un exemplaire de cet avant-projet sera déposé à la préfecture de la Seine (direction des services d'Architecture, des Promenades et plantations, bureau des Traités et acquisitions) et à la mairie de Neuilly-sur-Seine.

Ils seront tenus à la disposition du public tous les jours, de 2 à 4 heures, pendant un mois, à partir du 1er avril 1904 (dimanches et jours fériés exceptés).

Il sera ouvert, au même lieu et pendant le même temps, un registre où chacun pourra consigner ses observations sur l'avant-projet dont il s'agit.

Des procès-verbaux constateront l'ouverture et la clôture de ces registres.

Art. 3. — Immédiatement après cette clôture, toutes les pièces de l'enquête seront soumises à l'examen d'une commission composée de :

M. Ernest Caron, président du Conseil général;

MM. Chérioux, Caplain, Gay, Escudier, Cherest, Fortin, Evain et Barbier, conseillers généraux;

M. le Maire du 16e arrondissement;

M. le Maire de Boulogne-sur-Seine;

M. le Directeur des Affaires municipales.

Art. 4. — La Commission sera présidée par M. le Directeur des services d'Architecture et des Promenades et plantations, spécialement délégué à cet effet.

Elle se réunira à l'Hôtel de Ville, siège de la préfecture, sur la convocation de son président.

Les diverses pièces de l'enquête seront mises à sa disposition.

Elle appellera et entendra M. Forestier, conservateur du secteur Ouest des Promenades, et toutes les autres personnes qu'elle jugera utile de consulter sur l'opération projetée.

Elle examinera les déclarations consignées au registre d'enquête; elle prendra tous les renseignements dont elle croira avoir besoin et donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui auront été posées par l'Administration ou qui pourront résulter des observations du public.

Art. 5. — Le travail de la Commission devra être terminé dans le délai d'un mois, à partir de la clôture des registres.

Le procès-verbal contenant l'exposé sommaire de ses opérations et ses conclusions sera immédiatement remis à M. le Préfet par le président.

Art. 6. — Ampliation du présent arrêté sera adressée : 1° au ministre de l'Intérieur; 2° à chacun des membres de la Commission d'enquête; 3° à M. le Directeur des Affaires municipales; 4° à M. Forestier, conservateur du secteur Ouest des Promenades.

Fait à Paris, le 23 mars 1904.

Le Préfet de la Seine,

J. de SELVES.

FRAGMENTS INÉDITS DE L'ITINÉRAIRE ARTISTIQUE

(EN PRÉPARATION)

SUR

LES BAINS DE MER DE LA COTE DU CALVADOS

PAR

CHARLES NORMAND

III. — LA VILLE DE HONFLEUR : LE QUARTIER SAINTE-CATHERINE : ÉGLISE ET VIEILLES MAISONS

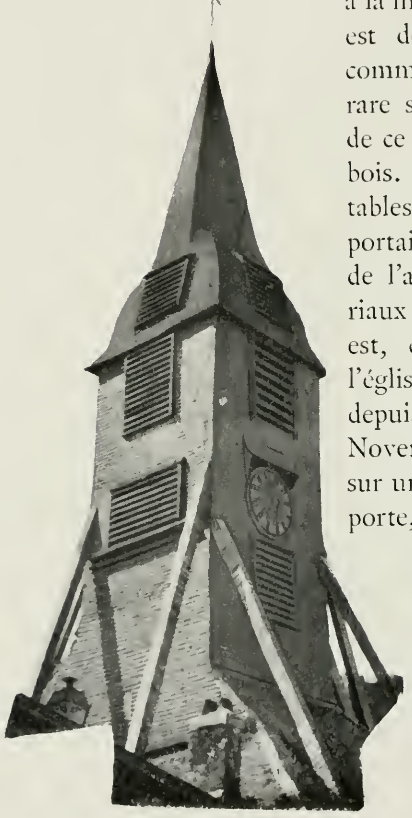
EVENONS maintenant à la Porte de la Lieutenance et montons à la **PLACE HAMELIN**, ancienne *Place de la Grande-Fontaine*, dite, au XVIe siècle, *Place de la Fontaine bouillante*, à cause du jet, qui, en sortant du sol, formait quelques bouillons, taris depuis le XVIIe siècle. Aux nos 2-4-6 se tenaient l'*hôtellerie des « Trois Sauciers »*, et, tout à côté, le *Carcan* : c'était un poteau muni d'un cercle de fer où, de 1700 à 1790, on exposait les condamnés. Au no 16, une plaque de marbre, placée en 1841, marque le lieu de naissance, en 1768, du contre-amiral Hamelin.

Sur la **PLACE DE L'OBÉLISQUE** existait, dès 1785, une fontaine; d'où le nom ancien de *Place de la Petite-Fontaine*, aussi nommée jadis *Carrefour Sainte-Catherine ou d'Orenge*.

L'OBÉLISQUE, en granit, érigé en 1827, par Réville, perpétue le souvenir du recouvrement des franchises de Honfleur; son érection avait été décidée dès le 21 mai 1758; l'inscription de la base commémore ce souvenir. La vasque, qui entourait l'obélisque, est déposée sur le bord de la mer, près du phare de l'Hôpital.

L'ÉGLISE SAINTE-CATHERINE

Près de là ouvre un **PORCHE**, au fond duquel est une jolie porte en bois, qui a échappé jusqu'ici à la manie des restaurations, et qui est de style ogival flamboyant, comme tout l'édifice : il est un rare spécimen d'une construction de ce temps, entièrement faite de bois. On doit à des travaux regrettables de réfections modernes le portail dorique de la façade ouest de l'abside, reconstruite en matériaux étrangers au pays. **LE CLOCHER** est, chose singulière, séparé de l'église par la place du Marché, où, depuis 1330, se tient la foire de Novembre. Cette tour de bois porte sur un soubassement de pierre; sa porte, également de bois, est enjolivée d'une accolade à crochets fleuronnés que couronne une petite ? figure de sainte Catherine, la patronne armée reconnaissable à sa roue brisée; à l'extérieur, la construction est maintenue par des contreforts obliques ou poutres en bois, revêtus de l'ardoise protectrice et qui ont pour objet de contrebuter les poussées des parties



CLOCHER DE SAINTE-CATHERINE

hautes en reportant le poids de leur charge sur le solide soubassement. A l'intérieur de la tour, une magnifique et antique charpente apparente soutient la flèche octogonale du clocher.

L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE offre encore de l'intérêt, malgré la disparition d'une autre belle charpente, supprimée lors de la réfection de 1827; mais on voit toujours une des deux nefs construite en bois (1496), un bénitier creusé dans un beau chapiteau corinthien de marbre noir, renversé, évidé, sur lequel on lit ...NANS-ABLE 1764; la tribune de l'orgue, dont le plafond est décoré de caissons à pendentifs, est portée par d'élégantes colonnettes en bois, d'ordre composite, et datant de la Renaissance; le bahut de la tribune est revêtu de boiseries où figurent une suite de personnages tenant des instruments de musique et marqué jadis des armoiries de la famille d'Orléans-Longueville, propriétaire, au XVI[e] siècle, du patronage de l'église. L'orgue, de 1772, est des frères Lefèvre, facteurs à Rouen; le buffet est couvert de boiseries ornées dans le style du XVII[e] siècle. Des têtes d'anges décorent les potences des arcades qui séparent la nef sud de son bas côté; une boiserie ajourée et de style ogival relie le haut des poteaux qui séparent les deux vaisseaux. Deux lutrins, un petit et un grand, meublent le sanctuaire où l'on voyait, avant l'une des restaurations, un monumental maître-autel de 1774, aujourd'hui au Musée Saint-Étienne. Enfin quelques tableaux : *le Portement de la Croix*, signé « E Quellinus », est attribué à Erasme Quellyn.



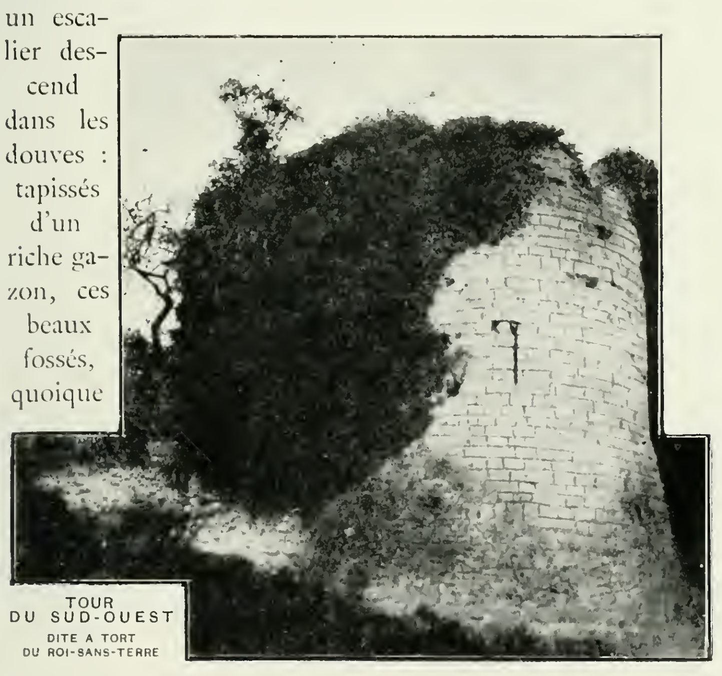
CHATEAU DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT A BONNEVILLE, PRÈS DE TOUQUES

LA PORTE OGIVALE

LE CHATEAU DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT A BONNEVILLE, PRÈS TOUQUES

En suivant la route qui, au sortir de Touques, mène à Pont-l'Évêque, on trouve à six cents mètres, sur la gauche, un chemin long d'un kilomètre, aboutissant à l'**ÉGLISE SAINT-GERMAIN DE BONNEVILLE**, abritée par deux ifs superbes et d'un grand âge. Le petit sanctuaire, bâti des pierres du château, garde quelques arcs ogifs, et la date de 1745 au-dessus de la porte latérale. Le roi de France au XVI[e] siècle, le chapitre de Cléry au XVIII[e] nomment à la cure. Un peu avant d'arriver à cette chapelle, on voit à droite les vieux murs du **CHATEAU DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT**, d'où le duc prit son essor pour subjuguer l'Angleterre aux champs d'Hastings (1066), et diviser entre ses barons les biens des Saxons d'outre-mer.

LES RUINES imposantes du manoir sont enserrées de lierres d'une végétation exubérante, précédées et encadrées d'arbres aux troncs superbes; elles sont bien assises sur le plateau d'un coteau d'où l'on domine la mer et la vallée de la Touques, jadis port très actif, riche en précieuses salines, et alors aussi lieu de pêcheries renommées. L'épais mur d'enceinte subsiste encore sur presque tout son tracé, renforcé et flanqué de six énormes tours; le front des remparts qui regarde la plaine est percé d'une monumentale porte ogivale, aujourd'hui délabrée, et remontant au XIIe ou XIIIe siècle : les chapiteaux des colonnettes de ses pieds-droits sont rongés par le temps. D'ici, un escalier descend dans les douves : tapissés d'un riche gazon, ces beaux fossés, quoique



TOUR DU SUD-OUEST
DITE A TORT DU ROI-SANS-TERRE

magnifiquement larges et profonds, ne sont pas cependant les mieux conservés, comme le prétend M. de Caumont, car ceux, entre autres, du château d'Arques, près de Dieppe, paraissent plus imposants encore[1]. A Bonneville, le niveau de la cour est surélevé : le rez-de-chaussée primitif est fort bas en dessous du sol actuel. Dans les **TOURS**, qui ont reçu des noms qui sont de fantaisie, on voit des restes intéressants : la **TOUR DU SUD-EST**, dite sans fondement de la reine Mathilde, du Serment ou du Conseil, située à droite de la porte ogivale, sur le front qui regarde la plaine, garde une fenêtre et les fortes nervures d'une voûte ; dans les embrasures de ses meurtrières, on a incisé, de façon naïve, des figures de bateaux et des inscriptions gothiques. **LA TOUR DU SUD-OUEST**, dite à tort du roi Jean sans Terre, symétriquement placée, garde, au niveau de la cour intérieure, une chambre intacte avec ses trois meurtrières, ses trous de scellements pour les portes, et le bel appareil en pierre de la voûte en calotte ; au milieu est un trou donnant vue sur une salle en contre-bas, où on descend au moyen de barreaux en fer. De la **TOUR DU BELVÉDÈRE** ou du Nord, on jouit d'une vue sur un superbe panorama. Dans la **TOUR DU DONJON**, qui fortifiait la partie vulnérable, celle du Nord, dominée par le terrain voisin, on remarque un puits, percé, dans sa périphérie intérieure, d'une ouverture permettant d'y puiser quand on venait de la grande salle du donjon ; on ne voit bien ce détail qu'en pénétrant dans le logement du concierge, construit, ainsi que le bâtiment d'habitation contigu, peu d'années avant 1858, au dire d'un savant autorisé, M. de Caumont.

1. Voyez, dans la collection des Itinéraires artistiques, photographiques et pratiques de Charles Normand, le volume contenant la description détaillée du château d'Arques (la Côte normande, de la Seine à la Somme).

MONUMENTS ET SOUVENIRS

DE LA VICTOIRE DE FORMIGNY

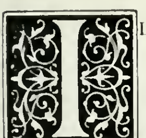
LIBÉRATION DU TERRITOIRE EN 1450

Inspection du champ de bataille. — Étude des monuments.

DEUX LIVRES NOUVEAUX

PAR

CHARLES NORMAND

L est dans le Calvados, et non loin de Bayeux, un lieu de pèlerinage patriotique : c'est Formigny. Cinq monuments y perpétuent la gloire des libérateurs du territoire français, qui fut, pendant si longtemps, conquis et ruiné par les Anglais. Pour bien ressentir le charme émouvant de ces lieux mémorables, il faut procéder avec ordre et, laissant tout autre chose, gagner d'abord le terrain, où débuta cette lutte épique, et que désigne la **COLONNE DE CAUMONT** : les monuments que nous négligeons provisoirement marquent les phases ultérieures du combat et nous les visiterons dans l'ordre des faits.

Pour gagner la colonne de Caumont et l'emplacement des fronts ennemis au début de l'action, on se rend de la station de Formigny, par le chemin de l'église paroissiale, jusqu'au **MONUMENT TRIOMPHAL** de 1903, que l'on rencontre en arrivant sur l'ancienne route royale de Carentan à Bayeux, et où cheminaient les Anglais avant la bataille ; c'est aujourd'hui la route nationale de Paris à Cherbourg ; on tourne à gauche entre le monument et le Calvaire, et

l'on descend vers le quartier bas de Formigny, dit **LE VAL**, où l'on traverse le **RUISSEAU SAINT-LOUIS**, sur le **PONT SAINT-LOUIS**, accolé à la **CHAPELLE SAINT-LOUIS**. On remonte la pente de la route, et à son sommet on est parvenu au terrain où commença la bataille.

*
* *

POUR l'étudier, en dehors des livres anciens et méritoires de M. Lambert, des travaux intéressants du général Hardy et de M. de Beaucourt, et du beau livre de M. Cosneau, j'analyserai deux ouvrages récents et remarquables, dus à M. Charles Joret et à M. Jules Lair, membres de l'Institut. Bien que leur jugement soit parfois contradictoire, certains points sont admis par tous deux. Le livre de M. Lair est une réédition de son *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny*. Cette étude, de forte critique et de clairvoyante analyse, est accompagnée de la reproduction de divers documents et du fac-simile de dessins faits en 1621 par le menuisier Gobert, d'après la tapisserie, conservée au château de Fontainebleau jusqu'au temps de Louis XIII, images recueillies par Peiresc et publiées par M. Léopold Delisle ; grâce à l'amabilité libérale de M. Lair, en faveur de ses collègues de *l'Ami des Monuments et des Arts*, on reproduit ici plusieurs gravures de son bel ouvrage : ce sont des portraits, des signatures, l'étendard des chefs du combat, la représentation de certains de ses épisodes, la reproduction inédite du tombeau de Pierre de Brézé, en son état avant 1562, et enfin, des vues de Formigny. M. Lair, érudit impartial, et qui depuis son enfance a fréquemment étudié le terrain, est un patriote : il voit dans les enseignements de l'histoire un instrument de relè-

vement national ; il y trouve justement motif à « conserver un droit à l'espérance », gardé par tous ceux qui, comme lui, ont vécu ou servi en 1870.

Non moins ami des gloires de son pays, M. Charles Joret, dans son livre *la Bataille de Formigny d'après les documents contemporains*, reproduit le texte, soigneusement collationné par lui sur les meilleurs manuscrits, des chroniques du combat. En parcourant ces vieux textes, écrit justement M. Joret, mes compatriotes du Bessin « pourront se représenter ce que fut le combat sanglant livré, il y a quatre siècles et demi, au milieu de nos campagnes ; ils éprouveront quelque chose de l'émotion profonde qui agita, au lendemain de cet événement, le cœur de nos ancêtres, et ils en partageront l'allégresse patriotique ». Né au Val, et l'ayant toujours habité, du moins pendant les vacances, M. Joret a voulu, lui aussi, déterminer exactement le lieu de l'action, indiquer le chemin suivi par les deux adversaires, chercher la cause de la défaite des Anglais. Dans sa conclusion, savante et claire, M. Charles Joret nous dépeint, d'après les textes anciens, la bataille de 1450.

*
* *

Elle fut amenée par la nécessité de couper le passage à une armée d'invasion, venue d'Angleterre par Cherbourg, dans le but de renforcer l'armée d'occupation, dont Caen était le centre. A ce moment les Anglais sentaient leur échapper un pays où le duc de Bretagne et le connétable de Richemond leur avaient infligé de sérieuses défaites en l'année précédente (1449) et les avaient chassé de la Haute-Normandie.

La rencontre eut lieu, sur un plateau, au sommet de la colline, près de l'endroit où la colonne de Caumont [1] fut dressée en 1834. Elle marque la place occupée par les Anglais jusques vers midi, le mercredi 15 avril 1450. En face, aux alentours du point coté 48[m] sur la carte de l'État-Major, se tenaient les Français. Les Anglais, qui, selon la rumeur populaire, n'avaient dû qu'à la trahison de pouvoir franchir [2] le difficile estuaire du Grand Vey, étaient suivis, de près, par nos « coureurs »; ces derniers avaient retrouvé, près de Formigny, la piste et « l'estrac » de l'ennemi, qu'ils voulaient « *frapper à la trongne* ». Sur l'avis de ces éclaireurs, le comte de Clermont vint, « avec toute sa bataille », jusques à trois traits d'arbalestre des Anglais. Dès qu'ils avaient vu les Français, ils tinrent conseil

De frapper d'estoc et de taille.

Mathieu Gough, dit Mathago, parti le matin, revint en toute hâte, avec l'un de ces contingents locaux [3] envoyés par Somerset, gouverneur anglais de Caen, pour

1. Voici ma copie de l'inscription qu'on lit sur cette colonne tronquée : Ici fut livrée — la bataille de Formigny — le 15 avril 1450 — sous le règne de Charles VII. Les Anglais perdirent — un grand nombre de leurs guerriers — et furent ensuite forcés — d'abandonner la Normandie — dont ils étaient les maîtres — depuis l'an 1417.

Au-dessous on dit en latin que le monument fut élevé en 1834. Voici en quels termes : Hoc monumentum — D De Caumont celeberrimæ litterarum — et inscriptionem academiæ socius — necnon societatis antiquariariorum socius — secretarius erexit — 1834.

Sur la face opposée sont ces mots : Cette colonne a été restaurée — aux frais des habitants d'Aignerville — et de généreux donateurs. — 1900.

2. Blondel, *apud* Joret, p. 29.

3. Chartier, *apud* Joret, pages 12 et 12-13; et Blondel, *apud* Joret p. 26.

renforcer l'armée de Kyriel, « chevalier de grand renom », qui amenait à Bayeux et Caen les troupes fraîches, jugées nécessaires par le roi d'Angleterre Henri VI. La situation des Anglais était devenue critique en Normandie. Aussi Kyriel eût-il préféré parvenir sans encombre à Bayeux. De son côté, Clermont, en présence de l'infériorité numérique de ses troupes, avait envoyé la veille au soir, « hastivement à Saint-Lô, devers le comte de Richemont, connestable de France, afin qu'il vint à son secours, luy mandant qu'autrement luy et ses gens estoient bien taillez ». Aussi, dit un chroniqueur, « chascune des parties regardoit à rencontrer l'occasion d'entreprendre l'une sur l'autre ». Mais Kyriel se sentait en force ; il se prépara au combat : les troupes anglaises étaient rangées en belle ordonnance trois heures « devant que le connestable de France y peut estre arrivé ». Elles étaient disposées en trois batailles : en première ligne, on voyait les archers, fameux par les victoires de Crécy et de Poitiers ; derrière eux les guisarmiers, et, en troisiesme ligne, les nobles, pourvus de lances. Enfin, pour former une couverture contre un mouvement tournant de la cavalerie de Clermont, à un grand trait d'arc derrière leur dos, les Anglais avaient laissé le ruisseau de Saint-Louis

dont faisoient leur apuy et targe.

En outre, ils étaient aussi protégés, en arrière, par « grand foison » de jardinages, pleins de pommiers, poiriers, ourmes, essences toujours visibles dans le pays.

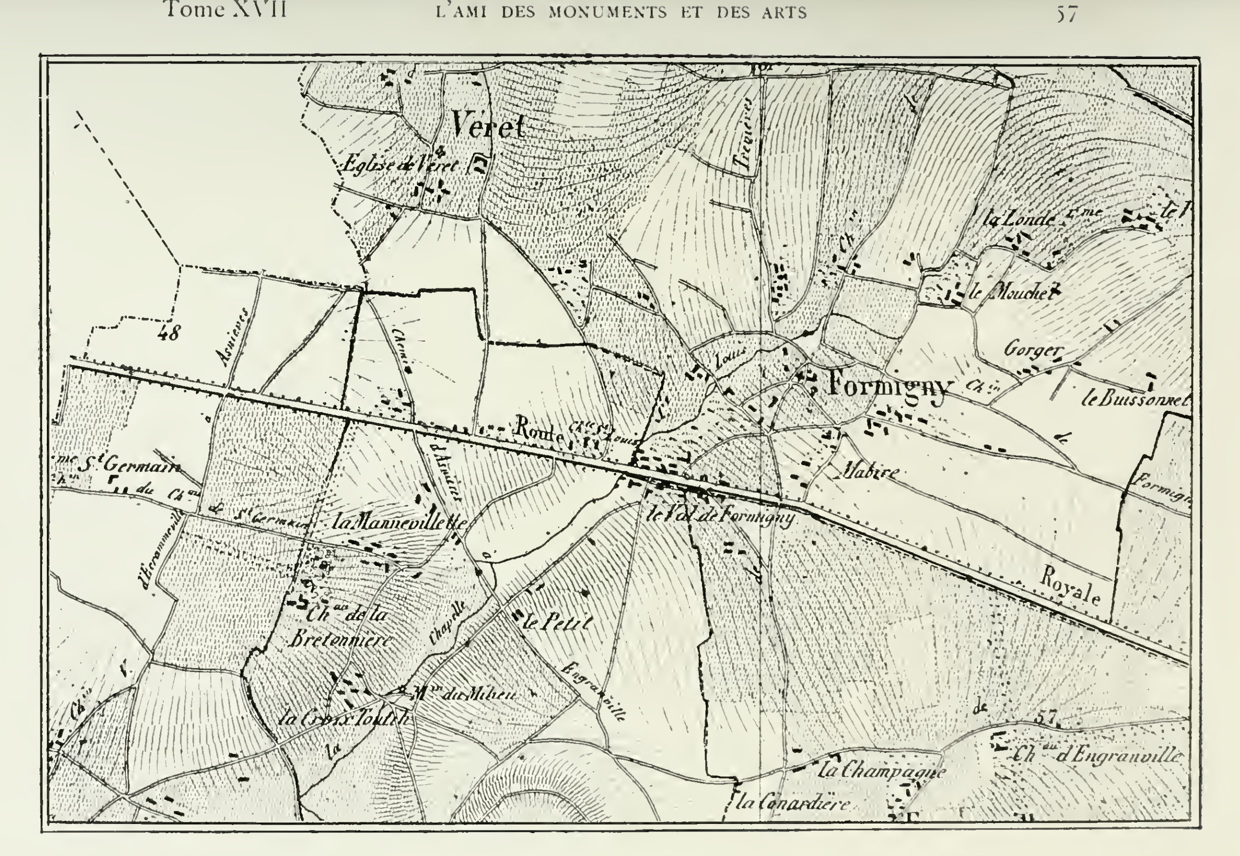
De son côté, Clermont, voulant « entretenir et amuser » les Anglais jusques à la venue du connétable, envoya seulement cinquante lances et deux cents archers. Les pieux et les fossés des archers anglais arrêtent la cavalerie française. Mais Louis Guiribault fait grand carnage

dans les rangs anglais avec l'aide de ses deux couleuvrines, d'un nouveau modèle ; si l'on en juge par leurs boulets en fer elles étaient différentes, l'âme de l'une ayant dix centimètres de diamètre, et l'autre cinq. Les Anglais s'emparent de ces pièces ; mais le sénéchal Pierre de Brézé [1] les reprend. Le comte de Clermont est à bout ; il a engagé toutes ses troupes, et plus tard, dans une lettre, le chef de notre avant-garde, l'amiral Prégent de Coëtivy, avouait les craintes qu'on eut alors : « Les Anglais, écrivait-il, étaient la moitié plus que nous n'étions. » Et Richemond n'arrivait pas. Pourtant Clermont l'avait avisé « que le lendemain, de grand matin, il se voloit trouver, a toutte sa compagnie, sur le chemin de Carentan et de Baieux, et que le premier d'eulx deux estant la arrivé, y attendit son compaignon, en intencion de combattre les Anglois ». Pendant la lutte, les Anglais aperçoivent l'arrivée de troupes fraîches, où ils croient voir l'enseigne anglaise de Somerset : leur joie se change en stupeur, quand ils reconnaissent, au contraire, l'enseigne fleurdelysée du roi de France. C'est Richemond qui arrive, enfin !

Parti de Saint-Lô, sur les trois heures du matin [2], sitôt l'avis reçu, il avait couru diligemment jusqu'à Trévières, franchi l'Aure, monté la côte d'Engranville et observé l'action du haut d'un moulin, aujourd'hui disparu ; il était situé au-dessus de Formigny, peut-être près de l'herbage dit « la Guerre » : de là, voyant les deux armées aux prises

1. On voit sa tombe dans le chœur de la cathédrale de Rouen. Le dessin consciencieux et inédit reproduit à la page 25 diffère, sur plusieurs points, de l'état actuel du monument : j'ai constaté sur le dessin l'indication plus complète des armoiries du tympan, du soubassement, l'image des statues gisantes, aujourd'hui absentes, et qui manifestement existaient à l'intérieur du monument.

2. Chartier, *apud* Joret, pages 14 et 15.



PLAN DU CHAMP DE LA BATAILLE DE FORMIGNY (CALVADOS). — 15 AVRIL 1450

Échelle : 1 : 30000 (Carte du canton de Trévières dressée en 1841 par Simon).

La victoire remportée par le connétable de Richemont et le comte de Clermont libéra la France de l'occupation anglaise, à l'exception de Calais.

sur le plateau d'Aignerville, Richemond se précipite au secours de Clermont.

DÉSORMAIS tout va changer. La lutte décisive a lieu alors aux environs de la colonne de Caumont. Les Anglais changent de front, mouvement dangereux devant l'ennemi, et se mettent en ordonnance sur la rive gauche du ruisseau Saint-Louis, selon M. Lair. Les Anglais, selon M. Joret, se replièrent simplement vers le ruisseau. Les deux chefs étant réunis, l'action se transporte du sommet du coteau à sa base, près du **RUISSEAU DE SAINT-LOUIS**, actuellement large d'environ deux mètres. Dans l'après-midi on se bat près de ce **PONT** que remplace, au même endroit, un pont moderne; il touche à la **CHAPELLE DE SAINT-LOUIS** [1], construite par Clermont, en 1486, « au champ et lieu, dit l'acte de fondation, où fut ladite journée auprès du village de Fourmigny ».

ICI a eu lieu un combat terrible. Nos archers enlèvent le pont aux Anglais; l'armée du connétable les

1. Cette chapelle offerte à Louis-Philippe qui la restaura fut bénie en 1845. La réfection a provoqué de vives critiques de la part des érudits bayeusains. Le tableau de l'église paroissiale montre en place des clochetons un pignon ajouré où se balance la sonnerie. Des marches disparues donnaient accès à une porte, surmontée d'une fenêtre, ouvrant dans la façade méridionale au long de la route, là où est un mur plein. L'architecture est de style ogival du XVe siècle, gâté par de maladroites retouches. A l'intérieur, divisé en deux parties, sont des inscriptions modernes relatant la restauration du monument et la liste des combattants; dans la sacristie on conserve quelques fragments, une cotte de mailles, des boulets en fer trouvés, selon les indications que j'ai copiées, à Formigny et mesurant les uns cinq centimètres de diamètre, les autres dix; on peut, je crois, en déduire que tels étaient les diamètres des deux coulevrines françaises, aucun chroniqueur ne mentionnant d'autre machine d'artillerie sur le champ de bataille. M. Joret m'a fait connaître la trouvaille d'un autre boulet à Asnières et à Véret, et la découverte en 1902 et 1904 de squelettes sur le territoire d'Aignerville : d'ailleurs les chroniqueurs disent textuellement que les morts ont été enterrés sur le champ de bataille.

attaque, les deux comtes bretons les assaillent par derrière, les autres chefs par-devant. Mathago et Robert Ver « avec bien mille Anglois », appliquant le dicton que « bonne fuite vaut mieux que mauvaise attente », s'étaient, avant d'être cernés, sauvés vers Bayeux. Les autres Anglais résistent avec énergie dans le *Taudis*, solide ouvrage de fortification de campagne, autour duquel a lieu la troisième et dernière phase du combat : c'est sous ce nom que la bataille était représentée sur la tapisserie, aujourd'hui perdue, de Fontainebleau, mais reproduite par M. Stein et M. Lair, d'après d'anciens dessins. Pour M. Joret, le taudis est tout simplement le retranchement fait à la hâte par les Anglais. En dépit d'une suprême résistance, les rangs anglais sont rompus ; on les renverse, on les massacre, et les paysans les hachent sans pitié dans leurs vergers : d'un jardin, où se sont réfugiés cinq cents archers anglais, aucun ne sort vif.

Le lendemain herauts et prêtres enterrèrent les morts ; selon leur rapport il n'y eut parmi les Français que cinq ou six hommes d'armes tués « entre lesquels il n'y avoit nulle gens de nom ». Du côté des Anglais périrent trois mille six cent soixante quatorze soldats d'élite ; quinze cents furent faits prisonniers ainsi que le commandant de l'armée, Thomas Kyriel, et Henry de Norberry. Les Français ne durent leur victoire « ni à leur nombre, ni à une embuscade ; car environ trois mille Français vainquirent en rase campagne sept mille Anglais dont pas plus d'un millier échappa à la mort ou à la captivité ».

Puis les deux chefs victorieux s'en furent à Saint-Lô « pour eulx et leurs chevaulx raffreschir ».

*
* *

Depuis le 1er juin 1903 un **MONUMENT TRIOMPHAL** consacre désormais, non loin du champ de bataille, la gloire des deux chefs, le comte de Clermont et le connétable de Richemont, figurés en bronze de grandeur naturelle et que couronne la Victoire. Dans le haut piédestal est encastré un bas-relief commémoratif et sont gravées ces inscriptions à la gloire des aïeux, *Gloria majorum* : sur la face orientale on lit : **A la gloire — des vainqueurs de Formigny — 15 avril 1450 Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable — Jehan de Bourbon, comte de Clermont, lieutenant du Roi.** Et sur la face occidentale sont ces mots : **Elevé — par souscription — avec le concours de la Société des Sciences, arts et belles-lettres — de Bayeux — Gabriel Joret Desclosières, président — Baron M Gérard, député, vice-président — P. Rauline, maire de Formigny — G. Villers, Anquetil garnier — vicomte de Vauloger, Hébert, Thieulin — Auguste Nicolas, architecte — A. F. Le Duc, sculpteur — 1903.**

*
* *

Enfin il convient d'examiner encore l'**ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN DE FORMIGNY**, près de laquelle eut lieu la fin du combat. Cet édifice intéressant possède un beau clocher ogival, et un portail occidental formé de trois arcades romanes, qui ont été murées et dénaturées : la fenêtre ogivale qui surmontait la porte centrale a été maçonnée, et, dans ce remplissage, on a ménagé une niche abritant une statue de *saint Martin à cheval*, partageant son manteau. A l'intérieur, restauré depuis plus de quarante ans, et à nouveau en 1904, les colonnes de la nef ont des chapiteaux gothiques portant des ogives ; le bel arc triomphal du chœur est roman.

Un tableau représente saint Louis, couvert du manteau royal fleurdelisé et tenant la couronne d'épines; dans le bas, à gauche, sont figurés deux épisodes de la bataille: en avant, une troupe de fantassins; en arrière, des cavaliers combattant; des paysans travaillent aux champs et regardent le combat. En avant coule le *ruisseau de saint Louis*, et l'on peut constater ainsi, que, à ce moment, l'engagement se passe entre la rive droite et l'église de Formigny, selon l'opinion de M. Lair. Mais pour M. Joret on ne voit qu'un coin du ruisseau et il est impossible de dire dans quel sens il coule; l'engagement a lieu à la droite du saint, qui fait face au midi; par suite on se bat, observe M. Joret, non entre le ruisseau et l'église, ce qui eût été d'ailleurs impossible, mais à l'ouest de la chapelle et du ruisseau, sur le plateau d'Aignerville. La peinture de l'église fait d'ailleurs passer la route de Cherbourg à Paris par la chapelle saint Louis, ce qui suffit à montrer son exactitude. Bien que cette peinture soit postérieure de trois siècles à l'événement [1] elle ne laisse pas que d'avoir un certain intérêt par ses renseignements topographiques: la chapelle saint Louis y figure dans son état primitif, avant cette restauration de Louis-Philippe, dont j'ai rendu compte en décrivant le monument; le banc demi-circulaire de la façade orientale ne s'y voit pas, et au lieu d'une arche le pont en a trois; le tableau montre la route royale, aujourd'hui route nationale de Cherbourg à Paris, bordée de rares maisons que dominent des coteaux, très exagérées de proportion : sur le ciel se

1. On lit dans le bas cette inscription : « DD. cap. Roger et Roulin, an. 1754. » En bas, à gauche, on lit ces quatre vers :

> Bis septem sœclis jam, dimidioque peractis
> Expulit hinc Anglos, Carolo sept^{o} regnante Joannes
> Borbonius princeps Victorque perenne trophœum
> Hoc proceri sancto consecravit Lodoico.

détache le moulin, aujourd'hui disparu, d'où Richemond vola au secours de Clermont.

LES CONSÉQUENCES de la victoire de Formigny furent incalculables : la bataille, a écrit M. Joret, avec un très juste à propos, assura le « Recouvrement » définitif de la Normandie. Les capitaines de Bayeux et de Vire rendirent leur place. Somerset capitula dans Caen, et, le 13 août 1450, les Français rentraient dans Cherbourg. Comme l'a dit fort utilement M. Lair : « Les Français achevèrent de reprendre conscience de leur force et surtout de leur courage. Cette dépression morale, qui suit longtemps les grandes défaites et l'asservissement, disparut. Quelques mois après, la Normandie était entièrement affranchie du joug étranger. Seule, Calais, la noble ville, restait au pouvoir des Anglais. A l'heure où (1er juin 1903) l'on a célébré le glorieux souvenir du 15 avril 1450, d'autres Calaisiens restent séparés de la mère patrie. Ne l'oublions pas et surtout ne nous contentons pas d'y penser. »

LES AMIS DES MONUMENTS ORNAIS

Nous parlerons, dans un prochain fascicule, des excursions des Amis des Monuments ornais, dont le distingué président est le savant organisateur ; nous aurons alors l'occasion de faire la description du château de Carrouges, dont une vue est reproduite p. 41.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

Plusieurs des livres annoncés ci-dessous seront analysés ultérieurement.

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*

Les Grands Artistes. — PAUL DESJARDINS : Poussin, Paris, Henri Laurens. In-8, 126 p. avec gr. 1904.

Les Villes d'Art célèbres. — ÉMILE BERTAUX : Rome, l'Antiquité, Paris, Henri Laurens. Gr. in-8, 171 p. avec gr.

Les Grands Artistes. — CHARLES SAUNIER : David, Paris, Henri Laurens. In-8, 128 p. avec gr.

K. BAEDEKER : Italie Centrale. Rome. Manuel du voyageur. 13e édition. Leipzig, Karl Baedeker, éditeur, 1904. In-16, 467 p. pl. LXXIV, plus LXXIV p. d'introduction et 19 p. d'indicateur.

Cette nouvelle édition d'un livre bien connu, revu et augmenté, renferme un panorama de Rome, une vue du Forum romain, une planche reproduisant les armoiries des papes depuis 1417, 13 cartes et 50 plans d'édifices antiques ou modernes, musées et autres. L'introduction renferme des renseignements pratiques et historiques. On a consacré 124 pages au sud de la Toscane, à l'Ombrie, aux Marches : là sont les villes d'art fameuses : Pise, Florence, Sienne, Pérouse, Ancône et tant d'autres dont le nom seul est symbole de beauté. Puis voici la Ville immortelle, celle de la République des Césars et des Papes : Rome est décrit des pages 133 à 378, et ses environs des p. 379 à 446 Dans ces dernières pages, on trouve la description des pays étrusques qui sont si curieux. Une table alphabétique permet de retrouver facilement le renseignement désiré, au milieu de cette abondance d'informations : beaucoup concernent les résultats des fouilles nouvelles dont on trouvera le tableau d'ensemble.

EDMOND RADET : Visions brèves. Notes d'art et de voyage en Italie. Paris, 1904. In-8, 279 p.

Notes recueillies, écrit M. Radet, au jour le jour, au cours d'une tournée rapide à travers la Péninsule ; on y rencontre plus d'un renseignement utile et souvent un rappel de douce émotion d'art sur Rome, Gênes, Pise, Naples, Pompéi, Sorrente, Amalfi, Pœstum, Florence, Pérouse, Assise, Bologne, Venise, Vérone, Milan, la Chartreuse de Pavie. Ce sont de beaux pays d'art et on s'y rendra avec plaisir, en lisant l'agréable livre de M. Radet, qui en marque les traits essentiels.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS ARTISTIQUES DE L'EST de la France. Avril 1904.

Notice par M. Quinhard sur Charles Cournault qui reconstitua le Musée historique lorrain, et dessina de nombreux objets antiques en Suisse, Allemagne, Autriche. Notice sur Raffet.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE : 1903 ; 57e vol. Auxerre, 1904. In-8. Grav.

Une fresque des Sybilles dans la cathédrale d'Auxerre. — Suite de l'important travail de M. l'abbé Pissier sur Saint-Père-sous-Vézelay, d'un si vif intérêt. — La chapelle Notre-Dame de la Conception ou du Porcher en l'église Saint-Thibault de Joigny. — Fac-simile d'un beau plan d'Auxerre en 1713, annoté par Ch. Demay.

Dr L. LE PILEUR : Bulletin des travaux de la Société médicale de l'Élysée pendant l'année 1903. Mâcon, Perroux, 1904. In-8, 170 p.

Cet intéressant bulletin d'une Société à laquelle M. le Dr Le Pileur donne sans compter ses soins assidus et compétents renferme des pages très intéressantes pour l'histoire de nos monuments. M. Fredel donne de curieux détails sur la cure que faisait Despréaux à Auteuil en 1687, puis à Bourbon-l'Archambault (p. 47-58).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. CHARLES GARNIER

Ancien Président de la « Société des Amis des Monuments parisiens »,

Membre de l'Académie des Beaux-Arts,

PAR

M. GUSTAVE LARROUMET

Secrétaire perpétuel de l'Académie.



A France est assurément entre tous les pays d'Europe le plus cohérent et le plus divers par la fusion des éléments qui l'ont formé. De Dunkerque à Marseille, sous les brumes du Nord et l'azur du Midi, la fermeté et la souplesse, le sérieux et la gaieté, la raison et l'esprit de chaque province unissent leurs dissonances dans l'harmonie. Mais souvent, sur cette terre diaprée, une plante délicate, forte et rare, s'élève, dont l'origine semble un paradoxe géographique. Un type surgit qui rappelle de manière saisissante et imprévue un détail particulier du merveilleux roman qu'est notre histoire.

Le 6 novembre 1825, au cœur du Paris populaire, rue Mouffetard, d'un père Jean-André Garnier, originaire de Challes, dans le Maine, et d'une mère Louise-Françoise-Félicité Colle, fille d'un Lorrain, capitaine du premier Empire, naissait un enfant, qui recevait les prénoms de Jean-Louis-Charles, et devait illustrer le nom de Charles Garnier. Rappelez-vous, Messieurs, notre confrère, depuis les premiers souvenirs des compagnons de sa jeunesse jusqu'à la dernière impression qu'il nous ait laissée ; reportez-vous à l'admirable portrait, dans lequel Baudry

le représentait en pleine vigueur de jeunesse et la médaille non moins admirable où notre ami Chaplain fixait sa maturité déjà touchée par la vieillesse commençante; mettez entre les deux le buste si vivant qu'a modelé Carpeaux. Devant cette maigreur nerveuse, ce visage aux traits nets, ce teint basané, ce nez en bec d'aigle, cette chevelure moutonnante, devant cet aspect d'Abencerage, il était impossible de ne pas songer à ces Sarrazins que Charles Martel écrasait à Poitiers, mais pas avant qu'ils n'eussent jeté racine dans notre pays.

A cet aspect oriental, répondait une âme de feu, ardente et vibrante, mais tempérée par la réflexion et la méthode de l'Occident. Toute sa vie, Garnier commencera par le sentiment et continuera par l'étude [1].

Son père et sa mère étaient de fort petites gens, le père un forgeron, qui devait s'élever au rang de constructeur de « coucous », les petites voitures qui faisaient le trajet de Paris à Sceaux, la mère une ouvrière en dentelles. C'étaient aussi de fort braves gens et les deux choses vont souvent ensemble. A étudier plusieurs de ces existences modestes, où se dépensent beaucoup d'énergie et de droiture, j'ai souvent pensé à la fière réponse d'un personnage de roman anglais, un meunier, qui peu à peu avait acquis l'aisance : « Enfin, lui disait son fils, nous allons être des *gentlemen*. — Mon fils, répondait le père, nous l'avons toujours été. »

De la rue Mouffetard, le ménage du forgeron-carrossier s'était transporté rue Monsieur-le-Prince, puis rue Mazarine, à quelques pas de la coupole qui devait un jour abriter la gloire du fils. En attendant, le garçonnet, destiné

1. Voir, à ce sujet, la confession que fait l'artiste lui-même dans le *Nouvel Opéra de Paris*, t. I, p. 121 et 122.

par son père au même métier que lui, tirait le soufflet de la forge. Il ne recevait d'autre instruction que celle des écoles primaires, d'abord à Paris, puis à Bellesme, dans l'Orne, où ses parents l'avaient envoyé passer deux ans, pour raffermir sa santé délicate.

Cependant, la mère s'inquiétait du rude labeur imposé à l'enfant. Par hasard, la bonne femme avait entendu parler d'une profession relevée et opulente, dont l'accès n'était pas impossible avec un peu d'étude, celle d'architecte vérificateur : on y gagnait des six francs par jour! La tendresse et l'ambition la poussant, elle obtenait que le petit Charles fût envoyé le soir aux cours de l'École de dessin de la rue de l'École-de-Médecine, aujourd'hui l'École nationale des Arts décoratifs. A l'École primaire Demoyencourt, il avait fait la connaissance de notre confrère, le sculpteur Jules Thomas, auquel l'unissait dès lors une amitié qui devait durer autant que sa vie, car ils ne se séparèrent plus et se suivirent à l'École des Beaux-Arts, à la Villa Médicis et à l'Institut. A l'École de dessin, il avait rencontré Carpeaux, le futur auteur du groupe de *la Danse* à l'Opéra, mais ses relations avec lui se bornaient alors à le battre dans un concours de modelage.

Muni d'un peu de dessin et de mathématiques, Charles Garnier se faisait admettre à quinze ans dans un atelier d'architecture, dont le patron l'employait à mettre son vin en bouteilles. Il passait de là dans l'atelier Léveil, où se donnait un solide enseignement, puis dans l'atelier Lebas. Celui-ci était un maître de l'architecture contemporaine, mais, au dire de notre confrère, sa direction se bornait à répéter devant chaque élève, en faisant sa tournée de correction : « Continuez! » Pourtant, il était bon prophète, car il aurait dit à la mère de Garnier : « Votre fils sera un prix de Rome. »

Garnier déclarait lui-même que son vrai maître à l'atelier Lebas, ce fut son camarade André, son aîné de six ans : André annonçait déjà la puissance de conception, l'esprit pratique, la robuste élégance qui devaient produire les grandes galeries du Muséum.

A dix-sept ans, en 1842, Garnier était admis à l'École des Beaux-Arts. C'était enfin pour lui la véritable entrée dans la carrière d'artiste, mais ce grand bonheur coïncidait avec une catastrophe domestique : l'ouverture du chemin de fer de Sceaux ruinait le fabricant de coucous! Et comme la naissance d'un petit frère venait d'augmenter les charges de la famille [1], l'élève architecte dut s'ingénier pour gagner les vingt francs payés chaque mois à l'atelier Lebas. Il se mettait donc à « faire la place », comme on dit, pour quinze sous l'heure. Il travaillait notamment chez Viollet-le-Duc, qui commençait à former une école nouvelle, avec un plan de campagne arrêté.

Archéologue d'une vaste science, dessinateur de premier ordre, restaurateur redoutable, caractère impérieux, Viollet-le-Duc se proposait de sauvegarder nos monuments historiques, ce qui est un grand bien, de les relever de leurs ruines en les ramenant à leur splendeur première, ce qui est une grosse erreur, car on substitue par là des pastiches à l'œuvre des hommes, de l'histoire et du temps, enfin et surtout de réagir contre l'influence gréco-romaine, qui dominait dans l'école française. Ceci était la plus chimérique des utopies. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de remonter le courant de la civilisation française, de ressusciter un art mort avec la société dont il était l'expres-

1. Ce frère, élevé et soutenu par son aîné, devait mourir en pleine jeunesse, après avoir causé de grands soucis à Charles Garnier et en lui laissant un profond chagrin.

sion, de détruire l'œuvre de la Renaissance. Pour mener à bien pareille entreprise, il n'eût fallu rien moins que le pouvoir de Dieu, et Viollet-le-Duc ne put mettre au service de ses idées que la faveur du second Empire.

Il n'en est pas moins curieux de voir ainsi l'un près de l'autre, à l'état de maître et d'élève, le chef de l'école gothique, ou mieux ogivale, ou encore nationale, comme elle s'intitulait modestement, et celui qui, sans aspirer le moins du monde à la tyrannie, comme disaient les anciens, devait être en ce siècle le maître incontesté de notre architecture, aussi française que l'autre, et qui s'est attestée par des chefs-d'œuvre, tandis que l'autre n'a guère laissé qu'un système. Le maître et l'élève se rencontreront vingt ans plus tard, dans une rivalité décisive, la construction du nouvel Opéra, et pour la gloire de l'art français, c'est l'élève qui vaincra.

En attendant, Garnier apprenait du moins à cette école la connaissance d'un art glorieux, quoique mort, et qu'il faut honorer, s'il ne faut pas l'imiter. Plus tard, devenu critique, il jugera son ancien maître et ses théories. Il le fera avec une estime respectueuse et une franchise hardie. Il louera la « connaissance profonde de l'architecture du moyen âge, le talent d'écrivain, l'habileté surprenante de dessinateur », que l'on ne saurait contester à Viollet-le-Duc, mais il le plaindra de son impuissance. Il lui demandera où sont ses créations, ses œuvres, ses édifices. Il conclura par une déclaration éloquente et qui n'a pas cessé d'être vraie :

Si nous étudions le grec, si nous étudions les monuments de l'antiquité, nous ne les copions pas ; nous y cherchons des préceptes et des exemples, mais nous cherchons aussi en nous un sentiment et une volonté ; nous regardons, mais nous créons.

Que font alors ceux qu'on nous oppose ? Au lieu de prendre le principe et l'essence des édifices, ils les imitent ; ils voient, mais ils reproduisent ; ils ne cherchent pas, ils immobilisent ! De quel côté est la vie et le mouvement ? Qui faut-il encourager, le penseur ou le copiste ?

Oh ! je sais bien que ceux-ci se retranchent derrière un grand mot : celui d'architecture nationale ! Mais qu'est-ce donc que votre architecture nationale ? Pourquoi plutôt celle-là qu'une autre ? Pourquoi plutôt le Moyen Age que la Renaissance ? Est-ce que votre littérature est celle de Froissard, de Montaigne, ou celle de Voltaire ? Est-ce que votre souverain national est Charlemagne, saint Louis ou Napoléon ? Toutes nos productions font l'histoire de la France, comme tous nos grands hommes en font la gloire. Je revendique tous les génies de mon pays, et je n'en exalte pas un aux dépens des autres [1].

En attendant de voir aussi clair dans ses idées et ses préférences, le petit sous-aide de Viollet-le-Duc se préparait au concours de Rome, ce *delenda Carthago* de l'école médiéviste. Admis en loge au concours de 1846, il échouait, recommençait l'année suivante, sans obtenir d'être logiste, et enfin, en 1848, obtenait le premier grand prix. Il était temps. La famille du lauréat, de plus en plus besogneuse, ne pouvait plus le soutenir et, s'il avait échoué, elle aurait dû le mettre en demeure de gagner sa vie.

Aussi, quelle angoisse pendant la bataille et quelle joie après la victoire ! Garnier était déjà aussi prompt au découragement qu'à l'espérance. Seul des huit concurrents, pour traiter le sujet du concours, — un Conservatoire des Arts et Métiers, — il avait adopté un certain parti de composition, alors que les sept autres concurrents avaient choisi le

1. CHARLES GARNIER, *A travers les Arts*, p. 47 et 51.

parti contraire. La majorité devait être dans le vrai et lui dans le faux.

Le jour du jugement, il attendait dans la cour de l'École, le cœur serré et l'œil fixé sur la fenêtre de la salle où siégeait le jury. Un surveillant, qui lui voulait du bien, lui avait promis de soulever le rideau si le jugement lui était favorable. Tout à coup, le rideau se soulève, mais le pauvre candidat avait les yeux si brouillés par l'émotion qu'il ne voyait pas le signal. Il fallut les cris de joie de ses amis pour l'éclairer enfin, et il partit en courant, pour embrasser sa mère.

Il avait été devancé. La famille savait la nouvelle et pleurait de joie. Un brave homme, un cocher de fiacre, lié avec le constructeur de coucous, était au courant, comme tout le quartier, de ce qu'attendait le fils Garnier. Il s'était posté en vedette devant l'École, sur son siège, les rênes prêtes et le fouet à la main. Au signal de la fenêtre, il partait au galop et, à la porte du forgeron, il lui annonçait la victoire par un de ces claquements de fouets en fanfare que savent exécuter les virtuoses de cet instrument.

Fraternité des humbles ! Nous avons tous des motifs de rancune contre les cochers de fiacre, mais pour quelques traits pareils, nous leur pardonnerions beaucoup.

(*A suivre.*)

LE DONJON DE VINCENNES

SOUVENIR DE LA VISITE

DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

AU CHATEAU DE VINCENNES

PAR

IVAN D'ASSOF

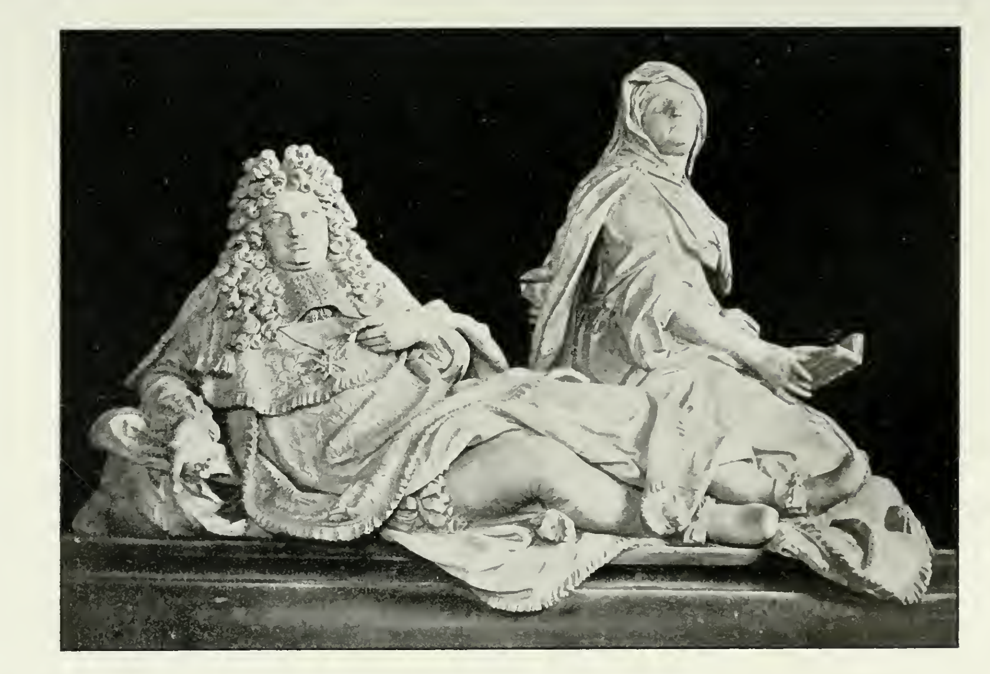
Voyez *l'Ami*, t. XVI, p. 48, 84; t. XVII, p. 323, et t. XVIII, p. 22.



côté de la cuisine, et formant un office séparé, se trouve la « sausserie », qui tient une grande place dans les préoccupations gastronomiques de l'époque. Cet important service est monté comme la cuisine, mais avec un soin tout particulier. Il possède sa vaisselle propre, composée en partie de plats d'étain pouvant se renfermer dans des « bouges », sorte de valises spéciales en cuir. Des « estamines » servent à filtrer les préparations obtenues et des barils à les emmagasiner et au besoin à les faire voyager.

Vient ensuite l' « Office de la fruiterie » dont dépend tout ce qui a rapport aux fruits et à la cire. Là, se trouvent des « espées de fer » pour « couper chandelles et torches », des « trappes de fer » pour cuire les poires, des grils pour cuire les pommes, des coffres longs pour mettre les torches et chandelles.

Après cette inspection qui eut pleinement satisfait Brillat-Savarin lui-même, nous sortons de la grosse tour par la poterne basse ménagée dans le mur est et nous nous dirigeons vers la « salle d'assemblée » que nous avons laissée à notre



L'HOPITAL DE TONNERRE SAUVEGARDÉ

Tombeau du marquis de Louvois (partie supérieure) et de sa femme Anne de Souvré personnifiant l'Histoire.
(Voy. t. XVI, p. 337, et t. XVII, p. 297, 309, 329 ; t. XVIII, p. 9, 17.)
Sculpture en marbre blanc par Girardon et Desjardins.

droite en pénétrant dans le Donjon [1]. Tout en marchant, nous demandons à notre guide quelques renseignements sur les déplacements de la cour, nécessitant ce luxe de moyens d'emballage qui nous a tant frappé au cours de notre visite aux cuisines et dépendances. Il nous apprend que tous les services de la maison du Roi suivent le souverain, sont constamment prêts pour tout départ, aussi subit qu'il soit. Car, outre les chariots de l'échansonnerie, de la panneterie, de la cuisine, destinés au transport des nombreux ustensiles que nous venons de voir, il en existe d'autres dits « chariots des joyaux » et « chariots de la fourrière », ces derniers contenant des bourses de cuir remplies d'outils et de crochets « bastards » pour tendre rapidement les appartements. Il y a aussi les nombreuses voitures réservées aux bureaux de la maison du Roi, à l'Intendance, comme on le dirait aujourd'hui. Ces voitures transportent, dans de grands coffres, les registres, les mains de papier de « petite et grande fourme », la cire « vermeille pour sceller », les « tablettes à trancher parchemin » et enfin l'encre dans des « bouteilles en cuir ». Les gens de la chambre aux deniers disposent de « sommes [2] » pour le transport de leur matériel et des espèces en or et en argent renfermées dans de grandes bourses en cuir.

Cette intéressante causerie nous a conduits jusque dans la grande salle, réservée aux assemblées, aux fêtes et aux banquets. Cette pièce est formée de deux travées et divisée par des piliers dans sa longueur.

1. Cette salle a complètement disparu. Il est impossible de savoir à quelle époque elle a pu être démolie. On la voit représentée dans une gravure de Boisseau.

2. On appelait « somme », le bât, le panier ou le coffre pouvant se placer sur le dos d'un animal et destiné à contenir le « sommier » ou la charge. L'homme qui était préposé à la conduite des animaux de charge s'appelait « sommelier ».

Le trône royal, sur une estrade élevée, se trouve à l'une de ses extrémités Une table est placée devant ce siège : elle sert les jours de grand conseil ou les jours de festin, lorsque le Roi mange en public, tout en restant isolé de ses invités.

Au moment de notre visite, la « vaisselle du grand ménage » est sortie. Nous pouvons juger ici, mieux que partout ailleurs, du luxe du monarque.

Tout le service est en or massif, orné de pierres précieuses. Les coupes, les gobelets, les hanaps, les aiguières, les flacons, les salières, les drageoirs ainsi que les cuillers et les rares fourchettes qui existent, sont du même métal, et c'est par douzaines que nous comptons les plats et les assiettes [1]. Pour boire, le Roi se sert de la coupe de Charlemagne, « laquelle a des saphirs à jour et pèse cinq marcs cinq onces et demi d'or [2] ».

Ces merveilles d'orfèvrerie représentent des sommes fabuleuses. Nous ne pouvons qu'en signaler l'importance et la richesse, et nous nous dirigeons vers la chapelle de la braie du Donjon [3], notre dernière station.

Cette chapelle est attenante à la grande salle : elle renferme surtout une quantité d'images de saints et de saintes, figurines en métaux précieux, ornées de pierreries, de perles ou de camées. Là aussi sont entassés des reliquaires variés, des tableaux religieux et de grandes croix dont l'ornementation est aussi riche que diversifiée.

1. Tous ces objets sont décrits dans la première partie de l'inventaire de Charles V, édité sous la direction de M. Labarte. Il ne faut pas moins de 33 pages pour les énumérer (p. 55 à 78).

2. N° 256 de l'inventaire de Charles V.

3. Chapelle ès-braye du Donjon. (J. Labarte, Inventaire de Charles V, p. 263 à 268.) Cette chapelle, comme la salle d'assemblée, a été démolie à une époque dont il nous a été impossible de retrouver la date.

Remarquons « les grands chandeliers d'or tous rons, à trois piez », l' « eaubenoistier » d'argent et la lampe de même métal où vacille la flamme du sanctuaire, et nous aurons une idée, sinon complète, du moins suffisante, des trésors contenus dans cette chapelle.

Notre visite est terminée.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir montré au lecteur tout ce que contenait la fastueuse demeure de Charles V ; mais nous espérons que notre modeste tentative de reconstitution attirera l'attention sur le Donjon, qui, placé aux portes de la capitale, pourrait si facilement être transformé en un musée des XIIIe et XIVe siècles. Il y aurait un triple avantage à mettre dans ce cadre ancien, comme à leur place primitive, les objets qu'on pourrait retrouver, de ces époques curieuses. A l'intérêt artistique d'une telle collection, s'ajouterait celui de voir la destination de chaque chose. Les hommes du Moyen Age nous apparaîtraient dans leurs œuvres, dans leur milieu, avec leurs mœurs, leurs habitudes. L'évocation serait puissante en même temps que facile à réaliser.

Puis nous aurions une division rationnelle, chronologique de nos richesses artistiques. Saint-Germain resterait le musée des origines, Cluny celui de la Renaissance, Vincennes établirait la transition entre les deux.

Et cette transition a une importance considérable. L'art moderne naît à la fin du XIVe siècle. L'esthétique de cette époque révèle un changement radical dans les idées. L'esprit nouveau se manifeste à ce moment dans toutes les branches de l'activité intellectuelle. En politique, il se traduit par les grands mouvements populaires à la tête desquels sont les Lecoq, les Arteveld, les Wicliffe, les Étienne Marcel. En art, il suscite une foule d'artistes qui, s'affranchissant des

règles admises, demandent à la nature des modèles, délaissent les canons idéalistes. La forme, arrivée à la perfection conventionnelle, et n'étant plus dès lors susceptible d'amélioration, évolue vers le réalisme. Le changement brutal de formule la rend moins séduisante, fait croire à une décadence. L'évolution caractéristique encore si méconnue est pourtant un progrès, un pas fait vers le retour à l'antique. C'est la véritable « renaissance » au sens propre du mot et cette renaissance est particulièrement intéressante pour nous Français parce qu'elle est *Française*.

Cette théorie a été exposée par M. A. Marignan, dans une remarquable étude sur le Petit Palais à l'Exposition de 1900 :

« C'est de la deuxième moitié du XIVe siècle, dit cet éminent critique, qu'il faut dater l'art moderne [1]. J'ai reconnu, aidé des conseils de mon maître et ami Courajod, que certaines conquêtes de l'esprit humain, c'est-à-dire le paysage, le portrait et enfin la gravure appartiennent à cette époque. On peut affirmer aussi que ce n'est pas l'Italie, mais bien la France, qui est en droit de revendiquer l'honneur de les avoir trouvés. Rejetons donc les dates autrefois admises de la Prise de Constantinople comme celle du commencement de la période moderne, refusons d'admettre avec les Italiens que c'est à Donatello qu'il faut faire commencer la Renaissance, et reconnaissons au contraire que le mouvement naturaliste qui aboutit aux magnifiques œuvres de Claus Sluters, prouve que déjà cette renaissance était née, si on entend par ce mot le retour à la nature, si on compte parmi ses conquêtes le paysage, le portrait, la gravure. Oui, on peut affirmer qu'à partir de 1370, un

1. Étude de M. A. Marignan, sur le Petit Palais, *Revue de Belgique*, chez P. Weissembuck, à Bruxelles, 49, rue du Poinçon, 1901.

art tout nouveau naît en France, qui est la négation de l'esthétique antérieur. »

Or, la date de 1370, démarcation entre le Moyen Age et les temps modernes, est précisément la date d'achèvement du Donjon de Vincennes. Cette coïncidence donne à la vieille tour féodale un intérêt tout particulier, intérêt qui serait considérablement accru, si l'on utilisait le monument pour l'histoire de l'art. Et c'est pourquoi j'estime que la création d'un musée dans lequel seraient réunis des témoins de la « Renaissance primitive » serait une œuvre féconde en enseignements, utile, nécessaire, bien française.

VITRAUX D'ÉCOUEN : LAURENCE FAUCONNIER ET JOHANNES DE URIGNÉ NE SONT POINT, COMME L'A AVANCÉ M. MAGNE, PEINTRES SUR VERRE DU XVIe SIÈCLE

PAR

F. DE MÉLY

A une des dernières séances de la Société des Antiquaires de France, un membre ayant cité parmi les célèbres verriers du XVIe siècle Laurence Fauconnier, de Bourges, M. de Mély a rectifié cette erreur en montrant comment elle s'était produite. Nous pouvons donner à nos lecteurs la primeur d'informations sur ce sujet, grâce à l'amabilité de notre éminent collaborateur M. de Mély, qui veut bien nous donner les senseignements suivants :

N 1885, M. Magne ayant découvert au bas d'un des vitraux d'Écouen le monogramme L. F., en avait immédiatement conclu que c'était la signature d'une certaine Laurence Fauconnier, dont le nom se lit au bas d'un vitrail de la chapelle saint Claude de Saint-Bonnet de Bourges.

Mais il avait négligé d'aller examiner le vitrail sur place; car il y aurait lu l'inscription entière : « Laurence Fauconnier, veuve de Jean Ragueneau, a faict bastir ceste chapelle. » Une pierre tombale qui se trouve dans la chapelle confirme cette donation.

Dans le vitrail même, on peut enfin lire, inscrit, dans le livre tenu par saint Claude : « Mil V[e] quarante quatre, faict par Jean Lécuyé », peintre verrier très connu de cette époque.

Laurence Fauconnier, simple bourgeoise de Bourges, doit donc être rayée du livre d'or des verriers du XVI[e] siècle, comme aussi « Johannes de Urigné », auteur du vitrail de la Nativité de Montgeoffroy, près Beaufort, car l'inscription, à moitié cachée par le retable, porte simplement : « *Natus es de Virgine Maria.* »

LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

DEPUIS LA FONDATION DE L'INSTITUT

PAR

ALBERT SOUBIES

Première série (1795-1816).

(Voyez t. XVII, p. 256.)



ANS l'intéressant ouvrage publié par M. Albert Soubies, on trouvera de bien complètes informations sur les constitutions de l'Académie et les artistes qui en firent partie. La première biographie du volume est celle du peintre Vien, dont la dépouille fut portée au Panthéon ; entre autres anecdotes curieuses, M. Soubies nous conte celle-ci : Mme Geoffrin était venue un jour pour lui demander *une tête dans le goût de Vanloo.* « Je regrette bien, Madame, répartit Vien, que vous ayez pris la peine de monter si haut (il occupait le logement le plus élevé du Louvre), car M. Vanloo demeure au bas de la place. » Ailleurs, M. Soubies nous parle des pénibles débuts de David jeune, et nous cause des « petites maisons » de Paris : « La Guimard, écrit notre auteur, s'était, à la Chaussée d'Antin, édifié un galant réduit, que l'on désignait sous le nom de « Temple de Terpsichore ». Pour le décorer, elle avait eu recours à Fragonard. Mais il survint une mésintelligence entre la danseuse et le peintre. Celui-ci, qui, dans l'un de ses panneaux, avait représenté la Guimard en muse

MUSÉE DE PONTOISE (SEINE-ET-OISE)

DIRIGÉ PAR Mme TAVET

ANCIEN HOTEL DU GRAND VICARIAT



CLICHÉ DE M LUCIEN PARIS

CE MONUMENT, QUI, SELON M. FERNAND ROGER, DATE DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVe SIÈCLE, FUT ÉDIFIÉ PAR LE CARDINAL GUILLAUME D'ESTOUTEVILLE, ARCHEVÊQUE DE ROUEN, QUI ÉTAIT OBLIGÉ D'Y LOGER UN GRAND VICAIRE, ET OU IL DEVAIT HABITER AU COURS DE SES VISITES PASTORALES

de la danse, revint furtivement dans l'hôtel, et, prenant palettes et pinceaux, fit de la Terpsichore une Némésis en furie. La brouille, après un tel procédé, ne pouvait être que définitive. C'est alors que David fut choisi pour terminer les décorations entreprises. On conte que la Guimard, pendant qu'il était occupé à cette besogne, le voyant un jour fort triste, et apprenant de lui que « le manque d'espèces » était ce qui lui causait cette humeur sombre, lui donna sur-le-champ, avec beaucoup de grâce, beaucoup d'argent. »

Dans ce recueil, on a publié l'étude magistrale de M. Humbert sur la *Ressemblance dans le portrait*. Voici, à ce propos, une curieuse conversation entre David et le grand Napoléon. Il s'agissait, dans cet entretien, d'un portrait projeté de Bonaparte, portrait pour lequel le peintre sollicitait de l'impérial modèle des séances de pose : « Poser ? A quoi bon ? disait l'Empereur. Croyez-vous que les grands hommes de l'antiquité dont nous avons les images aient posé ? — Mais je vous peins pour votre siècle, pour des hommes qui vous ont vu, qui vous connaissent. Ils voudront vous trouver ressemblant. — Ressemblant ! Ce n'est pas l'exactitude des traits, un petit pois sur le nez, qui fait la ressemblance ; c'est le caractère et la physionomie, ce qui l'anime, qu'il faut peindre. — L'un n'empêche pas l'autre. — Certainement Alexandre n'a jamais posé devant Apelle. Personne ne s'informe si les portraits des grands hommes sont ressemblants. Il suffit que leur génie y vive. — Vous m'apprenez l'art de peindre. — Vous plaisantez ; comment ? — Oui... Vous avez raison en tout. Eh bien ! vous ne poserez pas, laissez-moi faire. Je vous peindrai sans cela. »

La Restauration, comme il fallait s'y attendre, proscrivit

David : il avait voté la mort du roi. Il dut vivre dans l'exil, à Bruxelles, comblé d'ailleurs d'égards par le roi de Hollande. Signalons la hauteur d'âme avec laquelle il refusa l'invitation de M. de Humbold, lui proposant, au nom du roi de Prusse, de devenir, à Berlin, le ministre des Arts.

Lorsque Vivant Denon fut décrété d'accusation comme émigré, David le sauva en lui donnant, pour incontestable certificat de civisme, la mission de graver tous les costumes républicains dont on discutait l'adoption.

Houdon (1741-1828) a laissé à Rome une admirable statue, une de ces œuvres magistrales laissées par l'*Art français à l'étranger*, qu'on s'est souvent plu à signaler ici. C'est pendant sa résidence à Rome que Houdon exécuta en marbre, et de neuf pieds de dimension, « la belle et touchante statue de saint Bruno, dit Quatremère de Quincy, placée dans le pronaos de l'église des Chartreux, qui est une des salles des Thermes de Dioclétien ». Il ajoute avec raison que rien n'est plus simple et plus vrai que cette statue, « l'idéal de l'humilité sous la forme et le costume au naturel du pieux cénobite ».

C'est à propos de cette figure que Clément XIV dit spirituellement : « Si la règle de son ordre ne lui prescrivait pas le silence, je suis sûr qu'elle parlerait. »

La renommée de Houdon s'était étendue en Europe. Elle avait même passé les mers, ainsi que le prouve l'invitation que les États-Unis lui adressèrent d'exécuter la statue de Washington. Conduit en Amérique par Franklin, il résida quelque temps à Philadelphie, où il logea chez Washington lui-même.

Houdon vit la foule se porter au Jardin des Plantes, rapporte Periès, pour y voir sa statue de Buffon. Laborieux, produisant avec autant de prestesse que de sûreté, il a

laissé une œuvre considérable. Sans parler de ses nombreuses statuettes de marbre, de bronze, d'argent, de ses bas-reliefs, de ses hauts reliefs au Palais-Bourbon et à la cathédrale d'Orléans, on lui doit, comme grands ouvrages, le *Pluton qui tient Cerbère enchaîné*, le fronton de la cour du Palais-Royal, le groupe — qui se trouve à l'Académie des Arts de Saint-Pétersbourg, — de *l'Impératrice Élisabeth décorant la princesse de Hesse*, et, dans la série à laquelle appartient le *Buffon*, déjà cité, le *Descartes*, le *Turenne*, le *Pascal* et le *Bossuet* (ces deux derniers extrêmement remarquables). N'oublions pas non plus sa figure de plomb de grandeur nature, *l'Amour dominateur des éléments*, et enfin une *Psyché* et une *Bacchante*, jolies statues qui sont au Musée du Louvre.

Lorsque la Fontaine des Innocents fut reconstruite sou forme de monument isolé, il put sans témérité, et sans inégalité trop choquante, ajouter trois figures nouvelles aux cinq délicieuses nymphes de Jean Goujon.

PARIS MODERNE

DOCUMENT OFFICIEL

DÉFENSE D'AFFICHER SUR LES MONUMENTS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INTERDISANT L'AFFICHAGE SUR LES ÉDIFICES ET MONUMENTS AYANT UN CARACTÈRE ARTISTIQUE

LISTE OFFICIELLE DES MONUMENTS PARISIENS SUR LESQUELS L'AFFICHAGE EST INTERDIT

On sait pendant combien d'années la Société des Amis des Monuments parisiens et ses présidents se sont occupés de gagner l'esprit public à la cause de l'interdiction de l'affichage sur les monuments. A la fin, l'État a pris des décisions conformes aux désirs de la Compagnie, d'où sont sorties tant d'utiles et courageuses initiatives; elle obtint alors que, près des monuments appartenant à l'État, on placerait des cadres en bois où les affiches électorales seraient apposées à l'exclusion de toute autre partie du monument; il y a peu de temps la Ville, à son tour, s'est ralliée à l'esprit progressiste et d'avant-garde des Amis des Monuments parisiens, qui s'appuient en même temps sur les grandes et nobles traditions nationales. Grâce à M. de Selves et au Conseil municipal, une loi de 1902 a donné gain de cause presque complet aux promoteurs, jadis raillés et traités d'utopistes, qui demandaient interdiction de l'enlaidissement de la Ville par les affiches. On publie aujourd'hui la liste des monuments protégés et voici le texte officiel de l'arrêté préfectoral :

Le Préfet de la Seine,

Vu l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881, aux termes duquel les professions de foi, circulaires et affiches électo-

rales, peuvent être placardées sur tous les édifices publics autres que les édifices consacrés aux cultes;

Vu la loi des 30-31 mars 1887 relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique;

Vu la loi du 27 janvier 1902 autorisant le préfet de la Seine, par dérogation à l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881, à interdire, à Paris, l'affichage, même en temps d'élections, sur les édifices et monuments ayant un caractère artistique;

Vu les dépêches de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, des 21 février et 15 mars 1902;

Vu l'avis de la Commission du Vieux Paris;

Sur la proposition du directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations,

Arrête :

Article premier. — L'affichage est interdit à Paris, même en temps d'élections :

1° Sur tous les édifices consacrés aux cultes;

2° Sur les édifices et monuments dont l'énumération suit :

1er arrondissement :

Colonne Vendôme. — Palais de justice. — Cour de cassation. — Cour des comptes. — Pont-Neuf et monument d'Henri IV. — Palais du Louvre et des Tuileries (y compris les statues des jardins et leurs soubassements). — Palais-Royal (y compris le Conseil d'État et le Théâtre-Français). — La tour de la mairie du 1er arrondissement. — Colonne de Catherine de Médicis. — Théâtre du Châtelet (façade). — Fontaine du Palmier. — Fontaine du Trahoir. — Fontaine des Innocents. — Fontaines place du

Théâtre-Français. — Fontaine du Marché Saint-Honoré.— Fontaine Molière. — Ministère de la Justice et façades des hôtels, 7 et 9, place Vendôme. — Monument de Louis XIV, place des Victoires. — Place de la Concorde (statues, balustrades, pavillons, socles, fontaines, colonnes).

2e arrondissement :

Bibliothèque nationale. — Monument de Louis XIV, place des Victoires. — Fontaine Gaillon. — Fontaine Colbert. — Théâtre de l'Opéra-Comique. — Fontaine de la Reine (rue Saint-Denis). — Palais de la Bourse.

3e arrondissement :

Hôtel Carnavalet. — Archives nationales. — Portail et tourelles rue des Archives et rue du Chaume. — Conservatoire des arts et métiers (façades). — Monument place de la République. — Fontaine des Haudriettes. — Fontaine, rue de Turenne, 41. — Fontaine, rues de Turenne et Charlot. — Fontaine et tour du Vert-Bois. — Fontaine Maubuée. — Fontaine Sainte-Avoie. — École, rue Béranger, 3 et 5.

4e arrondissement :

Colonne de Juillet. — Théâtre des Nations (façades). — Écoles, place des Vosges, 6 et 12. — Maison, place des Vosges, à l'Assistance publique. — Tribunal de commerce. — Square et tour Saint-Jacques. — Fontaine des Poissonniers. — Fontaine, rue Charlemagne. — Hôtel de Lauzun. — Hôtel de Ville. — Tour de la Bastille. — Pont Marie. — Hôtel de Béthune-Sully, rue Saint-Antoine. — Hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile. — Hôtel, rue des Francs-Bourgeois, 31. — Tourelle de la maison rue Vieille-du-Temple, 54, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois.

5e arrondissement :

Mairie du 5e arrondissement (façade principale). — Val-de-Grâce. — Faculté de droit (façade principale). — La Sorbonne. — Lycée Henri IV. — Chapelle de l'ancien collège de Beauvais, rue Jean-de-Beauvais. — Le Panthéon. — Fontaine de l'École polytechnique. — Square du Collège de France. — Commissariat de police, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. — Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Musée de Cluny. — Fontaine Cuvier.

6e arrondissement :

Bassin Soufflot. — Académie de médecine, rue des Saints-Pères. — École des Beaux-Arts. — Palais du Luxembourg. — Institut. — Odéon. — Hôtel des Monnaies. — Nouvelle Académie de médecine. — École de médecine. — École pratique de médecine. — École de pharmacie. — Caserne de la garde républicaine, rue de Tournon. — Fontaine Saint-Michel. — Fontaine Saint-Sulpice. — Fontaine, rue Garancière.

7e arrondissement :

Église des Invalides. — Ministère de la Guerre (façade boulevard Saint-Germain et tour d'angle. — Fontaine Bouchardon, rue de Grenelle. — Fontaine égyptienne. — Fontaine de Mars. — École militaire. — Palais de la Légion d'honneur. — Chambre des députés (les deux façades). — Statues du pont d'Iéna et pont Alexandre III.

8e arrondissement :

Façades des hôtels, place de la Concorde, 4, 6, 8 et 10. — Collège Chaptal. — Petit Palais. — Ancien Garde-meuble national. — Grand Palais. — Ministère de l'Intérieur (portail). — Ministère de la Marine. — Obélisque de Louqsor. — Palais de l'Élysée. — Arc de triomphe. —

VUE DE LA COUPE A MOITIÉ D'EXÉCUTION





MÉDAILLON QUI ORNE L'OMBILIC DE LA COUPE (ÉTAIN?)

Trois lièvres, en léger relief, sont disposés de manière à ce que les oreilles forment au centre un triangle équilatéral. Les trois oreilles sont placées de manière que chaque lièvre semble posséder une paire d'oreilles.

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES

COUPE EN ÉTAIN SAUCÉ TROUVÉE DANS LA SEINE EN AMONT DE PARIS
COMMUNICATION DE MM. ÉMILE TATÉ ET ÉDOUARD FOURDRIGNIER

Place de la Concorde (statues, balustrades, pavillons, socles, fontaines, colonnes, chevaux de Marly et piédestaux). — Fontaine du Cirque. — Fontaine des Ambassadeurs. — Fontaine Ledoyen. — Fontaine François Ier. — Bahuts des bassins du rond-point des Champs-Élysées. — Parc Monceau et Rotonde. — Pont Alexandre III.

9e arrondissement :

Théâtre de l'Opéra. — Bahuts et balustrades des squares de la Trinité, de Vintimille, de Montholon et d'Anvers. — Monument de Moncey.

10e arrondissement :

Portes Saint-Martin et Saint-Denis. — Mairie du 10e arrondissement.

11e arrondissement :

Colonne place de la Nation et ancien pavillon d'octroi. — Colonne de Juillet. — Monument de la République de Dalou.

12e arrondissement :

Colonne place de la Nation et ancien pavillon d'octroi. — Colonne de Juillet. — Fontaine Saint-Antoine, rue de Charonne. — Fontaine, place Daumesnil. — Fontaine Crozatier. — Fontaine, rue de Charenton. — Fontaine d'Aligre. — Monument de la République de Dalou.

13e arrondissement :

Néant.

14e arrondissement :

Monument du Lion de Belfort. — Hôpital Cochin. — Ancien pavillon d'octroi, place Denfert.

15e arrondissement :

Monument de la Liberté.

16e arrondissement :

Monument d'Aguesseau. — Trocadéro. — Arc de triomphe. — Monument d'Alphand. — Monument de Victor Hugo. — Square du Musée Galliera. — Statues du pont d'Iéna.

17e arrondissement :

Arc de triomphe. — Monument de Moncey.

18e arrondissement :

Monument de Moncey.

19e arrondissement :

Rotonde de La Villette.

20e arrondissement :

Entrée du cimetière de l'Est.

3° Et, d'une façon générale, sur les statues avec leurs piédestaux, érigées sur les voies publiques et les promenades de Paris.

Art. 2. — Les contrevenants seront punis d'une amende de cinq francs à quinze francs par contravention.

Art. 3. — Le secrétaire général de la Préfecture de la Seine et le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et plantations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché partout où besoin sera.

Il sera en outre inséré au *Recueil des actes administratifs* de la Préfecture de la Seine et notifié à M. le Préfet de police.

Fait à Paris, le 28 mars 1904.

Le Préfet de la Seine,

J. de Selves.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture,

Autrand.

LA MAISON MORTUAIRE DE BICHAT

A PARIS, RUE CHANOINESSE, N° 14, DANS LA CITÉ

PAR

ALBERT PRIEUR

Voyez t. XVII, p. 359.

D'une étude du Dr Albert Prieur, conduite avec grands soins et méthode, il résulte que Dusault, puis Bichat, sont morts dans la maison de la rue Chanoinesse qui, dans le numérotage de Frochot, portait le n° 10. M. le Dr Albert Prieur, à la suite d'une discussion serrée de fort près, établit que le n° 18 de la numérotation révolutionnaire correspond à l'immeuble portant le n° 10 de l'ancien cadastre, qui est actuellement le n° 14. On sait, comme l'écrit avec compétence M. Prieur, que « Bichat a été le lien qui a uni l'ancienne médecine à la nouvelle... son œuvre a marqué la transition entre deux manières de penser. Le génie de Bichat consiste non pas à avoir détruit et à reconstruire, mais avoir construit *ceci avec cela*... » Ses *Recherches sur la vie et la mort* et son *Anatomie générale* sont de grands tableaux de classement des éléments anatomiques et des fonctions physiologiques. La vie de Bichat, cent fois contée depuis Buisson, c'est « Lyon, Paris, le passage aux armées, l'hôpital, l'amphithéâtre, les élèves, le travail le jour, le travail la nuit, les livres... on a même parlé d'amours. Il s'est donné un but, rien ne l'en détourne, *pas même le souci de défendre son savoir attaqué*. Bichat est né à Thoirette (Jura); dès 1833, rien ne restait de sa maison natale.

VISITE DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

A L'ARSENAL

Différents comptes rendus de notre visite ont été publiés un peu partout. Nous aurons l'occasion d'en réimprimer les parties essentielles, car ces études qui perpétuent le souvenir des paroles d'hommes d'une haute valeur, méritent d'échapper à l'éphémère durée des articles de la presse quotidienne. Nous reproduisons aujourd'hui la note de M. Furetières, qui a fait paraître dans le Soleil *l'intéressante et personnelle étude réimprimée ci-dessous :*

La Société des Amis des Monuments parisiens convie, de temps à autre, ses membres à visiter des ruines, des édifices, des musées, des bibliothèques. L'autre jour son très actif président, M. Charles Normand, conduisait son armée à travers la maison de Victor Hugo ; hier, il la mena à l'Arsenal. C'est bien une armée, en effet, que constitue cette association formée pour la protection des vestiges du passé, comme aussi pour s'opposer aux enlaidissements de la capitale. Comme elle doit être, grâce à ses promenades, toujours sur l'offensive, c'est là une pensée excellente que de la rassembler souvent et de tenir son zèle en éveil.

Ils étaient d'ailleurs nombreux tous ceux qui avaient répondu à l'appel de M. Ch. Normand. Tous savaient l'intérêt qu'offre ce dépôt, autrefois la bibliothèque du comte d'Artois, et qui vient, comme importance, après la Bibliothèque nationale. Aucun n'avait la pensée de découvrir cette bibliothèque de l'Arsenal dont tous les travailleurs connaissent le chemin ; mais on avait annoncé que M. de Heredia, M. Funck-Brentano, d'autres conservateurs,

feraient les honneurs de la visite. Le programme de l'excursion contenait les promesses attrayantes de révélations, d'exhibitions de manuscrits, d'autographes, de livres rares. Elle est si riche, cette bibliothèque de l'Arsenal, qu'on est toujours sûr d'y dénicher quelque trésor ! M. Funck-Brentano, qui connaît à merveille les faiblesses, les petites curiosités des gens du monde, leur avait préparé, pour sa part, des surprises : les registres d'écrou de la Bastille, — on sait que l'ancienne forteresse n'a plus de secrets pour lui, — une lettre de Latude tracée avec son sang, l'engin d'un attentat contre Mme de Pompadour, des eaux-fortes de celle-ci ; et puis des commentaires dits avec esprit. Quel conteur que M. Funck-Brentano, et comme il nous a prouvé que la Bastille, après tout, était une maison de plaisance ! La tâche de M. Martin, qui avait à signaler les richesses des livres et des manuscrits, était plus ingrate [1]. Ce n'est pas en quelques instants que l'on peut énumérer des milliers de raretés, tous ces volumes étiquetés sur leurs rayons, dans ces salles dont quelques-unes du XVIIIe siècle offrent encore de ravissants modèles de décoration. Il y avait aussi les plans du vieil arsenal, ses transformations depuis François Ier, tout son passé sur lequel une longue conférence aurait été accueillie avec satisfaction. Que reste-t-il de l'Arsenal de Sully ? Et sautant deux siècles, de celui de Charles Nodier.

On nous a bien montré l'ancien appartement qui vit tant de célébrités, qui fut un foyer du romantisme — il est maintenant affecté à des dépendances de la bibliothèque

1. M. Martin nous a fait visiter les superbes salons, qu'il a commentés de façon curieuse et approfondie. Les anciens documents qu'il a savamment décrits ont procuré le plus vif plaisir à la compagnie si choisie qui s'y était donné rendez-vous.

— mais que de souvenirs évoquent cette salle à manger, ce salon dont la gravure a reproduit quelques-unes des soirées mémorables. Et il y en eut de nombreuses. N'est-ce pas là que, dans un moment d'irritation, Alfred de Musset traça les vers sanglants où Paul Fouché et Mélanie Waldon étaient cruellement mis au pilori. Ce fut aussi dans ce même salon, si bien décrit par Alexandre Dumas dans ses Mémoires, que le poète des *Nuits* improvisa ses strophes brûlantes sur le Rhin. Ils sont rarissimes les témoins de ces temps reculés, ceux qui ont vu Nodier, qui l'ont entendu verveux, brillant, combattif, mais toujours bienveillant et vivant. Il n'existe plus le grand balcon d'où il aimait contempler le vieux Paris d'alentour, ce boulevard Morland, désert le soir, hanté par les escarpes qui troublaient ses retours à l'Arsenal, quand il s'attardait. C'est ainsi qu'une nuit, il contrefit l'ivresse et se fit reconduire par une patrouille de gardes nationaux. Physionomie charmante que celle de Charles Nodier et que l'on aurait eu du plaisir à voir revivre un instant dans cette demeure où il vécut, qu'il a illustrée.

FURETIÈRES.

LES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

AUX MIRAMIONNES

Au quai de la Tournelle. — Un couvent transformé en pharmacie. — Le musée de l'Assistance publique.

M. Charles Étienne a publié dans la Liberté *un article qui mérite d'être conservé et que nous reproduisons ci-dessous; on y trouvera, dans une étude bien personnelle, quelques-uns des*

documents inédits communiqués aux visiteurs par M. Charles Normand[1] :

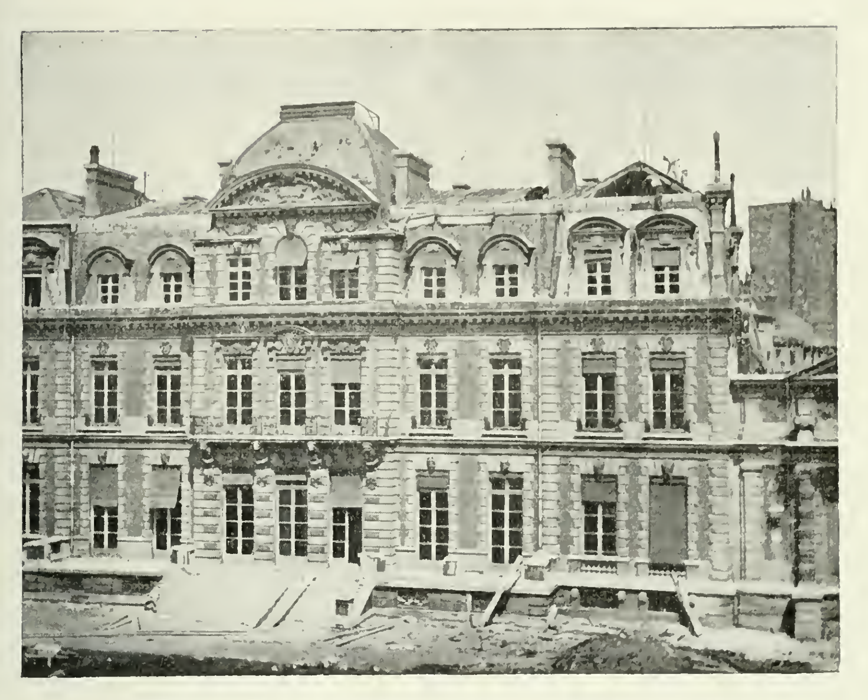
Au numéro 47 du quai de la Tournelle, au-dessus d'un vaste portail, on lit cette inscription : « Pharmacie centrale des hôpitaux et des hospices civils. » C'est l'ancien hôtel de Mme de Miramion qui fut, au XVIIe siècle, l'initiatrice de nombreuses œuvres charitables. Le mot de « bienfaisance » n'a commencé à figurer au *Dictionnaire de l'Académie* que dans l'édition de 1762 ; mais si le mot n'était pas inventé au XVIIe siècle, la chose existait déjà.

Mariée en 1645, à l'âge de seize ans, Mme de Miramion devint veuve au bout de huit mois. Comme elle était fort riche, les prétendants à sa main furent nombreux. L'un d'eux, un veuf, le fameux Bussy-Rabutin, à court d'argent et, suivant son expression, « cherchant du bien, parce qu'il savait qu'il sert beaucoup à faire obtenir les grands honneurs », entreprit de brusquer les choses. Il quitta l'armée et, à la tête d'une troupe de cavaliers, enleva, en plein jour, près de Saint-Cloud, la jeune et riche veuve qu'il emmena à vingt-cinq lieues de là, dans un château. Mais, apprenant que six cents hommes venaient donner le siège au château, il rendit Mme de Miramion à la liberté.

Après cette aventure, Mme de Miramion tomba gravement malade ; revenue à la santé, elle fit vœu de ne jamais se remarier et de se consacrer dorénavant aux œuvres de charité. Elle fonda la maison du Refuge, pour les femmes de mauvaie vie cloîtrées par ordre de leurs parents ou de l'autorité, et la maison de Sainte-Pélagie pour les filles repenties.

1. M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, s'était fait représenter par son secrétaire.

DOCUMENTS POUR NOS PETITS-NEVEUX (SUITE)



PARIS QUI DISPARAIT : L'HOTEL PILLET-WILL (MESSE DE ROSSINI)

L'hôtel construit pour le comte Alexis Pillet-Will, commencé en 1860, terminé en 1863, fut démoli en 1903 et remplacé par le groupe de maisons qui porte les numéros 4-12 dans la rue de Moncey. Rossini était l'ami du propriétaire : la Messe de Rossini fut représentée pour la première fois en 1864 dans cet hôtel et jouée la seconde fois en 1865. Cette belle résidence, en briques et pierre, fut vendue en 1882 à M. Secrétan qui fut forcé de la revendre, au moment de la baisse des métaux, à M. le baron Sipière. M. Secrétan avait fait ajouter, du côté de la rue Blanche, une seconde galerie pour y placer ses tableaux. L'hôtel fut revendu par la succession Sipière ; jusqu'au dernier jour, un superbe jardin planté d'arbres formait réservoir d'air sur la rue Moncey.

Notice du comte Grollier. Photographie prise au moment de la démolition, par Charles Normand.

Elle vendit ses bijoux et sa vaisselle pour soulager les misères effrayantes causées par la guerre civile.

Elle forma une communauté de douze filles destinées au soin des malades et à l'instruction des enfants pauvres. Ce fut la Sainte-Famille, unie plus tard aux filles de Sainte-Geneviève, et le point de départ de la congrégation des Miramionnes, dont Mme de Miramion devint la supérieure.

Pour loger cette communauté, Mme de Miramion acheta, au quai de la Tournelle, à un financier nommé Martin et non autrement connu, un élégant hôtel qu'on croit avoir été construit par Mansard.

A la Révolution, les Miramionnes [1], malgré leur dévouement aux pauvres et aux malades, subirent le sort de toutes les communautés religieuses : leurs biens furent confisqués et déclarés propriété nationale. En 1810, un décret les attribua à l'Assistance publique qui y installa sa pharmacie centrale.

Les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*, conduits par leur dévoué président, M. Charles Normand, et par le docteur Prunier, directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux, ont pu visiter l'ancienne demeure des Miramionnes [1].

De ce vieux logis, qui fut célèbre pour la richesse de sa décoration, il ne reste d'intact qu'un remarquable plafond à poutres et poutrelles peintes. Ce plafond avait, comme tous les autres de l'hôtel, été peint à la chaux par les soins de l'administration de l'Assistance publique. C'est en grattant ce barbouillage qu'on a, sous la couche de chaux,

1. On trouve la forme avec un seul *n* et avec deux *nn* dans les archives et dans les anciens auteurs. Jaillot sur son plan adopte le double *n*. Dans les archives, la locution la plus habituelle est celle de « *Dames de Miramion* ». C. N.

retrouvé les peintures qui ont pu être remises à nu et qui sont dans un état parfait de conservation.

Dans une salle ont été réunis des vases de pharmacie en faïence de Rouen, de Nevers, de Delft, etc., provenant des anciens hôpitaux parisiens et fort curieux pour l'étude de la pharmacopée d'autrefois : orviétan, thériaque, catholicum, et autres électuaires étranges et compliqués dans la composition desquels entraient les matières les plus hétéroclites, sans parler du bouillon de vipère et de cette fameuse poudre de sympathie qui guérissait à distance [1].

Voilà, tout trouvés, les premiers éléments du musée que se propose d'organiser l'Assistance publique.

M. Charles Normand a commenté la collection et a eu l'originale idée de rattacher des souvenirs littéraires aux noms inscrits sur ces beaux et vieux pots; car il est curieux de lire ici le nom des vieux médicaments faisant partie de l'empirisme cabalistique du moyen-âge, qui fut si long à disparaître; il est souvent question de ces médicaments dans les *Lettres* de Mme de Sévigné. Ainsi de Livry (2 septembre 1676), elle écrit une lettre dans laquelle elle parle de son joli médecin qui lui contait mille choses pendant l'opération : « C'est lui qui me conseille de mettre mes mains dans la vendange, et puis une gorge de bœuf, et puis, s'il en est encore besoin, de la moelle de cerf et de la reine de Hongrie. » Une autre fois, le 1er juillet 1876, parlant de M. de Villebrune, Mme de Sévigné écrit : « Il a eu de grandes conversations avec M. de Vardes sur l'or potable. » Voici en quels termes Furetière, dans son *Dictionnaire universel* (1690), parle de l'or potable : « Les

1. Voyez quelques-unes de ces citations reproduites à la page 100.

chymistes appellent *or potable*, une médecine faite du corps même de l'or, et réduite sans aucun corrosif en une gomme ou substance semblable au miel et de couleur de sang. Cette gomme détrempée avec de l'esprit de vin acquiert une couleur de rubis et s'appelle *teinture d'or*. Une once de cette teinture, mêlée avec seize onces d'autre liqueur, s'appelle proprement *or potable*, à cause qu'elle a une couleur d'or vif et brillant, et l'on dit que c'est un remède souverain contre plusieurs maladies. Faber, médecin du roi d'Angleterre, en a fait un traité. »

Dans une lettre écrite par Mme de Sévigné à Mme de Grignan, à Paris, 20 octobre 1679, on lit ceci :

« Mme de la Fayette prend des *bouillons de vipère*, qui lui redonnent une âme et lui donnent des forces à vue d'œil ; elle croit que cela vous seroit admirable. On prend cette vipère, on lui coupe la tête, la queue, on l'ouvre, on l'écorche et toujours elle remue ; une heure, deux heures, on la voit toujours remuer. » Enfin voici encore un remède singulier dont il est fait mention dans une lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan et datée : « Aux Rochers, 28 janvier 1685. »

« ... Il est vrai, écrit-elle, qu'une petite plaie que nous croyions fermée, a fait mine de se révolter ; mais ce n'étoit que pour avoir l'honneur d'être guérie par la *poudre de sympathie*... » Cette poudre était faite de couperose, ou sulfate de fer, desséchée au soleil, pulvérisée et mélangée de gomme arabique. On ne l'appliquait pas sur le mal, on la répandait seulement sur un linge trempé dans le sang de la plaie ; à peine cette opération était-elle faite, que le MALADE MÊME ABSENT éprouvait, à ce qu'on assurait, un grand soulagement ; ses douleurs se calmaient, et la plaie se fermait en peu de temps. Il existe sur cette fable médi-

cale un petit volume curieux, intitulé : *Discours par le chevalier Digby, touchant la guérison des plaies par la poudre de sympathie*, Paris, 1681.....

Sur un pot, voici le nom de catholicon. Ceci nous rappelle Molière ; on se souvient que dans son *Malade imaginaire* (acte I, scène I, p. 176), Argan, assis, ayant une table devant lui et comptant avec des jetons les parties de son apothicaire, s'écrie au milieu de son énumération : « Plus, dudit jour *un bon clystère détersif, composé avec* CATHOLICON *double*, RHUBARBE, *miel rosat*, et autres, suivant l'ordonnance, pour balayer, laver et nettoyer le bas-ventre de monsieur, trente sous. » Et Argan de réduire le mémoire : « Avec votre permission, dix sous. » Toute la pharmacie, dont il est parlé dans les œuvres littéraires anciennes, se retrouve dans les inscriptions de ces vases. Voici le « *julep hépatique*, soporitif, somnifère, composé pour faire dormir monsieur, trente cinq sous. » — « Plus une bonne médecine purgative et corroborative, composée de *casse récente avec sené levantin*, et autres, suivant l'ordonnance de M. Purgon, pour expulser et évacuer la bile de monsieur, quatre livres. »

Au cours de la visite, M. Charles Normand a fourni nombre d'autres explications inédites, qui ont donné un singulier attrait à cette visite. Les personnes qui examineront dans l'avenir ce superbe logis aux monumentales façades, regretteront de n'avoir pu profiter de ces informations inédites, grâce auxquelles l'intérêt de l'édifice s'accroissait de façon particulière.

VISITE

DES AMIS DES MONUMENTS A L'ARSENAL

De son côté le journal *Le Gaulois* a publié sur cette visite un bloc-notes qui mérite aussi les honneurs de la réimpression. Voici cet article :

Il y a des légendes que rien ne peut détruire. On aura beau faire et beau dire, jamais on n'empêchera les esprits romanesques de croire que le *Masque de fer* était un frère aîné ou cadet de Louis XIV.

C'est ce que disait hier M. Frantz Funck-Brentano aux *Amis des Monuments parisiens* qui visitaient sous la conduite de M. Charles Normand, leur président, et grâce à l'autorisation de son éminent administrateur, M. de Heredia, de l'Académie française, la bibliothèque de l'Arsenal.

M. Funck-Brentano nous faisait voir et toucher les registres d'écrous de la Bastille : le feuillet constatant l'entrée du prisonnier et le feuillet constatant sa mort et portant son nom en toutes lettres : de Mattioli, secrétaire d'Etat du duc de Mantoue, arrêté en territoire étranger sur l'ordre de Louis XIV. Ce qu'on voulait cacher, ce n'était pas le prisonnier, mais la façon dont il avait été arrêté. Il portait, quand il sortait dans les jardins de la Bastille, non pas un masque de fer, mais un masque de velours noir. Du reste, « il n'était pas le seul » dans la prison « qui portât un masque ». Rien n'était moins mystérieux que son existence, puisque plusieurs prisonniers vécurent avec lui pendant un certain temps, enfermés dans la même salle. Parmi ceux-ci, l'un deux, nommé Thiron,

fut remis en liberté et n'aurait pas manqué de jaser s'il y avait eu quelque chose à révéler. Pour en finir avec Mattioli, son nom figure aussi sur le registre d'inhumation de l'église Saint-Paul.

Le jour de la prise de la Bastille, les « vainqueurs » précipitèrent les archives dans les fossés. Une grande quantité de documents furent détruits. Quoi qu'il en soit, on ne sauva pas moins de six cent mille pièces qui furent transportées à la bibliothèque de l'Arsenal et enfouies sous le plancher d'une cuisine, où elles furent découvertes par hasard par M. Ravaisson, prédécesseur de M. Funck-Brentano. C'est parmi ces pièces que se trouvaient les registres qui nous ont été montrés et dont l'un porte les traces de l'incendie du 14 juillet 1789, et aussi des lettres de cachet et, entre autres, celles de Latude — encore une légende difficile à détruire.

On sait que la première boîte explosive fut l'œuvre de Latude. Elle est encore là. Elle était contenue dans une enveloppe en carton adressée à Mme de Pompadour. On peut y lire cette recommandation tracée par Latude : « Je vous prye, Madame, d'ouvrir ce paquet en particulier. » A côté de cette boîte nous avons vu aussi ce que Latude écrivait avec son sang sur des morceaux de ses chemises. L'écriture en est encore très lisible. Puis encore un volume envoyé à un autre prisonnier, et dans la reliure métallique duquel on avait introduit de l'encre dont le prisonnier était privé. Le poids du volume avait fait découvrir la fraude.



Conduits par M. Henry Martin, l'érudit conservateur des manuscrits et auteur d'une très intéressante histoire de la Bibliothèque, les Amis des Monuments ont visité, après

avoir gravi le fameux escalier « en abîme », les appartements construits en bordure du boulevard Morland pour le duc et la duchesse du Maine, après qu'eut été cassé le testament de Louis XIV.

Les boiseries en sont charmantes. Celles du salon sont merveilleuses. A part deux glaces qui manquent, la pièce est intacte. On y voit encore une des plus belles pendules connues, œuvre de Julien Leroy, le célèbre horloger. Décorée de bronzes ciselés d'un travail merveilleux, elle appartenait jadis à l'abbaye de Saint-Victor.

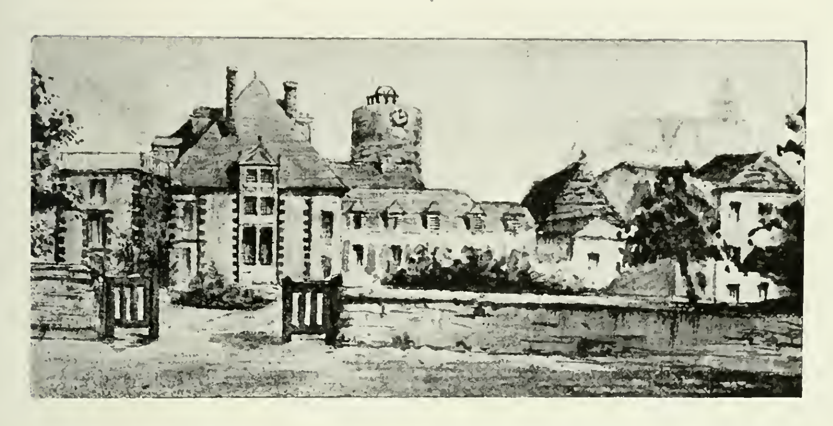
Dans une salle voisine, M. Henry Martin nous fait voir les plus beaux joyaux de son trésor. Et, d'abord, les « Quatre Evangiles », manuscrit du IXe siècle, trop vieux pour figurer à l'Exposition des Primitifs, dont la reliure porte sur une face un nielle très fin du XIIIe siècle, et sur l'autre un ivoire byzantin. Excessivement curieux aussi l'admirable *Psautier* qu'on croit avoir appartenu au roi saint Louis et à Blanche de Castille. Vingt-cinq ans après la mort de saint Louis il était la propriété des chanoines de la Sainte-Chapelle. Il contient l'ancien et le nouveau Testament, enluminés sur plaques d'or. Pour envelopper ce précieux psautier, le roi Charles VI fit faire une chemise de soie bleue brodée de fleurs de lis d'or, qui subsiste intacte. Puis, toujours sous la conduite de M. Henry Martin, la Société traversa l'ancien logement de Charles Nodier, où se trouve le plan de l'Arsenal, dressé en 1756.

En voici le tracé : après une toute petite entrée donnant sur la rue du Petit-Musque (*sic*) on traversait le passage de l'Horloge, la cour du Grand-Maître, celle des Ecuries, celle du secrétariat, celle de la Fonderie, puis, tournant à gauche, on trouvait les jardins de l'Arsenal longeant l'enclave des Célestins, puis la cour du Salpêtre et enfin la cour de l'Orme, voisine de la Bastille.

LA MAISON DE MADAME DE SÉVIGNÉ A VICHY

AQUARELLE INÉDITE DE DAVOUST

ÉTAT ANTÉRIEUR AUX RÉFECTIONS DE CES DERNIÈRES ANNÉES



Rien dans les lettres de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, n'indique le logis qu'elle habita lorsqu'elle vint se soigner à Vichy, en 1676 et 1677. Pourtant, dans le pays, il est une tradition qui désigne comme lieu de son séjour la maison dont nous reproduisons ici une vue inédite, d'après une aquarelle de notre collègue M. Davoust, faite avant les remaniements entrepris il y a quelques années.

Mme de Sévigné, partie de Paris le 11 mai 1676, après avoir traversé Montargis, Nevers et Moulins, parvint à Vichy le 19 mai. Elle y fut reçue par MMmes de Brissac, de Longueval, de Saint-Hérem, qui la rejoignirent sur les bords de l'Allier.

La place nous manque pour parler du pupitre unique sur lequel on pouvait consulter huit in-folio à la fois et surtout pour décrire l'*oratoire* de la duchesse de La Meilleraye avec les douze preuses et le prétendu cabinet de Sully, dont on distingue à peine la décoration cachée pat l'ombre des masures voisines. Par un vœu unanime, la Société a demandé, au point de vue de l'art et de la sécurité de la Bibliothèque, la prompte démolition de ces maisons qui masquent malencontreusement l'entrée de la Bibliothèque.

TOUT-PARIS.

RÉSOLUTION

RELATIVE A LA POSE D'UNE PLAQUE RAPPELANT L'EMPLACEMENT DE L'ATELIER DE DAVID D'ANGERS

Le Conseil municipal de Paris s'est intéressé à juste titre aux souvenirs relatifs à l'illustre statuaire, dans une séance du Conseil. Voici en quels termes, reproduits d'après le texte officiel :

M. Henri Galli, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien décider qu'une plaque sera posée rue d'Assas rappelant, à l'endroit où il y était établi, que là se trouvait l'atelier du grand sculpteur et du grand citoyen David d'Angers, et d'inviter l'Administration à faire les démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Adopté (1903, P. 3421 ; 1904, C. 24).

ART PUBLIC (*Suite.*)

LE CHAMP-DE-MARS SERA-T-IL ENFIN REMIS EN ÉTAT?

INFORMATIONS OFFICIELLES

On sait avec combien d'énergie M. Charles Normand réclame partout, depuis plusieurs années, la remise en état du Champ-de-Mars et de la sublime perspective de l'École militaire. Nous n'avons aujourd'hui ni place, ni loisir, pour exposer l'état honteux dans lequel on laisse notre forum national, ni pour stigmatiser, à nouveau, le projet de brocantage du patrimoine commun, au profit de quelques-uns.

Il semble qu'un premier résultat soit obtenu désormais, comme le prouve la délibération du Conseil municipal dont nous reproduisons ici le texte officiel. Souhaitons qu'enfin les actes succèdent sans retard aux paroles.

Ouverture de crédit pour l'exécution de travaux de voirie au Champ-de-Mars. (M. Maurice Spronck, *rapporteur.*)

Le Conseil,

Vu la délibération, en date du 8 décembre 1901, relative à la reprise des bâtiments et terrains de l'Exposition universelle de 1900;

Vu la convention, en date du 15 janvier 1902, passée entre M. le Ministre des Finances, M. le Ministre du Commerce et M. le Préfet de la Seine sur le même objet, ensemble la loi du 9 décembre 1902, approuvant ladite convention ;

Vu sa délibération, en date du 11 mai 1903, invitant l'Administration à produire des mémoires jusqu'à concurrence d'un million pour couvrir les dépenses occasionnées

par les travaux de première nécessité à effectuer dans le périmètre de l'Exposition;

Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 13 novembre 1903, soumettant au Conseil le programme des dispositions à adopter et demandant notamment, à titre de provision, l'ouverture d'un crédit d'un million pour certains travaux dont l'exécution immédiate s'impose;

Vu sa délibération, en date du 18 décembre 1903,

Délibère :

Article premier. — Par anticipation sur les recettes de l'Exposition de 1900 remboursables sur les premiers fonds à provenir de l'aliénation des terrains du Champ-de-Mars, un crédit de 800.000 francs est ouvert, à titre de provision, pour l'exécution immédiate des travaux dont l'urgence s'impose dans le périmètre de l'Exposition de 1900 et qui sont énumérés dans le mémoire préfectoral en date du 13 novembre 1903.

Art. 2. — Ce crédit rentrera dans le compte spécial dont il est parlé à l'art. 5 de la convention du 15 janvier 1902.

UTILISATION
DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE
DE LA RUE DE LA BUCHERIE
COMME MAISON DE LA MUTUALITÉ

M. Charles Normand a exposé dans une séance de la Société des Amis des Monuments parisiens le sommaire des efforts qu'il avait faits avec cette Société pour seconder M. le Dr Lebaron dans l'œuvre qu'il poursuivait de sauvegarder l'ancienne Faculté de Médecine; sans la Société

des Amis des Monuments parisiens, et les efforts de son président M. Charles Normand, sa belle tentative fût demeurée vaine. Il convient de rappeler la chose au moment où, volontiers, on veut oublier les efforts des initiateurs. La négligence de certains administrateurs a été cause d'un état d'abandon que M. Charles Normand a vivement stigmatisé partout, et qui servit un moment à prétexter la nécessité de détruire le monument si laborieusement sauvé. C'est alors qu'enfin, après plusieurs années d'attente, on obligea au contraire ladite administration à faire des travaux urgents. En même temps, M. Bussat faisait adopter le projet, dont voici le texte officiel, tendant à l'utilisation de l'ancienne Faculté.

Création à Paris d'une Maison de la mutualité
(M. Bussat, *rapporteur*.)

Le Conseil,

Vu les vœux de la Fédération mutualiste de la Seine et de nombreuses unions et sociétés mutuelles de Paris et du département sur la création d'une Maison de la mutualité;

Vu les pétitions et vœux de nombreux habitants du 5e arrondissement, présentés par M. Jules Auffray;

Vu les vœux d'associations savantes pour la restauration de l'ancienne Faculté de médecine;

Vu le rapport de M. Sauton, du 29 octobre 1894, et la délibération du 24 avril 1896 (art. 5);

Vu les vœux de la Commission du Vieux Paris des 16 janvier 1902 et 10 décembre 1903;

Vu la proposition imprimée de M. Bussat (n° 11 de 1904),

Délibère :

1° Il y a lieu de créer à Paris une Maison de la mutualité à l'usage des Sociétés de secours mutuels de la Seine;

2° **Les bâtiments restaurés de l'ancienne Faculté de médecine, rue de la Bûcherie et rue de l'Hôtel-Colbert, seront affectés à ladite Maison de la mutualité**;

3° Les services d'Architecture sont chargés de présenter, dans le plus bref délai, un projet de reconstruction et d'aménagement de ces bâtiments dans les conditions indiquées par la proposition de M. Bussat et après entente avec la Commission du Vieux Paris.

Résolution tendant au classement comme monument historique de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. (M. Bussat, *rapporteur.*)

Le Conseil,

Vu les vœux de la Commission du Vieux Paris et le rapport de M. Selmersheim (séance de la Commission du Vieux Paris du 10 décembre 1903);

Vu la proposition imprimée de M. Bussat (n° 11 de 1904),

Délibère :

L'Administration est invitée à faire les demandes nécessaires auprès du Gouvernement pour obtenir le classement comme monument historique de l'ancienne Faculté de médecine de Paris.

Résolution tendant à une enquête sur la création d'une Maison de la mutualité. (M. Berthaut, *rapporteur.*)

Le Conseil

Délibère :

Un questionnaire sera adressé à chaque société de secours mutuels pour :

1° Fournir l'état de ses membres;

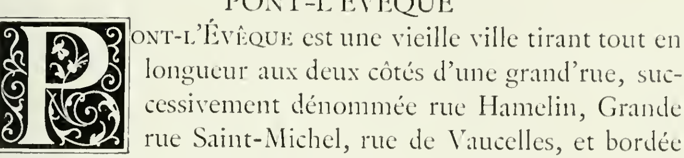
2° Provoquer la réponse sur la nécessité d'un Hôtel de la mutualité.

FRAGMENT INÉDIT D'UN

ITINÉRAIRE ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE TROUVILLE

PAR CHARLES NORMAND

PONT-L'ÉVÊQUE

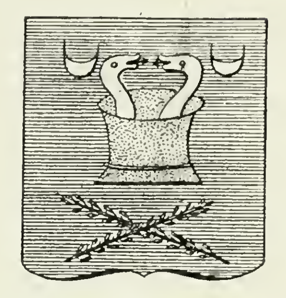


Pont-l'Évêque est une vieille ville tirant tout en longueur aux deux côtés d'une grand'rue, successivement dénommée rue Hamelin, Grande rue Saint-Michel, rue de Vaucelles, et bordée d'anciens logis. En venant de la gare on y trouve, d'abord, et à main droite, une maison d'apparence ordinaire, sur laquelle on lit : *Ici — est né — l'amiral Hamelin — le 2 septembre — 1796*. Cet illustre marin ne doit pas être confondu avec son célèbre parent, l'amiral du même nom, né à Honfleur. L'amiral Hamelin (François-Alphonse), mort à Paris le 16 janvier 1864, fut inhumé aux Invalides. Il commanda en 1853 les forces navales contre la Russie, dirigea une attaque, restée fameuse, contre Sébastopol. Comme ministre de la Marine il fit construire le premier cuirassé, *la Gloire*, et organisa diverses expéditions maritimes en Crimée, Italie, Chine, Cochinchine.

En s'avançant on franchit le pont de la Touques d'où la vue se porte agréablement sur l'abside de l'**ÉGLISE SAINT-MICHEL**, du Mont-Gargan, un des beaux monuments du XVe siècle, et l'un des plus curieux du pays d'Auge. L'édifice était dit jadis *le petit Michelot*, ainsi qu'il appert du compte d'un paiement, fait en 1496, à « ung peintre pour sa peyne » d'avoir peint le petit Michelot. Le monument fut construit en pierre de Caen, portée par mer, vers 1494; nous avons mentionné le fait en parlant des origines de Trouville. La façade méridionale donne d'une part sur la Touques, et de l'autre sur une place,

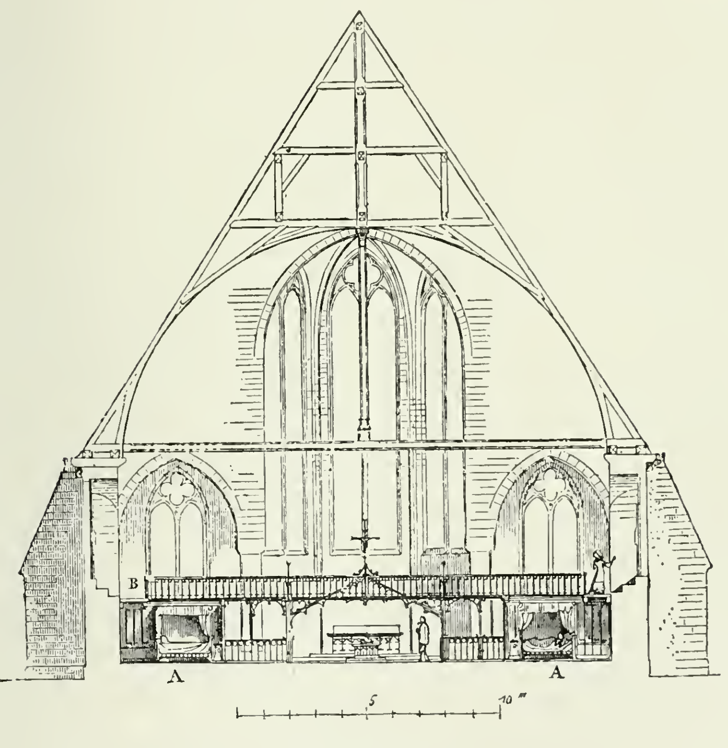
qui fut jadis le cimetière. Là se dresse une tour massive, qui porte encore les meurtrissures des biscayens de 1690, au temps où les Huguenots s'étaient réfugiés dans l'église. La façade attenante fut refaite en 1867, ainsi que celle du nord, sur un dessin, dit-on, autre que l'ancien.

A L'INTÉRIEUR on voit une orgue rapportée d'une église de Rouen, des boiseries exécutées, vers 1875, par Lefranc, artisan de Honfleur, qui se refusait, m'a-t-on dit, de gagner plus de cinq francs par jour; des arceaux accostent, dans les bas-côtés, des clefs pendantes, longues d'environ deux mètres, et restaurées en 1901 ; j'ai pu alors les mesurer et observer le mode de support, une barre cylindrique verticale en métal, visible à travers les ajours des figures qui ornent le pendentif. La voûte principale, refaite en 1888 et primitivement en pierre, dut disparaître lors de l'incendie de 1590, quand les Huguenots, assiégés par Henri IV, se réfugièrent dans la tour. Mlle de Montpensier donna cent chênes de sa forêt de Touques pour la réfection de la voûte. Dans le bas côté nord un vitrail restauré garde le nom de « Binet » et la date 1619. Au chevet sont **D'ANCIENS VITRAUX**, restaurés en partie, où l'on voit des lambels avec des inscriptions en lettres gothiques, l'arbre de Jessé, la Vierge, la naissance de saint Jean ; dans le haut, à gauche, sont les armes de Jean de Tournebu de Betteville et de Geneviève Pillois de Montigny, sa bru. Les comptes révèlent qu'en 1498-1499 on s'occupait des « vitres » ; elles furent cassées pour la plupart en 1793 et les restaurations firent disparaître les débris demeurés. Duhamel vers 1880, Didron en 1901 ont réparé les vitraux ou en ont fourni de nouveaux. L'église actuelle est édifiée sur l'emplacement d'une autre qui menaçait ruine, puisqu'il est dit dans les comptes publiés par M. H. Le Court, qu'en 1483 on tra-



ARMOIRIES DES PHARMACIENS DE TONNERRE
UN MORTIER CONTENANT DEUX VIPÈRES AU-DESSUS D'UNE BRANCHE DE SAUGE

HOPITAL DE TONNERRE SAUVEGARDÉ



COUPE DE LA CHAPELLE

vaillait à « l'œuvre et réparation ». En 1487, on donna trois sols tournois « pour deux peaulx de parchemin pour avoir couché le devis de l'œuvre de l'église ». On s'occupait de la couverture en 1496 et en 1500; en 1519 on « baillait » de l'argent aux couvreurs.

Plus loin, dans la grand'rue, à gauche, et un peu avant d'arriver à un second pont sur la Touques, se trouve la **COUR MONTPENSIER**, servant de Bureau de bienfaisance, de crèche et d'ouvroir; on entre dans une première cour assez pittoresque; au fond de la seconde se dresse la façade rajeunie du logis, dit aussi *Maison de la Miséricorde*, et qui passe, peut-être à tort, pour avoir appartenu à la Grande Mademoiselle : d'où les noms de *Maison de la duchesse de Montpensier*, ou de *Maison de l'Intendance de Mlle de Montpensier*; on la nomme encore **BATIMENT DU FRESNEY** : car, d'après un acte de 1624, publié par M. Le Court, le logis était alors au sieur Nicolas Chéron, escuyer seigneur du Fresney; d'ailleurs les murs en briques et pierre, surmontés de hauts combles ardoisés, appartiennent bien au style Louis XIII. Deux tours carrées forment ailes en retour, et, au milieu de la façade, deux colonnes juchées sur un perron supportent un auvent. A l'intérieur, une cheminée monumentale décore la salle qui occupe l'aile droite ; les marches d'un grand degré à double volée sont pavées de terre cuite, jadis émaillée de dessins, dont quelques traces sont encore visibles. La ferme en charpente présente un mode intéressant d'assemblage.

Un peu plus loin, à gauche de la grand'rue, le portail imposant de la **SOUS-PRÉFECTURE, ANCIEN HOTEL DE BRILLY**, montre, sur son revers, un caducée enlacé d'or-

nements sculptés. Au fond de la cour est une façade, rappelant, en ses traits principaux, l'ordonnance du logis précédent; on y trouve les mêmes pierres encadrant les briques; mais les détails ornementaux portent ici l'empreinte du style Louis XV, bien accusé dans les ornements qui s'enroulent autour de l'écu placé dans le fronton : on sait, en effet, que la maison fut bâtie par Pierre de la Rocque, escuyer, vicomte d'Auge, mort en 1772; en 1839, les héritiers vendirent l'hôtel au Département. La façade du jardin a même appareil et donne sur la rivière d'Ivie et le bel herbage des Hunières.

L'INTÉRIEUR montre les restes, non signalés encore, d'un assez beau luxe; du perron de la cour d'entrée on entre dans un vestibule ovale, revêtu de boiseries; à droite de la porte du salon, dans un placard, se trouve un mascaron doré, pourvu d'un robinet. Le salon est décoré de six panneaux de tapisseries en verdures, avec animaux et pagodes chinoises, qu'entourent des encadrements de moulures du XVIIIe siècle; dans chacun des quatre angles arrondis de la pièce, un sujet, qui semble suspendu par un nœud : ici un dauphin au milieu d'herbes aquatiques; là, un lion rampe devant une porte murale, avec, en dessous, un serpent se glissant dans la verdure; au troisième angle, deux colombes se becquetent; dans le dernier coin, un aigle, tenant les foudres, enserre un globe avec ses griffes. Toutes les boiseries sont blanches. Les deux portes et la glace sont surmontées d'un cadre chantourné sur lequel des Amours, peints en grisaille bleutée, symbolisent les vendanges et la moisson : au-dessus de la porte d'entrée ces Amours tiennent des grappes de raisins, tandis qu'un bouc se prélasse à côté; tels sont d'ordinaire les attributs de l'Automne; au-dessus de la glace de la cheminée ces jeunes enfants

jouent à la balançoire, et portent des gerbes de blé ; c'est l'Été. Il y a là une ressemblance frappante avec les grisailles en trompe l'œil de Rambouillet, et les bas-reliefs de la fontaine de la rue de Grenelle, à Paris, qui représentent les Saisons. La porte double, opposée à la cheminée, donne accès dans la salle des délibérations, encore garnie de boiseries, contournées et décorées de couronnes de lauriers entremêlées de branches de chêne. Dans les chambres supérieures on retrouve une décoration analogue ; la plus intéressante est celle de l'alcôve, dont le couronnement, très simple, est fort gracieux.

Pour voir la *façade de la sous-préfecture sur le jardin* il faut se rendre par la rue Brossard dans les herbages de la vallée, d'où l'on admirera aussi les hautes souches des cheminées de l'hôtel de Montpensier.

Sur la place, où s'élèvent la *Fontaine Léonce de Brossard* (1848) et le tribunal, sont de beaux pans de bois. On contemplera, par un beau soleil, les effets de la lumière sur les vieilles toitures, les poutres encorbellées, le pont d'allée de **L'ANCIEN COUVENT DES DOMINICAINES**. A côté, les lignes d'architecture classique du **TRIBUNAL** font par leur sévérité un intéressant contraste avec les fantaisies du Moyen Age et d'autres temps ; à l'extrémité du bourg, la **COUR DE L'HOTEL DE L'AIGLE D'OR** nous en offre un autre exemple. Pour finir on fera bien de pénétrer dans les cours de quelques autres maisons anciennes. On sera aussi agréablement surpris du joli coup d'œil que présentent les façades se mirant dans les eaux de l'Yvie et de la Touques.

Dans la rue Thouret on voit l'inscription de la **MAISON NATALE DE GUILLAUME THOURET**, député aux États Généraux, président de l'Assemblée constituante, jurisconsulte

rameux, auquel on doit l'institution du jury en matière criminelle; il mourut sur l'échafaud le 22 avril 1794.

Dans le faubourg, sur un tertre, subsiste la pittoresque chapelle *Saint-Melaine*; dans son voisinage est le **DÉPOT D'ÉTALONS DU PIN**, l'un des haras nationaux.

Siège de la vicomté d'Auge, au Moyen-âge Pont-l'Évêque était alors entouré par un fossé qu'alimentaient la Touques et le canal Bréban, dont l'Ivie et la Touques fournissaient les eaux. La ville fut prise par Geoffroy Plantagenest, comte d'Anjou (1139), par les rois anglais Édouard III (1346) et Henri V (1417), et reprise par Charles VII, puis par Henri IV. Pendant la Révolution, le nom de Pont-Chaslier remplaça celui de Pont-l'Évêque, dû, selon la tradition, à la construction d'un pont par un évêque.

CAMPAGNE

EN FAVEUR DES JARDINS ET DES ESPACES LIBRES DANS PARIS

M. Charles Normand s'efforce avec la Société des Amis des Monuments parisiens, de conserver et d'augmenter les jardins, qui sont la parure et la santé de Paris. En dépit des ennemis de Paris et de ses souvenirs la proposition a reçu le meilleur accueil; nous en donnerons aujourd'hui, comme premier témoignage les articles publiés par M. Drumont, dans la *Libre Parole*, et par M. Claretie, dans le *Temps*. Voici : des extraits de ces deux articles, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans leur entier. Le premier de ces articles a paru sous ce titre :

UNE AFFICHE ÉLECTORALE

PAR

ÉDOUARD DRUMONT

Les Parisiens seraient les plus heureux des mortels s'ils obtenaient seulement la dixième partie de ce qu'on leur promet sur toutes les affiches multicolores qui constellent en ce moment les murs de la capitale. Je crois qu'au déballage il faudra rabattre un peu de ces programmes ; espérons, néanmoins, qu'il en restera quelque chose.

C'est une originale et heureuse pensée, en tous cas, qu'a eue la Société des Amis des Monuments de Paris de profiter des circonstances pour défendre le droit de Paris à avoir de l'air pour respirer.

Le Comité des Amis des Monuments de Paris, sur l'initiative de son dévoué président, M. Charles Normand, a fait imprimer des placards qu'il tient à la disposition de tous les candidats. Les candidats n'ont qu'à mettre sur ce placard : *Vu et approuvé : le candidat*, ce qui les dispense du timbre, et à le faire placarder dans leur circonscription respective.

Sans doute cet appel à l'hygiène, à la salubrité, à la beauté de la capitale, au bon sens, ne suffirait pas à faire élire un candidat. Dans beaucoup de quartiers, cependant, l'électeur sera favorablement impressionné en voyant celui qui sollicite le suffrage de ses concitoyens montrer quelque sollicitude pour les déshérités qui n'ont pas le moyen d'aller revivifier leurs poumons au bord de la mer ou sur les montagnes

Quand on admet que ses concitoyens aient droit à res-

pirer un air pur, on n'est pas loin de reconnaître qu'ils ont droit à la liberté.

Voici, d'ailleurs, le texte de cette affiche qui est éloquente et concise :

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 1904

HYGIÈNE ET BEAUTÉ DE PARIS

Aux Comités électoraux et aux Électeurs parisiens pour la Conservation des Espaces libres

« Paris, par l'insouciance d'une partie de son Administration et de certains de ses conseillers municipaux, voit disparaître de plus en plus les jardins, parcs et grands espaces libres, qui sont la première condition de la santé des habitants et de la beauté de la Ville.

« Paris, dont la population est deux fois plus dense que celle de Londres, possède pour une même surface trois fois moins de jardins que la métropole anglaise.

« Au moment où la population va élire ses nouveaux conseillers municipaux, les sociétés soussignées demandent aux comités électoraux, ainsi qu'aux électeurs, *en dehors de toute question politique*, de faire prendre aux candidats l'engagement formel :

« 1° De proposer partout où cela sera possible, et notamment dans la zone des fortifications, la création de nouveaux parcs absolument indispensables aux enfants et aux travailleurs qui n'ont ni le temps, ni la fortune nécessaires pour s'absenter longtemps de Paris. Les quartiers populeux, notamment, sont complètement déshérités de jardins : on n'a pas eu souci de leur donner cet aspect

aimable ou monumental que leur vaudraient l'air et la lumière indispensables.

« 2° De conserver et de défendre, avec la plus grande énergie, les grands espaces libres qui nous restent, à commencer par le CHAMP DE MARS, notre grand Forum national, en repoussant absolument toute proposition d'aliénation ou de brocantage de ces terrains, qui sont le patrimoine commun de tous les Parisiens.

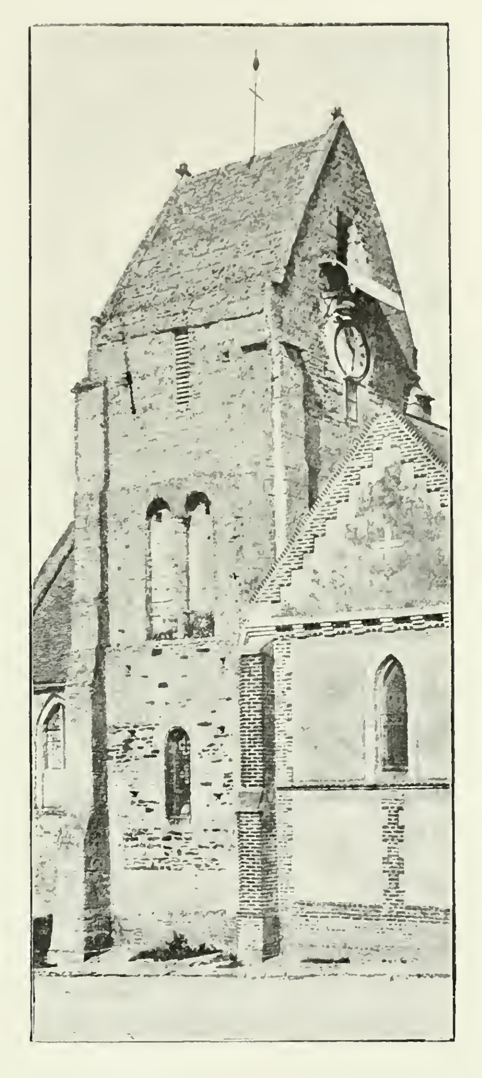
« *Vu et approuvé par le candidat* :

« La Société des Amis des monuments parisiens. — La Fédération anti-tuberculeuse représentant *trente-huit œuvres*. — Le journal l'*Auto*. — Le Comité Dupleix. — Le Comité pour la défense des espaces libres. — La Société historique des huitième et dix-septième arrondissements. — La Société de protection des paysages de France. — Les Parisiens de Paris.

« On trouve ces affiches aux bureaux de l'*Ami des Monuments et des Arts*, 98, rue de Miromesnil, Paris, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 et de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2. Les candidats qui auront adressé leur adhésion au présent programme seront inscrits sur une liste spéciale. »

Nous avons eu déjà l'occasion de traiter cette question lorsque fut discuté ce projet Bouvard, d'un vandalisme si agioteur et si mercantile, qui consistait à mutiler le Champ-de-Mars comme on avait mutilé l'Esplanade des Invalides...

Après ce que nous avons dit, nous n'avons donc pas à



VILLERVILLE (CALVADOS) : CLOCHER DE L'ÉGLISE

PHOTOGRAPHIE INÉDITE D'ALFRED NORMAND, MEMBRE DE L'INSTITUT

revenir longuement sur ce sujet. C'est notre devoir, néanmoins, de féliciter une fois de plus M. Eugène Henard, architecte du gouvernement et adjoint au service d'architecture de la dernière Exposition, qui, dans les très remarquables et très intéressantes études qu'il a publiées sur les *Transformations de Paris*, a donné à cette question une forme documentaire et précise qui a produit une grande impression.

On voit qu'il n'y a pas une fantaisie de littérateurs et d'artistes dans cette thèse sur les espaces libres dont la plupart de nos confrères se sont déjà occupés, mais une question édilitaire, et l'on peut même dire une question d'hygiène sociale de premier ordre.

Les électeurs feront donc bien de profiter des dernières réunions pour demander à ceux qui aspirent à les représenter s'ils sont d'avis que les Parisiens doivent avoir de l'air...

ÉDOUARD DRUMONT.

Voici à présent un extrait de l'autre article, paru dans *La Vie à Paris*, publié par le journal *Le Temps*, au soir du jour où Drumont avait publié son article du matin.

LA VIE A PARIS

PAR

JULES CLARETIE

de l'Académie Française.

Ayant parlé des luttes électorales en vue de la formation du Conseil Municipal, M. Claretie s'est ensuite exprimé ainsi :

Je dois dire que les injures me semblent un peu atténuées dans cette campagne électorale. Je me trompe peut-être; mais on dirait que les projectiles qu'on se lance sont moins chargés de mauvaises odeurs. Illusion sans doute. Je n'ai pas là toutes les affiches. Elles ont, en outre, beaucoup moins déshonoré l'aspect de Paris. Le pot de colle n'a pas pris d'assaut les monuments, les piédestaux des statues, les marches de pierre des théâtres. Les Amis des Monuments parisiens se peuvent réjouir, ils ont sauvé la beauté de Paris.

Le Candidat de la Beauté! C'était le titre qu'avait pris Gabriel d'Annunzio voulant faire entrer au Parlement et triompher parmi les orages politiques ses préoccupations esthétiques. Les Amis des Monuments ont le même idéal, et voilà qu'ils font placarder une affiche couleur saumon où ils réclament, avec d'autres comités électoraux très spéciaux — Comité des Espaces libres, Comité de protection des paysages de France — la conservation des jardins et des squares, de la lumière, de la verdure, de l'air, de la vie. « Hygiène et Beauté de Paris! » Voilà tout le programme de ces singuliers candidats qui ne posent pas même leur candidature, qui demandent simplement aux candidats politiques d'ajouter à leurs revendications ces choses toutes simples : le respect de la grâce de Paris, la défense de la santé de Paris. Abolition de ces trolleys dont les fils ressemblent, éclairés par la lumière électrique, à ces traînées argentées que les limaces laissent sur les roses. Des arbres et des espaces libres pour les jeux et les sports, dans les quartiers populaires.

Ces candidats de la Beauté pourraient se dire aussi les candidats des enfants, car, en vérité, c'est pour les enfants qu'on réclame la possibilité des courses au grand air et la

liberté des jardins. Quand je pense que, dans une de ces immenses ruches de la rue de la Roquette où vivent, comme en une cité laborieuse, des familles entières de travailleurs, où pullulent les enfants, on peut lire — naïvement tracée en grandes capitales — cette inscription sur une planche gigantesque : « Par ordre du propriétaire, défense aux enfants de jouer dans cette cour. »

Défense aux petits de courir, de chanter, de crier, de développer leurs pauvres membres avides de mouvement ! *De par le Roi défense à Dieu*... Et que l'anémie ou la tuberculose fasse son œuvre, qu'importe !

On ne joue pas dans cette cour. Les Candidats de la Beauté ont eu raison de se faire aussi les Candidats de l'Hygiène. Je crois bien que de toutes les affiches qui se disputent présentement les planchettes et les murailles, c'est leur affiche sans couleur politique qui est vraiment la plus utile. Paris saura toujours défendre ses idées, se laisser prendre et se reprendre. Il ne pourra défendre ses paysages si on les abîme et ses monuments si on les détruit.

La commission du Vieux-Paris fait de son mieux pour sauver ce qui reste du passé, ce qui importe à notre histoire. Il est bon qu'on fasse de même pour ce qui plaît à nos yeux et importe à la séduction de la cité. Ne voilà-t-il pas que M. Charles Normand réclame pour les pierres ce que le vénérable M. Dunant réclama pour les hommes ? Une *Croix Rouge* nouvelle, la *Croix Rouge* des monuments « dans les prochaines guerres ».

En vérité, il y aura donc des « prochaines guerres » ? On dit que non. Mais il faut tout prévoir et il serait bon, en effet, que les monuments fussent épargnés pendant qu'on détruira les êtres vivants. Lorsque les Allemands bombardèrent Paris il n'y eut que quelques fleurs sauvées

dans les serres du Jardin des Plantes écrasées par les obus. Il y avait alors à Paris un philanthrope admirable qui donnait son temps, sa fortune et qui volontiers eût donné sa vie aux Parisiens. C'était sir Richard Wallace. Pour le remercier, Paris assiégé, Paris affamé, Paris bombardé n'eut qu'une ressource, mais délicate : le vénérable M. Chevreuil porta à sir Richard une simple fleur du Jardin des Plantes, épargnée par les obus prussiens.

Eh ! bien, c'est cette fleur de Paris qu'il faut garder, qu'il faut sauver, et après avoir lu bien des affiches politiques réclamant les droits de Paris, c'est à l'affiche inutile que j'apporte mon suffrage, à celle qui réclame la beauté et la santé de Paris.

Jules Claretie.

LA MAISON DE MADAME DE SÉVIGNÉ
A VICHY
ET L'HOTEL CARNAVALET DE PARIS

Voyez la gravure de la page 105.

A la suite du traitement qu'elle commença le lendemain de son arrivée, Mme de Sévigné écrivit à sa fille :

« Mercredi 20e mai.

« J'ai donc pris des eaux ce matin, ma très chère; ah, « qu'elles sont méchantes! J'ai été prendre le *chanoine* « (Mme de Longueval) qui ne loge point avec Mme de « Brissac. On va à 6 heures à la fontaine : tout le monde « s'y trouve, on boit et l'on fait une fort vilaine mine; car, « imaginez-vous qu'elles sont bouillantes et d'un goût de « salpêtre fort désagréable. On tourne, on va, on vient,

« on se promène, on entend la messe, on rend les eaux, « on parle confidemment de la manière qu'on les rend : il « il n'est question que de cela jusqu'à midi. Enfin on « dîne, après dîner on va chez quelqu'un : c'était « aujourd'hui chez moi. Mme de Brissac a joué à l'hombre « avec Saint-Hérem et Plancy ; *le chanoine* et moi lisons « *l'Arioste*. Il est venu des demoiselles du pays avec une « flûte, qui ont dansé la bourrée dans la perfection. C'est « ici où les bohémiennes poussent leurs agréments ; elles « font des *dégognades* où les curés trouvent un peu à redire ; « mais enfin à cinq heures, on va se promener dans des « pays délicieux ; à sept heures on soupe légèrement, on « se couche à dix. Vous en savez présentement autant que « moi. Je me suis assez bien trouvée de mes eaux ; *j'en ai « bu douze verres, c'est tout ce qu'on désire*. Je prendrai la « douche dans quelques jours. »

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

Plusieurs des livres annoncés ci-dessous seront analysés ultérieurement.

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemblaire pourront être mentionnés.*

K. BAEDEKER : Italie septentrionale jusqu'à Livourne, Florence et Ravenne. Manuel du voyageur. 16e édition. Leipzig,

Karl Baedeker, éditeur, 1904. In-16, 580 p. 70 plans, cartes. LX p. d'introduction.

Cette nouvelle édition d'un livre bien connu, revu et augmenté, renferme 30 cartes, 30 plans de villes, 10 plans d'édifices et de musées. L'introduction contient des renseignements pratiques et historiques. On a consacré 22 pages aux routes menant en Italie, puis l'auteur étudie le Piémont, la Lombardie, la Vénétie, l'Émilie, la Ligurie, la Toscane ; là sont les villes d'art de Milan, Vérone, Vicence, Parme, Bologne, Ferrare, Gênes, Pise, Florence, et combien d'autres encore d'une grande magnificence. On sera également informé sur la région des lacs splendides, Majeur, de Lugano, de Côme. Une table alphabétique des articles et des matières permet de retrouver facilement le renseignement désiré, au milieu de cette abondance d'informations mises à jour récemment.

On lit dans l'excellente revue **LA GÉOGRAPHIE**, si bien dirigée par M. Rabot, les lignes suivantes :

« Collection des itinéraires artistiques, archéologiques et pratiques, fondée et rédigée par Charles Normand. *Une ville antique inédite.* **Hammam R'Ihra, ou Aquæ calidæ coloniæ.** Aux bureaux de l'*Amis des Monuments et des Arts.* Paris, 98, rue Miromesnil.

« M. Charles Normand, le très distingué président de la Société des Amis des Monuments parisiens, a entrepris la publication d'une série de guides, qui constituent des monographies très intéressantes des localités importantes au point de vue archéologique et artistique. Elles ne sauraient laisser indifférents les géographes, et nous pensons leur rendre service en leur signalant le beau volume consacré par M. Charles Normand aux ruines d'Hammam R'Ihra, situées à proximité d'Alger. L'auteur a réuni en quelques pages une masse de faits très curieux. L'illustration, abondante et très typique, est excellente. » CH. RABOT.

CH. CASATI DE CASATIS : Note sur les deux Précurseurs de l'Art français, le duc de Berry et le roi René, et sur un monument historique menacé de ruine. Paris, Picard, 1904, in-8, 29 p.

HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut : *Outils d'artisans romains.* Paris, 1904. In-8, grav., 38 p. (Extrait des *Mémoires de la Société Nat. des Antiquaires de France*, t. LXII.)

ANDRÉ SCHELCHER : La route de Louis XVI, ou de Paris à Varennes, à un siècle de distance. Photographies, plans et croquis par l'Auteur. Versailles, imprimeries Gérardin, 1904. In-8.

Charmante plaquette dont nous entretiendrons probablement le lecteur avec plus de détails. M. André Schelcher a eu l'ingénieuse idée de refaire, en automobile, la route suivie par Louis XVI, et de décrire ou reproduire les monuments rencontrés en chemin, ou les documents qui les concernent.

GUSTAVE CLAUSSE : Les cathédrales de Côme et Bernardino Luini. Conférence donnée le 12 mars 1904. Paris, 1904. In-8, 79 p. avec gr.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE, 26e année, in-8, n° 109. Paris, Leroux, 1903.

M. Espérandieu continue la publication de ce savant recueil d'inscriptions. On y trouve la suite de l'étude d'Allmer : *Les dieux de la Gaule celtique* : Ritona, Rosmerta, Mars Rudianus. On y publie une liste d'estampilles sur poterie rouge (Auvergne), et des inscriptions relatives aux Basses-Alpes, Drôme, Hérault, Béziers, Reims.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TARN-ET-GARONNE : Tome XXXI. Année 1903.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE ET DU VEXIN. Tome XXV. 1093.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



PORT-MARLY : MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION DE L'ÉGLISE DU PORT

Dont la première pierre fut posée par Louis XVI le 2 novembre 1780. Cette paroisse se sépara de celle de Marly-le-Roi le 23 mai 1785.

LE VIEUX CHATEAU DE MARLY-LE-ROI

ANTÉRIEUR A CELUI DE LOUIS XIV

PAR

PITON

Notre collaborateur M. Piton va faire paraître un important travail sur Marly-le-Roy, dont il a réservé un chapitre aux lecteurs de l'Ami des Monuments et des Arts. *Le travail de M. Piton, du plus haut intérêt, a obtenu, on s'en souvient, la grande médaille du concours d'archéologie du journal* l'Éclair, *dont l'honneur revient au zèle intelligent de MM. Sabatier et Montorgueil.*

CASTRUM

E *Castrum* existait dès 1060, si l'on en croit une légende suivant laquelle, à cette date, un chevalier formidable, Ervaud ou Hervé, demeurant au *château* de Marly, aurait entrepris de ravir la terre d'Aupec (le Pecq), appartenant au monastère de Saint-Vandrille. L'apparition du saint aurait suffi pour lui faire abandonner son entreprise (Lebeuf) [1].

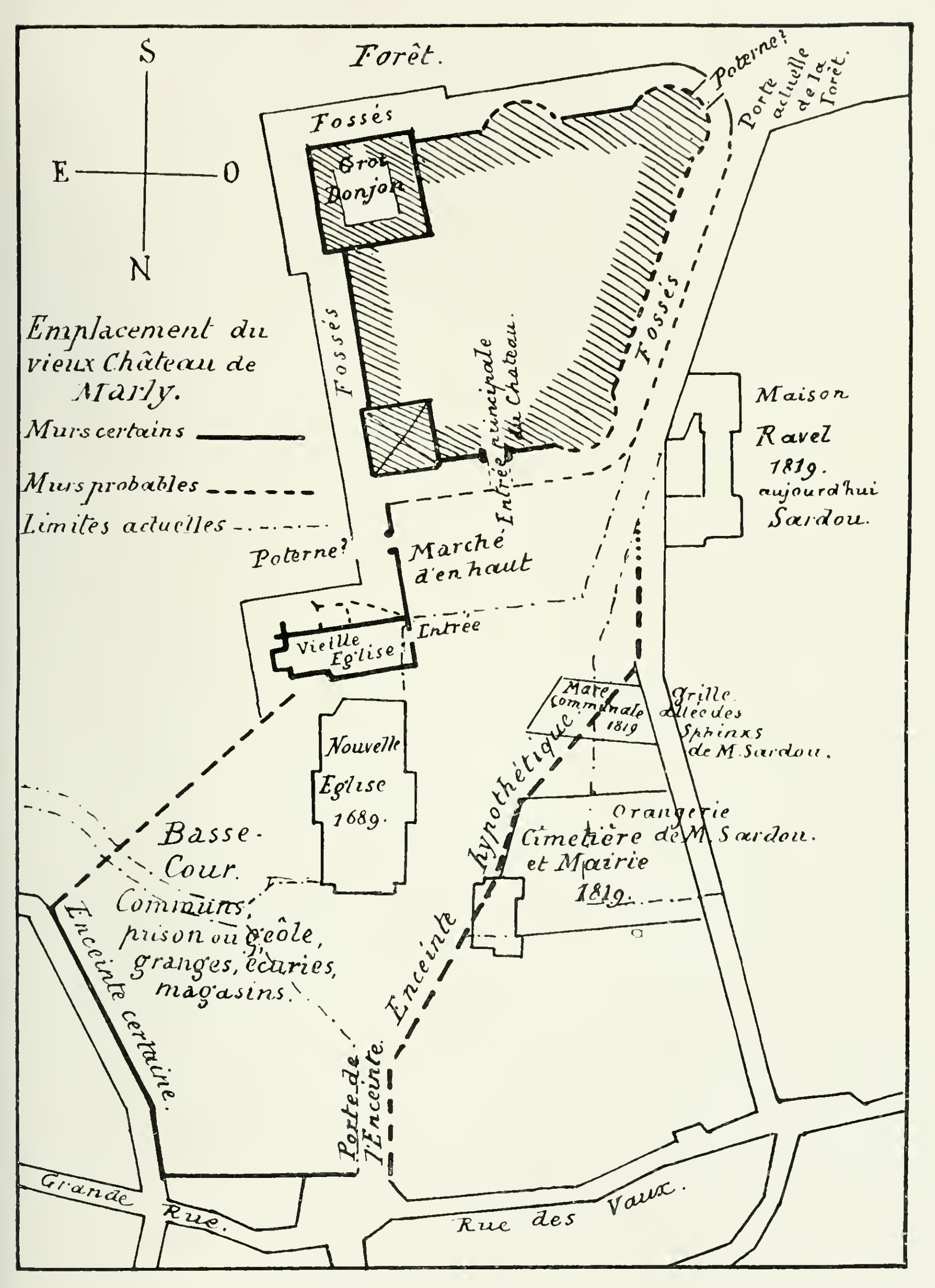
Dans tous les cas, il était bâti en 1087 et habité par Hervé Ier, deuxième fils de Bouchard III et petit-fils de Bouchard le Barbu.

L'ENCEINTE

La vieille église de Marly-le-Châtel, dont nous avons le plan, était orientée de l'ouest à l'est et bâtie sur un terrain contigu *intérieurement* au fossé du château; elle s'élevait derrière l'église actuelle. Nous pouvons affirmer, avec les documents à l'appui, que les murs de l'enceinte descendaient de la vieille église vers la rue Pellerin, qu'ils longeaient, du côté en contrebas, pour remonter la grande rue et venir aboutir à la porte principale, située sur le carrefour, c'est-à-dire au côté sud de la place de l'Église qui fait face à l'église actuelle.

Entre la rue Pellerin et la porte principale, et intérieurement, se trouvaient la basse-cour et les communs, la geôle, les écuries, etc. La basse-cour se trouvait, comme l'indique son nom, en contre-bas, et c'est là que les habitants se réfugiaient en cas d'alarme avec leurs bestiaux. Extérieurement, c'est-à-dire le long de la grande rue, les maisons des

1. En 1169, 20 avril au 4 avril 1170, Paris, Louis VII confirmait la transaction passée entre Thibaud de Marli et l'abbaye de Saint-Vandrille au sujet du manoir du Pecq dont Thibaud s'était emparé (Luchaire, nº 572, p. 280). C'est probablement là l'origine de la légende.



MARLY : PLAN DU VIEUX CHATEAU

Sa place se trouve dans le haut de la gravure, en face de la propriété de Sardou.

paysans finirent par s'appuyer contre les murailles de la basse-cour.

A partir de la porte principale nous perdons la trace de l'enceinte [1] pour ne la retrouver qu'autour du marché d'en haut, établi dès l'origine dans l'enceinte, et dont l'emplacement, entrée actuelle de la maison Gramont, touchait à la vieille église, comme le dit Antoine. Nous avons donc ainsi un aperçu approximatif de l'ensemble du mur d'enceinte, *à l'exception* des côtés ouest et sud en partie.

SON EMPLACEMENT

Le vieux château de Marly comprenait certainement le donjon. Or, nous connaissons l'emplacement de ce dernier par plusieurs documents qui se confirment l'un l'autre.

Le premier, le tableau de la mairie, donne la vue du donjon et de la vieille église avant la construction de la nouvelle, c'est-à-dire avant 1685-89; les ruines dominent de beaucoup la vieille église et sont situées sur la gauche, à la place de la maison Gramont.

Voici maintenant la *butte du château*.

Dans le terrier de 1683 à 1698 (O[1], 3938-9, A. N.), nous lisons : « 1688. le prieur-curé Cottin possède...

2° Un quartier de terre, clos de murs et de haies vives, sis au Verderon, tenant d'un côté à la mare du Verderon,

1. Les eaux de la mare du Verderon provenaient des eaux alimentant les fossés, qui seraient descendues plus bas, si c'est elle qui est désignée comme un « étang d'environ trois quartiers, lequel est tournez en non valoir », dans l'aveu de Philippe de Lévis de 1382, alors que le vieux château tombait en ruine. Les fossés auraient donc été remplis d'eau et ces eaux auraient ainsi donné naissance à cet étang, puis à cette mare. Autrement, nous ne voyons pas où aurait pu être situé cet étang *dans* le « manoir » de Philippe de Lévis.

d'autre au cimetière, d'un bout à la rue du cimetière, d'autre à la *butte de l'ancien château.* »

La butte s'étendait donc alors jusque vers la mare, ce qui n'a pas lieu de nous surprendre, puisque nous savons qu'on a considérablement diminué cette butte sur la place du Verderon. C'est d'abord Louis XIV, qui commence à rabaisser le niveau du sol pour ne pas mettre l'église actuelle trop en contre-bas, et on peut voir qu'elle est encore au-dessous du sol vers le chevet; c'est ensuite Louis XV, quand il fait refaire la route, sur une longueur de près de 200 mètres, devant la maison de Mme de Vassé, c'est-à-dire devant M. Sardou. Enfin, c'est M. Sardou lui-même qui a dû faire baisser la route de plus d'un mètre, puisque autrefois on descendait trois marches pour entrer dans sa cour et qu'aujourd'hui on en monte deux.

Toute la partie occupée par sa maison est dominée par l'ancienne butte, et nous avons la preuve qu'il n'y avait aucune vieille construction sur l'emplacement dont il s'agit puisque, dans les fouilles exécutées par ses ordres pour les conduites d'eau, les citernes, les sauts de loup, on n'a jamais rien trouvé que de la caillase et du sable.

Il n'y aurait même rien d'impossible à ce que la route de la forêt suivît les murs du château, pour aboutir à une poterne, conduisant dans la forêt et que la maison de l'Épine, nom de la première maison élevée en cet endroit, eût été construite sur la limite et en dehors du mur d'enceinte.

Quant au corps du château, s'il faut en croire un jardinier qui avait eu l'occasion de remuer et de fouiller le terrain qui s'étend de la grille de la propriété Gramont à la maison, il existerait là des traces de murs, des caveaux, des substructions, que recouvrirait le gazon de l'entrée. Le

château était donc probablement situé là. La porte d'entrée donnait sur le marché d'en haut, et le pied d'une tour servirait encore actuellement de terrasse, du côté sud-est, dans le jardin.

Malheureusement, nous n'avons pu nous rendre compte par nous-même de ces constatations si intéressantes pour l'histoire de Marly.

Enfin, Antoine écrit : « Cet ancien château était bâty sur *le haut de* lieu où elle est à présent, en manière d'un *fort gros donjon entouré de larges fossés*, ainsi qu'on a pu le remarquer par les anciens vestiges qui en ont été entièrement ôtés depuis quarante ans. »

Antoine avait pu voir des vestiges encore debout, en 1643, quand il venait faire baptiser son fils dans la vieille église.

L'entrée réelle du château se trouvait donc un peu plus haut que la grille de la propriété Gramont. On parvenait à cette entrée par un chemin montant qui partait de la porte de l'enceinte, sise au carrefour (place de l'Église), et qui n'était que la continuation de la grande rue vers le sommet du coteau.

A l'est, au nord, à l'ouest, des pentes rapides protégeaient l'accès du château. A l'est, la route venue de Louveciennes aboutissait vraisemblablement à une poterne, débouchant au-dessus du marché d'en haut et se confondant avec l'extrémité de la rue appelée plus tard des Bernouys, qui descendait jusqu'à la grande rue. Au nord, la basse-cour longeait la muraille, le long de la rue Pellerin et de la Grande-Rue ; à l'ouest, on descendait vers les Vaux, ou dans le ravin qui se trouve à l'ouest de la propriété de M. Sardou. Le château était ainsi de plain-pied du côté de la forêt ou du côté sud.

Antoine nous parle de larges fossés ; or ces fossés devaient contenir de l'eau, et cette même eau alimenta plus tard la mare appelée Verderon, située en contre-bas.

En 1571, Jacqueline, dame de Verrigny et de Fazay, veuve de Charles de Luz, chevalier de l'Ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, rendait hommage au seigneur de Marly-le-Chastel de la seigneurie de Fresne. Elle se transportait pour cela à Marly-le-Chastel *devant la grande porte* dudit chastel (Fr. 26363. B. N.). En 1575, le *concierge du château*, Jacques Pillot, sergent de la baronnie, recevait, le 23 juillet, d'Albert de Gondy une place de 4 toises sur 2 pour y bâtir une maison (carrefour de Marly). Dans un terrier de 1588, la porte du château est encore mentionnée ; elle se trouvait au *carrefour d'en haut*, ainsi que les murs de la geôle (P. 2246e A. N.). Enfin, le *portail* du château existait encore, le 12 avril 1613. (*Arch. du Presbytère.*)

Pour aller dans la forêt, les habitants devaient suivre extérieurement les murailles, ce qui explique les nombreux chemins [1] qui partaient de la rue des Vaux pour aller dans les ventes du Haut-Bourbon, ou encore la rue Mondétour, qui n'était pas barrée et qui débouchait dans les bois du côté sud pour aboutir dans la *Vallée aux danses* ou la *Salle de danse.*

Dans le village, on suivait la rue des Juifs (rue Pellerin), et on se rendait dans la forêt par des chemins aujourd'hui disparus depuis longtemps, ou bien on descendait la grande rue pour pénétrer du côté de la porte du Parc. Les boucles

1. Nous connaissons la ruelle Bazin, la ruelle Mondétour, la ruelle qui conduit au Vaubodot, etc. Ces ruelles ont été bouchées successivement avant et depuis Louis XIV, quand les propriétés de la rue des Vaux prirent un plus grand développement.

formées par les rues Pellerin, des Jardins, Béthizy n'ont pas toujours été fermées, la preuve en est dans cette ruelle privée, bordée de murs, qui part de la rue Béthizy pour aboutir à la route neuve, dite rue de Saint-Cyr [1].

Le seigneur de Marly avait-il des voisins redoutables ? Le château le plus proche était celui du roi à Saint-Germain, et il n'y en avait ni à Louveciennes, ni à Charlevanne, ni à Rueil, ni du côté de Versailles, qui comptait au plus alors quelques habitants, hommes et femmes. Versailles n'avait que vingt-quatre paroissiens en 1461 [2].

Dans la forêt, il y avait des rendez-vous de chasse, des postes d'observation, des abbayes (Sainte-Gemme, Joyenval), ou des chapelles (Saint-Michel de Chevaudos), mais la tour de la Montjoie [3], le petit village de Raye [4], etc., ne pouvaient offrir de résistance sérieuse que dans des combats où peu d'hommes étaient engagés.

La Bretesche a seule gardé, dans son nom, un souvenir un peu belliqueux : c'était une tour en bois [5].

1. On peut voir encore une ruelle analogue à côté ; elle part de la rue de Saint-Cyr et aboutit rue Bontemps.

2. Alliot, *Livre des visites archidiaconales*, 1902, Paris.

3. Le P. Denifle (*La désolation des églises, etc., en France pendant la guerre de Cent ans*. Paris, 1899) parle de *la tour de l'église* de la Montjoie. Il n'y avait pas d'église à la Montjoie et la tour n'était pas un clocher. Sous Louis XIV, il y avait encore des ruines sur l'emplacement de la Montjoie. Nous lisons dans les *Comptes des bâtiments* :

1690, 3-17 décembre. A Jacques Loiseleur, pour le mur de clôture de la mazure de la Montjoie, pour empescher les cerfs d'y entrer lorsqu'ils sont chassez, 186 l. 15 s. 6 d.

A Roland Martin, pour avoir aplani les terres au pourtour de la Montjoie, pour empescher les cerfs de passer par-dessus.

1691. « A Jean Rattier, sur ses ouvrages de route royale et au pourtour de la Montjoie de la forêt de Marly. »

4. La Bretèche, ou oriel, est proprement un palier couvert porté en encorbellement (Enlart, *Manuel d'archéol. française*, t. II, p. 115).

5. 1777, 28 mai. — Anéantissement du village de Retz et de l'église par le roi (O^1 1497, AN).



TABLEAU, APPARTENANT A SARDOU, SUR LEQUEL ON VOIT LES

RUINES DU VIEUX CHATEAU DE MARLY ET DE LA VIEILLE ÉGLISE

Tableau de Martin le Jeune, représentant la *Chasse à Marly*, avant le commencement des travaux du château. On y voit, dans le fond de la Rogerie, le Grand-Pré, la Sablonnière et le haut de la Côte de Justice, ou les Fourches. M. Piton a reproduit ce document sur l'un des panneaux de la Mairie.

Les montjoies étaient des monticules naturels ou factices qui servaient de frontières entre deux territoires et par suite d'objectifs militaires, de rendez-vous pour le *ban*. L'on y dressait des *bannières* et des étendards. Ces lieux forts étaient aussi, comme l'étymologie l'indique, des lieux saints (*mons Jovis*, mont de Jupiter, mont divin).

Le mot montjoie par lui-même n'avait pas un sens national déterminé comme cri de guerre : il fallait l'adjonction d'un nom propre qui le spécifiait :

Montjoie Saint-Denis, pour les ducs et, plus tard, rois de France; Montjoie Saint-André pour les ducs de Bourgogne; Montjoie Notre-Dame et aussi Bourbon pour les ducs de Bourbon; Montjoie Saint-Georges et Notre-Dame pour les rois d'Angleterre (*Grande Encyclopédie*, Gourdon de Genouilhac).

On a pu chercher et trouver dans la forêt des traces de fossés, mais ces fossés, si l'on peut suivre l'emplacement qu'ils entourent, ne sont jamais d'une bien grande longueur et ne pourraient pas, dans tous les cas, soutenir la comparaison avec l'enceinte que nous connaissons du *castrum*. Nous sommes dans la plus profonde ignorance de ce qui se passe dans la forêt avant le XIVe siècle. En somme, le plateau de Marly a eu cruellement à souffrir pendant la guerre de Cent Ans, mais il ne put y avoir de bien longue résistance de la part de ces petits postes isolés contre les Anglais, qui disposaient de soldats nombreux, aguerris, bien nourris et surtout victorieux. Le gros de leurs forces, au XVe siècle, était à Chartres, d'où ils partaient « à l'aventure » par petits groupes détachés de quelques « lances », et une lance compte de trois à six hommes.

On pourrait croire que la Montjoie aurait eu une certaine importance et que les habitants des pays environnants y

auraient résisté assez au vainqueur, pour que, pendant l'occupation anglaise, Jean Hanford prit le titre de capi-

CHATEAU DE MARLY : SATISFECIT

Donné par le roi Louis XIV quand il apprit le dégorgement de la « conduite de la bonne eau à boire », qui passait sous le plancher du salon du château qu'il avait fait construire.

taine de Saint-Germain et *de Montjoie*, mais il y avait aussi une montjoie dans la forêt de Saint-Germain.

Dès 1382 [1], le pauvre château tombe en ruines depuis

1. 1382, 28 septembre. — Aveu. Philippe de Levis, escuier, sire de Florensac et de Marly-le-Chastel, reconnaît tenir à fief de dame Péronelle de Villiers, femme de feu monseigneur Charles de Montmorency, nostre hôtel ou manoir séant à Marly-le-Chastel, « lequel lonc temps a et escheu en ruynes et tournez à non valoir », comprenant *deux arpents* de terre où il n'y a que *espines*, un étang d'environ 34 (trois quartiers) lequel est tournez en non valoir ; la moitié du four banier de nulle value, le marché de Marly, le tabellionnage, le pressoir à vin, au Chastel, la garenne à connins sans connins (lapins).

Redevances : au curé de Marly-le-Chastel, 20 sous ; au prieur de Marly-le-Bourg, un muis de vin (P. 2244 AN.). Ce précieux document

longtemps, et la veuve de Charles de Montmorency [1] ne le désigne plus même sous le nom de château, mais elle dit « hôtel et manoir séant à Marly-le-Chastel ». Il ne restait debout que le « gros donjon ruiné », vu par Antoine dans sa jeunesse, environ deux cent cinquante ans plus tard. Avait-il été l'objet des attaques des Anglais? C'est possible et probable, mais nous n'en avons comme preuve que la ruine du pays.

LE VANDALISME

AUX GRANDES ET PETITES ÉCURIES DE VERSAILLES

Nous recevons du zélé directeur du *Versailles Illustré*, M. Terrade, un numéro de cette publication renfermant une lettre ouverte adressée à M. Marcel, directeur des Beaux-Arts, par les membres de l'*Association artistique et littéraire*. Cette lettre, qui est parfaite, devrait être reproduite ici *in extenso*. Hélas, notre place est mesurée, car les communications nous arrivent du monde entier et nos ressources ne nous permettent pas d'augmenter aujourd'hui nos feuilles d'impression. Nous devons donc nous borner, à grand regret, à reproduire le passage essentiel de l'éloquente et nécessaire protestation de nos éminents confrères

nous donne, jusqu'à un certain point, l'explication de la maison *de l'Espine*, emplacement de la propriété de M. Sardou, et nous prouve que les dépendances du manoir ne comprenaient que le jardin de deux arpents. L'étang, d'une superficie de trois quartiers ou de trois quarts d'arpent, devint probablement la mare de Verderon. Il n'y avait donc plus, en 1382, qu'un bâtiment sans valeur et les bois de la Seigneurie dont nous ignorons l'étendue.

1. Dans l'aveu de Charles de Montmorency du 2 mai 1387, quatorze ans auparavant, on lit : « A Mally-le-Chastel, un arrière-fief que tiennent les Seigneurs de ladite ville et vault son prix. » (P. 129 AN.).

d'armes de Versailles, en luttes pour le bien de l'art et du pays. Voici ce passage du texte officiel, qui, nous l'espérons, sera entendu : « Tous les deux ou trois ans, notamment aux Petites-Écuries où est caserné le 1er régiment du génie, sous prétexte de nettoyage et de propreté, on procède à un grattage général des bâtiments. Il faut voir avec quelle vigueur, quelle ténacité, on râcle la pierre, afin de bien lui enlever sa couche noire extérieure pour lui donner à nouveau cette blancheur immaculée qui est, paraît-il, le comble de la beauté. Or, vous n'ignorez pas, Monsieur le Directeur, qu'enlever à la pierre cette couche extérieure, cette croûte protectrice, qui n'est en quelque sorte que le vêtement, le pardessus destinés à la préserver des ravages de la pluie, de la gelée et du soleil, c'est la vouer à une désagrégation aussi certaine que rapide. »

LES OUTILS D'ARCHITECTE
DANS L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

PAR

HÉRON DE VILLEFOSSE

Membre de l'Institut.

Outils d'artisans romains et des Gaules. — Sous ce titre, M. Héron de Villefosse, conservateur au Musée du Louvre, a publié une intéressante brochure; il signale certains monuments funéraires où figurent les instruments de travail des cordonniers, menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, marbriers. On rencontre plus rarement les outils eux-mêmes; il serait utile d'en dresser le catalogue ou au moins de les signaler; on fournirait ainsi une précieuse

documentation à ceux qui écriront l'histoire du travail manuel. M. Héron de Villefosse attire l'attention sur plusieurs outils conservés au Louvre ou ailleurs, tels que fils à plomb, instruments destinés à mesurer les angles, pieds romains. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour adopter les mesures de Raper, et pour reconnaître le chiffre de 0^{m} 295,7 comme celui de la longueur du pied romain. M. Héron de Villefosse étudie des pieds antiques trouvés dans les Gaules sur la montagne du Châtelet, en Champagne, entre Saint-Dizier et Joinville, à Saint-Remy (Provence), dans la forêt de Maulevrier, près de Caudebec, à Besançon, à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or).

DOCUMENT OFFICIEL SUR LA DÉNOMINATION DE

LA RUE DE PARIS

A PRAGUE (Bohême)

Nous avons fait plus d'une allusion aux bons rapports qui unissent les Français aux Tchèques, depuis la visite que fit la délégation du Conseil municipal de Paris, invitée, ainsi que notre directeur M. Charles Normand, par la ville de Prague et par son maire éminent, M. Srb. Son collègue, M. Gros, dont les Parisiens ont également apprécié l'aménité et la valeur, vient de leur faire une agréable surprise, au nom du Conseil municipal de Prague, qui nous est si cher. Nous reproduisons textuellement ici la lettre qu'il a adressée au Conseil municipal de Paris et par laquelle M. Gros fait connaître l'heureuse nouvelle que le nom de la Ville vient d'être donné à une rue de Prague.

Communication d'une lettre du président du Conseil municipal de Prague.

M. le Président. — J'ai reçu la lettre suivante :

« Prague, Hôtel de Ville, le 9 juin 1904.

« Monsieur le Président,

« Animé des sentiments de profonde sympathie et de vive admiration à l'égard de la France qui représente le progrès et la liberté, et à l'égard de la Ville de Paris, qui représente la civilisation, le Conseil municipal de Prague a donné en séance du 6 juin le nom de la rue de Paris à une nouvelle rue située entre le nouveau palais de la Chambre de commerce et la Tour à poudre, au centre même de notre capitale.

« Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous informer de ce vote de notre Assemblée municipale, en vous priant d'avoir l'extrême amabilité de vouloir bien communiquer cette lettre au Conseil municipal de Paris.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération et de nos sympathies affectueuses.

Le Vice-président du Conseil municipal de Prague,

« Signé : Gros. »

Les Parisiens adressent tous leurs remerciements aux amis Tchèques de Prague.

LA PHOTOGRAPHIE DES MONUMENTS

PAR

MARTIN-SABON

Notre distingué collègue M. Martin-Sabon, l'auteur d'une suite de photographies superbes représentant nos monuments, a publié une étude qui doit retenir l'attention des *Amis*, car elle peut leur être fort utile.

L'*Annuaire général* et le *Photographe*, édition 1903, donne une étude sur la « Photographie des monuments », par M. F. Martin-Sabon, où l'auteur expose sans réserve les procédés qu'il a mis en œuvre depuis plus de vingt ans, pour relever en divers points de la France quelque dix mille spécimens d'art du Moyen Age et de la Renaissance.

Le problème à résoudre en pratique consiste à prendre à volonté, d'un emplacement donné, et qu'on ne peut pas toujours choisir à son gré, les vues d'un monument dans son ensemble ou ses diverses parties en détails.

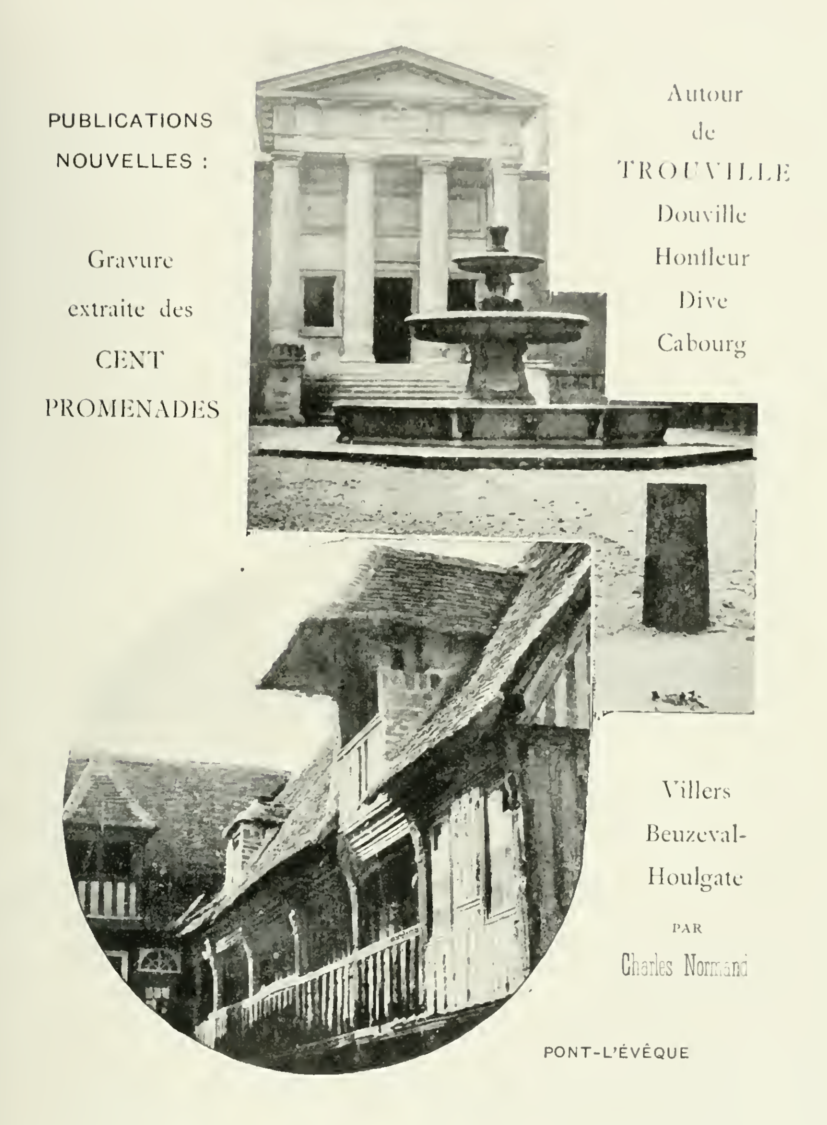
La solution est fournie par l'emploi d'objectifs de foyers différents appliqués à des appareils de formats compris entre 9×12 et 21×27. Les grandeurs obtenues pour un élément linéaire peuvent varier de un à dix, soit en surface de un à cent.

L'emploi du téléobjectif permet encore de tripler ces résultats en linéaire, et plus, soit de décupler la grandeur en surface, et par conséquent de donner tel détail mille fois plus grand qu'il ne l'est dans la petite vue d'ensemble primitive.

On comprend dès lors la possibilité de prendre à volonté dans une grandeur de plaque déterminée soit l'ensemble

PUBLICATIONS NOUVELLES :

Gravure extraite des CENT PROMENADES



Autour de TROUVILLE
Douville
Honfleur
Dive
Cabourg
Villers
Beuzeval-Houlgate

PAR

Charles Normand

PONT-L'ÉVÊQUE

d'un édifice, soit le détail d'une de ses parties : gargouille, chapiteau, entablement, modillon, etc.

Enfin, comme la projection lumineuse sur un écran permet d'amplifier les détails ainsi obtenus déjà agrandis, on peut restituer sur l'écran l'édifice en vraie grandeur apparente, et même les détails plus grands que nature, ce qui ne peut qu'en faciliter l'étude.

C'est ce que M. Lemonnier à la Sorbonne et M. André Michel à l'École du Louvre ont su mettre en valeur en projetant nombre de clichés de détails ainsi obtenus par M. Martin-Sabon, et en appliquant de la manière la plus attrayante et la plus profitable la Photographie à l'Histoire de l'art. M. Martin-Sabon a réalisé une œuvre superbe et immense, et on doit le remercier de nous dévoiler les secrets qui lui ont permis d'exécuter ce magnifique travail, tout de désintéressement et de dévouement à la Patrie, dont il fait connaître le splendide patrimoine artistique.

PARIS MODERNE

DE LA SAUVEGARDE ET DE L'EXTENSION DES

JARDINS PUBLICS DE PARIS

(Voyez t. XVIII, p. 117 à 122.)

On se souvient de l'initiative prise durant la dernière période électorale municipale, par M. Charles Normand, en vue de la conservation et du développement des espaces libres de Paris. Avec une vigueur inlassable, M. Charles Normand prêcha la bonne parole à l'Hôtel de Ville, et par ses soins, des affiches furent apposées sur tous les murs de

Paris. Il porta la bonne parole dans les réunions électorales, et la foule populaire, attentive et laudative, encouragea celui qui traçait le programme d'une République athénienne, et dénonçait les fautes d'une République béotienne. De nombreuses sociétés artistiques, d'hygiène, de médecine, de sport appuyèrent l'heureuse initiative de M. Charles Normand. Et ce sera l'honneur de la Presse de l'avoir secondée; le même jour, des organes, des tendances les plus opposées, telles que *la Libre Parole*, le matin (voir l'article de Drumont, t. XVIII, p. 118), et *le Temps*, le soir (voir l'article de Claretie, p. 122), secondaient chaleureusement l'initiative courageuse de M. Charles Normand. Grâce à tous ces concours, Paris commence à profiter du travail de ces hardis pionniers. Bagatelle vient, non sans peine, d'être sauvé grâce au Conseil municipal, à M. de Selves, préfet de la Seine, à M. Escudier, qui a eu le mérite d'adopter l'un des premiers le programme d'espaces libres et de contresigner les affiches rédigées par M. Charles Normand. Aussi l'Administration a commis le bienfait d'une acquisition somptuaire, comme l'exige la beauté de Paris et sa fortune; et, en même temps, on a travaillé pour le peuple pauvre, qui aime à se délasser au Bois de Boulogne; on ne conçoit point que quelques conseillers se soient élevés contre une mesure aussi démocratique.

On ne peut mieux faire que de reproduire ici le texte officiel du remarquable rapport de M. Escudier, qui mérite d'être loué sans réserve.

ACQUISITION
DU DOMAINE DE BAGATELLE

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté par *MM. Paul Escudier* et *Jousselin*, au nom de la 3ᵉ Com-

mission, tendant à l'acquisition du domaine de Bagatelle, au bois de Boulogne.

Ce rapport a été imprimé et distribué (n° 61 de 1904).

M. Paul Escudier, l'un des rapporteurs. — Nous avons l'honneur, au nom de la 3e Commission, de vous proposer l'acquisition du domaine de Bagatelle.

Les documents annexés à mon rapport indiqueront les longues négociations qui ont été échangées avant d'arriver au résultat acquis.

Nous nous contenterons de vous indiquer sommairement les raisons qui militent en faveur de cette acquisition.

Par une délibération en date du 25 mars dernier, le Conseil a autorisé l'Administration à poursuivre les formalités d'expropriation et à continuer les négociations en vue d'une acquisition amiable.

Nous vous rappellerons que, tout au début, le prix demandé par sir Murray Scott était de 8.000.000 de francs. Successivement le prix est tombé à 7.500.000 francs et enfin à 7.000.000 de francs, prix auquel l'Administration nous invitait à traiter.

Après de nouvelles et laborieuses démarches, nous sommes enfin arrivés à 6.500.000 francs, prix qui nous paraît raisonnable, et qui, étant donnée la superficie du domaine qui est de 24 hectares environ, remet le mètre à 27 francs.

Cette question tranchée, nous plaçant au point de vue parisien, nous n'hésitons pas à vous dire que ce serait, à nos yeux, un véritable vandalisme de permettre à un groupe de spéculateurs d'élever des immeubles dans cette partie du bois de Boulogne et de démolir cette jolie habitation de Bagatelle et son merveilleux parc.

Depuis deux ans, avec l'accroissement des voies de communication et principalement avec la construction du Métropolitain, le bois de Boulogne est devenu manifestement insuffisant, il suffit de voir, les dimanches et les jours de fête, la cohue invraisemblable des promeneurs qui l'envahissent.

Nous avons là une occasion unique d'agrandir cette promenade favorite des Parisiens ; nous pensons qu'il est de notre devoir de vous la proposer.

En conséquence, Messieurs, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de délibération suivant :

« Le Conseil,

« Vu le mémoire, en date du 4 juin 1904, par lequel M. le Préfet de la Seine : 1° lui expose l'état des négociations entreprises avec sir Murray Scott en vue de l'acquisition du domaine de Bagatelle et lui demande de décider s'il accepte de traiter à l'amiable avec ce propriétaire ; 2° lui soumet les résultats de l'enquête administrative qui a eu lieu à Paris et à Neuilly-sur-Seine sur le projet d'acquisition dont il s'agit, et lui demande l'autorisation de poursuivre en tout état de cause l'obtention d'un décret déclarant d'utilité publique l'incorporation du domaine de Bagatelle au bois de Boulogne ;

« Vu sa délibération du 25 mars 1904 ;

« Vu les dossiers d'enquête, ensemble l'avis de la Commission spéciale instituée par arrêté préfectoral du 23 mars 1904 ;

« Vu l'avis de la Commission supérieure de voirie ;

« Vu la lettre de Me Robineau, notaire, en date du 19 mai 1904 ;

« Vu la note de M. le directeur des Finances en date du 28 mai 1904 ;

« Vu l'avis de la Commission des indemnités ;

« Sur le rapport de MM Paul Escudier et Jousselin, au nom de la 3e Commission,

« Délibère :

« Article premier. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à traiter à l'amiable avec sir Murray Scott en vue de l'acquisition du domaine de Bagatelle, moyennant le prix de 6.500.000 francs, productif d'intérêts à 3 °/o à dater de la prise de possession dûment constatée, qui devra avoir lieu d'ici le 1er octobre, ledit prix stipulé payable de la façon suivante :

« 2.000.000 de francs d'ici au 31 décembre 1904, 1.000.000 de francs en 1905, 1.000.000 de francs en 1907, et le reste du prix au 1er janvier 1908, avec faculté d'anticipation pour la Ville de Paris, étant entendu que les fractions pour les paiements ne pourront être inférieures à 500.000 francs.

« Art. 2. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à poursuivre l'obtention d'un décret déclarant d'utilité publique l'incorporation du domaine de Bagatelle au bois de Boulogne.

« Art. 3. — Il sera fait face à la dépense, jusqu'à concurrence de 2.000.000 de francs, à l'aide du prélèvement sur les chapitres suivants du budget de 1904 :

« Chap. 51, § 9, art. 1er, 152.851 fr. 29 c.

« Chap. 54, § 5, art. 1er, 24.855 fr. 58 c.

« Chap. 60, § 1er, article unique, 1.767.069 fr. 23 c.

« Chap. 59, § 2, art. 1er, 56.223 fr. 90 c.

« Ensemble, 2.000.000 de francs, dont il y aura lieu de poursuivre au préalable la désaffectation.

« Le surplus du prix d'acquisition, soit 4.500.000 francs,

sera payable, savoir : 1.000.000 de francs en 1906, 1.000.000 de francs en 1907 et 2.500.000 francs au 1er janvier 1908, ainsi que les intérêts à 3 %, et il sera fait face à cette dépense ainsi qu'aux frais sur les ressources générales des budgets correspondants, sauf à créer d'ici là des ressources extraordinaires qui permettraient au besoin d'anticiper sur les époques de paiement ci-dessus, conformément à la faculté que la Ville s'est réservée. »

M. le Président. — Nous allons voter sur le projet de délibération proposé par la 3e Commission.

Je mets aux voix l'art. 1er ainsi libellé :

« Article premier. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à traiter à l'amiable avec sir Murray Scott en vue de l'acquisition du domaine de Bagatelle, moyennant le prix de 6.500.000 francs, productif d'intérêts à 3 % à dater de la prise de possession dûment constatée, qui devra avoir lieu d'ici le 1er octobre, ledit prix stipulé payable de la façon suivante :

« 2.000.000 de francs d'ici au 31 décembre 1904, 1.000.000 de francs en 1906, 1.000.000 de francs en 1907, et le reste du prix au 1er janvier 1908, avec faculté d'anticipation pour la Ville de Paris, étant entendu que les fractions pour les paiements ne pourront être inférieures à 500.000 francs. »

Il y a une demande de scrutin.

Le scrutin auquel il est procédé sur l'art. 1er du projet de délibération donne les résultats suivants :

Nombre de votants......	60
Majorité absolue.........	35
Pour....................	50
Contre..................	19

Le Conseil a adopté.

Ont voté pour :

MM. L. Achille, Alpy, d'Andigné, Archain, d'Aulan, Barillier, Bellan, Gabriel Bertrou, Billard, Brenot, Bussat, César Caire, Ernest Caron, Chassaigne-Goyon, Chautard, Adolphe Chérioux, Dausset, Deville, Duval-Arnould, Paul Escudier, Evain, Henri Galli, Gay, Georges Girou, Armand Grébauval, Houdé, Jolibois, Jousselin, Roger Lambelin, Lampué, Levée, Emile Massard, Joseph Menard, Gaston Mery, Adrien Mithouard, Opportun, Adrien Oudin, Pannelier, Patenne, Maurice Quentin, Quentin-Bauchart, Ranson, Ambroise Rendu, Félix Roussel, Camille Rousset, Arthur Rozier, Sauton, Sohier, Tantet, Henri Turot.

On voté contre :

MM. Paul Brousse, Chausse, Colly, Faillet, Fribourg, Heppenheimer, Lajarrige, Landrin, André Lefèvre, Le Grandais, Marsoulan, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Navarre, Poirier de Narçay, Poiry, Ranvier, Rebeillard, Henri Rousselle.

Excusés :

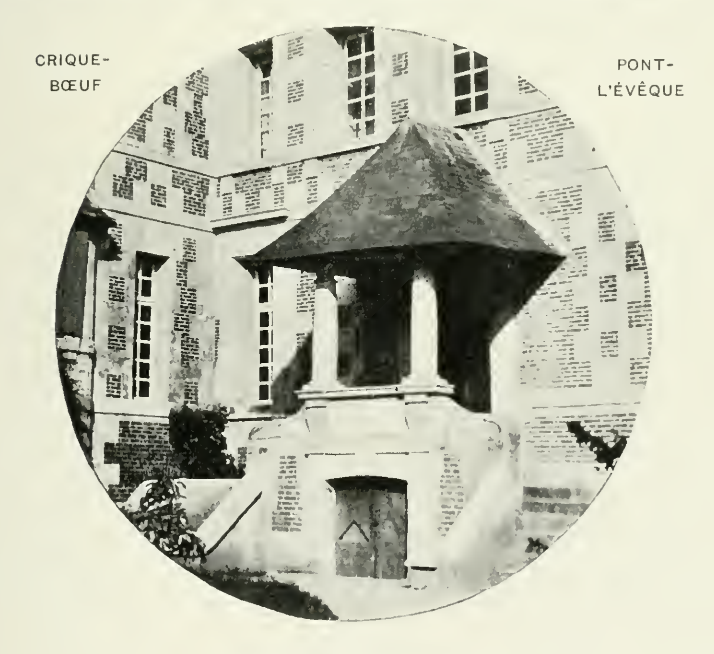
MM. Berthaut, Froment-Meurice, Mossot, Piperaud.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Desplas, V. Gelez, Hénaffe, Le Menuet, Pierre Morel, Paris, Weber.



CRIQUE-
BŒUF



PONT-
L'ÉVÊQUE

PUBLICATIONS NOUVELLES :

Gravure extraite des CENT PROMENADES autour de TROUVILLE, Douville, Honfleur, Dive, Cabourg, Villers, Beuzeval-Houlgate, par CHARLES NORMAND

CONSIDÉRATIONS RÉTROSPECTIVES

SUR

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS FRANÇAIS

PAR

H.-A. VASNIER

(Sur cette Exposition, voyez t. XVII, p. 346; t. XVIII, p. 35).

Le grand intérêt que présentait l'Exposition des Primitifs français, organisée avec tant de zèle, de science et de goût par M. Bouchot, membre de l'Institut, a pu être constaté par les membres de l'Ami des Monuments et des Arts. *Grâce à M. Bouchot ils ont pu admirer des chefs-d'œuvre dès le premier jour, dans des conditions exceptionnellement favorables. Le souvenir de cette visite doit demeurer bien longtemps après la fermeture de l'Exposition. Pour l'entretenir nous avons demandé à notre distingué collaborateur M. Vasnier d'écrire l'étude qu'on lira ci-dessous. C. N.*

LES prévisions émises dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, sur le succès de l'Exposition des Primitifs français, se sont pleinement réalisées.

Il serait exagéré de dire que cette exposition a offert aux visiteurs un ensemble aussi remarquable et autant de tableaux de premier ordre que l'Exposition des Primitifs flamands à Bruges, en 1902, mais cependant son intérêt a été supérieur; car elle a présenté un plus grand nombre d'ouvrages peu ou même pas connus : tels, par exemple, les admirables miniatures généreusement prêtées par M. Yates Thompson, le merveilleux portrait d'homme de la collection de M. le comte Wilczeck, digne pendant de

celui de la galerie Lichtenstein, le retable sorti enfin des limbes du Palais de Justice, que la plupart des journaux ont appelé le triptyque de Memlinc par la raison que ce n'est pas un triptyque et qu'il n'est pas de Memlinc; et elle a réuni une série d'œuvres de divers maîtres permettant des études et des comparaisons que l'on n'avait pas encore pu faire aussi fructueusement.

Je viens de parler de l'Exposition de Bruges; son souvenir s'impose ici. Elle a en effet été pour la nôtre un précurseur d'autant plus intéressant qu'un certain nombre des tableaux qui y figuraient a passé en deux ans non seulement de Bruges à Paris, mais de l'école flamande à l'école française, et M. Hulin, dans l'excellent catalogue critique, dont il nous fait espérer prochainement la deuxième édition, a contribué, par l'ingéniosité de ses recherches, la hardiesse de ses attributions, et l'énergie de ses admonestations, au mouvement qui se dessine enfin en faveur des primitifs français.

En rendant ainsi justice à M. Hulin je n'entends pas diminuer le mérite d'écrivains tels que MM. Léopold Delisle, Molinier, Bouchot, etc., d'amateurs comme le duc d'Aumale et M. Yates Thompson, et même d'éditeurs comme Curmer, qui n'ont pas attendu l'Exposition de Bruges pour étudier et apprécier les primitifs français et s'appliquer à leur faire rendre l'hommage qui leur est dû.

Mais il s'est passé bien longtemps avant que leurs efforts aient été couronnés de succès, et pour justifier les admonestations adressées par M. Hulin aux Français trop nombreux qui négligeaient les grands artistes de leurs pays il suffit de rappeler quelques faits :

Dans un guide des musées du Louvre rédigé *en 1900* par deux secrétaites des musées nationaux, vendu offi-

ciellement au Louvre, on ne cite dans une revue générale de la peinture française le nom *d'aucun* des primitifs français avant Clouet, et alors que, par exemple, on appelle l'attention sur les *incomparables chefs-d'œuvre* de Ræburn et Romney on ne *parle pas* des portraits de Fouquet et l'on ne trouve en tout sur lui qu'une ligne où il est dit que la salle VII renferme deux miniatures « intéressantes » de Jean Fouquet (*deux miniatures des heures d'Étienne Chevalier!!*)

Parmi les principales publications françaises destinées à renseigner leurs lecteurs sur les hommes remarquables de tous pays, le dictionnaire Bouillet ne mentionne pas Bellegambe, *Perréal*, Bourdichon, Simon Marmion, Nicolas Froment; les dictionnaires Larousse oublient les trois derniers et la « Grande encyclopédie » où cependant M. Bertaux a publié une sérieuse étude sur Fouquet, on ne parle ni de Simon Marmion ni de Nicolas Froment.

Ceci dit examinons brièvement la double exposition du pavillon de Marsan et de la Bibliothèque Nationale.

A tout seigneur tout honneur.

La gloire de Jean Fouquet, éclatante à son époque mais singulièrement effacée jusqu'au moment où Curmer publia son édition, si insuffisante cependant, et où le duc d'Aumale mit en évidence son incomparable maîtrise dans le Santuario du Musée Condé, y apparaît dans sa splendeur.

Les règlements du Musée Condé n'ont cependant pas permis la sortie des quarante miniatures du Santuario.

La Bibliothèque de Munich ne s'est pas séparée du Boccace, dont le frontispice est, dans son ensemble comme dans ses détails, dans sa composition habile, large et puissante comme dans la finesse et la variété d'expression, dans la perfection du dessin comme dans la richesse du coloris,

non pas seulement une œuvre archaïque curieuse, originale, mais un des chefs-d'œuvre de la peinture de toutes les époques.

Les nécessités inéluctables de la conservation des manuscrits, quand ils ne sont pas dépecés comme les heures d'Étienne Chevalier, n'ont permis de montrer à la Bibliothèque qu'un des feuillets du Tome I du Josèphe et des Grandes Chroniques de France. Celle des Bibles moralisées (n° 88 du catalogue), dans laquelle M. Bouchot et moi croyons admissible l'attribution à Fouquet d'un certain nombre de miniatures, n'a pas été ouverte de façon à en montrer aucune.

Mais pour juger et admirer Fouquet comme miniaturiste il suffit de voir à la Bibliothèque les pages exposées du Tome I du Josephe (dont l'authenticité est incontestable), celle des Grandes Chroniques et celle du Tome II du Josephe (dont l'attribution ne me paraît pas pouvoir être contestée); et au pavillon de Marsan, les quatre admirables miniatures envoyées après l'ouverture de l'Exposition par M. Yates Thompson.

Les limites que je dois m'imposer ici ne me permettent pas d'entrer dans la discussion que nécessiterait notamment la question de savoir si ces quatre miniatures méritent une attribution sur laquelle M. Yates Tompson lui-même a hésité avec une modestie et une réserve rarissimes chez les collectionneurs.

En attendant la publication des études complètes sur Jean Fouquet que je ne suis pas seul à préparer, je me bornerai à rappeler une démonstration très bien faite par M. Leprieur dans la « Chronique des Arts » du 30 avril 1904 et à y ajouter un argument tiré du critérium dont j'ai déjà développé les motifs, absolument probants et

incontestables, car il s'agit ici d'un fait matériel très facilement démontrable.

Fouquet avait étudié l'architecture d'une façon toute particulière. Dans toutes les œuvres que l'on peut lui attribuer avec une certitude absolue (miniatures du Tome I du Josephe); et avec une certitude presque aussi grande (Tome II du Josephe, heures d'Étienne Chevalier, frontispice du Boccace de Munich, Grandes Chroniques de France), l'architecture est non seulement d'un très bel effet et d'une perspective exacte, *mais absolument* VRAIE *au point de vue* TECHNIQUE.

Les édifices représentés par la grande majorité des peintres, y compris des maîtres tels que Véronèse, Durer, Van Eyck, etc., sont généralement aussi inexacts que les décors de théâtre; on ne pourrait pas en réalité les bâtir tels qu'ils sont dessinés; l'appareil des pierres est souvent faux, la construction souvent illogique, etc., etc.

Chez Fouquet, tout ce qu'il représente, tout ce qu'il imagine pourrait être solidement bâti conformément à ses dessins.

Et, j'insiste sur ce fait, Fouquet ne cherche pas seulement la vérité de l'aspect comme lorsqu'il reproduit dans les Grandes Chroniques le « Couronnement de Charlemagne », dans *l'ancienne* basilique de Saint-Pierre de Rome; un grand nombre de peintres ont eu ce souci, mais on constate dans les œuvres de Fouquet la vérité de la construction jusque dans ses détails.

Je l'ai déjà dit, et je le répète ici, je n'en tire naturellement pas la conclusion que toute peinture de cette époque, où l'architecture sera techniquement exacte, devra être attribuée à Fouquet (ou à Memling, pour lequel j'ai fait la même démonstrasion), mais j'affirme que l'on ne peut

attribuer à Fouquet une œuvre où l'architecture sera fausse ; et, lorsque l'architecture est vraie dans une miniature du xve siècle il y a donc des chances pour qu'elle soit de lui.

C'est le cas pour les miniatures de M. Yates Thompson.

Si la supériorité de Fouquet comme miniaturiste n'a guère besoin d'être démontrée il n'en est pas de même pour sa peinture.

Il faut reconnaître que malgré la haute valeur des portraits du Louvre, ils n'auraient pas suffi à placer Fouquet au rang que lui assignent les deux admirables panneaux des collections Lichtenstein et Wilczeck.

Lorsque Fouquet peignit ces étonnants portraits, aucun peintre, à l'exception de Van Eyck et Antonello de Messine, n'avait encore reproduit la figure humaine avec un si puissant réalisme, une telle intensité de vie.

On conçoit sans peine en les voyant l'admiration des contemporains de Fouquet pour le portrait du pape Eugène IV, dont il ne reste plus qu'une gravure médiocre, reproduisant seulement les traits du Pape, mais suffisante cependant, lorsqu'on la compare aux portraits des collections Lichtenstein et Wilczeck, pour donner une idée de ce que devait être le chef-d'œuvre, alors très justement célébré et malheureusement disparu, et, peut-être détruit.

Et quand je songe à cet ensemble de qualités que réunit Fouquet dans ses diverses œuvres, à la grandeur, l'unité, le haut style et la magnificence de la composition, à la richesse et l'harmonie du coloris, au dessin impeccable, à la variété et au naturel des expressions, à la finesse et la perfection des détails, la vérité de l'architecture, la justesse de la perspective, à la tenue superbe de ces guerriers aux magnifiques armures ou de ces magistrats rassemblés en groupes si bien

distribués, à ces cavaliers dont la prestance sur leurs puissants chevaux font songer au Colleone de Verrochio (mais sans en être un pastiche comme le Cavalier de la célèbre estampe de Durer), au réalisme, à l'intensité de vie de certains portraits, au charme et à la grâce de certaines figures féminines, je crois que, sans chercher des classifications absolues auxquelles se prête peu l'appréciation de la valeur des artistes, il ne faut pas craindre de dire que parmi tous les peintres ses prédécesseurs ou ses contemporains Fouquet ne peut être dignement comparé qu'à Van Eyck, Memlinc et aux plus grands Italiens ; et que dans toute notre école française, aucun maître n'occupe une place supérieure à la sienne.

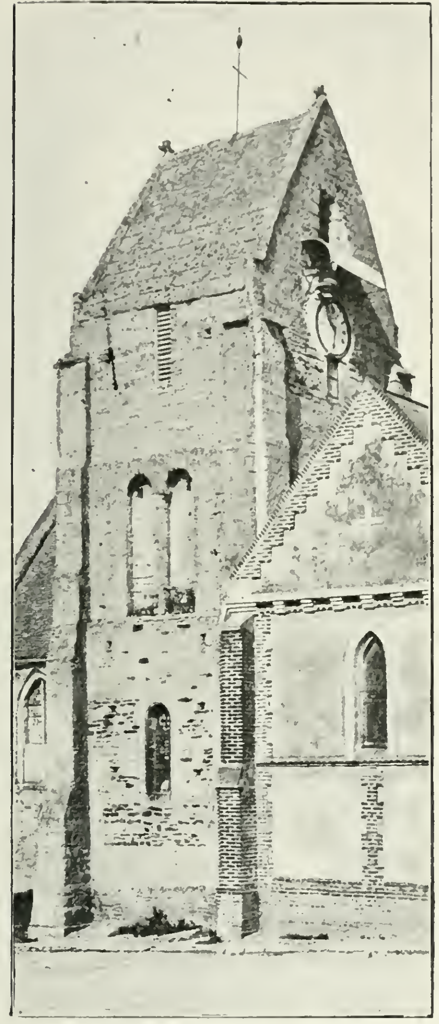
Je ne m'étendrai pas sur les deux volets considérés comme ayant composé le « diptyque » de Melun, dont on ne saurait trop féliciter M. Bouchot d'avoir enfin obtenu la réunion provisoire ; mais dont l'un, d'ailleurs admirable, a été bien indiscrètement remis à neuf, et dont l'autre a un aspect si déconcertant.

Ils nécessitent une étude très approfondie.

Si les œuvres attribuées à Fouquet amènent des discussions, que dire de celles attribuées à l'auteur de cet admirable tryptique de la cathédrale de Moulins, qui mérita d'être un instant considéré comme pouvant être de Ghirlandaio, et qui est très probablement de Jean Perréal.

Elles sont en tous cas fort belles, et leur auteur est un très grand artiste.

Il serait, à mon avis, extrêmement exagéré de placer Charonton au-dessus ou même à côté de Fra Angelico ou de Memlinc, et de l'égaler à Fouquet et Perréal ; mais son tableau, incontestablement authentique, présente un très grand intérêt.





VILLERVILLE : CLOCHER DE L'ÉGLISE



SAINT-ANDRÉ D'HÉBERTOT
CLOCHER DE L'ÉGLISE

Spécimen des planches du livre :

CENT PROMENADES autour de TROUVILLE-HONFLEUR
Dive, Cabourg, Beuzeval-Houlgate, Pont-l'Évêque, Villers, Blonville.

Le retable, aujourd'hui célèbre, attribué d'abord à Jean Van Eyck, puis à Memling et provenant de la Cour de Paris, n'avait jamais été étudié à l'époque où l'on pouvait le regarder au Louvre et il était impossible de bien le voir au Palais de Justice.

Apporté au pavillon de Marsan après l'ouverture de l'Exposition il peut enfin être vu et étudié.

Est-ce une œuvre française, la question ne me paraît pas encore résolue, en tous cas c'est une œuvre admirable incontestablement peinte à Paris.

Les beaux panneaux d'Abbeville que mon ami Delignières a le premier étudiés et fait connaître, qu'il avait d'abord considérés comme pouvant être flamands et dont deux ont figuré à l'Exposition de Bruges, paraissent aujourd'hui devoir être incontestablement restitués à l'école française.

Le portrait du roi Jean est un document des plus précieux.

L'Annonciation de l'église de la Madeleine d'Aix, attribué d'abord à Van Eyck, puis à Durer, est une fort belle page bien française. L'architecture en est excellente et rappelle les miniatures des très riches heures du duc de Berry et le puits de Moïse.

La sculpture renfermait quelques pièces fort intéressantes, mais elle ne joue forcément à cette Exposition qu'un rôle tout à fait secondaire.

De même que pour les vitraux c'est seulement dans les grandes cathédrales françaises qu'on peut l'étudier sérieusement et constater l'éminente valeur de notre très grande école de sculpture.

Les tapisseries exposées étaient aussi très intéressantes, surtout la tenture de l'Apocalyse, mais elles sont en beaucoup trop petit nombre pour donner même une idée de ce que cet art a produit à l'époque médiévale.

Enfin, en ce qui concerne les miniatutes, indépendamment des œuvres hors ligne de Fouquet dont j'ai déjà parlé, l'Exposition de la Bibliothèque contenait une quantité de manuscrits qui donnent une idée des talents si variés de nos miniaturistes et de la richesse de nos collections, et de celle de M. Yates Thompson.

L'énumération de tout ce que renferme d'intéressant la double exposition m'entraînerait trop loin, et sauf en ce qui concerne Fouquet je n'ai même pas la prétention d'avoir fait une sélection absolue. Le premier article publié dans *l'Ami des Monuments et des Arts* annonçait d'ailleurs à l'avance les œuvres principales.

Je ne parlerai pas des Clouet, des Corneille de Lyon, des Limosin, connus et appréciés depuis longtemps.

Je signalerai seulement au sujet de Limosin un fait assez intéressant, qui apporte encore un petit contingent à tout ce que nous savons aujourd'hui et qui a si longtemps été contesté ou méconnu, sur la filiation entre les peintres français du XVe siècle et ceux de l'époque dite de la Renaissance.

Dans la collection Mame vendue à Paris le 28 avril 1904 figurait une très belle plaque en émail, signée Léonardus Lemovicus 1552 (n° 339 du catalogue de cette vente).

Cette plaque était la copie parfaitement exacte de tous points d'une miniature du livre d'heures du roi René d'Anjou (n° 118 du catalogue de l'Exposition de la Bibliothèque), peinte vraisemblablement vers 1470.

En 1552, sous le règne d'Henri II, l'influence de la Renaissance italienne avait atteint son apogée et cependant le grand Limosin prenait encore comme modèle une miniature française du siècle précédent.

LES EXCURSIONS
DES AMIS DES MONUMENTS ORNAIS
LE CHATEAU DE CARROUGES

Voyez la gravure, t. XVIII, p. 41 et p. 62.

Depuis que les Amis des Monuments parisiens ont donné l'exemple, il n'est plus de terroir dont les curieux ne veuillent explorer les recoins. Il faut se réjouir de cet entraînement, de plus en plus général, surtout quand l'organisation en est intelligemment comprise; à cet égard, M. Tournoüer, le distingué président de la Société historique et archéologique de l'Orne, ne le cède à personne en activité, quand il prépare les visites d'étude des Amis des Monuments ornais. J'ai pu m'en convaincre en assistant à l'une de ces charmantes explorations; tout avait été minutieusement et savamment escompté par M. Tournoüer, qui a tenu ses collègues sous le charme pendant trois jours, en leur faisant voir des châteaux et des églises, peu connus, et d'une architecture très intéressante.

D'abord on se rendit au **CHATEAU DE CARROUGES** où les voyageurs furent reçus par M. le comte et Mme la comtesse Le Veneur de Tillières; la terre de Carrouges est la propriété de la famille Le Veneur depuis 1450, par suite du mariage, en cette année, de Marie Blosset avec Philippe Le Veneur, baron de Tillières. Le château actuel en partie élevé ou reconstruit par eux fut considérablement agrandi dans les deux siècles suivants. Dans une savante brochure [1], illustrée de gravures dont nous donnons ici des exemples,

1. Voy. *l'Ami des Monuments et des Arts*, t. XVII, p. 359.

M. Tournoüer raconte l'histoire du château qu'il décrit complètement.

Le château présente un carré long dont les quatre angles se trouvent orientés vers les quatre points cardinaux et où sont logés quatre escaliers. La **PORTE D'ENTRÉE** était précédée d'un pont-levis remplacé par un pont de pierre et de bois. De vastes **FOSSÉS**, desséchés depuis 1778 pour cause de salubrité et alimentés autrefois par un étang converti en prairie, cernent de toutes parts le château. Ces fossés, la cour intérieure, les bâtiments qui l'entourent, occupent, dit-on, à peu près 110 arpents 1/2 de terrain.

La **TOUR DU NORD**, comprise dans la partie ancienne, a gardé le nom de **TOUR DU CHARTRIER**. Dans ses combles, en effet, étaient conservées les archives du château, qui subirent malheureusement le sort de bien d'autres. Ici, comme au château d'O, elles furent consumées dans un autodafé vers 1793 et les quelques titres épargnés ne durent leur conservation qu'à un vent violent qui les repoussa dans le fond du grenier.

A l'intérieur du château vous verrez d'importants spécimens de la riche décoration du XVIIe siècle, qui sont des modèles du genre et peuvent donner une idée très exacte de ce que fut l'ensemble, notamment dans la chambre dite de Louis XI, ainsi nommée parce que, selon toute probabilité, ce roi y coucha l'année 1473, en se rendant au Mont Saint-Michel. Il fit don à cette occasion, aux seigneurs de Carrouges, d'une chasuble en soie brochée verte aux armes de France et de Savoie [1], qui vous sera montrée. Entre autres choses, vous remarquerez l'armure de Jean Le Veneur, tué à Azincourt, deux flambeaux en cristal de roche du

1. Louis XI avait épousé Charlotte de Savoie.

XVI[e] siècle et un vieux Christ en ivoire à la chapelle, deux bannières du Mont Saint-Michel laissées également par Louis XI, et aussi la monumentale cheminée de granit de la **SALLE A MANGER** et surtout la **GALERIE DES PORTRAITS DE FAMILLE** qui, malgré des dispersions regrettables, quoique inévitables, constitue encore un ensemble rare.

Les édificateurs du château, Jean Blosset et Marguerite de Darval, président aux repas, car leurs portraits originaux occupent la place d'honneur dans la salle à manger. Au panneau voisin, faisant face à la cheminée haute, en marbre et granit bleu, François de Fiesque, comte de Lavagne et de Bressuire, fils de Scipion et de Marie de la Rouëre, et sa femme Anne Le Veneur, qu'il épousa en 1609, tous deux en costumes génois, représentent la seconde période de construction.

M. Le Veneur, après nous avoir introduits dans le **PETIT FOYER LOUIS XVI, CONTIGU A LA SALLE DE SPECTACLE**, décoré encore dans le goût de l'époque, nous entraîne vers les **DEUX SALONS OU SONT RÉUNIS LES FAMEUX PORTRAITS DE FAMILLE**, qui constituent la **GALERIE DE CARROUGES** et veut bien nous les désigner lui-même. Le nombre en est moindre qu'autrefois, car certains sont passés par alliances en d'autres maisons, mais ceux qui demeurent présentent le plus haut intérêt artistique et historique. La suite complète des seigneurs du lieu depuis Jean Blosset et Marguerite de Darval a pu être formée à l'aide de copies et occupe tout un panneau de la première salle. Vis-à vis ont été réunies les reproductions de plusieurs toiles émigrées et quelques portraits de valeur. Mais toute notre attention se porte dans le **GRAND SALON**, entièrement garni d'œuvres originales, sur un remarquable et important Nattier, joyau de la collection, dont le coloris et la fraîcheur font une des

œuvres les plus séduisantes du maître. Ce sont encore là les deux curieux portraits du héros d'Azincourt et du pannetier de la reine Éléonore, exécutés avec toute la précision et le fini des xv[e] et xvi[e] siècles, ceux des gouverneurs de Rouen, du cardinal Le Veneur, des évêques de Lisieux et d'Évreux, plus inférieurs, de Marie Le Veneur, princesse de Salm, de M. et M[me] Dugué de Bagnols, de M[me] de la Porte-Riantz, du maréchal de Jonzac, de la M[ise] de Verdelin et ses filles, de M[lle] de Montpensier, de M. de Coulanges, du président Hénaut, etc.

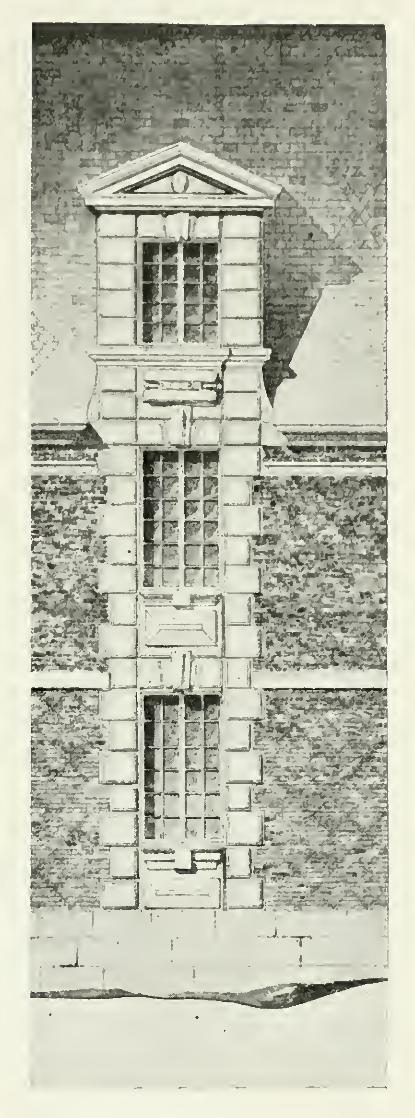
Devant tous ces souvenirs précieux nous nous attarderions volontiers à échanger nos impressions, à remémorer les hauts faits des seigneurs de Carrouges ou rappeler les grâces et les vertus des dames du lieu, mais la visite se poursuit par les **LONGS CORRIDORS MÉNAGÉS SUR LA COUR INTÉRIEURE** pour la commodité des allées et venues, et nous arrivons, après avoir jeté un coup d'œil en passant sur plusieurs pièces aux cheminées de granit et tendues de tapisseries [1], dans la **PARTIE ANCIENNE, PRÈS DE LA TOUR DU CHARTRIER**. Là se trouve la **CHAMBRE FAMEUSE DITE DE LOUIS XI**. Nous y pénétrons. Le roi l'aurait occupée, dit-on, en se rendant au Mont Saint-Michel au mois d'août 1473, lorsqu'il vint prendre possession du duché d'Alençon après le procès et la seconde condamnation du duc, accusé d'avoir intrigué avec les Anglais et les Bourguignons. On raconte qu'à son passage à Alençon une pierre étant tombée près de lui sans le blesser, au moment où il entrait dans le parc, il fit vœu d'accomplir ce pèlerinage [2].

1. L'une d'elles est appelée Chambre de Marie de Médicis, qui avait séjourné à Carrouges au cours d'un voyage en Normandie.

2. De la Sicotière, *Mosaïque de l'Ouest*, 1844-45, p. 41. Louis XI était à Alençon les 9 et 10 août 1473, le 12 à Falaise et le 26 au Mont Saint-Michel. On peut en conclure qu'il fut le 11 à Carrouges.

Rien, dans la pièce, ne rappelle ce passage, ni même l'époque de Louis XI. Les murs, nous le savons, sont bien du XV[e] siècle; ils datent de la première construction du château, mais la chambre fut, au début du XVII[e], entièrement lambrissée et nous avons sous les yeux un échantillon des mieux conservés de ce que devait être la décoration entière de la demeure lorsque le lieutenant général de Normandie ou l'abbé de Silly en entreprirent l'embellissement inférieur. L'ornementation est fort riche. Les boiseries sont à panneaux sculptés ou peints figurant des branches de lauriers croisées. La cheminée ancienne, toujours existante, mais invisible, a été entièrement emboîtée dans une décoration analogue dont les panneaux à feuillages et fleurs sur fond or alternent avec des cartouches blancs ou vases dorés en relief. Le plafond est dans le même goût, sa poutre principale ornée de gracieux pendentifs. Au linteau d'une fenêtre, une énigme : le monogramme, H. A. M. d'une part, et de l'autre, deux D entrelacés, simulant le chiffre de Diane de Poitiers.

Si l'image du « plus terrible roy qui fust jamais en France » a besoin d'être évoquée en ce lieu, nous trouvons, du moins, la preuve évidente de sa visite dans les dons magnifiques qu'il fit à son hôte. On conserve encore précieusement à Carrouges une chasuble d'un prix inestimable offerte par Louis XI soit au chapitre, soit à la chapelle du château : croix de soie rouge avec fleurs de lis d'argent, ornée de rubans de velours bleu et violet disposés en anneaux, au centre desquels figurent les deux écussons couronnés de France et de Savoie, et la devise : *Dieu et mon droit*. Le tout sur fond de soie verte, semée de fleurs d'or. M[me] Le Veneur nous la fait admirer avec d'autres ornements anciens, et les souvenirs les plus précieux de Carrouges, qu'elle a



MANOIR DE GLATIGNY (DÉTAIL)

Spécimen des planches du livre :
CENT PROMENADES autour de TROUVILLE-HONFLEUR
Dive, Cabourg, Beuzeval-Houlgate, Pont-l'Évêque,
Villers, Blonville.

eu l'amabilité de réunir pour nous dans une pièce fort intéressante. Cette **PIÈCE, DU XVIIe SIÈCLE**, est un peu son œuvre, car c'est à ses soins qu'est due la conservation de son curieux plafond peint et la découverte, sur le manteau de la cheminée, d'une scène de chasse mouvementée. Dans la vitrine sont exposés : l'armure complète attribuée à Jean Le Veneur, tué à Azincourt, en fer poli, démasquiné or; un Christ d'ivoire de toute beauté, donné à Amélie de Caraman, comtesse de Baschi, par sa grand'tante, la princesse de Beauvau, et deux flambeaux de cristal de roche, du XVIe siècle, dignes de figurer au Louvre dans la galerie d'Apollon. Ces derniers objets font partie du mobilier de la chapelle. Cette **CHAPELLE**, aménagée dans le château même, après la destruction si regrettable de l'ancienne qui faisait corps avec la construction du XVe siècle, près la chambre de Louis XI, ne présente aucun intérêt. On y voit cependant un retable en bois sculpté du XVIIe siècle et deux bannières du Mont Saint-Michel laissées à Carrouges en même temps que la chasuble. Nous signalerons encore le bâton du grand chantre de la collégiale, aux armes des Le Veneur, surmonté d'une Vierge, sous baldaquin genre Louis XIV, retrouvé et donné à Carrouges par M. l'abbé Gatry.

Les amis de la nature s'égrènent sous les **ALLÉES** ombreuses, les archéologues s'attardent dans les **PIÈCES BASSES DU VIEUX DONJON**, sorte de corps de garde où le système de défense les retient et dans un dernier retranchement en cas d'attaque violente qui commande les fossés, le pont-levis et l'entrée du château. Bientôt, tous sont réunis devant le **PAVILLON D'ENTRÉE DE CARROUGES**, petite merveille d'architecture de la fin du XVIe siècle, avec ses quatre tourelles élégantes, ses baies ouvragées avec art, sa chemise de brique

aux tons doux, œuvre, croit-on, du cardinal Jean Le Veneur. Beaucoup se figurent, tant de fois cette charmante construction a été reproduite, qu'elle est le château même, malgré son exiguïté, alors qu'elle n'est qu'une sorte de porte d'enceinte. D'autres l'appellent le chartrier et s'imaginent qu'elle servit d'abri aux archives du lieu, mais chacun l'admire avec raison et en loue les proportions gracieuses.

Ainsi, tout en devisant des surprises qui nous sont ménagées à chaque pas, nous nous acheminons le long de la clôture à colonnes du vieux potager, vers l'emplacement de **LA COLLÉGIALE** érigée, comme nous le savons, par Jean Blosset dans l'enceinte de son domaine. Il en reste peu de chose : une ou **DEUX DEMEURES DES CHANOINES** que nous reconnaissons, grâce au plan qui nous est soumis, et la **CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE BON CONFORT**, convertie en grange. Celle-ci est entière cependant, de conception fort simple et ne témoignant de son style que par quelques ouvertures flamboyantes. A l'intérieur, des traces sensibles de fresques où se découvre par endroits un couronnement Vierge attestent sa richesse d'autrefois, et la litre seigneuriale aux blasons des Le Veneur alternés avec ceux du chapitre [1], permet d'attribuer à ceux-ci la décoration. Cette heureuse conservation nous autorise, de plus, à relever l'erreur commise par un grand nombre de généalogistes, au sujet des armes des Le Veneur. La plupart du temps on leur attribue en effet : *D'argent, à la bande d'azur frettée d'or*, alors que les plus anciens documents ou cachets et la litre en question portent : *D'argent, à la bande d'azur à trois sautoirs d'or*. Nous n'avons maintenant aucun doute à cet égard.

1. Les armoiries du Chapitre ne sont autres que celles des Blosset.

Près de la chapelle du chapitre, les seigneurs de Carrouges avaient fixé leur **LIEU DE SÉPULTURE**. C'est dans un petit enclos fermé d'une grille que se lisent, entre autres, les précieuses épitaphes de Guillaume Blosset, dit le Borgne, mari de Jeanne de Cagny, de Jean Blosset, son fils, et de ses deux épouses, en gothique, sur pierre :

*Cy gissent Monseigneur le Borge Blosset, seigne*r *de Sainct Pierre, qui fut en son temps premier Chamberlan de | Mons*r *le duc Jehã d'Alençon, II de ce nom, et Madame de*
sa fẽme. Priés Dieu pour eulx.

*Cy gissent Jey. Blosset, seigne*r *de Sainct Pierre et de Carrouge, cappitaine d'Avrẽnche et de Fallaise et Sénéchal de Normandie, lequel trespassa l'an mil VXXX et un le IIII*e *jour de maii* [1].

*Cy gist dame Margarite de Darval, sa fẽme, qui fut en son temps dame de Combour et de Plugriffet, | qui firent lever le chastel de Carrouges et fondèrent et édifièrent cette chapelle, laq̃lle trespassa l'an mil CCCC IIII*XX *et treze le XXVII*e *jour d'octobre. Priés Dieu pour eulx.*

Cy gist dame Frãçoise du Chastel, sa secõde fẽme q. fut en son tẽps vicõtesse de Dignã et de la Bellière dãẽ | de Boussiguet, Tronchsn et Bellelade, laquelle a bien augmẽté la fõdatiõ de cẽas et tr̃spassa le XIII*e* *jo*r *de decẽmbre M V*e *XXX IIII* [2].

1. Cette épitaphe rectifie la date de la mort de Jean Blosset, généralement fixée à l'année 1508.

2. Ces trois épitaphes sont sur une même pierre. De chaque côté est figuré un ange soutenant à gauche l'écusson du chapitre, à droite un écusson effacé, qui devait être celui des Blosset. Les blancs laissés par nous dans les inscriptions indiquent des passages illisibles. Une note conservée au chartrier de Carrouges dit que « ces monuments étaient dans l'église collégiale et furent transportés dans la chapelle sépulcrale. Les corps du grand sénéchal et de Marguerite de Darval ont été tirés sains et enlevés du caveau au milieu des fureurs révolutionnaires, au grand étonnement de la foule, et inhumés dans le caveau, ce qui a donné

On y rencontre aussi la pierre tumulaire d'une demoiselle de Boisagu, dont len nom s'allia sans doute à celui des Blosset :

Cy gist damoiselle Jehanne de Bois | agu qui en son vivant fonda en le | glise de ceans une messe haulte du nõ | de Jesus pour estre dicte et celebrée tou | tes les sepmaines perpétuellement | au jour de merquedi avecquez ung | obiit sollempnel chũn an le jour | quelle deceda qui fut le dix neufiesme | jour de janvier l'an mil cinq cès | quinze. Priés Dieu pour elle et pour | ses amys trespasses que Dieu luy | face pardon. Amen[1].

Pour mettre plus particulièrement ces tombes familiales sous la protection divine, Jacques Le Veneur, abbé de Silly, fit élever sur le lieu même une petite **CHAPELLE** dont il confia la décoration à maître Maurice Gabriel, d'Argentan, sur les dessins duquel les travaux intérieurs du château avaient été exécutés. Cette chapelle, bien peu connue aujourd'hui, car on y pénètre rarement, conserve encore son aspect charmant; c'est un oratoire du meilleur goût, un peu surchargé, peut-être, de dorures, de sculptures et de fresques, mais l'exécution en est fine et les détails très remarquables. L'autel a malheureusement été détruit en 1870, et certaines parties sont assez compromises, mais la

lieu à un troisième monument », dont voici l'inscription, composée par le comte Le Veneur :

Hic jacent bis sepulti. 1793
Sous un second tombeau cy gissent resserés
Plusieurs siècles d'ayeux, chéris et révérés,
Que l'atroce fureur d'une secte perfide,
Et sacrilège et parricide,
Arracha sans frémir de leur premier séjour.
Puissent-ils en ce lieu reposer pour toujours.

1. A droite, un ange soutenant un écusson sans armes.

réfection totale serait facile et nous la souhaitons. Mme Despierres, dans une notice très intéressante sur les décorations de Carrouges, a décrit très heureusement cette chapelle en publiant le marché conclu, en 1647, avec Maurice Gabriel pour son embellissement; nous y renvoyons nos confrères qui y trouveront aussi un inventaire curieux du château, dressé en 1653 [1].

Ainsi se termine notre première étape. Nos voitures nous attendent au bourg, qui est à deux pas, et nous nous y dirigeons à pied, gravissant la butte où s'élevait jadis la forteresse des premiers seigneurs de Carrouges. Nulle trace n'en demeure. Le village a peu à peu englobé le vieux fief; les maisons se sont élevées sur ses ruines, et une paroisse nouvelle s'est formée, enlevant à Sainte-Marguerite-de-Carrouges son privilège de village seigneurial.

L'**ÉGLISE DE CARROUGES** est donc moderne. Si nous y entrons un instant, c'est pour remarquer les deux autels du transept, qui étaient ceux de la collégiale, autrefois dédiés à saint Jean et à sainte Marguerite, les deux patrons de ses fondateurs, et le maître-autel, de bon style du XVII[e] siècle, qui proviendrait d'une église abandonnée des environs. M. le doyen de Carrouges nous en fait les honneurs et nous attire à la sacristie pour nous montrer un encensoir et une croix processionnelle Louis XIV, seuls objets qui restent du chapitre de Carrouges.

A SAINTE-MARGUERITE-DE-CARROUGES, M. l'abbé Lory, l'aimable curé du lieu, nous introduit dans l'**ÉGLISE**, qui possède de fort beaux retables du XVII[e] siècle. Celui du chœur, riche, où figurent sainte Marthe et sainte Margue-

1. *Le château de Carrouges, sa chapelle, ses sculptures au dix-septième siècle*, par M[me] G. Despierres. Paris, E. Plon, 1893, 30 p. in-8.

rite, a le tort d'être mal peint, de même que le maître-autel, à détails bizarres. Ceux des autels latéraux, dédiés à saint Joseph et à sainte Anne, sont de meilleure conception et se remarquent par le fini des chapiteaux. Notre attention sera, d'ailleurs, attirée plus d'une fois, au cours de cette tournée, par la perfection des reliefs dans ces décorations du XVII[e] siècle. Il semble qu'à cette époque, une bonne école de sculpture se soit formée dans la région.

L'église de Sainte-Marguerite est d'origine romane. Son portail, au pignon surmonté d'un saint Sébastien dans sa niche, en témoigne encore, ainsi que les fonts baptismaux en granit, d'allure très simple. Au tympan d'une porte latérale se lit l'inscription suivante :

Tombeau. | Cy gyst le corps | de Pierre Gautier | prêtre de la paroisse de Beauficel[1]*, diocèse | d'Avranches, décédé le 2 novembre 1806, âgé de 61 | ans. Priés Dieu pour luy.*

Ces lignes sont creusées dans le granit. Quelques tombes du cimetière, en même matière, gardent leurs épitaphes en relief, vieilles d'une centaine d'années, dont deux ou trois en forme de croix.

Un petit porche tout de granit aussi, qui conserve dans sa toiture triangulaire une charmante niche en forme de lucarne, donne accès au cimetière du côté du presbytère et rappelle les constructions bretonnes. Il porte la date de 1671.

1. Arr. de Mortain, canton de Sourdeval.

SOUVENIR DE LA VISITE

DES MEMBRES *DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS*

LE MUSÉE CERNUSCHI

PAR

QUENTIN-BAUCHART

Conseiller municipal.

Le Musée Cernuschi, inauguré le 26 octobre 1898, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est un musée d'art oriental qui fut légué à la Ville de Paris par un généreux collectionneur, M. Henri Cernuschi.

Il contient une série complète de pièces précieuses et rares, d'une inestimable valeur, formant un résumé de l'art chinois et japonais à toutes les époques, choisies avec un goût parfait.

Il est établi dans l'hôtel qu'habitait Henri Cernuschi, avenue Velasquez, au parc Monceau, hôtel qui fut légué à la Ville de Paris en même temps que les collections qu'il renfermait.

L'acceptation du legs fut faite sur un rapport verbal de M. Levraud par le Conseil municipal à la séance du 3 juillet 1896.

Dans le discours qu'il prononça à l'inauguration du musée, M. Navarre, président du Conseil municipal, nous donna quelques détails sur le généreux donateur.

Henri Cernuschi naquit à Milan en 1820 et ne fut naturalisé Français que par le gouvernement de la Défense nationale, en 1870.



PUBLICATIONS NOUVELLES :

Gravure extraite des CENT PROMENADES autour de TROUVILLE, Douville. Honfleur, Dive, Cabourg, Villers, Beuzeval-Houlgate, par Charles Normand.

INVENTAIRE DES SITES PITTORESQUES : LA FALAISE D'AUBERVILLE

PHOTOGRAPHIE DE MADEMOISELLE MARTHE DOUVILLE

Patriote sincère, Cernuschi prit part dès sa jeunesse, en 1848, au soulèvement de Milan contre la domination autrichienne; mais les Piémontais étant intervenus sous la conduite de Charles-Albert, il quitte la Lombardie et va proclamer à Rome la République.

Arrêté par les amis du pape, jeté au château Saint-Ange, puis réclamé par l'autorité française, il est traduit devant un conseil de guerre et condamné à l'internement en France.

Bientôt libéré, il est autorisé à venir habiter Paris.

Il se trouvait alors sans ressources.

Entré comme petit employé au Crédit mobilier, il ne tarde pas à acquérir dans le monde financier une grande réputation, en même temps qu'une immense fortune.

Resté fidèle à ses idées révolutionnaires, il fait parvenir en 1870 au Comité de la rue de la Sourdière, constitué pour lutter contre l'Empire à l'époque du plébiscite, une somme de cent mille francs; cette souscription lui valut d'être expulsé de France par le ministère Ollivier.

Rentré en France après le Quatre-Septembre, il obtient sa naturalisation, prend part à la Commune et manque d'être fusillé par les troupes de Versailles.

« Profondément attristé par cette terrifiante suite de catastrophes, ajoute M. Navarre, Cernuschi résolut de partir pour un grand voyage en compagnie de M. Théodore Duret, qui fut pendant de longues années son collaborateur dévoué.

« Les deux voyageurs visitèrent d'abord les États-Unis d'Amérique, puis ils se rendirent au Japon, par San-Francisco et le Pacifique.

« Un jour, au cours d'une de leurs promenades à travers les rues d'une ville japonaise, un marchand leur proposa de leur vendre des bronzes. Frappés de la beauté des pièces

qui leur étaient offertes ils acceptèrent, et l'idée leur vint de tenter de réunir une collection. Lorsque la possibilité de réaliser cette pensée leur fut démontrée, ils résolurent de la poursuivre avec méthode, de façon à constituer un ensemble présentant vraiment une histoire complète de l'art chinois et japonais. Telle fut l'origine de l'intéressant musée que nous inaugurons aujourd'hui.

« Non seulement il contient les pièces les plus rares et les plus précieuses au double point de vue de la perfection artistique et de la valeur historique et documentaire, mais encore on y trouve une série ininterrompue de bronzes représentant l'art chinois et japonais à toutes les époques. Il n'y a pas de lacune dans cette collection ; et, tandis que l'artiste et l'ouvrier d'art peuvent y admirer les formes les plus pures et les procédés de fabrication les plus savants, l'érudit et l'historien peuvent y recueillir les renseignements les plus complets et les plus intéressants sur l'évolution esthétique, philosophique et sociale des grands peuples de l'Extrême-Orient.

« Après le Japon, la Chine fut visitée par Cernuschi, et de Pékin, de Canton, de Yang-Tu, partaient incessamment d'immenses caisses qui rapportaient en France les dépouilles des boutiques de marchands, des maisons de particuliers et même des temples de dieux !

(*A suivre.*)

LE NUMÉROTAGE DES MAISONS DE PARIS

PAR

PESSARD

M. Pessard va publier le *Dictionnaire historique des rues de Paris* dont nous avons déjà annoncé l'imminente apparition (t. XVII, p. 190), avec une préface qu'il a demandée à M. Charles Normand. M. Pessard a bien voulu réserver à ses collègues-lecteurs de *l'Ami des Monuments et des Arts* la primeur de l'article publié ci-dessous :

La première numération des maisons fut faite en 1512 sur les soixante-dix-huit maisons du pont Notre-Dame qui toutes portaient le nombre de leur rang en lettres d'or, mais cette expérience ne fut pas généralisée. Ce ne fut qu'en janvier 1726 qu'une déclaration royale fut mise en vigueur pour les maisons situées dans les faubourgs et hors l'enceinte. Cette ordonnance s'appuyait sur une précédente de 1724, relative aux limites de Paris. Dans cette ordonnance, le roi Louis XV voyant avec peine l'exode des habitants vers les faubourgs où déjà les cherchaient l'air, la lumière et la verdure, au grand préjudice de la ville proprement dite, enclose dans son enceinte, résolut d'arrêter ce mouvement d'émigration.

« Nous empescherons, dit l'ordonnance de 1724, que les principaux habitants allant s'establir dans l'extrémité des deux faux bourgs, n'attirent par leur exemple et à leur suite un grand nombre de gens qui multiplieroient les maisons des deux faux bourgs, pendant que le milieu de la ville se trouveroit à la fin désert et abandonné. »

On fit d'abord, d'après l'ordonnance, un recensement des maisons existantes, afin de pouvoir se rendre compte des

constructions frauduleusement édifiées. Il faut croire que ce recensement ne donna pas les résultats désirés puisque deux ans après, en 1726, une nouvelle ordonnance vint resserrer les mailles de la première.

Elle décida que chaque maison existante porterait un *numéro gravé*. Le contrôle devenait ainsi plus facile, puisqu'il était impossible de construire entre deux numéros.

« Voulons, disait cette ordonnance de 1726, qu'il soit fait un procès-verbal de recensement de toutes les maisons étant hors de l'enceinte de nostre dite ville de Paris... et pour faciliter le recensement annuel, voulons que ledit procès-verbal fasse mention du *numéro* qui devra être gravé sur l'un des pieds droits de chacune d'icelles. »

C'est ainsi que *rue de Charonne*, 6, actuellement n° 98, ancien couvent des Filles de la Croix — où fut inhumé en 1655 Cyrano de Bergerac, ce Cadet de Gascogne né à Paris, — existe encore un ancien numéro 6 gravé comme le prescrivait l'ordonnance « sur l'un des *pieds droits d'icelle* » et mesure environ trente centimètre de hauteur.

Ce *numérotage*, comme on le voit, ne fut nullement créé pour la commodité de l'habitant, il s'agissait simplement de faciliter l'application d'une mesure administrative destinée à enrayer « l'embourgeoisement » des faubourgs au détriment de la Ville.

Ce n'est que vers 1806 que le *numérotage des maisons* fut sérieusement entrepris. Avant la Révolution, les propriétaires nobles s'étaient constamment opposés à cette mesure dont la nécessité avait pourtant été reconnue depuis longtemps. En 1728, sous la prévôté de Turgot et la lieutenance de René Hérault, et plus tard en 1790, on avait essayé de numéroter les maisons, mais la *série des numéros* au lieu de changer à chaque rue embrassait tout un quartier.

« Les événements de 1789, nous dit Alfred Franklin, avaient interrompu l'opération du numérotage ; à la fin de l'année suivante, on le déclara obligatoire : il s'agissait cette fois de faciliter le recensement des citoyens, l'établissement des rôles de la garde nationale et la répartition de l'impôt. Mais la mise en pratique fut confiée d'abord aux districts, puis aux comités des sections. Chacun d'eux agit sans entente préalable avec les comités limitrophes, de sorte que deux systèmes se trouvèrent en présence, et furent appliqués simultanément. Certains comités divisèrent leur section en îlots de maisons qui reçurent chacun un numérotage particulier. D'autres employèrent une seule série de numéros : elle partait d'un point quelconque de la section, d'un édifice par exemple, et se développait le long des rues ou portions de rues qui composaient la section, pour aboutir au point de départ. »

C'est ainsi qu'au n° 2 de la rue Garancière existe encore (bien effacé il est vrai), au-dessus de la porte donnant accès à la Chapelle de la Communion de l'Église Saint-Sulpice, un numéro 1096, et au 21 de la rue Richelieu se voyait sur une ancienne plaque de marbre au-dessus de *Hôtel de l'Univers*, le n° 897. Ce qui semblerait indiquer que cette maison était la 897e de la section du Palais-Royal, comme rue Garancière existait la 1096e maison de la section du Luxembourg. Ce système de numérotage présentait tant de difficultés qu'il était presque impossible de s'y retrouver, exemple la suscription suivante :

> « Monsieur Vatel, mercier, *Au Fil d'or*, 594, rue Payenne, au droit de la rue du Parc-Royal, proche le grand mur des Filles-Bleues, en la ville de Paris. »

Il y avait déjà une amélioration avec les adresses sui-

vantes, cueillies au hasard dans l'*Almanach des Marchands* de 1770 :

BRUN, *A la Renommée des Syrops*, rue des Prouvaires, la troisième porte cochère à gauche en entrant par Saint-Eustache, à côté des magasins des eaux minérales.

PETIT (Jean le), marchand épicier, droguiste et distillateur, *Aux Armes d'Angleterre*, rue Dauphine à l'hôtel de Mouy, la première porte cochère en venant par le Pont-Neuf.

ou encore comme il est dit dans un acte de 1425 : *Maison sise rue Neuve de l'Abreuvoir de Macon faisant le coin de cette rue devant l'Abreuvoir de Macon du côté devers Saint-André-des-Arts.*

En 1806, on recommença l'opération en suivant le système encore en usage. Chaque rue eut une série particulière de numéros. Dans les rues parallèles à la Seine, l'ordre des numéros suivait le cours du fleuve en augmentant graduellement vers le couchant. Dans les rues perpendiculaires à la Seine, les bas numéros partaient du fleuve, les hauts numéros s'en éloignaient. Les numéros pairs à droite et les impairs à gauche.

Autrefois les numéros des rues perpendiculaires étaient *noirs* et ceux des rues parallèles *rouges*. Cette combinaison assez utile pourtant a été abandonnée et maintenant les numéros ainsi que les plaques indicatrices des rues sont uniformément blanc sur fond bleu.

L'absence des numéros fut l'origine des *enseignes de Paris*, c'est ainsi qu'au Moyen Age et jusqu'en 1600, toutes les maisons et principalement les boutiques des marchands ou les hostelleries se virent obligés de se désigner par des enseignes, dont beaucoup étaient si connues qu'elles ont donné leur nom à la rue dans laquelle elles se trouvaient.

EXCURSION
DES MEMBRES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS
AU
CHATEAU D'ISSY

LES AMIS DES MONUMENTS EN EXCURSION
HISTOIRE D'UNE VIEILLE DEMEURE
DERNIER SOUVENIR DE LA COMMUNE [1]

La société des Amis des Monuments et des Arts ne connaît pas d'obstacle. Nulle intempérie ne peut l'arrêter lorsqu'elle a entrepris une excursion dont le but est quelque curieux vestige du passé.

Dimanche, indifférente à la pluie torrentielle, elle a visité, sous la conduite de son érudit et dévoué président, M. Ch. Normand, les pittoresques ruines du château d'Issy, dont la démolition va commencer. Intrépides, une soixantaine de membres de la Société se sont, à deux heures, rencontrés sur la place de la Concorde pour faire, en de grands breacks, le trajet de Paris à Issy. Joli temps pour aller se promener à la campagne !

Le château d'Issy, dont la construction remonte aux dernières années du XVIIe siècle, mais dont la décoration intérieure date du règne de Louis XV, est, avec ses communs, sa cour d'honneur, un petit parc et deux pavillons à tourelles disposés en hémicycle à l'entrée de la propriété, tout ce qui reste d'un ancien et célèbre domaine

1. M. Étienne Charles a publié dans la *Liberté* l'intéressant article qu'on reproduit ici et qui doit prendre place dans les archives des *Amis des Monuments et des Arts*.



PUBLICATIONS NOUVELLES :
Gravure extraite des CENT PROMENADES autour de TROUVILLE, Deauville, Honfleur, Dive, Cabourg, Villers, Beuzeval-Houlgate, par Charles Normand.

INVENTAIRE DES SITES PITTORESQUES : LES VACHES NOIRES

PHOTOGRAPHIE DE MADEMOISELLE MARTHE DOUVILLE

formé des terres du château de Villepreux et de celles du petit Olympe, maison de campagne de Marguerite de Valois, sœur de François II, Charles IX et Henri III, et première femme de Henri IV.

C'est M. de la Bazinière qui réunit ces deux propriétés. Il les revendit au fils du président Omer Talon, Denis Talon, qui les habita de 1681 à 1699 et les agrandit encore. A sa mort, elles furent acquises de sa succession par François de Bourbon-Conti, deuxième fils du frère puîné du Grand Condé. C'est ce Bourbon-Conti qui faillit devenir roi de Pologne ; il partit pour aller en Pologne, avec des chances de succès ; mais quand il arriva à Dantzig, il apprit que le trône polonais venait d'être donné à l'Électeur de Saxe. Il ne lui restait qu'à rebrousser chemin ; ce qu'il fit.

Le château actuel a été construit par ses soins. Les plans en furent donnés, croit-on, par Pierre Bullet, l'architecte de la Porte-Saint-Martin. Le Nôtre dessina le parc qui érait fameux par ses allées à la française, ses fontaines, ses bassins et un château-d'eau dont on peut voir les restes dans le jardin de la maison d'école.

En 1776, à la mort de son petit-fils, le château d'Issy fut acquis par un riche magistrat, M. de Brésigny, qui, en 1783, en céda l'usufruit à la princesse de Chimay, laquelle fut guillotinée. Un des propriétaires ultérieurs, M. de Lépine, a écrit en marge d'un acte, en face du nom de la princesse de Chimay, cette note : « Guillotinée par ordre de Robespierre qui convoitait la propriété, ignorant qu'elle devait revenir à M. de Brésigny. » Simple supposition de la part de M. de Lépine !

Le château passa à différents propriétaires. Le dernier fut M. de Lépine, dont la famille l'habita jusqu'en 1857. A

cette époque, l'immense propriété fut acquise par une société immobilière qui en opéra le morcellement pour le percement de rues et la construction de maisons, mais conserva le château intact.

En 1871, pendant la Commune, le château eut fort à souffrir des boulets et des balles, dont les traces innombrables se voient sur les murs de clôture et ceux des maisons voisines, criblés de trous. Finalement, il fut incendié par les obus à pétrole. Depuis, ce n'est plus qu'une ruine lamentable et belle, un émouvant témoignage des tristesses de nos discordes civiles.

Le lierre et la vigne vierge ont envahi les murailles au bas desquelles s'amoncellent les décombres couverts d'herbes folles. Le feu a détruit la toiture et les plafonds. Les pierres se disjoignent ; quelques débris de poutres calcinées sont restés en place; des ferrures tordues et des volets brisés pendent aux fenêtres. Mais on voit encore les quatre colonnes qui, en haut du perron, supportaient un grand balcon ; et d'importants morceaux de sculpture qui attestent la richesse de l'ancienne décoration : un fronton qu'occupe un haut-relief représentant la Justice qui tient les balances traditionnelles, des attributs militaires, des guirlandes et des vases, des sphinx, etc.

M. Naud, directeur de la Société propriétaire, et M. Charles Normand, ont dit aux assistants, très intéressés, l'histoire mouvementée du château d'Issy qui, dans quelques jours, aura disparu et sur l'emplacement duquel passera une rue.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS



En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*

GUIDES-SOUVENIRS CHARLES NORMAND artistiques, archéologiques, photographiques, pratiques. **CENT PROMENADES AUTOUR DE TROUVILLE, DEAUVILLE, HONFLEUR et de Beuzeval-Houlgate, Blonville, Cabourg, Dives, Hennequeville, Pont-l'Évêque, Villers-sur-Mer et Villerville,** etc. Avec les heures d'éclairage des vues à photographier. Une carte des excursions permettant de trouver

instantanément la *place des buts de promenade.* — *Nombreuses illustrations.* — *Plans et cartes en couleur.* — Plan de Trouville-Deauville permettant de trouver immédiatement la *place des villas*. Paris, 98, rue de Miromesnil.

L'éminent critique du journal *l'Éclair*, M. Montorgueil, directeur du remarquable recueil qu'est *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, a publié sur le nouvel ouvrage de Charles Normand le compte rendu que voici :

Le casanier que je suis a une excuse : ce sont les guides comme ceux que fait Charles Normand. Dans le dernier, qui est un modèle de clarté, d'érudition, d'art et de goût, il nous mène à Trouville et aux environs, à Deauville, à Honfleur, à Cabourg, à Pont-l'Évêque, à Villers-sur-Mer, et bien ailleurs, car il nous mène partout. Il est un cicérone si avisé, si averti, si plein de souvenirs, si véridique ; il se fait accompagner de photographies si belles, *qu'on y est.* Un guide ne se feuillette pas d'ordinaire au coin du feu ; on aurait chance de ne jouir que d'une distraction médiocres. C'est qu'il manque à ces ouvrages la vie ; ils sont secs et monotones. M. Charles Normand, sans littérature au sens encombrant du mot, sans l'emphase d'un Janin, par exemple, avec le mot précis, juste à propos, avec l'anecdote qui n'est que la mise en valeur humaine du paysage, avec le fait historique indispensable à savoir pour donner au décor tout son relief, nous conquiert et nous retient.

Mais ce n'est pas tout le but qu'il a poursuivi. Il a voulu, sans doute, que nous eussions à portée de la main, sur nos tablettes, un ouvrage de références éprouvées. Mais il a voulu surtout, que voyageant sur la côte normande, nous ayons en lui, près de nous, un compagnon de route bien décidé à nous rendre la route agréable, par la multitude de souvenirs qu'il nous permettrait d'emporter : un compagnon qui soit un historien, un artiste, un architecte ; qui nous tire par la manche au bon endroit ; qui vient à notre secours de touriste, conscient d'un détail intéressant, mais impuissant à le déterminer. Ce n'est pas le tout de s'apercevoir qu'il y a ici et là de curieux détails d'architecture, il faut encore qu'on sache et pourquoi ils sont là, et de quand ils datent, et de quelle splendeur plus ou moins en ruines, ils sont les témoins.

Ce qui donne tant de vie au Guide de Charles Normand, c'est qu'il a été vécu. Le brillant architecte, président de la Société des Monuments, ne demande aux livres que ce qu'ils peuvent lui donner, — ils peuvent quelquefois beaucoup, témoin le sien — mais il ne s'en tient pas là.

Qui se trouva à ses côtés, dans des excursions ou dans des fouilles, connaît sa méthode de travail. Inséparable de son calepin, il n'est pas arrivé qu'il l'a en main. Et le voilà mesurant, inventoriant, croquant, photographiant, dressant d'abord l'inventaire personnel de ce qu'il y a. Sans s'exagérer l'exactitude des témoignages oraux, il les recueille, pour les soumettre à un contrôle sévère. Et comme il est aimable, ardent et

de bonne compagnie, il obtient aisément des propriétaires détenteurs des papiers d'état civil de l'édifice, d'en avoir la communication. Ce sont des matériaux amenés à pied d'œuvre; ils sont d'une qualité remarquable, et vous ne sauriez être surpris si plus tard ils servent à édifier de ces livres comme son *Guide*, d'un intérêt si grand et d'une solidité si parfaite.

Son charme, il le tire évidemment du pays, qui est délicieux en soi; d'abord par son pittoresque, par ses souvenirs, par sa richesse, par la fréquente rencontre de ses monuments, par le goût qui a rassemblé les plus humbles de ses pierres. C'était déjà un merveilleux décor : l'élégance parisienne l'adopta et en fit un paradis estival, qui n'est qu'une prolongation de nos fêtes. Tous, habitants sédentaires ou nomades, que la mode attire, ont dit à M. Charles Normand ce qu'il avait projet de savoir. Et c'est ainsi qu'il n'est château ou chalet sur cette côte, dont il ne puisse écrire, en quelques notes brèves, claires, rapides, des choses neuves et vraies.

On peut croire connaître le pays où l'on a passé sans avoir lu ce que dit M. Charles Normand, mais c'est après avoir lu qu'on le connaît bien. Alors tout s'éclaire, se vivifie, et c'est une joie que cette découverte incessante des merveilles de notre trésor pittoresque dans cette province enchantée, où, pour la gaieté des yeux et de l'esprit, luttent à la fois, la nature et l'artifice.

Enfin, au point de vue pratique, on trouve dans le nouvel ouvrage du distingué archéologue, une chose précieuse et depuis longtemps désirée, une Carte des *Excursions et curiosités*, sur laquelle se détachent de manière très visible, toutes les curisosités naturelles, artistiques et monumentales; tirée en trois couleurs, elle est d'une grande netteté, d'un agréable aspect. Des cases numérotées permettent de connaître instantanément le plan d'un but d'excursion. Il y a, en outre, des plans de Cabourg, de Villers-sur-Mer, de Trouville, Deauville, etc.; puis une liste des villas; l'indication des heures propices de la photographie — et point de réclame.

Un guide où il n'y a point de réclame, un guide qui n'est l'obligé de personne, affranchi de toute tutelle et qui ne vante pas les couchers du soleil pour être agréable à des hôteliers dont les fenêtres sont au couchant : cela aussi est original.

C'est nous étendre bien longuement sur un seul ouvrage : nous nous en excusons en invoquant son exceptionnel intérêt. (Aux bureaux de *l'Ami des Monuments et des Arts*, Paris, 98, rue Miromesnil.)

LOUIS LÉGER, professeur au Collège de France, membre de l'Institut. **MOSCOU**, 1 vol. petit in-4 illustré de 86 gravures. Broché 3 fr. 50, relié 4 fr. 50 (H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon).

Un maître reconnu des études slaves, M. Léger, a bien voulu consacrer quelques-uns de ses rares loisirs au travail annoncé ici. Le livre

dans lequel M. Léger décrit l'une des villes d'art les plus célèbres est d'un style alerte, personnel et plein de charme.

Moscou est certainement une des villes les plus curieuses de l'Europe. Une description illustrée de cette célèbre capitale sera la bienvenue du public français qui s'intéresse tant à la Russie. Chargé de missions du gouvernement, l'auteur a visité Moscou à plusieurs reprises ; il la décrit avec une compétence incontestable, avec un enthousiasme communicatif. Les impressions de voyage, les souvenirs personnels ajoutent un piquant attrait à ce volume, le premier ouvrage français qui ait été consacré à la description et à l'histoire de la glorieuse cité. Les chapitres sur l'art russe constituent une véritable histoire de cet art peu connu. Il est fort original et mérite une étude attentive. M. Léger raconte aussi des souvenirs français : *la Montagne des Oiseaux*, d'où Napoléon contempla Moscou pour la première fois, où s'élève un restaurant très fréquenté (p. 86 et 157) ; *Souvenirs de Sébastopol* (p. 82) ; *Séjour du président Faure* (p. 70), enfin l'œuvre de l'architecte français Monferrand (p. 32). Un tel livre est digne, on le voit, à bien des titres, d'être lu avec plaisir et profit. *Charles Normand.*

MAX HERZ BEY : Comité de conservation des monuments de l'art arabe. Fascicule dix-neuvième (reçu en 1904). Le Caire. Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale. In-8, 194 p. ; 8 pl.

Ce précieux recueil fait pendant, pour l'Égypte, à ceux des Amis des monuments pour Paris et la France. Avec son zèle traditionnel, M. Max Herz Bey publie les curieux procès-verbaux des séances et les remarquables rapports de la section technique.

TROWBRIDGE ET LIVINGSTON : The hotel St Regis. New York City, dans *The Architectural Record* (June 1904) (In-8, New-York) et dans *Architecture constructive*, vol. IX, n° 54 (In-4, New-York).

Dans ces deux belles publications on trouve la reproduction de tous les ensembles ou détails de l'hôtel construit par les architectes MM. Trowbridge et Livingston. C'est une œuvre considérable, élevée dans la principale rue de New-York, dite la « cinquième Avenue ». Les deux recueils cités plus haut renferment un grand nombre de belles planches, en photographie ou en géométral, qui donnent la meilleure idée de cette importante construction.

ANDRÉ PERATÉ : Versailles. Petit in-4, 203 p., avec gr. Paris, 1904, H. Laurens, éditeur.

CAMILLE ENLART : Rouen. Petit in-4°, 163 p., avec gr. Paris, 1904. H. Laurens, éditeur.

CLAUSSE : Les cathédrales de Come et Bernardino Luini. Conférence à la Société d'études italiennes. In-8, Paris, 1904, 79 p. avec gr.

M. Clausse, fervent ami des arts italiens, étudie l'œuvre de l'un des maîtres les plus admirables, un « météore » comme il le dit. Au surplus l'admirable portrait de Luini, que j'ai calqué à Sarrono, dit bien le caractère de l'artiste, « fait de bonne humeur, de droiture et de sérénité » comme l'observe justement M. Clausse. C. N.

BURÈS : Photographies d'une construction nouvelle à Vinohrady (Prague). Quatre pièces in-4, 1904.

Très intéressantes constructions élevées en un style classique, mais étudiée avec un caractère très personnel par M. Burès, digne élève de l'École des Beaux-Arts de Paris. L'allure monumentale de la maison contribuera à l'aspect, déjà si beau, de la ville de Prague.

PHILIPPE AUQUIER : Les grands artistes : Puget. In-4 carré, 128 p., avec gr. Laurens, éditeur, Paris.

S. SCHEIKEVITCH : Rembrandt et l'Iconographie française au XVII[e] siècle. Paris, 1904, gr. in-8, 10 p. avec gr.

L.-D. BESSIÈRES : Les Instantanés. Croquis et impressions de voyage d'un métromane. I. Émile Colin, imprimerie de Lagny. In-8, 309 p.

FIERENS-GEVAERT : Les grands artistes : Van Dyck, in-4 carré, 126 p. avec gr. Laurens, éditeur, Paris.

ABBÉ A. DEVERRE : Les dernières années de Michel de l'Hôpital, sa retraite au Vignay et sa mort au château de Bellébat (Seine-et-Oise). Paris, 1904, in-8, 23 p. avec gr.

BULLETTINO DELL' ASSOCIAZIONE PER LA DIFESA DI FIRENZE ANTICA, 4[e] fascicule. Firenze, 1904, 62 p. avec gr.

BATTAGLIE DIE ARCHEOLOGIA. Anno I, n° 3, in-8, Roma.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



ÉGLISE ACTUELLE

DE

MARLY-LE-ROI

PAR

PITON

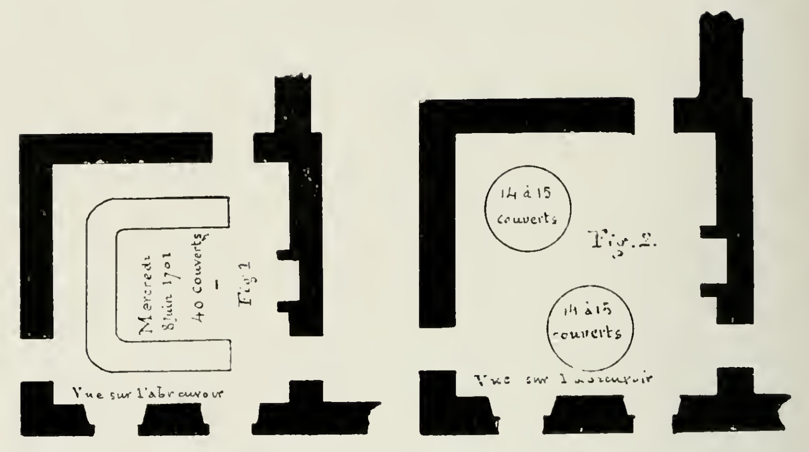
Sur Marly,
Voyez tome XVIII
page 129

Cette gravure représente chacun des « deux anges en bosse à côté du grand autel », dorés autrefois, aujourd'hui peints en blanc. Ils ont été spécialement sculptés pour l'église. On connaît les noms des sculpteurs de l'église par ces comptes :

1689, mars-juillet. — Sculpture : Sébastien Bourlier et Paul Boutet......... 365

1689-1690. — Sculpture : Robert de la Lande................. 184 l. 10 s.





LES TABLES DU CHATEAU DE MARLY SOUS LOUIS XIV

LES TABLES A MARLY

Le couvert royal était servi dans un salon du rez-de-chaussée faisant partie d'un des quatre appartements, celui destiné dans l'origine à la reine. Ce salon était situé à droite du vestibule qui donnait sur la terrasse du château, du côté de l'abreuvoir, et appartenait à la partie occupée par Mme de Maintenon. « La table du roi est la plus proche du grand salon ; l'autre, plus voisine des fenêtres et de la porte par où, en sortant de dîner, le roi allait chez Mme de Maintenon. » (Saint-Simon.) Les plans que nous donnons d'après les originaux (B. N.) ne laissent aucun doute sur ce sujet.

Le 24 novembre 1699, le roi s'asseyait à une table ovale de 3 mètres sur 1 m 90 environ (9′ 4″ × 5′ 8″) sur laquelle étaient placés 18 couverts, y compris le sien. On servit 18 plats, c'est-à-dire 4 potages, 4 plats de rôt et 10 hors-d'œuvre.

Le mercredi 8 juin 1701, on dressait une table de 40 couverts (fig. 1). Quelquefois on ne dressait que deux tables, plus ou moins grandes suivant le nombre des invités (fig. 2). La question des tables était une grave affaire, qu'on soumettait à l'approbation du roi ; généralement chaque convive occupait une longueur de 19 pouces (50 centimètres environ).

En 1688, la dépense des tables à Marly s'élevait à 10.000 livres par jour, elles furent réduites dans la suite, surtout en 1703 et 1710 (de Boislisle).

LES TRANSFORMATIONS
DE L'AMATEUR D'ART

PAR

M. AYNARD

Membre de l'Académie des Beaux-Arts,
Député du Rhône.

Peut-être n'est-il pas tout à fait vain, pour l'étude et dans l'intérêt de l'art, d'examiner en quelques brefs propos, comment, selon les temps et les courants d'esprit, ses œuvres sont aimées, recherchées, possédées ou défendues. Nous serons ainsi conduits à voir où nous en sommes aujourd'hui et à conjecturer sans hardiesse ce que l'avenir apportera de changements dans les modes d'appréciation des arts, surtout dans notre pays. Si la beauté révélée par l'artiste produit une joie sans fin, si le sentiment éprouvé par lui et qu'il nous communique, est l'une des formes les plus hautes et sans doute les plus certaines de notre connaissance, il convient de savoir comment ces impérissables

fortunes sont appréciées. L'artiste vrai, qui dégage son sentiment de l'étude de la nature, crée d'abord pour lui-même comme par une loi impérieuse de son être, mais ensuite pour nous qui l'entourons. Il y a là comme une pénétration réciproque et une harmonie qui s'établissent. Lorsque l'artiste est méconnu, il peut y avoir martyre pour lui; mais il y a sûrement grand dommage pour ceux qui n'ont pas su le comprendre. Lorsque, au contraire, il est deviné et admiré, chacun a reçu sa récompense; car si l'œuvre est faite pour épanouir et libérer une âme d'artiste, elle doit aussi parler à d'autres cœurs et à d'autres yeux; elle appartient pour une part à celui qui la contemple. Sans examiner la valeur de cette théorie si flatteuse pour notre amour-propre, qui voudrait établir que le génie est impersonnel, qu'il dégage et illumine ce que portaient auparavant en elles des millions de pauvres âmes obscures, il est au moins certain qu'une étroite et mystérieuse collaboration existe entre celui qui, sous des formes matérielles, fait éclore les sentiments, et ceux qui les ressentent grâce à lui. Dans l'ordre de certaines manifestations intellectuelles, la sympathie sentimentale entre le créateur et ceux qui goûtent son œuvre est évidente. On reçoit des leçons du savant, du philosophe ou de l'historien, mais elles n'ont pas de prise, au moins immédiate, sur la foule des esprits; quelque humble qu'on soit, on se rapproche presque familièrement de l'orateur, du poète et de l'artiste. Qui ne porte des jugements faciles et tranchants sur ce dernier? Il en résulte que selon que cette sympathie sera intelligente ou mal dirigée, le rôle de l'art et son action bienfaisante, émouvante ou joyeuse, sur l'humanité pourront grandir ou se rabaisser, ou même disparaître.

Jusqu'à présent, il a paru naturel et dans tous les cas

d'expérience, qu'à part en quelques heures fugitives et éblouissantes, de la Grèce et de Florence, de la cathédrale gothique élevée par une foi universelle, le nombre de ceux qui peuvent aspirer par leur propre force mentale à cette sorte de communauté morale avec les artistes, ne pouvait être que limité. Nous ne sommes plus à ces minutes dans le temps où une marchande d'herbes d'Athènes reconnaissait Théophraste à son accent étranger et applaudissait Sophocle; où le peuple de Florence portait en triomphe dans la rue quelque Madone à sa sortie de l'atelier. Pour deviner et apprécier l'artiste, il a fallu depuis des siècles se confier à ce suffrage restreint, qui entraîne ceux qui restent à l'état d'aspiration inconsciente vers le beau. Telles paraissent avoir été jusqu'à nos jours les raisons d'être de ceux qui découvrent et exaltent les œuvres de l'art soit par la plume et par la parole, soit par la critique ou par l'histoire, puis ensuite de la légion de ceux qui font de l'histoire ou de la critique en action, qu'ils s'appellent connaisseurs, amateurs, curieux ou collectionneurs.

Cette énumération ne répond pas à quelque chose de bien précis et de délimité; il n'existe pas de frontières rigides dans ces royaumes de fiction. En ouvrant l'admirable dictionnaire de Littré au mot *amateur*, on voit qu'il est ainsi défini : « Celui qui a un goût vif pour une chose » et en se reportant ensuite au mot *curiosité*, on lit : « Goût d'amateur pour certaines choses ». Sauf un pluriel, la définition de l'amateur et du curieux est donc exactement la même. Dans le plus célèbre des dictionnaires, la distinction entre ces deux êtres reste à peu près aussi flottante; et dans celui de l'Académie des Beaux-Arts, on s'en tire moins en définissant, qu'en malmenant doucement ces amis de la famille. On y assure que « la qualification de curieux non

plus que celle d'amateur n'implique pas nécessairement chez ceux à qui on la donne la sûreté du goût ou la profondeur du savoir ». Mais ceux qui auraient été ainsi atteints sauraient se consoler en pensant que cette ironique réserve peut servir à toutes les autres qualifications.

Le châtiment de ceux qui osent aborder en quelques mots un sujet aussi ample, est de ne pouvoir se dispenser de citer La Bruyère. « La Bruyère n'est pas tendre pour le curieux, dit M. Edmond Bonnaffé qui a écrit avec autant d'esprit que de sagace érudition sur la matière [1]; de la part d'un confrère, le procédé n'a rien de surprenant. » En effet, il est facile de découvrir, sous le grand moraliste, le curieux littéraire. Il semble bien que La Bruyère ait confondu dans un mépris commun le curieux et l'amateur; ce qu'il dit de l'un atteint l'autre. Il est permis d'en appeler de la première partie de son accablante sentence ; elle ne peut s'appliquer aux dernières époques : « Ce n'est pas un attachement à ce qui est parfait, mais à ce qui est couru, à ce qui est à la mode. » Bien au contraire, l'amateur et le curieux de nos temps sont le plus souvent des précurseurs; ils ne suivent pas le courant de la mode, ils le remontent, ils l'inventent. Mais que de vérité toujours pénétrante et vivante dans une autre remarque sur cette curiosité paraissant toujours confondue avec l'amour de l'art! « Ce n'est point un amusement mais une passion et souvent si violente qu'elle ne cède à l'amour et à l'ambition que par la petitesse du sentiment. » Quel honneur La Bruyère ne fait-il pas à ses victimes en élevant à la hauteur des plus grandes, de celles qui absorbent la vie, cette petite passion qui est la dernière à disparaître? En la marquant d'un trait

1. *Physiologie du curieux*, p. 6. Du même auteur : *Les Collectionneurs de l'ancienne Rome* et *les Collectionneurs de l'ancienne France* (chez Aubry).

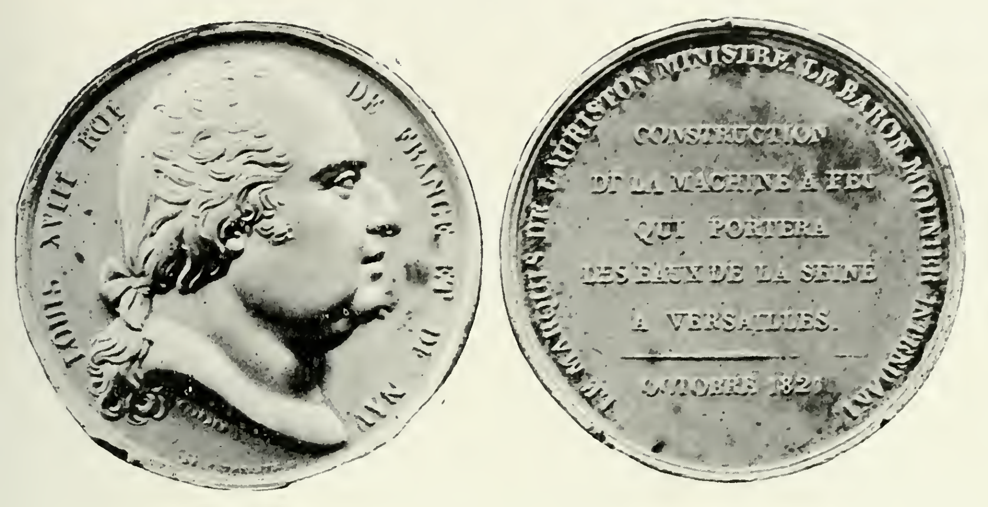
immortel, songeait-il à ce Mazarin, si près du moment où il écrivait, et dans lequel il aurait pu trouver son modèle? C'est Brienne, le secrétaire du Cardinal, qui le surprend presque à la veille de sa mort, errant encore la nuit dans sa galerie [1]. « Je l'entendis venir, écrit-il dans ses Mémoires, au bruit que faisaient ses pantoufles qu'il traînait comme un homme fort languissant et qui sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la tapisserie, et je l'entendis qui disait : « Il faut quitter tout cela! » Il s'arrêtait à chaque pas, car il était fort faible, et se tenait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et jetait les yeux sur l'objet qui lui frappait la vue, il disait du plus profond du cœur : « Il faut quitter tout cela! » Et, en se tournant, il ajoutait : « Et encore cela! « Que j'ai eu de peine à acquérir ces choses! Puis-je les « abandonner sans regret?... Je ne les verrai plus où je « vais! » — Je fis un grand soupir que je ne pus retenir, et il m'entendit. « Qui est là, dit-il, qui est là? » — C'est moi, Monseigneur... — « Approchez, approchez », me dit-il d'un ton fort dolent. Il était nu dans sa robe de chambre de camelot fourré de petit-gris et avait son bonnet de nuit sur la tête; il me dit : « Donnez-moi la main, je « suis bien faible, je n'en puis plus... » Et revenant à sa pensée : « Voyez-vous, mon ami, ce beau tableau du Cor- « rège (c'était le *Spozalizio*) et encore cette *Vénus* du Titien « et ce *Déluge* d'Antoine Carrache, car je sais que vous « aimez les tableaux et que vous vous y connaissez très « bien; ah! mon pauvre ami, il faut quitter tout cela! « Adieu, chers tableaux que j'ai tant aimés... » Au seuil de l'heure suprême ce fanatique du pouvoir ne regrettait que la peinture.

1. Brienne, *Mémoires*, II, XIV.

Malgré tout le respect dû aux monuments de notre langue, et même malgré La Bruyère, il doit être toléré de croire, sans en venir aux définitions périlleuses, que ceux qui, en dehors des écrivains, s'occupent des œuvres d'art, se distinguent assez nettement les uns des autres. Connaisseur, amateur, curieux, collectionneur, on peut être tout cela à la fois, c'est presque inouï; on peut être un peu de tout cela, cela se voit; ou bien être spécialisé, ce qui s'observe aussi. Et le collectionneur, tant il y a de variétés dans l'espèce, n'obéit parfois qu'à la manie pure.

Le connaisseur est généralement un amateur honoraire, ou de froid tempérament, qui ne peut ou n'ose satisfaire ses goûts; plus souvent avisé qu'ému, troublé par une science méticuleuse qui met en défiance contre le sentiment, il redoute le coup de foudre de l'enthousiasme, parce qu'il vit dans la crainte de se tromper. Cependant l'amateur véritable suppose le connaisseur à un degré quelconque; mais ce qui domine en lui, le mot le crie, c'est l'amour des choses et de leur beauté. Il a de la déférence pour l'archéologie, et l'historien de l'art lui apporte ses précieuses lumières; mais il est avant tout maîtrisé par son sentiment et par son flair; il aime mieux se tromper, être dupe, que de laisser refroidir sa passion en l'analysant. L'amateur n'est pas toujours un curieux et le curieux n'est pas toujours un amateur. Ils ne se fondent que si l'on veut admettre la vérité de cette vue sereine d'auto-psychologie d'un possesseur d'objets d'art, qui faisant visiter son cabinet à un homme trop expansif dans ses admirations, lui répondait : « Vous ne voyez pas bien, ce qu'il y a de plus curieux dans un cabinet, c'est encore l'amateur. »

(*A suivre.*)



MARLY : MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA CONSTRUCTION DE LA POMPE A FEU

L'architecte Cécile, nommé Directeur de la Machine en avril 1812, construisit le bâtiment qui reçut la machine à vapeur, dite pompe à feu, inaugurée en 1817.
La médaille ci-dessus fut frappée à cette occasion.



JETON DE MARLY SOUS LOUIS XV

L'abreuvoir est le seul vestige qui reste du château de Louis XVI à Marly et qui puisse donner une idée du merveilleux décor dont il faisait partie.

SOUVENIR DE LA VISITE

DES MEMBRES *DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS*

LE MUSÉE CERNUSCHI

PAR

QUENTIN BAUCHART

Conseiller municipal.

(*Suite*. Voyez t. XVIII, p. 176.)

« De retour à Paris, Cernuschi, ayant jusqu'alors habité un appartement relativement modeste, songea à construire pour sa collection un monument où elle pût être mise en valeur dans tout son éclat. Il se mit à l'œuvre, et avec une rapidité extraordinaire le magnifique hôtel que nous admirons fut édifié. C'est là, au milieu des objets familiers, qu'il finit ses jours, entouré du respect et de l'affection de tous les hommes de cœur, après avoir fait dès longtemps le projet de léguer à la Ville de Paris l'incomparable musée dont nous ouvrons aujourd'hui les portes afin que ses artisans et ses artistes puissent venir y puiser une inspiration ; ses savants, un enseignement ; son peuple tout entier, contempler les vestiges des civilisations antiques. »

N'oublions pas de rappeler qu'une exposition générale de tous les objets rapportés par M. Cernuschi avait été organisée au Palais de l'Industrie, du mois 1873 au 31 janvier 1874. Ce fut comme une révélation de l'art chinois et japonais, dont jusqu'alors on n'avait jamais vu de spécimens aussi nombreux et aussi riches.

« Tel qu'il est, dit M. Pierre Despatys, dans son intéressant ouvrage sur les *Musées de Paris*, le musée Cernuschi est un admirable musée dont la municipalité doit se mon-

trer fière au point de vue esthétique d'abord et beaucoup aussi au point de vue pratique.

« On ne se doute guère, en effet, du nombre d'objets que nous voyons chez des fabricants français et qui ont été inspirés par des modèles chinois ou japonais. A l'heure actuelle, on vient encore constamment se documenter auprès de ces merveilleux créateurs qui savent si bien réunir la hardiesse dans la conception et la conscience dans l'exécution.

« La conservation de ces curieuses collections est de toute façon assurée aux Parisiens.

« Car, si la Ville avait jamais l'intention de s'en dessaisir, elle ne peut le faire, aux termes des conditions imposées par M. Cernuschi, qu'en les donnant au Musée du Louvre, avec tous les frais d'aménagement à sa charge. »

ACCEPTATION DU LEGS CERNUSCHI

Le Préfet de la Seine,

Vu le testament olographe, en date du 23 janvier 1896, déposé pour minute à Me Duplan, notaire à Paris, aux termes duquel M. Henri-Auguste Cernuschi, en son vivant propriétaire, demeurant à Paris, avenue Velasquez, 7, décédé à Menton (Alpes-Maritimes), le 11 mai 1896, a notamment fait la disposition suivante :

« J'institue mon héritier universel mon frère Constantin à charge des legs ci-après : je lègue à la Ville de Paris mon immeuble à Paris, 7, avenue Velasquez, avec tout ce qui s'y trouve d'objets de provenance asiatique. Ces objets ne devront être exportés de l'immeuble que s'ils sont cédés gratis au Musée du Louvre. Si cette cession a lieu, la Ville de Paris pourra vendre l'immeuble que je lui lègue, mais à

condition de verser cinquante mille francs au Musée du Louvre, à titre d'indemnité pour les frais d'installation des objets asiatiques qu'il recevra de la Ville. »

Vu l'acte de décès du testateur ;

Vu la lettre de Me Duplan, notaire à Paris, en date du 26 mai 1896, faisant savoir que le *de cujus* a laissé pour seuls héritiers connus :

1° Son frère M. Constantin Cernuschi, par lui institué son légataire universel, demeurant à Menton (Alpes-Maritimes) ;

2° Sa sœur Mme Erminia Cernuschi, épouse de M. Charles Corbetta, demeurant à Mons, près Milan (Italie) ;

Vu la lettre, en date du 2 juin 1896, aux termes de laquelle M. Constantin Cernuschi a donné son consentement à l'exécution du legs fait à la Ville de Paris ;

Vu le procès-verbal constatant la notification faite à M. et Mme Corbetta, le 15 juin 1896, ensemble la déclaration de non-opposition signée par eux à la même date ;

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités prescrites à l'égard des héritiers inconnus par l'art. 3 du décret du 1er février 1896 ;

Vu le procès-verbal estimatif de l'immeuble légué à la Ville de Paris ;

Vu le certificat de non-inscription délivré par M. le Conservateur du 1er bureau des hypothèques de la Seine, le 11 septembre 1896 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 1896, votant l'acceptation par la Ville de Paris du legs dont il s'agit ;

Vu l'art 910 du Code civil ;

Vu l'ordonnance du 2 avril 1817 et le décret du 1er février 1896 ;

Vu les lois des 18 juillet 1837 et 24 juillet 1867;

Vu les décrets des 25 mars 1852, janvier et avril 1861;

Considérant que le délai de trois mois imparti aux héritiers inconnus pour se révéler et produire leurs moyens d'opposition est expiré depuis le 17 septembre 1896, et qu'aucune réclamation n'a été formulée pendant la période de temps qui a précédé cette date,

Arrête :

Article premier. — La délibération susvisée du Conseil municipal de la Ville de Paris, en date du 3 juillet 1896, est approuvée.

En conséquence, est accepté au nom de la Ville de Paris le legs fait au profit de cette dernière par M. Henri-Auguste Cernuschi, aux termes de son testament olographe en date du 23 janvier 1896, ledit legs consistant en un immeuble sis à Paris, avenue Velasquez, 7, avec tous les objets de provenance asiatique qui s'y trouvent.

Art. 2. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

En double expédition à MM. les Directeurs des Finances et des Affaires municipales;

Et en simple expédition à M. l'Inspecteur des Beaux-Arts et des Travaux historiques de la Ville de Paris;

Lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Paris, le 19 octobre 1896.

J. de Selves.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT

DES MUSÉES ARTISTIQUES ET HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS

DOCUMENT OFFICIEL

RÈGLEMENT DES MUSÉES ARTISTIQUES ET HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS

1° *Dispositions générales.*

Les musées de la Ville de Paris actuellement existants, consacrés aux collections historiques et artistiques, savoir :

Le Musée Carnavalet,

Le Palais des Beaux-Arts,

Le Musée Galliera,

Le Musée Cernuschi,

Le Musée Victor-Hugo, dit « Maison de Victor Hugo », et ceux qui pourront être organisés ultérieurement à l'hôtel Lauzun et ailleurs, sont, ainsi que le dépôt artistique d'Auteuil, placés sous l'autorité immédiate de l'inspecteur en chef, chef du service des Beaux-Arts et des Musées, chargé de centraliser toutes les affaires concernant lesdits établissements, d'assurer la liquidation des dépenses et de suivre administrativement les acquisitions et commandes proposées par les conservateurs en vue des collections confiées à leurs soins.

Les musées sont ouverts tous les jours, sauf le lundi, de 10 heures à 4 heures, du 1er octobre au 31 mars, et de 10 heures à 5 heures, du 1er avril au 30 septembre, à l'exception des fêtes légales.

Exceptionnellement, et à titre provisoire, le Musée Victor Hugo n'est ouvert qu'à partir de midi.

Des cartes donnant temporairement le droit de dessiner ou de peindre, en vue d'études artistiques, un objet d'art déterminé, pourront être accordées aux personnes qui en feront, par écrit, la demande aux conservateurs, sous réserve, pour les pétitionnaires, de se conformer aux prescriptions des agents de l'Administration en ce qui concerne la conservation des objets à reproduire, le bon ordre, la propreté et la libre circulation du public.

Ces autorisations, non valables pour le lundi et les jours fériés, sont accordées depuis l'heure d'ouverture du musée jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Les collections d'estampes ne sont communiquées que dans les salles qui leur sont réservées. Cette communication est faite par les conservateurs ou attachés, exclusivement aux personnes munies d'une carte spéciale, délivrée par le conservateur sur demande écrite.

Le calque des dessins ou documents est formellement interdit.

L'autorisation de prendre des clichés ne sera accordée qu'aux photographes de profession et aux personnes ayant à photographier en vue d'un travail déterminé.

La reproduction, par les procédés photographiques ou autres, des œuvres ou objets d'art exposés, doit faire l'objet d'une demande spéciale au préfet de la Seine, qui donne, s'il y a lieu, l'autorisation après délibération du Conseil municipal, en indiquant dans la lettre d'autorisation les réserves et les conditions sous lesquelles cette autorisation est accordée. Lesdites reproductions doivent, d'ailleurs, être exécutées sous la surveillance des conservateurs ou d'un des attachés, de manière à ne porter atteinte, ni à la

conservation des objets reproduits, ni au libre accès du public dans les salles du musée.

En dehors des sessions du Conseil municipal, le Préfet donnera directement lesdites autorisations.

Les œuvres d'art renfermées dans les musées ne peuvent, sous aucun prétexte, en sortir pour être reproduites au dehors.

La Ville se réserve le droit de donner, sous telles conditions qu'elle jugera convenables, l'autorisation de vendre, à l'entrée de ses musées, des photographies, gravures, cartes postales, etc., reproduisant des œuvres qu'ils renferment.

Le droit de vente des guides et catalogues est également réservé.

Le vestiaire n'est pas obligatoire dans les musées de la Ville de Paris, sauf en cas de pluie. Il est essentiellement gratuit.

2° *Personnel des musées.*

Le service des musées artistiques et historiques est assuré par les conservateurs, les conservateurs-adjoints, des conservateurs-adjoints sans traitement, des attachés payés, des attachés libres sans traitement, l'agent comptable, les commis et les agents de service.

Les attachés peuvent, en raison des nécessités du service, être affectés à telle section où leur présence sera jugée utile.

Comme tout le personnel de la Préfecture de la Seine, les agents des musées sont tenus à une présence effective de sept heures par jour.

Les conservateurs doivent assurer par un roulement la



CHATEAU DU REPAS, HABITÉ PAR GEORGES DE BANVILLE

Les douves remplies d'eau et la façade latérale.
Cliché de M. Le Féron de Longcamp.

présence d'un attaché au moins les dimanches et jours fériés ouverts au public.

Les traitements du personnel des musées sont fixés comme il suit :

Conservateurs de 1re classe......	7.000	»
— 2e classe.......	6.000	»
— 3e classe......	5.000	»
Conservateurs-adjoints de 1re classe....	4.500	»
— 2e classe....	4.000	»
— 3e classe....	3.500	»

L'inspecteur des fouilles aura le titre de conservateur-adjoint et le traitement y afférent à partir de 1904.

Attachés payés de 1re classe.....	3.000	»
— 2e classe......	2.600	»
— 3e classe.....	2.200	»
— 4e classe.....	1.800	»

Il est bien entendu que cette classification n'implique pas un nombre égal de fonctionnaires.

Agent comptable de 2.400 francs à 4.000 francs par augmentations de 400 francs.

Commis : de 1.800 francs à 3.900 francs par augmentations de 300 francs (comme les expéditionnaires).

Les avancements de classe seront subordonnés à un minimum de stage de deux années.

Les attachés pourront recevoir le titre de conservateur-adjoint après un stage de six ans au moins comme attachés payés.

Les conservateurs et attachés seront choisis de préférence parmi les anciens élèves de l'école du Louvre, des écoles françaises d'Athènes ou de Rome, de l'école des

Hautes-Études, de l'école des Chartes, et en général des grandes écoles artistiques, littéraires ou scientifiques de l'État.

Cette réglementation n'a pas d'effet rétroactif; les agents actuellement en fonctions conservent la situation acquise.

La durée du congé annuel pour le personnel des conservateurs, attachés et commis, est fixée à un mois, comme pour le personnel de l'Administration centrale.

Le personnel du service, ainsi que les ouvriers attachés au service des Beaux-Arts, sont assimilés, au point de vue des traitements ou salaires, au personnel des agents similaires de la Préfecture.

Ces agents peuvent, en cas de nécessité de service, être affectés provisoirement à un musée autre que celui auquel ils sont attachés.

Dans chaque musée, les gardiens sont chargés de la garde et de l'entretien des salles et des galeries, ainsi que de la surveillance des objets d'art et des objets mobiliers qui s'y trouvent.

Ils exécutent tous les travaux intérieurs et extérieurs qui leur sont commandés.

Les brigadiers sont spécialement chargés du contrôle des travaux journaliers et du service de surveillance, y compris les rondes de jour et de nuit. Ils sont responsables et doivent signaler aux conservateurs les infractions au règlement commises par les gardiens, ainsi que les actes répréhensibles qui pourraient être commis par lesdits gardiens.

Un règlement intérieur fixera, pour chaque musée, les heures de présence du personnel de service.

Le personnel de service est assimilé, pour les congés, au personnel de service de la Préfecture.

En dehors des travaux commandés, les gardiens doivent,

pendant que le musée reste ouvert, être toujours en tenue.

Ils ne doivent recevoir du public aucune rétribution, non plus que des artistes pour le service des chevalets, sièges ou autres ustensiles de travail.

Les ouvriers du service des Beaux-Arts sont régis par le règlement général des ouvriers des services municipaux.

Paris, le 1er février 1904.

Le Préfet de la Seine,

J. DE SELVES.

Promulgué le 14 avril 1904.

LES EXCURSIONS DES AMIS DES MONUMENTS ORNAIS

(*Suite*. Voyez t. XVIII, p. 41, 62, 164.)

L'ANCIEN CHATEAU DE SAINT-DENIS-DE-BRIOUZE (ORNE)

PAR LE MARQUIS

PHILIPPE DE CHENNEVIÈRES-POINTEL

Membre de l'Institut.

Ancien directeur des Beaux-Arts. Auteur d'études remarquables sur l'art français.

M. de Chennevières habita le château pendant son enfance.



OUS la savante direction de leur président M. Tournouer, les Amis des Monuments ornais prirent, de Briouze, la route de Chênedouit ; au bout de quelques kilomètres elle se transforme en avenue et aboutit à un large carrefour. A gauche ouvre une belle avenue, au fond de laquelle on aperçoit le château de Saint-Denis-de-Briouze. M. de Chennevières, le fin lettré qui révéla tant de documents précieux pour l'histoire

de l'art national, y passa son enfance. Sa plume a déploré la perte du vieux logis en termes qui rendent trop bien les émotions fréquemment éprouvées par les amis des monuments, pour que nous résistions au plaisir de les reproduire : « Le logis de Pointel était tout proche de Saint-Denis, et de l'un à l'autre on allait en bateau en se laissant porter par la petite rivière poissonneuse dont nos rames touchaient les deux bords. On débarquait au moulin de Saint-Hilaire, et à deux pas du moulin, au bout d'un vert pré que longeait le mur du parc, on se trouvait dans la cour du château. Que d'émois j'y ai connus, en ce vieux château de granit, sombre et solitaire quand ma sœur Mme d'Ormoy m'y menait passer quelques jours avec ses filles ! J'avais douze ou treize ans alors, et mes nièces prenaient leur plaisir à m'épouvanter de contes de revenant qu'elles me disaient hanter la chambre toujours fermée au-dessus du large fossé à droite, qui baignait le pied de la tour et où croassaient incessamment les grenouilles. Et puis, les chauves-souris frôlant, le soir, les lanternes dans les vastes souterrains; et puis le vent, rafalant à travers les immenses peupliers qui flanquaient la tour à gauche, et puis dans cette grosse tour du Chartrier qui s'arrondissait derrière le château, le cri sinistre des chats-huants.... Ce Saint-Denis, dès que la nuit tombait, était vraiment pour moi le pays du lugubre...

En 1839, un instinct de pieux pèlerinage me ramenait vers ces deux séjours de famille. On m'avait bien prévenu que le château de Saint-Denis était en démolition ; mais quand je me trouvai vis-à-vis de ces énormes amoncellements de décombres et de pierres croulées, là où j'avais vu naguère cette solide et élégante façade si bien flanquée, avec son aspect demi-militaire du bon temps de la Renais-

sance, quand je me rappelai ces corridors aux pavés émaillés, cette chambre bleue dont la cheminée était finement sculptée de figures aux sveltes contours et les plafonds ornés de peintures en camaïeu; et cette ancienne salle à manger dont les poutres et les lambris étaient décorés d'arabesques aux vives couleurs... j'avoue que je sentis, au fond du cœur, une amertume poignante. »

Du château de Saint-Denis-de-Briouze, l'aimable compagnie des amis des Monuments ornais se dirigea vers le château du Repas.

LE CHATEAU DU REPAS

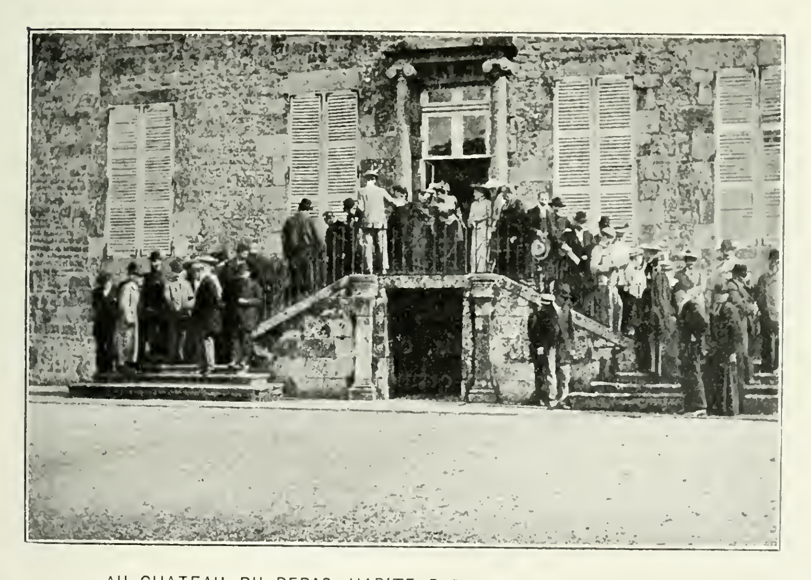
De superbes futaies, derniers restes de la proverbiale beauté des abords de cette résidence, donne encore grand air et forme noble arrivée au castel seigneurial. Les façades plongent toujours leur pied dans des douves pleines d'eau : on franchit le fossé d'entrée sur un pont-levis qu'annonce une arcade surmontée d'un fronton et on voit encore les poutres auxquelles sont suspendues les chaînes du pont-levis. Nous apercevons la masse trapue et puissante du vieux logis construit dans le style du temps de Louis XIII. L'arcade du pont-levis franchie on est frappé tout d'abord par la vue de la cour, bordée d'un curieux portique ouvert à droite et à gauche.

Dans l'aile du logis qu'on trouve à gauche, quand on pénètre au fond de la cour, est une pièce ornée d' « un plafond peint par Lebrun », lit-on dans un passage de l'*Orne archéologique*, reproduit à la page 103-104 de l'excellent livre de M. Tournouer. En réalité, le tableau est une médiocre copie d'une peinture, non de Lebrun, mais d'Eustache Le Sueur, qui en avait orné le plafond du Cabinet de l'Amour à l'Hôtel Lambert, situé à Paris dans la rue Saint-

Louis-en-l'Ile. Ce tableau, porté au Louvre, sous le n° 594 est ainsi décrit par M. Lafenestre, de l'Institut, dans son excellent livre sur le *Musée du Louvre* (p. 221) : « 594. — *L'Amour reçoit l'hommage des dieux* : A droite, l'Amour assis tout nu sur des nuages se tourne de profil à gauche, tendant les bras en avant vers les divinités qui volent vers lui. Diane lui offre son arc et ses flèches, Apollon le flambeau du jour, et Mercure son caducée ». J'ai constaté, au château du Repas, que cette description convient parfaitement à la peinture que l'*Orne archéologique* attribue à Lebrun.

Le perron monté on entre dans la première pièce à droite où est une curieuse cheminée avec initiales d'or et des armoiries.

Au 1er étage et dans les cuisines sont d'autres cheminées anciennes.



AU CHATEAU DU REPAS, HABITE PAR GEORGES DE BANVILLE

La porte d'entrée au fond de la cour.
Cliché de M. Jean Guillouard.

Les amis des Monuments ornais et leur président, M. Tournoer.

LA MAISON DE MADAME DE SÉVIGNÉ

A VICHY

ET L'HOTEL CARNANALET DE PARIS

(*Suite*. Voyez la gravure de la p. 105 et p. 125, t. XVIII.)

Voici comment Mme de Sévigné en parle dans une autre lettre :

« J'ai commencé aujourd'hui la douche, écrit-elle ; c'est « une assez bonne répétition du purgatoire. On est toute « nue dans un petit lieu sous terre, où l'on trouve un « tuyau de cette eau chaude, qu'une femme vous fait aller « où vous voulez. Cet état où l'on conserve à peine une « feuille de figuier pour tout habillement, c'est une chose « assez humiliante. Derrière le rideau se met quelqu'un « qui vous soutient le courage pendant une demi-heure ; « c'était pour moi un médecin de Ganat..... Il me parlait « pendant que j'étais au supplice. Représentez-vous un jet « d'eau contre quelqu'une de vos pauvres parties, toute la « plus bouillante que vous puissiez imaginer. On met « d'abord l'alarme partout, pour mettre en mouvement « tous les esprits ; et puis, on s'attache aux jointures qui « ont été affligées ; mais quand on vient à la nuque du cou « c'est une sorte de feu et de surprise qui ne se peut com- « prendre ; cependant, c'est là le nœud de l'affaire. Il faut « tout souffrir, et l'on souffre tout, et l'on n'est point « brûlée, et on se met ensuite dans un lit chaud, où l'on « sue abondamment, et voilà qui guérit. Voilà encore où « mon médecin est bon, car au lieu de m'abandonner à « deux heures d'un ennui qui ne se peut séparer de la

Un des propriétaires, le contre-amiral Charles-Alexandre-Anne de Cheux fut envoyé officiellement par Louis XVI à la recherche de Lapeyrouse (septembre 1791).



CHATEAU DU REPAS, HABITÉ PAR GEORGES DE BANVILLE

L'arcade à fronton du pont-levis et façade en retour (figurée à la p. 265).

Cliché de M. Le Féron de Longcamp.

Entrée principale.

« sueur, je le fais lire et cela me divertit. Enfin je ferai « cette vie pendant huit jours. »

Mme de Sévigné revint l'année suivante.

C'est pendant son séjour à Vichy, du 4 au 25 septembre 1677, que Mme de Sévigné loua à Paris, par l'intermédiaire d'un ami, l'Hôtel Carnavalet.

VISITE DE LA COLLECTION BARTHÉLEMY REY (OBJETS D'ART SACRÉS)

PAR LES MEMBRES DE

L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

M. Charles Normand a obtenu pour les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts* la faveur de leur faire visiter la collection de M. Barthélemy Rey, qui a réuni un grand nombre d'objets sacrés. Cette fois encore les *Amis* ont joui d'un de ces véritables privilèges qui, une fois encore, justifie la vogue croissante des visites de *l'Ami des Monuments et des Arts*, réservées à une société d'élite.

L'appartement de M. Rey est presqu'un musée, « un petit Cluny », disait un de nos collègues. Les parois disparaissent sous les autels, les retables, les groupes, les statues, les bas-reliefs, les tableaux. Il y en a sur les meubles, les cheminées, dans tous les coins, et l'on ose à peine avancer de crainte d'écraser les pieds de quelque saint.

M. Rey nous a expliqué qu'il avait commencé sa collection il y a seize ans et que dès le début, captivé par le profond sentiment qui anime l'art religieux ancien, il avait

recherché presque exclusivement les œuvres de cette nature, en s'attachant particulièrement aux sculptures. D'ailleurs, il ne reste que peu de spécimen de l'art profane du Moyen Age, soit qu'ils aient été moins protégés contre la destruction que les objets religieux, soit qu'à cette époque, et même au commencement de la Renaissance, les sujets religieux fussent choisis de préférence comme motifs de décoration.

L'architecture extérieure et intérieure des monuments et habitations, les tapisseries, les vitraux, les meubles, la vaisselle, l'argenterie, les bijoux étaient généralement ornés de sujets tirés soit de l'Ancien et du Nouveau Testament, soit des Évangiles apocryphes, soit encore de l'Histoire des Saints.

Plus de la moitié des six cents et quelques pièces de la collection Rey est formée de bois sculptés, et en majeure partie polychromes. Le reste est composé de sculptures en pierre, marbre, albâtre, cire, ivoire et métal, de peintures sur bois et verre, de tapisseries et broderies, etc. Ce qui a frappé tout le monde c'est que malgré les nombreuses représentations des mêmes scènes ou personnages, Annonciations, Nativités, Adoration des Mages, scènes de la Passion, Christs, Vierges et Saints, ce musée d'art chrétien ne fait aucunement éprouver un sentiment de monotonie. Jésus, paraît-il, y est représenté 180 fois et la Vierge 125 fois; cependant chaque figure a une expression distincte, chaque scène diffère comme disposition ou exécution, suivant l'époque, la nationalité ou l'individualité de l'artiste.

La place nous manquerait pour décrire en détail même une faible partie des pièces importantes de la collection. Nous nous bornerons donc à mentionner celles *d'origine*

française qui nous ont pariculièrement frappé, en laissant de côté celles de travail flamand, allemand, suisse, espagnol, bien qu'il y en ait beaucoup de premier ordre.

Parmi les bois, citons d'abord une Vierge avec l'Enfant, du XIIIe siècle, grandeur nature, qui provient de l'église d'Anisy en Calvados. La tête de cette Vierge est impressionnante : son front démesurément élevé, ses grands yeux en amande, dont le regard semble déjà voilé par les deuils de l'avenir, son nez droit et fin, sa petite bouche aux lèvres minces, donnent à sa physionomie quelque chose de hiératique, de surhumain.

Il manquait, lors de notre visite, une autre statue grandeur nature d'un saint Jean-Baptiste de l'École de Bourgogne, du XVe siècle, que M. Rey avait prêtée à l'Exposition des Primitifs français où nous l'avons admirée.

Un saint Martin à cheval, du XVe siècle, en bois peint et doré, nous a fort intéressé. Il porte le costume d'un seigneur de l'époque de Charles VIII et pourrait bien, avec sa face glabre, ses cheveux bouclés retombant sur le cou, son bonnet à bords relevés sur les côtés, sa riche tunique recouverte d'un grand manteau de pourpre brodé d'or, représenter ce roi lui-même. Le cheval est traité exactement comme celui qui porte la Jeanne d'Arc du Musée de Cluny.

Remarqué aussi une Vierge assise avec l'Enfant, du XIe siècle, dans la pose figée des Vierges de cette époque ; un riche retable du XVIe provenant de l'Abbaye de la Chaise-Dieu et qui représente la Crucifixion dans les données classiques, avec, comme donatrice, une abbesse agenouillée, derrière laquelle se tient un roi, son patron, probablement saint Louis ; une remarquable Pietà à six personnages, du XVe siècle : le Christ sur les genoux de sa Mère, saint

Jean, la Madeleine et deux Saintes Femmes, sur un fond de rochers dorés. On croyait autrefois que ce groupe était flamand ; mais à l'Exposition des Primitifs français, qui a été une véritable révélation pour l'histoire de notre art national, divers tableaux de l'École de Bourgogne offraient de si grandes similitudes au point de vue des formes et dessins des costumes et procédés de coloration, que maintenant il semble plus exact de considérer ce groupe comme de travail bourguignon. Il est vrai qu'à l'époque où la Flandre et la Bourgogne étaient sous la même domination, l'art des deux pays avait beaucoup de points de ressemblance.

Au nombre des bois français, plusieurs Christs, Vierges, Saints et Saintes en ronde bosse ou en bas-relief seraient encore à citer pour l'originalité on la beauté de leur exécution.

Parmi les objets en pierre, mentionnons d'abord une Vierge assise, aux cheveux dorés, du XIVe siècle et de l'École de Champagne. L'artiste a donné à la jeune Mère une expression de candeur presque étonnée, et l'Enfant, qui debout sur ses genoux, lui saisit le sein avec avidité, est d'un réalisme surprenant. Une autre Vierge debout, de la même École et du XVIe siècle, a une charmante expression. Tandis que la première est revêtue d'une robe à riche bordure gemmée, la seconde porte le costume des paysannes de l'époque. Mais la façon gracieuse dont son manteau est drapé et l'élégance avec laquelle retombe en plis réguliers le fichu qui entoure ses épaules et recouvre ses cheveux flottants, montrent qu'avec les moyens les plus simples les sculpteurs de ce temps réussissaient à produire des effets facilement artistiques.

Fort intéressants encore sont un saint Pierre du XVe et

une sainte Foi en albâtre du XVIe; cette dernière a une attitude un peu maniérée, mais révèle chez son auteur une science consommée de l'anatomie et, pour les plis des vêtements, une étude sérieuse de la statuaire antique. Une petite statuette de Vierge de Calvaire du XIVe aux mains jointes sur la poitrine, trouvée à Bar-le-Duc, est aussi fort jolie.

Dans les cires une vitrine Louis XV en vernis Martin contient une Vierge assise portant sur ses genoux l'Enfant Jésus. Elle est en costume de grande dame de l'époque avec robe à panier et perruque poudrée. Cet anachronisme ne choque pas, tant la figure de cette Vierge inspire le respect. Ce n'est qu'au XIXe siècle que certains artistes ont cru nécessaire de représenter les personnages de la Bible tels qu'ils pouvaient avoir été vêtus à l'époque où ils vivaient. Nous sommes de ceux qui ne trouvent pas que l'art religieux ait gagné à cette innovation.

Deux tableaux en cire sculptée et peinte du XVIe siècle représentant la Nativité et la Sainte Famille sont des bijoux. On serait tenté de les attribuer à un artiste italien, n'était l'extraordinaire ressemblance de certains personnages avec ceux du grand bas-relief en pierre d'un maître français, représentant l'Adoration des Mages dans l'église Saint-Nicolas, à Troyes.

Parmi les peintures nous n'avons remarqué comme travail français qu'un retable daté de 1471 et représentant d'une façon naïve, mais très classique, le baiser de Judas, la Flagellation, la Crucifixion, la Résurrection et la Descente aux Limbes.

M. Rey s'étant rarement écarté de son programme, ne possède que peu d'objets non religieux, mais ceux-ci ne sont pas banaux. Citons un médaillon-portrait en marbre

blanc du XVIIe siècle représentant « Louis-le-Grand Roy de France » et provenant du château de Berzé, d'une belle facture. Un autre portrait de profil du même monarque, sculpté sur le couvercle d'une bonbonnière ou tabatière en ivoire, au revers duquel est peinte une femme à laquelle un Cupidon tend un livre ouvert où se lisent les mots : « Ecolle d'amour ». La jeune femme ressemblant étrangement à Mme de Montespan, on peut supposer que cette boîte a été donnée par Louis XIV lui-même à cette favorite. Une pendule en bois sculpté et doré du XVIIIe siècle : Vénus debout porte le cadran sous son bras gauche et tient des fleurs dans sa main droite. Auprès d'elle un Amour porte un arc et une flèche. Ce groupe présente toutes les qualités d'élégance galante des maîtres de cette époque.

Mais M. Rey nous réservait pour la fin une des perles de sa collection. Il nous introduisit, en effet, dans une chambre reculée où se dressait une des plus belles statues de femme que nous ayons vue. C'est une Diane, grandeur nature, en bois peint. Elle est debout, complètement nue, le corps portant sur la jambe gauche. La tête légèrement baissée et tournée à droite de façon à être vue de profil. Le bras gauche pend le long du corps et la main devait tenir une flèche, dépassant le niveau de la tête. Cette statue présente toutes les caractéristiques des œuvres de Jean Goujon et le visage a une telle ressemblance avec celui de la Diane du château d'Anet, au Louvre, et avec les portraits de Diane de Poitiers, qu'il y a tout lieu de croire que l'artiste a voulu reproduire les traits de cette belle et puissante dame. Nous ne pouvons que féliciter M. Rey d'avoir découvert ce chef-d'œuvre de la Renaissance.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. CHARLES GARNIER

Ancien Président de la « Société des Amis des Monuments parisiens »,

Membre de l'Académie des Beaux-Arts,

PAR

M. GUSTAVE LARROUMET

Secrétaire perpétuel de l'Académie.

(*Suite*. Voyez t. XVIII, p. 65.)

Les anciens lauréats du prix de Rome, ceux qui gagnaient l'Italie par le long voyage en voiture [1], à la façon de Montaigne et du président de Brosses, de M. de Vandières et de Cochin, de Stendhal et de Musset, ceux-là ont conservé jusqu'à leur dernier jour l'impression d'un enchantement, et d'un enchantement subi à l'âge où, frais et neufs, les yeux, l'esprit et le cœur s'ouvrent tout grands à la nature et à l'art, à la vie et à la beauté. Ils n'avaient encore rien vu et la France se déroulait devant eux, la France auguste et charmante, si vieille et toujours jeune, avec ses villes, ses forêts, ses fleuves, ses montagnes. Dès Vienne et Valence, la Provence s'étendait, ouvrant sous le soleil, aux bords du Rhône, son musée gréco-romain. C'étaient Orange avec son théâtre de géants, Arles avec ses arènes et

1. Les compagnons de Charles Garnier, dans ce voyage fait en commun par les lauréats de chaque concours, selon la tradition et les règlements, étaient Jules Thomas, sculpteur; Chabaud, graveur en médailles; Deveaux, graveur en taille-douce; Duprato, compositeur de musique. Le prix de peinture n'avait pas été décerné cette année-là. Il fut obtenu l'année suivante par Gustave Boulanger, que Garnier regarda comme « son peintre », ainsi que disent les pensionnaires de la Villa Médicis.

TROUVILLE : LE PONT DE DEAUVILLE ET LE PORT D'ÉCHOUAGE
A HAUTE MER. EFFET DE CONTRE-JOUR



le cimetière des Alyscamps, Marseille, fille de Phocée et porte de l'Orient, ouverte sur la mer bleue, que couvrait une forêt de mâts, tandis que, là-bas, au loin, des navires semblaient voler dans l'air vers le port, comme soulevés par de blanches ailes.

Puis, c'était la route de la Corniche, le long des oliviers d'argent et des rochers de pourpre, puis l'Italie, à laquelle Gênes et ses palais faisaient un portique de marbre. Désormais, pour toujours, les jeunes voyageurs se rediraient avec le poète :

Tu les a vus, les vieux manoirs
De cette ville aux palais noirs
Qui fut Florence.

. . . .

Tu l'as vu, ce fantôme altier
Qui jadis eut le monde entier
Sous son empire.

. . . .

Tu t'es bercé sur ce flot pur
Où Naple enchâsse dans l'azur
Sa mosaïque [1].

Je ne crois pas, Messieurs, que le voyage d'Italie ait jamais stérilisé les germes du talent ou du génie ; je suis même certain qu'il en a fécondé beaucoup et pour Garnier plus que pour aucun autre. Sur cette terre de lumière et de couleur, comblée par la nature et l'art, le jeune architecte, né et grandi sous le ciel du Nord, se sentit à l'aise comme dans une patrie retrouvée.

Il se mettait à l'œuvre avec cette ardeur passionnée qu'il apportait en toutes choses et à laquelle le séjour de Rome et de l'Italie procurait un aliment d'enthousiasme sans fin.

1. ALFRED DE MUSSET, *A mon frère revenant d'Italie.*

Il se mettait à regarder, à dessiner, à mesurer; il passait, avec une curiosité insatiable, d'un monument à l'autre, voulant tout voir d'un seul coup, puis revenant avec réflexion et en détail vers chaque édifice. Fort ignorant, il se faisait au jour le jour l'instruction qui lui manquait, comme un soldat qui s'équipe en marchant. Quant au sentiment des merveilles romaines, à la poésie que dégage cette terre où chaque grain de poussière est de l'histoire ou de l'art, il les éprouvait à un degré singulièrement vif. Vous en jugerez par ces lignes si simples et si émues, qu'il écrivait plus tard, en souvenir de la voie Appienne : « La campagne romaine, qui s'étend solitaire à l'entour, les longues files d'aqueducs brisés, les montagnes bleuâtres du fond, tout donne à cet endroit un aspect étrange et sauvage, et, lorsque la nuit descend et que sonne l'*Angelus*, on se trouve saisi d'une crainte charmante et d'une douce terreur [1]. »

Il y a là un souvenir, non seulement du spectacle saisissant qui commence au tombeau de Cecilia Métella, mais encore d'un vers de Boileau :

Une douce terreur, une pitié charmante.

Vraiment, si le voyage d'Italie ne devait avoir d'autre résultat que de faire sortir une telle émotion de cet *Art poétique*, qui fut si longtemps notre catéchisme littéraire, il ne faudrait pas hésiter à le faire.

Charles Garnier restait cinq ans en Italie, sans retourner en France une seule fois. A cette époque de diligences, les membres de l'Institut ne rencontraient pas encore sur le boulevard, où le chemin de fer les amène en trente

1. CHARLES GARNIER, *A travers les Arts*, p. 15.

heures, les pensionnaires qu'ils croient pieusement à la Villa Médicis. Il travailla beaucoup, non seulement à Rome, mais à Florence, où les événements de 1849, en lui faisant quitter le Pincio avec tout le personnel de l'Académie, lui permirent de séjourner longuement; dans toute la Toscane, dont l'architecture, avec celle de Venise, est la plus originale de l'Italie moderne; à Corneto, où il put étudier longuement l'art étrusque, encore peu connu. En attendant de voir Saint-Marc, ses coupoles et ses mosaïques, devant Saint-Marie de la Fleur et le campanile de Giotto, les cathédrales de Pise et de Sienne, il admirait dans ses revêtements polychromes cette architecture colorée, chaude, vibrante à l'œil. Il se préparait à devenir lui-même un fervent du marbre et de la mosaïque, un rénovateur des monuments français par la couleur, un « Véronèse de l'architecture », comme on l'a joliment et justement dit.

Il voyait aussi la Grande-Grèce et la Sicile en détail, grâce au duc de Luynes, qui se l'attachait pour rechercher les monuments funéraires de la maison d'Anjou. Il les dessinait, les peignait et les cotait sur place. Un grand travail d'architecture et d'histoire aurait pu sortir de ce voyage, mais la mort du duc de Luynes n'a pas permis d'en publier les résultats. Du moins, grâce à la veuve de notre confrère, les minutes de ses relevés, offerts à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, sont-ils désormais à la disposition des travailleurs et ils en profitent dès maintenant (app. II).

Comme travaux réglementaires, il s'acquittait exactement de ses envois, par les relevés du Forum de Trajan et du Temple de Vesta à Rome, et du Temple de Sérapis à Pouzzoles, tous consciencieux et intéressants, le dernier d'une valeur exceptionnelle.

Entre temps, il goûtait avec bonheur le double charme

de la vie romaine et de l'existence que mènent les pensionnaires de la Villa. Il se remplissait les yeux de formes et de couleurs dans les fêtes brillantes que donnait alors l'aristocratie romaine, où les costumes ecclésiastiques, les uniformes diplomatiques et militaires, les toilettes féminines se mêlaient, avec un sentiment inné de pompe et de noblesse, avec un caractère tout spécial et, pour tout dire d'un mot, romain. Ce complément d'éducation n'était pas inutile au futur architecte de l'Opéra.

Dans cette âme de grand artiste, sommeillait toujours, prompt au réveil, un incorrigible gamin de Paris. Il y avait en lui, voisinant avec le sentiment le plus élevé du beau, un rapin, un chansonnier et un vaudevilliste. Dans les soirées de l'Académie, aux bals du carnaval, le rapin imaginait des paillons et des verroteries, surtout de somptueux colliers en marrons dorés, qui sont restés célèbres ; après les dîners du directeur, le chansonnier tournait, dans le goût de Duvert et Lauzanne, des couplets malicieux et innocents, où le vaudevilliste faisait, à la française, la leçon au pouvoir. De tout cela le souvenir subsiste dans cet « album des pensionnaires » qui ne doit jamais s'ouvrir devant les profanes. Je puis dire, cependant, qu'il y a là des trésors d'invention plaisante et de vive observation, car les successeurs de Garnier, traitant en camarade d'abord le Directeur des Beaux-Arts, puis le Secrétaire perpétuel de l'Académie, ont bien voulu entr'ouvrir l'album devant lui.

Charles Garnier quittait l'Italie pour la Grèce, après en avoir épuisé les impressions diverses [1]. Il ne lui avait

1. Garnier ne perdra jamais le souvenir reconnaissant de Rome et de la Villa Médicis. Il a cela de commun avec tous les anciens pensionnaires, mais tandis que la plupart, saisis à leur retour par la vie parisienne, y reviennent peu ou point, il y a fait de nombreux pèlerinages. Il écrivait : « Ma sympathie ne se dément pas pour ma douce Villa et pour

même pas manqué l'aventure désirée et redoutée par tous les touristes, une rencontre avec les brigands. Il pouvait répondre oui à la question du poète :

> Les brigands t'ont-ils arrêté
> Sur le chemin tant redouté
> De Terracine ?

Pour lui, c'est près de Viterbe, en compagnie de l'architecte Félix Thomas, qu'il avait rencontré Fra Diavolo. A plat ventre et le nez contre terre, sur l'injonction des brigands, notre gamin de Paris n'avait pu se tenir de risquer un œil, pour voir comment ils opéraient et, par une inspiration de parade italienne, Gavroche avait soustrait à leurs recherches une montre d'argent et trente sous. Ce pécule permit aux deux pensionnaires de regagner Rome à pied, sans mourir positivement de faim.

Cette aventure, famine comprise, n'était pas une mauvaise préparation au voyage de Grèce, pays des *khanis* primitifs et d'Hadji-Stavros, le roi des montagnes. Il n'y eut pas maille à partir avec les brigands, mais dans le voyage du Péloponèse, en compagnie d'Edmond About qui l'a raconté [1], et du peintre Alfred de Curzon, surtout dans son séjour à l'île d'Égine, il dut mener une existence d'anachorète, et le récit qu'il en a fait est spirituel comme un chapitre de la *Grèce contemporaine* [2]. Ici, une beauté nouvelle s'offrait à lui, image de la raison souveraine, de l'esprit attique, de l'eurythmie. Il la sentit aussi profondé-

ma chère Italie, et chaque année je vais y chercher quelques heures de foi et de courage, et me mettre dans le cœur et dans les yeux quelques chauds rayons de couleur. » (*A travers les Arts*, p. 13 et 14.)

1. Edmond About, *La Grèce contemporaine*, chap. I, par. V à VIII.

2. Charles Garnier, *A travers les Arts*, p. 285-292.

ment que l'art romain et il n'a jamais manqué, non seulement de faire entre les deux une différence essentielle et souvent méconnue, mais encore de donner à l'art grec sa place, bien au-dessus de l'art romain [1]. Devant les paysages aux lignes pures, fermes et fines, devant les monuments de grandeur, de proportion et d'harmonie, qui se profilent sur l'azur du ciel, il a fait, lui aussi, sa prière sur l'Acropole : « Plaine de l'Attique, s'écrie-t-il, rocher de Minerve, Parthénon, mon cœur bat encore à votre souvenir ! C'est en vous voyant que j'ai compris la puissance magique de l'art et la majesté de l'architecture antique. Est-ce votre beauté seule, est-ce la nature, l'harmonie de vos noms, ou le souvenir de tant de siècles glorieux qui émeut ainsi ?... Je ne sais ; mais c'est la seule fois que, trouvant réalisés les rêves chéris de ma jeunesse, j'ai senti que l'esprit seul n'était pas touché en moi : c'était bien l'âme et le cœur, car les larmes s'échappèrent de mes yeux [2]. »

En face d'Athènes, au milieu du golfe Saronique, s'étend l'île d'Égine et un temple ruiné, la Couronne. Laissant à Beulé, qui commençait sur l'Acropole des fouilles célèbres, l'honneur d'ajouter une page aux travaux de Paccard et de Titeux, Garnier faisait choix du temple d'Égine pour la restauration qui devait former son dernier envoi. Outre la

1. On ne saurait mieux indiquer le fort et le faible de l'architecture romaine que dans ces quelques lignes, au sujet du pont du Gard : « Rarement les Romains ont composé un ensemble aussi noble et aussi grand de lignes. Ils ont renoncé dans cette construction *à ces détails incorrects dont ils surchargeaient parfois leurs édifices* ; ils ont bâti uniquement pour remplir un programme bien accusé, pour répondre à une exigence simplement définie, et cette condition seule a suffi pour faire bien. Ils ont composé largement et sincèrement, et cela a suffi pour faire beau : tant il est vrai que le beau prend sa source dans la vérité ! » (*A travers les Arts*, p. 43.)

2. Charles Garnier, *A travers les Arts*, p. 245.

valeur propre de l'édifice, qui est grande, il y trouvait matière à éclairer une question encore obscure, aujourd'hui résolue et à laquelle il faisait faire un pas décisif, celle de la polychromie dans les monuments grecs. Mazois et Hittorff l'avaient posée ; avec les fragments trouvés à Égine, Garnier apportait à la solution des arguments sans réplique. Hardie, voire audacieuse pour le temps, la restauration de l'édifice qu'il appela « le Temple de Jupiter panhellénien » fut très remarquée à l'Institut, d'abord par l'Académie des Beaux-Arts, son juge naturel, ensuite par l'Académie des Inscriptions. Quant au futur architecte de l'Opéra, quel argument il devait en tirer un jour pour sa façade de marbre, de bronze et d'or !

Un voyage à Constantinople, où il rencontrait Théophile Gautier, qui devinait le génie de son jeune compagnon [1], achevait cette éducation, une des plus complètes qu'un artiste ait reçues. Après Saint-Pierre et le Parthénon, Garnier voyait Sainte-Sophie. Il revenait formé par les trois écoles de l'ancien monde, l'Italie, la Grèce et l'Asie. A ce trésor d'études, il fallait ajouter l'apport irréductible de sa race et de son pays, car il devait rester Parisien et Français (app. III). (*A suivre.*)

1. Une amitié durable fut la suite de cette rencontre. Il en reste une trace amusante dans les *Poésies nouvelles* de Théophile Gautier, avec une épître monorime adressée à Charles Garnier :

Garnier, grand maître du fronton,
De l'astragale et du feston. .



HISTORIQUE DES POÊLES PARISIENS ET FRANÇAIS

Voyez *l'Ami des Monuments et des Arts*, t. XV, p. 235 et 255, 345, 354 ; t. XVII, p. 25, 28, 32, 161. ; t. XVIII, p. 234.

NOTE

POUR

L'HISTORIQUE DES POÊLES

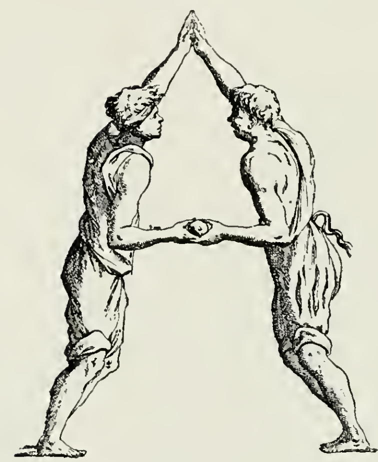
DES HABITATIONS ET MONUMENTS PARISIENS ET FRANÇAIS

PAR

LÉON D'ANTHONAY

Ingénieur des Arts et Manufactures.

(*Suite*. Voy. t. XV, les gravures des p. 235 et 255 (numérotée par erreur 235), et p. 345 à 354. — T. XVI, p. 25, 28, 32, 161.)



PRÉSENT parlons du soufflet ou sufflet, appareil plus ancien encore que les landiers que nous venons de décrire. Le Moyen Age et la Renaissance ont connu et se sont servis de soufflets.. Cet instrument commode, que nous voyons employé dès l'antiquité la plus reculée, n'a jamais été abandonné, et les barbares l'ont pris des derniers représentants de la civilisation romaine.

Cependant cet instrument ne s'appelait pas alors soufflet; on prononçait « buffet » — et ce mot venait évidemment de « bouffer », enfler les joues. — *Bouffare* signifie en italien souffler; en espagnol, *bufar*.

Quoi qu'il en soit, qu'on l'appelle soufflet ou buffet, l'instrument lui-même ne diffère en aucun point important de ceux dont nous nous servons encore aujourd'hui.

A l'origine, ce fut la bouche qui remplit l'office de soufflet ; puis on eut recours à une sorte de tube en bois, en fer ou en cuivre, tel fut le soufflet dont on se servit au Moyen Age. Mais dans les maisons bien montées, comme cet exercice était fatigant et présentait en outre l'inconvénient de faire avaler beaucoup de fumée à celui qui soufflait le feu, on avait des serviteurs spéciaux. Les archives du département du Nord (série B, n° 1934) possèdent une lettre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, datée de 1425, d'après laquelle il accorde une gratification à « Jean Rideau, souffleur de sa cuisine ». Une ordonnance du même Philippe le Bon, sur « le gouvernement de Mme la Duchesse, sa compagne », datée de 1429, nous apprend que cette princesse avait droit à « deux souffleurs servans à tour, ayant chacun un cheval à livrer, sans allées et venues, c'est assavoir : Hannequin van Verdere et Viart. Lesquels serviront : c'est assavoir : le dit Viart, ès six premiers mois et le dit Hannequin van Vandere ès six autres mois ensiévans ».

Mais, dès cette époque, le soufflet n'était pas seulement employé dans les cuisines, et le « Livre des mestiers » nous le montre comme l'attirail indispensable de toute bonne cheminée. Le « Journal de la dépense du roi Jean », en Angleterre (1359-1360), cite un payement de 16 deniers « pour un soufflet, pour la chambre du Roy », et les « comptes des dépenses faites par Charles V au château du Louvre », de 1364 à 1368, mentionnent « l'achat de cinq soufflets neufs pour la chambre de la Royne ».

Pour le décor, l'instrument, qui était d'une forme extrêmement simple, ne l'imposait que bien peu à l'artiste qui pouvait donner ainsi libre cours à son imagination. Le Moyen Age et la Renaissance y apportèrent donc chacun leur esthétique.

Les textes anciens nous apprennent sur les soufflets des détails vraiment curieux. Je citerai l'inventaire de Charles V (1380) qui décrit : « Ung soufflet d'or esmaillé de noir, à une grosse perle, qui fut à Madame Ysabel. — Item, ung soufflet d'argent à deux esmaux des armes de Monseigneur le Dauphin, pesant, à toute sa garnison, deux marcs deux onces. — Item, ung petit soufflet d'argent esmaillé de fleurs de lis... » En outre, il faut citer tout spécialement un appareil que nous trouvons décrit dans le même inventaire, et qui semble être le père de nos soufflets actuels ; il est défini : « Ung soufflet garni de veluiau, à ung donayement, ou milieu, à cloux de cuivre, à une charnière et virole d'argent. » C'était là évidemment un des premiers soufflets à accordéon dont les forgerons se servaient déjà au commencement du XIVe siècle. Cependant, il est assez difficile de pouvoir préciser l'époque exacte à laquelle le tube à souffler le feu fut remplacé par le véritable soufflet. C'est vraisemblablement à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle que s'opéra petit à petit cette substitution. Encore est-il bien probable que les deux instruments coexistèrent.

Le Louvre et le Musée de Cluny possèdent des soufflets à ailes du XVIe siècle, qui viennent à l'appui de ce qui précède, et tous les soufflets fabriqués depuis le XVIIe siècle sont à ailes, reliés par une garniture de peau. C'est de ce type qu'était le merveilleux soufflet de peau d'Espagne monté sur ébène et garni d'argent, attaché au service de la cheminée d'Anne d'Autriche, dont nous parle l'*Histoire amoureuse des Gaules*, et que Mme d'Olonne fit dérober par Moret, un de ses adorateurs.

Le XVIIIe siècle perfectionne cet appareil : le soufflet est pourvu sur une de ses ailes d'une âme ou petite soupape,

lui permettant de prendre par là l'air qu'il insufflait, au lieu de le prendre par son extrémité : c'est cette modification qui lui valut le nom de soufflet à deux vents. On le trouve mentionné sous ce nom dans le livre de Lazare Duvaux : *Vente de M. de Boulogne et fournitures à Mme de Pompadour*, qui, en l'espace de cinq années, n'en acheta pas moins de treize. Il est un autre indice de l'abondance des soufflets à cette époque, c'est l'apparition dans les rues des raccommodeurs de soufflets, peints bien souvent pas Boucher et par Bouchardon.

Au XIXe siècle, l'usage du soufflet à deux vents était général. On en trouvait à la fois dans les cuisines et dans les salons, dans les chambres et dans les boudoirs. Tous étaient d'un travail soigné, les derniers. cependant, étaient de plus petites dimensions et quelquefois fort ornés.

Nous trouvons dans la *Vie privée de la noblesse féodale*, de Viollet-le-Duc, la description d'un de ces soufflets qui nous apprend que ceux qui étaient destinés aux usages courants n'étaient pas exempts de cette richesse de décoration. Viollet-le-Duc, parlant de la visite faite à l'atelier d'Alain le Grand, célèbre forgeron, par un jeune seigneur, la lui fait raconter en ces termes : « Maître Alain, voyant que j'examinais avec attention le soufflet, nous dit : « Vous voyez là un de ces soufflets que j'emploie de préférence è tout autre, pour obtenir un courant d'air égal et continu. Il se compose de trois cellules, de façon qu'en poussant et en tirant le fond comme le fait l'apprenti, au moyen de soupapes intérieures en peau, l'air est toujours chassé par le tuyau. Je fais presque tous mes outils moi-même, et vous voyez que le conduit en métal du soufflet s'attache à la peau par une tête de bête. Soyez assuré que ce luxe n'est pas inutile : il porte les apprentis à soigner et à res-

pecter les ustensiles dont ils se servent journellement. La petite tête de bête n'ajoute rien à la bonté du soufflet, mais elle le fait durer plus longtemps, parce que les jeunes gens sont naturellement disposés à ménager les objets qui paraissent précieux par le travail; je me trouve ainsi largement dédommagé de la peine que j'ai prise à mettre de l'art dans un objet vulgaire. »

On voyait à l'Exposition universelle un soufflet remarquable qu'avait bien voulu confier M. Abel Couvreux : c'était un soufflet du XVI[e] siècle, à ailes reliées par une soupape en peau. Ces deux ailes, terminées par deux poignées formées par un Amour et que tient fermées une lanière de cuir, sont également en bois finement sculpté; le tuyau métallique est relié aux ailes par une tête de Gaulois d'un très grand caractère artistique, et rappelant celle qui se trouve sur le soufflet du XVI[e] siècle de la collection Sauvageot, que les collectionneurs ne sont pas sans avoir déjà vu. Sur les ailes, un feuillage aux contours gracieux sert de cadre à un petit Hercule.

VŒU

EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DE L'ASPECT MONUMENTAL DE LA

PLACE DE LA NATION

(ANCIENNE PLACE DU TRONE)

La *Société des Amis des Monuments parisiens*, composée d'archéologues, d'historiens, d'artistes, d'érudits, d'amateurs, d'architectes éclairés, d'amis de l'Histoire de Paris, réunie en séance, sous la présidence de *M. Charles Normand*, le mardi 8 novembre 1904 ;

Emet le vœu, pris à l'unanimité de ses membres présents, que soient conservés les monuments encore existants de l'architecte Ledoux, dont l'ensemble constituait *l'enceinte, dite des Fermiers Généraux*;

Et sollicite particulièrement des pouvoirs compétents, c'est-à-dire *M. le Préfet de la Seine* et du *Conseil municipal*, le maintien intégral des deux pavillons de la *place de la Nation*, dout l'existence est menacée.

La Société est convaincue que la *Municipalité parisienne*, responsable du patrimoine historique et artistique de la capitale, propriété de tous les citoyens, à quelques quartiers qu'ils appartiennent, voudra conserver intacte cette entrée de Ville restée si curieuse et si caractéristique, et d'empêcher qu'on la salisse.

FÉLICITATIONS

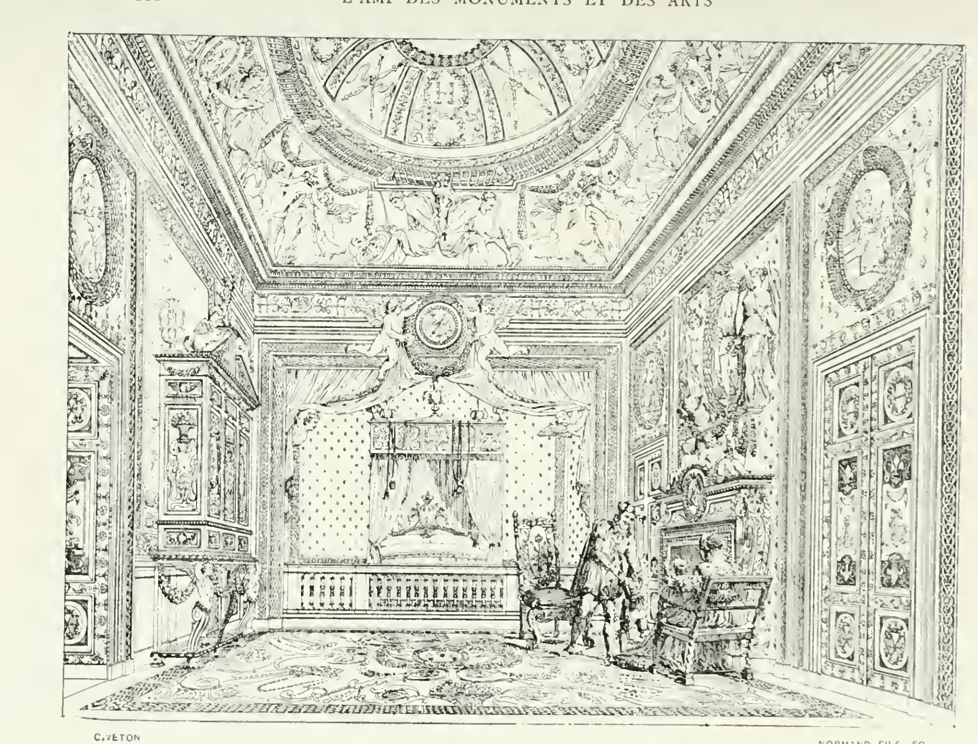
AU SUJET DE L'ACQUISITION DE BAGATELLE

ET DE LA SAUVEGARDE

DU BOIS DE BOULOGNE

A la suite de l'acquisition du domaine de *Bagatelle*, le Comité de la *Société des Amis des Monuments parisiens* a chargé à l'unanimité, son président *M. Charles Normand* de féliciter, *M. de Selves*, Préfet de la Seine, les rapporteurs, MM. *Escudier et Jousselin*, le *Conseil municipal de Paris*, l'administration de la Ville de Paris, et tous ceux qui ont contribué à la conservation de l'intégrité du *Bois de Boulogne*.

La Société est heureuse d'une acquisition qui est à la fois une des mesures somptuaires indispensables à la beauté et à la fortune de Paris, et un acte intelligent en faveur de la démocratie. Grâce à lui, les enfants des citoyens les moins fortunés disposeront donc encore d'un superbe espace libre ; le *Bois de Boulogne* demeurera la belle promenade aussi chère aux Parisiens qu'aux étrangers fortunés qui accourent dans la Ville qui doit demeurer le *Salon du Monde*.



LOUVRE. CHAMBRE A COUCHER DE HENRI IV

Restituée d'après les boiseries que l'on conserve au Louvre.

MORT

DE

HENRI-ALEXANDRE WALLON

Membre du Comité de *l'Ami des Monuments et des Arts*,
Sénateur,
Membre de l'Institut,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Paris,
Ancien Ministre de l'Instruction Publique, des Cultes
et des Beaux-Arts,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Instruction publique.

Un des plus fervents, des plus anciens et des plus éminents partisans de *l'Ami des Monuments et des Arts* vient de mourir. La disparition de cet homme si bon, si droit, si dévoué, cause, à tous les Amis des Monuments et des Arts les plus vifs regrets. Une délégation a suivi les obsèques tristement magnifiques. Que ses fils et sa grande famille veuillent bien agréer l'expression de nos condoléances. Nous publierons la biographie de notre dévoué collaborateur dont M. Charles Normand célébrait la vertu au dîner des Architectes diplômés par le Gouvernement que présidait M. Wallon. En attendant on reproduit ici les lignes écrites par M. Mézières, de l'Académie française et collègue de M. Wallon au Sénat, et qui a fort heureusement traduit, dans *Le Temps*, les pensées de tous.

C'EST UNE GRANDE FORCE QUE L'UNITÉ D'UNE CARRIÈRE. LE DOYEN D'AGE DU SÉNAT VIENT DE MOURIR ENTOURÉ DU RESPECT UNIVERSEL. AUCUNE CRITIQUE NE SE MÊLE AU CONCERT D'HOMMAGES QUI S'ADRESSENT A SA MÉMOIRE. CE N'EST PAS SEULEMENT LE PRIVILÈGE DE L'AGE QU'ON HONORAIT EN LUI.

HENRI WALLON MÉRITE DE CONSERVER UNE PLACE A PART DANS NOTRE HISTOIRE, COMME LE REPRÉSENTANT D'UN MONDE A PEU PRÈS DISPARU. ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, ANCIEN PROFESSEUR DANS LES LYCÉES DE PARIS, MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES A LA SORBONNE, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, IL AIMAIT PASSIONNÉMENT L'UNIVERSITÉ ET IL ÉTAIT EN MÊME TEMPS TRÈS ATTACHÉ A SA FOI, CATHOLIQUE CONVAINCU ET PRATIQUANT.

CETTE ALLIANCE DE SENTIMENTS PARAIT AUJOURD'HUI UNE EXCEPTION. RIEN DE PLUS COMMUN, AU CONTRAIRE, DANS L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DONT FAISAIENT PARTIE UN GRAND NOMBRE D'ECCLÉSIASTIQUES, OU L'ABBÉ NOIROT PROFESSAIT PENDANT DE LONGUES ANNÉES LA PHILOSOPHIE A LYON, OU L'ABBÉ DANIEL ET L'ABBÉ SAINSÈRE DIRIGEAIENT DES COLLÈGES. BEAUCOUP DE NOS MAITRES D'ALORS ALLIAIENT LA FOI LA PLUS VIVE A UN ATTACHEMENT PROFOND POUR LA GRANDE MAISON QUI LES ABRITAIT.

L'UNIVERSITÉ, SORTIE COMME UNE CONCEPTION PUISSANTE DU GÉNIE DE NAPOLÉON, S'ASSOUPLISSAIT AVEC LES ANNÉES, ET, DONNANT SEULE L'INSTRUCTION A TOUS LES ENFANTS DE LA FRANCE, RÉUNISSAIT PATERNELLEMENT DANS UN ASILE COMMUN TOUTES LES CONDITIONS, TOUTES LES OPINIONS, TOUTES LES CROYANCES. FILS DE GRANDS SEIGNEURS, FILS DE FINANCIERS, DE BOURGEOIS AISÉS OU DE PAUVRES DIABLES, CATHOLIQUES, PROTESTANTS, ISRAÉLITES, LIBRES PENSEURS S'Y COUDOYAIENT SANS QUE PERSONNE EUT A SE PLAINDRE DE CETTE PROMISCUITÉ. POUR LES MAITRES COMME POUR LES ÉLÈVES, LE DOMAINE DE LA CONSCIENCE RESTAIT UN DOMAINE RÉSERVÉ SUR LEQUEL NE S'ÉTENDAIT PAS LE REGARD DES VOISINS.

TELLE EST LA VRAIE RAISON POUR LAQUELLE L'UNIVERSITÉ PARUT, SOUS LE SECOND EMPIRE, LE RÉSERVOIR DU LIBÉRALISME, POURQUOI TANT DE SES MEMBRES, DEPUIS LES PLUS OBSCURS JUSQU'AUX PLUS DISTINGUÉS, S'HONORÈRENT, PAR LEUR RÉSISTANCE AU RÉGIME NOUVEAU. VIVANT DE LIBERTÉ, LA RESPECTANT ENTRE EUX, COMMENT AURAIENT-ILS ACCEPTÉ UN GOUVERNEMENT QUI LA SUPPRIMAIT? CETTE TENDANCE GÉNÉRALE DES ANCIENS UNIVERSITAIRES NOUS PERMET DE COMPLÉTER, PAR UN TRAIT CARACTÉRISTIQUE, LA PHYSIONOMIE D'HENRI WALLON. IL N'A PAS SEULEMENT AIMÉ LA FONCTION QU'IL REMPLISSAIT, SA ROBE DE PROFESSEUR ; IL A AIMÉ L'UNIVERSITÉ, LA RELIGION, LA LIBERTÉ : VOILA LES TROIS PASSIONS DE SA LONGUE EXISTENCE.

SA SCIENCE ELLE-MÊME, SI ÉTENDUE, SI SOLIDE ET SI SCRUPULEUSE, S'IMPRÈGNE INVOLONTAIREMENT DE CES TROIS SENTIMENTS. S'IL PARLE DE L'ESCLAVAGE DANS L'ANTIQUITÉ, C'EST POUR EN MONTRER L'HORREUR, POUR PLAIDER AVEC SCHŒLCHER LA CAUSE DES ESCLAVES DANS NOS COLONIES. S'IL ÉCRIT L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, C'EST POUR GLORIFIER LES PRODIGES ACCOMPLIS PAR LA FOI. S'IL REMUE LES PAGES SANGLANTES DE LA TERREUR, C'EST POUR PROTESTER CONTRE LES ABUS DE LA FORCE, POUR DÉFENDRE LES DROITS DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

CE VIEILLARD DE QUATRE-VINGT-DOUZE ANS QUI VIENT DE S'ÉTEINDRE DANS TOUTE LA PLÉNITUDE DE SES FACULTÉS NOUS LAISSÉ UN GRAND EXEMPLE : CELUI D'UNE LONGUE VIE SANS DÉFAILLANCE. DANS SA CHAIRE DE PROFESSEUR, A SON BANC DU SÉNAT, HENRI WALLON EST DEMEURÉ JUSQU'AU BOUT FIDÈLE A LUI-MÊME. L'UNITÉ DE SON EXISTENCE EST ABSOLUE. IL N'A PAS PRONONCÉ UNE PAROLE, IL N'A PAS ÉCRIT UNE LIGNE QUI NE SOIT CONFORME AU NOBLE IDÉAL QU'IL S'ÉTAIT TRACÉ DANS SA JEUNESSE, DONT SES PARENTS ET SES MAÎTRES LUI LÉGUAIENT LA TRADITION.

A. MÉZIÈRES.

UN NOUVEL ACTE DE VANDALISME

IMMINENCE DE LA DISPARITION

DE LA SILHOUETTE HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DE LA POINTE DE LA CITÉ

AU PONT-NEUF

NOTE PAR CHARLES NORMAND

Nous apprenons que la pointe de la Cité doit subir une odieuse mutilation. Si la nouvelle est vraie, on stigmatisera éternellement l'auteur ou les complices d'un tel attentat à la beauté historique de Paris.

Des conseillers, des administrateurs jaloux de la fortune d'une Ville dont ils ont charge, auraient depuis longtemps rendu intangible l'admirable perspective de la pointe de la Cité. Bien plus, sans la refaire à neuf, ils se devaient de la débarrasser des adjonctions hybrides qui la déshonorent, d'enlever les parasites. On sait combien notre grand maître Édouard Detaille s'est heureusement inspiré de ces vieux logis dans la toile magistrale qui décore magnifiquement une Salle de l'Hôtel de Ville. Et pourtant voici la triste nouvelle dont nous informe M. Souley-Darqué, professeur au Collège des Sciences sociales. Sa lettre mérite d'être reproduite textuellement. En voici la teneur :

« Monsieur,

« Permettez-moi d'appeler l'attention de la Société des Amis des Monuments parisiens sur ce fait : des affiches émanant du Ier arrond. ont été apposées place Dauphine,

annonçant la mise à exécution de la loi de 1823 sur les alignements de cette place, — ce qui signifie que les deux maisons ayant leurs façades sur le Pont-Neuf et qui sont de l'époque de Henri IV sont destinées à disparaître.

« Ce serait fâcheux au point de vue historique, l'une de ces maisons, le N° 2, est celle où naquit et vécut jusqu'à son mariage Mme Roland. Mais au point de vue artistique, ce serait désastreux.

« Ces deux maisons avec leurs belles masses carrées, de si harmonieuses proportions, font à la statue de Henri IV un encadrement sans lequel on ne la comprendrait plus, et lorsqu'on les regarde du quai du Louvre ou du quai de Conti, on les voit couronner le Pont-Neuf d'une admirable façon, ainsi que les eaux-fortes de Callot en témoignent.

« Les enlever et les remplacer par des immeubles à sept étages, ou par un square, ou par toute autre horreur moderne, serait une honte pour Paris.

« J'espère donc, Monsieur, que la Société des Amis des Monuments parisiens voudra bien entendre mon cri d'alarme. S'il y a, en effet, dans Paris des maisons d'une plus précieuse architecture, il n'en est certainement aucune dont la position contribue davantage à maintenir le caractère d'un des plus beaux endroits du monde. Du reste, la cité tout entière n'est-elle pas un joyau des temps passés qu'une ville éclairée s'efforcerait de conserver intact, au lieu de permettre à des usiniers d'y installer leurs fabriques, ainsi que cela se voit rue Chanoinesse, à l'ombre de Notre-Dame ?

« On invoque naturellement pour justifier cette dégradation de la place Dauphine une question d'utilité. La place devant les Nos 1 et 2 se resserre en un goulot un peu étroit : mais il n'y passe pas dix voitures par jour,

et pour aborder le palais la rue Harlay est plus que suffisante !

« Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« M. Souley-Darqué,

« Professeur au Collège libre des Sciences sociales. »

UNE UTILE CIRCULAIRE

POUR LA CONSERVATION DES

SITES ET MONUMENTS PITTORESQUES

PAR

M. MARUÉJOULS

Ministre des travaux publics.

On ne saurait trop louer la circulaire, fort pratique, envoyée récemment par M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, aux ingénieurs de son service. Nul doute que si l'on en fait respecter la teneur plus d'un beau site de France sera sauvegardé. Les membres de l'Ami des Monuments et des Arts *voient ainsi, une nouvelle fois, leur propagande artistique et patriotique recevoir une haute sanction. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir, grâce à l'amabilité de M. Villain, reproduire pour la première fois le texte officiel, et dans son entier, de cette circulaire inédite dont nous félicitons vivement l'auteur.*

Ici on a l'habitude de louer ou blâmer les actes, utiles ou nuisibles à la Patrie, sans jamais connaître l'opinion du parti qui en est l'auteur.

Cette circulaire ne ressort d'aucun service particulier ; elle a eu l'honneur d'être émise directement par le cabinet du Ministre, sous forme de lettre autographiée. — Charles Normand.

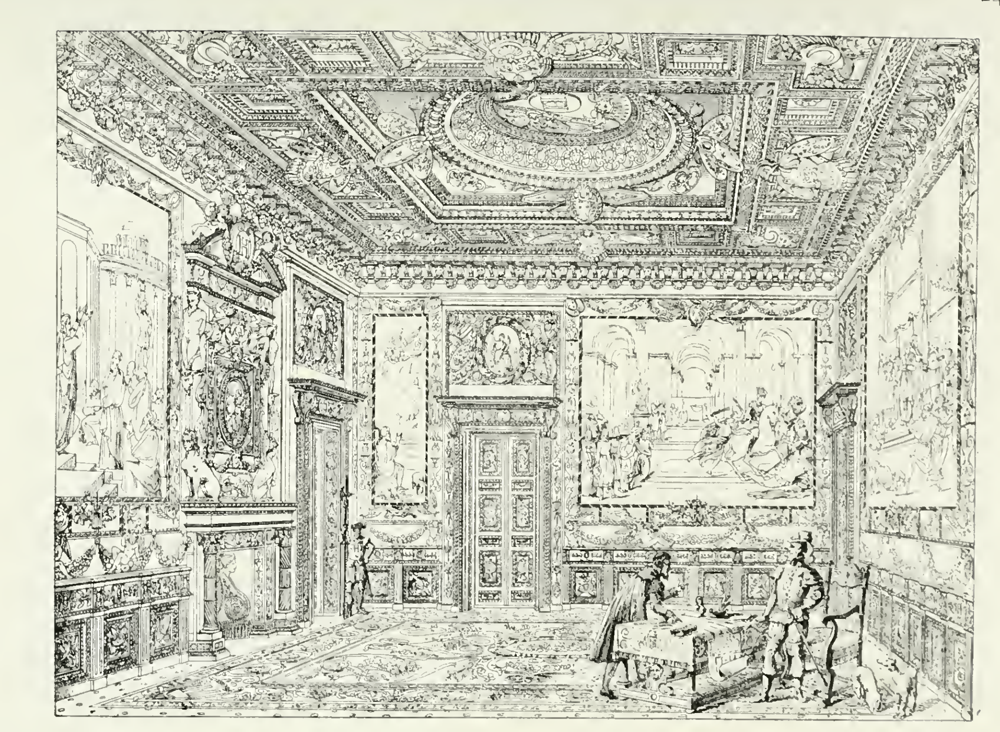
« Paris, le 23 septembre 1904.

« L'opinion publique s'est depuis longtemps préoccupée de la nécessité de protéger les sites et paysages qui forment comme le domaine artistique naturel de notre pays. Une Société s'est fondée dans ce but, il y a trois ans, sous la présidence d'un membre du Parlement, M. le député Beauquier et, tout récemment, la Société du « Touring-club de France » vient de créer un « Comité des sites et monuments pittoresques » ayant pour mission de rechercher les moyens pratiques d'assurer cette protection.

« Mon Administration, qui a souvent à s'inspirer de la pensée qui a dicté cette double initiative, doit son entier concours à ces œuvres éminemment utiles. Le Service des Ponts et Chaussées a fréquemment, et non sans bonheur, fait la preuve qu'un ouvrage judicieusement placé ou bien encadré dans un ensemble pittoresque vient ajouter une réelle beauté d'art à celle qu'a créée la nature ; il n'ignore pas d'ailleurs qu'il suffit d'un détail choquant inconsidérément placé dans un projet pour nuire à un site jusque là réputé et en compromettre à jamais l'harmonie.

« Quoi qu'il en soit, ces vérités, bien qu'élémentaires, ne perdent point à être répétées ; il importe même d'y donner une sanction pratique.

« Je vous serai obligé, en conséquence, de transmettre aux agents placés sous vos ordres les instructions nécessaires pour que dans les affaires de toute nature : Exécution de nouvelles voies de communication (routes, chemins de fer, tramways, etc.), rectifications de chemins, alignements, permissions de voirie, plantations ou ventes d'arbres, etc., etc., ils aient toujours présente à l'esprit l'obligation qui s'impose, dans l'adoption des tracés et



CIVETON NORMAND FILS, SC

LOUVRE. CHAMBRE DE PARADE DE HENRI II

Restituée d'aprés les boiseries que l'on conserve au Louvre

l'exécution des travaux, de respecter les beautés naturelles et, dans la mesure du possible, d'en augmenter l'intérêt.

« Les projets devront d'ailleurs contenir toutes les indications propres à appeler spécialement l'attention de l'autorité supérieure sur les conséquences fâcheuses ou heureuses qu'ils pourraient présenter au point de vue dont il s'agit.

« Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire ; je vous adresse un nombre d'exemplaires suffisant pour le personnel placé sous vos ordres.

« E. Maruéjouls. »

LES NOMS NOUVEAUX DE RUES DE PARIS D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816,

Décrète :

Article premier. — Sont approuvés les arrêtés, en date des 5 avril et 11 mai 1904, par lesquels le préfet de la Seine a attribué à des voies publiques de la Ville de Paris les dénominations de : Agent-Bailly, Asseline, Georges-Bizet, Frères-Périer, Adolphe-Mille, Sauval, Adolphe-Jullien,

Jules-Cousin, de Luynes, Emilio-Castelar, Charles-Beaudelaire, Théophile-Roussel, Antoine-Vollon, Charles-Cazin, Vasco-de-Gama, François-Ponsard, Eugène-Manuel, Francisque-Sarcey, Antoine-Arnauld, Charles-Gerhard, Alexandre-Parodi, Legouvé, Auguste-Laurent, Émile-Gilbert, Hippolyte-Maindron, Gutenberg, Erckmann-Chatrian et Clémence-Royer.

Art. 2. — Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à la Bégude-de-Mazenc, le 2 septembre 1904.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,

E. COMBES.

Le Préfet de la Seine,

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre II, art. 3, § 1er);

Vu les lois des 18 juillet 1837 (art. 10) et 24 juillet 1867 (art. 17);

Vu l'ordonnance royale du 10 juillet 1816;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Paris, en date des 10 juillet et 4 novembre 1903, portant modification ou attribution de noms à des voies de Paris,

Arrête :

Article premier. — Les délibérations susvisées sont approuvées.

En conséquence, sont modifiées ainsi qu'il suit les dénominations des voies ci-après désignées, savoir :

9e arrondissement. — Le passage Rodier prendra le nom de : rue de l'Agent-Bailly.

14e arrondissement. — La rue Sainte-Alice prendra le nom de : Asseline.

16e arrondissement. — 1° La rue Bizet prendra le nom de : Georges-Bizet.

2° La rue Villebois-Mareuil, ouverte sur l'emplacement de la pompe à feu de Chaillot, prendra le nom : des Frères-Périer.

19e arrondissement. — L'impasse du Dépositoir prendra le nom de : Adolphe-Mille.

20e arrondissement. — Le sentier des Bua prendra le nom de : Clémence-Royer.

Art. 2. — Sont fixées ainsi qu'il suit les dénominations des vois nouvelles ci-dessous désignées :

1er arrondissement. — 1° Voie d'accès Sud à la Bourse du commerce, comprise entre la rue Berger et la rue de Viarmes : rue Sauval.

2° Voie d'accès Ouest, comprise entre la rue de Viarmes et la rue du Louvre : rue Adolphe-Jullien.

4e arrondissement. — Voie à ouvrir sur l'emplacement de l'ancienne caserne du Petit-Musc, entre le boulevard Henri-IV et la rue du Petit-Musc : rue Jules-Cousin.

7e arrondissement. — Voie nouvelle ouverte entre le boulevard Saint-Germain, 201, et le boulevard Raspail : rue de Luynes.

12e arrondissemeut. — 1° Voie à ouvrir sur l'emplacement de l'hôpital Trousseau, entre les rues Traversière, de Charenton, 87, et de Cotte 11 : rue Emilio-Castelar.

2° Voie à ouvrir sur le même emplacement, entre une autre voie à ouvrir dénommée rue de Prague et la rue du Faubourg-Saint-Antoine, 118 présumé : rue Charles-Beaudelaire.

3° Voie à ouvrir entre la rue de Prague précitée et la rue de Cotte, 17-19 : rue Théophile-Roussel.

4° Voie à ouvrir entre la rue Théophile-Roussel précitée et la rue du Faubourg-Saint-Antoine : rue Antoine-Vollon.

15e arrondissement. — 1° Voie nouvelle ouverte entre la rue du Château et la rue du Cotentin : rue Charles-Cazin.

2° Voie nouvelle ouverte entre l'avenue Félix-Faure, 119-121, et la rue Lecourbe, 346-348 : rue Vasco-de-Gama.

16e arrondissement. — 1° Voie nouvelle ouverte sur la chaussée de la Muette et la rue Gustave-Nadaud : rue François-Ponsard.

2° Voie nouvelle A commençant rue Claude-Chahu, 7-9, et finissant en impasse : rue Eugène-Manuel.

3° Voie nouvelle B commençant rue de la Tour, 25, et finissant à la rue A précitée : rue Francisque-Sarcey.

4° Voie nouvelle ouverte entre la rue Davioud (angle rue Mozart) et la rue du Lycée-Molière : rue Antoine-Arnauld.

17e arrondissement. — Voie en impasse située rue Gustave-Doré, 3 : rue Charles-Gerhardt.

Art. 3. — Le présent arrêté ne sera exécutoire qu'après avoir été approuvé par décret de M. le Président de la République.

Art. 4. — Le directeur administratif des Travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera, après approbation, inséré au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de la Seine.

Fait à Paris, le 5 avril 1904.

Le Préfet de la Seine,

J. DE SELVES.

Le Préfet de la Seine,

Vu l'arrêté, en date du 5 avril 1904, qui a modifié les dénominations de diverses voies de Paris et notamment attribué le nom de Clémence Royer au sentier des Bua, situé dans le 20e arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 26 mars 1904, portant qu'il y a lieu de donner le nom de : « rue de la Dhuis » au sentier susdésigné ;

Vu l'arrêté, en date de ce jour, approuvant ladite délibération ;

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre XI, art. 3, § 1er) ;

Vu les lois des 18 juillet 1837 (art. 10) et 24 juillet 1867 (art. 17),

Arrête :

Article premier. — L'arrêté susvisé, en date du 5 avril 1904, est rapporté en ce qui concerne l'attribution du nom de Clémence Royer au sentier des Bua (20e arrondissement).

Art. 2. — En conséquence, ledit sentier prendra le nom de : rue de la Dhuis.

Art. 3. — Le directeur administratif des Travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de la Seine.

Fait à Paris, le 11 mai 1904.

Le Préfet de la Seine,

J. de Selves.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*

GUSTAVE PESSARD : Nouveau Dictionnaire historique de Paris. Avec une préface de Charles Normand, président et fondateur de la Société des Amis des Monuments parisiens. Bel in-8. Rey, éditeur, 8, boulevard des Italiens.

Nous nous occuperons ultérieurement de cet intéressant ouvrage.

GASTON SCHÉFER : Chardin. In-8 carré, 128 p., 24 gr. Paris, Laurens.

CAMILLE MAUCLAIR : Fragonard. In-8 carré, 128 p., 24 gr. Paris, Laurens.

MAURICE TOURNEUX : La Tour. In-8 carré, 128 p., 24 gr. Paris, Laurens.

M. Maurice Tourneux résume, avec sa conscience habituelle, les ouvrages écrits sur ce maître illustre. Il met en garde le lecteur contre les appréciations hâtives, tels que celles des *Pastels* de M. H. Lapauze : « la critique indépendante, écrit M. Tourneux, a dû formuler de nombreuses réserves sur les erreurs et les inadvertances du commentaire » qui accompagne les planches de cet album. M. Tourneux s'appuie sur des documents sérieux et apporte sa part de contributions originales. Il résume l'état de nos connaissances sur la famille du peintre, sur ses relations avec la cour de Louis XV, et analyse l'œuvre de La Tour. Les longues investigations, les patientes recherches de l'auteur fournissent la matière d'un livre d'une lecture aimable; et l'on lit avec passion l'histoire du fameux enfant de Saint-Quentin, des fondations d'établissements de bienfaisance qu'il y créa, et des prix qu'il institua à l'Académie royale des Beaux-Arts.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES. 23e année, 3e série, nº 12, 4e trimestre 1904. Gap, 1904.

AUG. ROBIN : La Terre, ses aspects, sa structure, son évolution. Un vol. in-4, 340 p. Nombreuses planches et cartes. Paris, Larousse.

Cet ouvrage fera plaisir aux amis des sites pittoresques que nous avons souvent cherché ici à défendre et à faire connaître. Dans un chapitre spécial, M. Robin étudie et représente les habitations et édifices souterrains. L'auteur présente des vues magnifiques et très nombreuses, que, selon sa coutume, la librairie Larousse a fait reproduire de façon superbe. M. Robin nous explique les raisons d'être de ces belles formes, que les artistes aiment, et dont ils veulent la sauvegarde. On peut espérer que l'auteur y aura contribué en vulgarisant la connaissance de tous ces endroits charmants ou sauvages, fertiles ou dénudés, tous d'une beauté captivante : grâce à M. Robin, la géologie devient du plus haut intérêt pour tous.

L. AUGÉ DE LASSUS : La vie au Palais-Royal. In-8, 191 p., 3 pl. Paris, Daragon, 1904.

M. Augé de Lassus rapporte dans cet ouvrage le récit des mille événements survenus au Palais-Royal. L'auteur les raconte avec ce charme que connaissent bien les Amis des Monuments parisiens, qui ont été les premiers à entendre les conférences de notre ami M. Augé de Lassus ; il nous entretient des jours tragiques et des heures joyeuses, du trône et du comptoir, des reines et des limonadières, du Tapis vert, du 113, de la grandeur et de la décadence du Palais-Royal. Magnifique édifice qu'on ne saurait toucher sans honte, et qui est digne de tous les respects. C. N.

HIPPOLYTE BAZIN : Les monuments de Paris. Souvenirs de vingt siècles. *Préface d'André Theuriet, de l'Académie française.* Paris, Delagrave. In-4, 287 p., avec gr.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. Tome XXIII, 2e Bulletin. Alençon.

BESNARD : L'église de Corneilles-en-Parisis. Paris, 1904, p. in-4, 49 p., avec gr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



École de Bérain.

SOUVENIR DE LA PROMENADE

DU SEPTIÈME DESSOUS AUX SEIZE ÉTAGES DE L'OPÉRA

Dans les bureaux du distingué architecte de l'Opéra, Cassien Bernard, où s'étaient réunis les *Amis*, Charles Normand exposa l'histoire inédite du quartier de l'Opéra, à partir de l'époque quaternaire ; puis il conta, de façon neuve, le récit des déambulations de l'Académie nationale de musique [1], et conférencia sur la scène, dans les foyers.

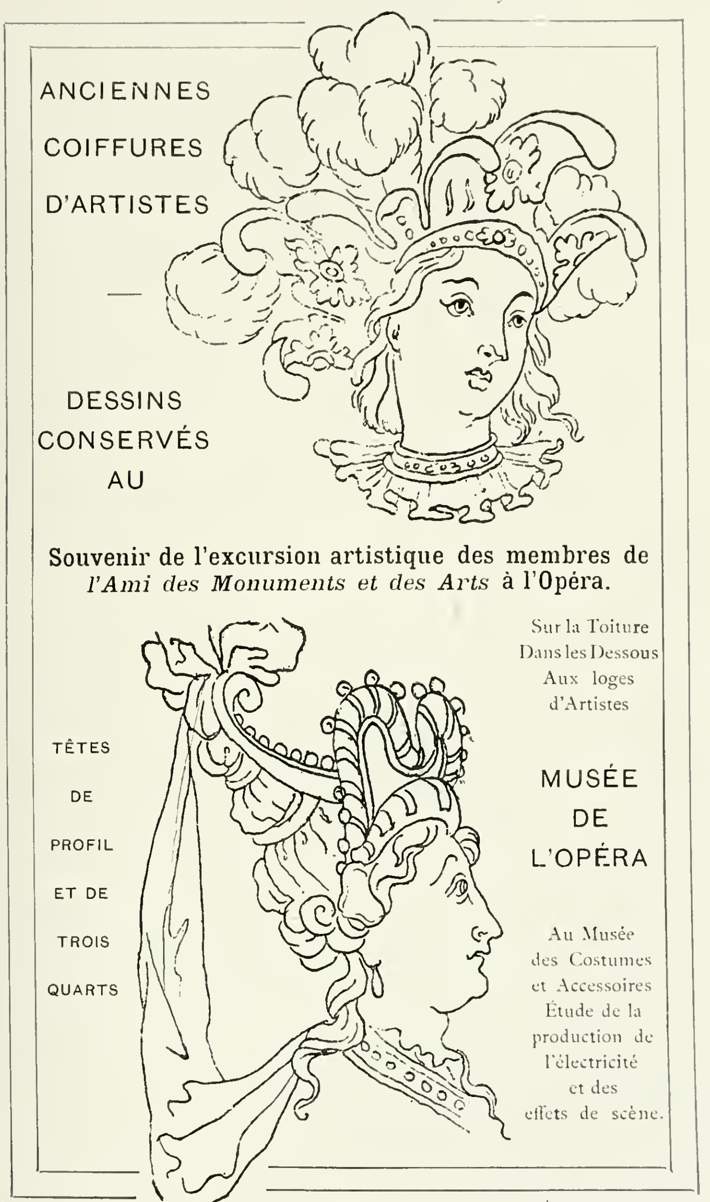
Fort aimablement, et par une faveur unique, Gaillard et Simonnot, directeur et administrateur de l'Opéra, avaient mis leur personnel à la disposition des membres de *l'Ami des Monuments et des Arts, parisiens et français.*

Ces privilégiés ne furent point condamnés, comme des imitateurs plus tard venus, à demeurer dans le foyer public. Au contraire, les *Amis* purent examiner les particularités de la SCÈNE, où Mlle Dereims répéta l'air de *l'Africaine*, sous la baguette magique de M. Vidal. Des dames, sollicitées de faire la manœuvre du rideau de sûreté, s'acquittent de leur tâche imprévue avec une aisance charmante. Puis la caravane pérégrina au célèbre FOYER DE LA DANSE, où Charles Normand, au nom de la société élégante, artiste et lettrée qu'il préside, félicita Mlle Rosita Mauri, la célèbre artiste, dont les élèves exécutaient des « battus » et des « croisés ».

Puis on descendit sous la scène, tout en regrettant non sans tristesse que dans cette seconde visite les *Amis* ne soient plus conduits comme dans le première par l'illustre créateur du célèbre édifice, Charles Garnier, le prédécesseur de Charles Normand à la présidence de l'œuvre. Morts

1. Ces communications ont été partiellement reproduites dans le tome XVI de *l'Ami des Monuments et des Arts* (p. 42).

De l'Album des « Menus Plaisirs du Roy »



École de Bérain.

aussi Bertrand, le directeur aimé, et Nuitter, le conservateur du Musée de l'Opéra. Avec un art charmant, Cassien Bernard et François dirigent la course au travers d'inextricables et multiples couloirs, tambours, cordages et menus escaliers. On est émerveillé. Paul Schuhler, l'ingénieur de l'aimable Compagnie Edison, qui s'est mise en frais d'éclairage pour les *Amis*, captive tout le monde par ses commentaires sur les fameux « JEUX D'ORGUE ».

M. Charles Normand conduit les *Amis* jusque dans les fondations, et y montre la RIVIÈRE DE L'OPÉRA, dont il décrit sommairement le cours (t. XVI, p. 46). Puis on gravit, à la lumière du falot, un par un, l'escalier qui conduit aux dessus de la scène : c'est une forêt de mâts, de cordages, de treuils, avec l'imprévu des magnifiques décors, avec des ponts à jour qui semblent placés au-dessus d'un précipice. Tous s'extasient; puis dans une course folle envahissent tous les recoins du gigantesque édifice qui leur est livré : voici le Musée-Bibliothèque, dont le directeur Malherbe fait les honneurs avec une érudition aussi profonde qu'aimable; il présente les précieuses partitions autographes ou souvenirs de Lulli, de Rameau, de Gluck, de bien d'autres, des dessins superbes, des livres sans prix, des modèles de costumes. A côté est la SALLE DES MAQUETTES en relief, dont l'aspect est d'une vérité saisissante.

Enfin nous voici sur l'immense toiture, d'une majesté extraordinaire, et mesurant un hectare et demi. Quel spectacle! Une Ville immense, une perspective sans limite, des millions de logis ou d'édifices grandioses, perdus dans les pénombres de la nuit tombante. D'instant en instant quelque feu nouveau scintille à son tour : spectacle inoubliable auquel préside la statue du superbe Apollon, dieu de la lumière et de l'harmonie.



MODÈLE EN RELIEF, INÉDIT, DE
LA PLUS ANCIENNE
CONSTRUCTION ASIATIQUE
VILLA ROYALE CHALDÉENNE

PAR

LÉON HEUZEY

De l'Institut.

Il y a quelques années notre collègue M. Heuzey faisait une communication du plus haut intérêt, devant ses confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Heuzey exposait le résultat des fouilles de M. de Sarzec, relaté dans la Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale.

M. Heuzey y parlait de la plus ancienne construction asiatique. Un modèle en relief exécuté par M. H. de Sevelinges, architecte alors attaché à la mission, en montre la structure; grâce à l'obligeance de l'éminent érudit il nous est possible d'en donner aujourd'hui l'image inédite.

A construction représentée par le modèle en relief, reproduit ici, fut découvert à 3 m 35 au-dessous d'une autre construction datant du règne d'Our-Nina, et dont le sol était déjà à 5 m 83 au-dessous de celui du tell. Le modèle représente un édifice en brique remontant à l'an quatre mille environ avant notre ère, sorte de magasin sacré, de trésor ou de grenier d'abondance. (*Voyez les pages 264 et 265.*)

On y découvrit divers objets aux points marqués sur notre plan.

Le monument comportait une salle T; devant sa porte se dressait une stèle **3** dont la base, qui seule subsistait, était ornée de six personnages, dont trois guerriers, au costume des plus archaïques; chacun d'eux poussait devant lui un captif tout nu. A côté, dans le pavage en grandes dalles de gypse rectangulaires, on avait tracé huit lignes rayonnantes formant étoile; au-dessous de ce point on découvrit des statuettes de cuivre représentant des femmes à mi-corps; leur base se terminait en pointes de clous qu'on piquait dans la brique crue, sur le tracé de cercles concentriques, en rond, comme on le fait des asperges d'une botte. On a reconnu dans ces images des *figurines, dites de fondation* : la chevelure est ondulée de stries horizontales, les yeux sont travaillés en boulettes comme dans les terres cuites primitives; les mains sont jointes sur la poitrine. A côté de ces figurines se dressait un pilier cruciforme en briques I.

Derrière la salle T on a trouvé un étroit réduit, disposé à la façon de l'opisthodome des monuments grecs, mais situé à un niveau beaucoup plus élevé que la salle principale.

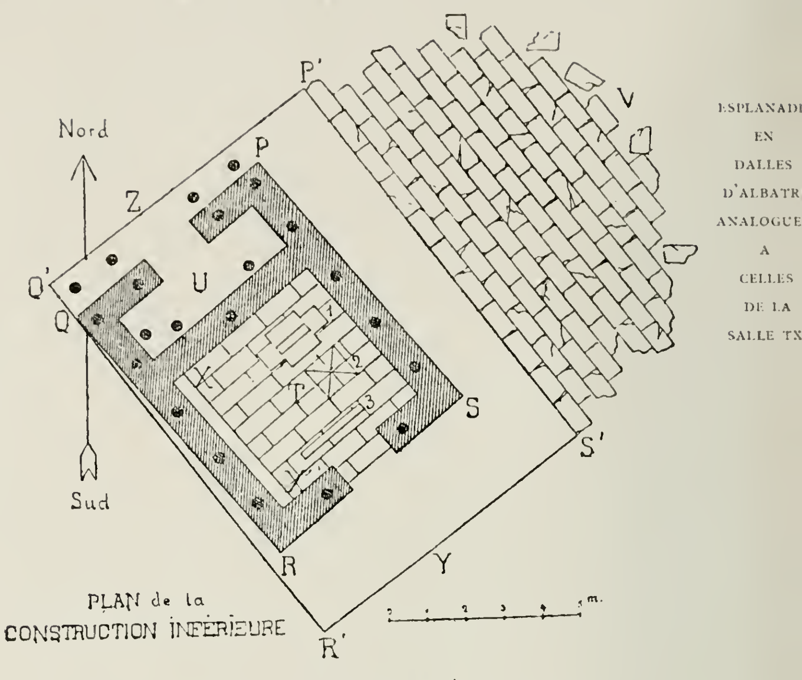
On attirera l'attention sur les curieux points noirs qu'on

aperçoit dans l'épaisseur des murs du modèle en relief : ils représentent des trous circulaires, dont le diamètre varie de quinze à trente centimètres, et qui forment l'orifice de curieuses cavités, creusées, en forme de jarres profondes de quatre-vingt centimètres, dans la brique cuite.

Quelle pouvait être la destination de ces trous? On a proposé diverses explications. On voudrait connaître l'avis des lecteurs de *l'Ami des Monuments et des Arts*, parmi lesquels on compte tant d'architectes éminents et d'érudits réputés.

(*Voyez les gravures des pages 264 et 265.*)





VOIR LA GRAVURE DU MODÈLE

LA PLUS ANCIENNE CONSTRUCTION ASIATIQUE

COMMUNICATION DE HEUZEY, MEMBRE DE L'INSTITUT

CONSTRUCTION ÉTABLIE EN CHALDÉE SOUS UN BATIMENT DATANT DU RÈGNE D'OUR-NINA, VERS 4000 AVANT J.-C.

1 PILIER cruciforme en briques ($1^m \times 1^m 05$).

2 ÉTOILE à huit rayons faite de diagonales tracées sur quatre dalles rectangulaires; au-dessous on trouva des statuettes de cuivre destinées à préserver la construction.

3 Partie inférieure d'une **GRANDE STÈLE** en pierre, large de 2 mètres où sont sculptées six figures.

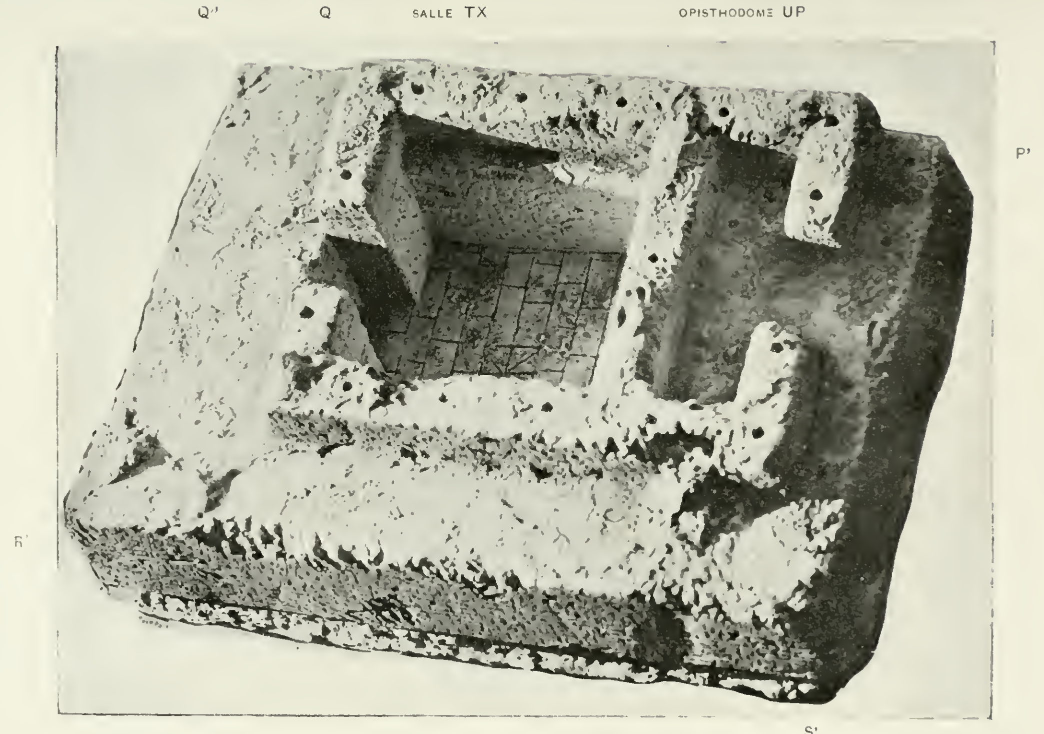
TX **GRANDE SALLE** avec pavage en grandes dalles de gypse.

U **ÉTROIT RÉDUIT** ou opisthodome.

XX' **MUR SUD-OUEST**, doublé d'un second mur en briques.

QR **CACHETTES** en forme de vases.

Q'P'S'R' **MASSIFS DE MAÇONNERIE** encastrant la construction QPRS, mais présentant une orientation différente.



LA PLUS ANCIENNE CONSTRUCTION ASIATIQUE : ENVIRON QUATRE MILLE ANS AVANT J.-C.

VUE D'ÉTAT ACTUEL — COMPAREZ AU PLAN

PHOTOGRAVURE INÉDITE DU MODÈLE EN PLATRE COMMUNIQUÉ PAR HEUZEY MEMBRE DE L'INSTITUT

LES NOMS NOUVEAUX
DES
RUES DE PARIS
D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

(*Suite*. Voyez t. XVIII, p. 250-254.)

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Le Préfet de la Seine,

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre XI, art. 3, § 1er);

Vu les lois du 18 juillet 1837 (art. 10) et 24 juillet 1867 (art. 17);

Vu l'ordonnance royale du 10 juillet 1816;

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 10 juillet 1903, portant modification ou attribution de noms à des voies de Paris, ladite délibération approuvée par arrêté du 5 avril 1904,

Arrête :

Article premier. — La voie d'accès Nord à la Bourse du commerce (1er arrondissement), comprise entre la rue de Viarmes et la rue Coquillière, prendra le nom de : rue Clémence-Royer.

Art. 2. — Le présent arrêté ne sera exécutoire qu'après avoir été approuvé par décret de M. le Président de la République.

Art. 3. — Le directeur administratif des Travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

inséré, après approbation, au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de la Seine.

Fait à Paris, le 11 mai 1904.

Le Préfet de la Seine,
J. DE SELVES.

Le Préfet de la Seine,

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre XI, art. 3, § 1er);

Vu les lois des 18 juillet 1837 (art. 10) et 24 juillet 1867 (art. 17);

Vu l'ordonnance royale du 10 juillet 1816 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 26 mars 1904, portant modification ou attribution de noms à des voies de Paris ;

Vu l'arrêté en date de ce jour approuvant ladite délibération,

Arrête :

Article premier. — Sont modifiées ainsi qu'il suit les dénominations des voies ci-après désignées, savoir :

10e arrondissement. — 1° La rue du Canal-Saint-Martin prendra le nom de : rue Alexandre-Parodi ;

2° L'impasse de Lancry prendra le nom de : rue Legouvé.

11e arrondissement. — La rue des Murs-de-la-Roquette prendra le nom de : rue Auguste-Laurent.

12e arrondissement. — La rue du Dauphiné prendra le nom de : rue Émile-Gilbert.

14e arrondissement. — La rue Sainte-Eugénie prendra le nom de : rue Hippolyte-Maindron.

15e arrondissement. — La rue Virginie prendra le nom de : rue Gutenberg.

18e arrondissement. — La rue Richomme (partie comprise entre le nº 11 et la rue Polonceau) prendra le nom de : rue Erckmann-Chatrian.

Art. 2. — Le présent arrêté ne sera exécuté qu'après avoir été approuvé par décret de M. le Président de la République.

Art. 3. — Le directeur administratif des Travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré, après approbation, au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de la Seine.

Fait à Paris, le 11 mai 1904.

Le Préfet de la Seine,
J. DE SELVES.

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes;

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816,

Décrète :

Article premier. — Est approuvé l'arrêté, en date du 11 août 1904, par lequel le préfet de la Seine a attribué à une voie publique de la Ville de Paris la dénomination de : Dutuit.

Art. 2. — Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à la Bégude-de-Mazenc, le 2 septembre 1904.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,
E. COMBES.

Le Préfet de la Seine,

Vu la délibération, en date du 17 juin 1904, par laquelle le Conseil municipal de Paris a attribué le nom de Dutuit à une voie non dénommée, comprise entre la place de la Concorde (angle du Cours-la-Reine) et le Petit-Palais, et longeant le Jardin-de-Paris et le pavillon Ledoyen, aux Champs-Élysées ;

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre XI, art. 3, § 1er);

Vu les lois des 18 juillet 1837 (art. 10) et 24 juillet 1867 (art. 17);

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816,

Arrête :

Article premier. — La délibération susvisée est approuvée.

En conséquence, la voie qui est comprise entre la place de la Concorde (angle du Cours-la-Reine) et le Petit-Palais, et qui longe le Jardin-de-Paris et le pavillon Ledoyen, aux Champs-Élysées, prendra le nom de : avenue Dutuit.

Art. 2. — Le présent arrêté ne sera exécutoire qu'après avoir été approuvé par décret de M. le Président de la République.

Art. 3. — Le directeur administratif des Travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré, après approbation, au *Recueil des actes administratifs* de la préfecture de la Seine.

Fait à Paris, le 11 août 1904.

Le Préfet de la Seine,

J. DE SELVES.

Les Amis des Monuments Florentins ou de Firenze Antica.

(Voyez t. XVIII, p. 192.)



A Société fondée à Florence pour la conservation des monuments de la ville continue courageusement la réalisation de son programme sur le modèle de sa sœur aînée, la Société des Amis des Monuments parisiens, fondée sur l'initiative de M. Charles Normand, un peu partout imitée. A Paris, comme en Italie, mêmes plaintes et mêmes souhaits, ainsi qu'en témoigne la lecture des procès-verbaux des séances ; elles sont présidées par le prince Corsini, sénateur du Royaume, qui offre à la Société la gracieuse hospitalité de son palais Corsini.

On a étudié dans ces séances le plan nouveau de la partie centrale de Florence, de l'accès au « Ponte Vecchio » et du quartier de l' « Oltrarno ». La Société fut représentée dans le jury du concours dont les lauréats furent deux de ses membres, MM. Carocci et Castelluci.

Les amis de *Firenze antica* se sont préoccupés de la restauration de la « casa Canacci », et, à la demande de M. Galardi du palais « dell' Arte della Lana ». Le Président a fixé, non sans raison, l'attention sur la « case degle Alighieri » et fait formuler un vœu en faveur de la conservation du caractère antique du « Ponte vecchio ». M. Carocci, Del Badia Pampaloni, Pozzolini, Bellandi, Uzielli, Matini, Salari, Corazzini, enfin le vice-président, M. Serristori, l'un des membres les plus actifs de l'œuvre, et député de Florence, se sont passionnés pour cet important pro-

blème. Puis le Président a signalé un vœu relatif à l'ancien couvent de San-Croce.

A une autre réunion, l'assistance eut la bonne fortune de compter parmi ses membres notre très distingué compatriote, M. Gerspach, bien connu par ses beaux travaux ; il a, on le sait, pris sa retraite à Florence. On s'y est occupé de la loge du palais de la « Via San-Gallo », consacré à l'usage de diverses administrations publiques.

On ajoute que l' « Ufficio regionale per Monumenti » devra naturellement surveiller les travaux.

M. del Lungo attire l'attention sur un petit cimetière, sur la sépulture de Pic de la Mirandole, et M. Carocci sur les travaux de « San-Marco » où l'on a découvert une belle fresque qu'on peut attribuer à « Pietro Cavallini ».

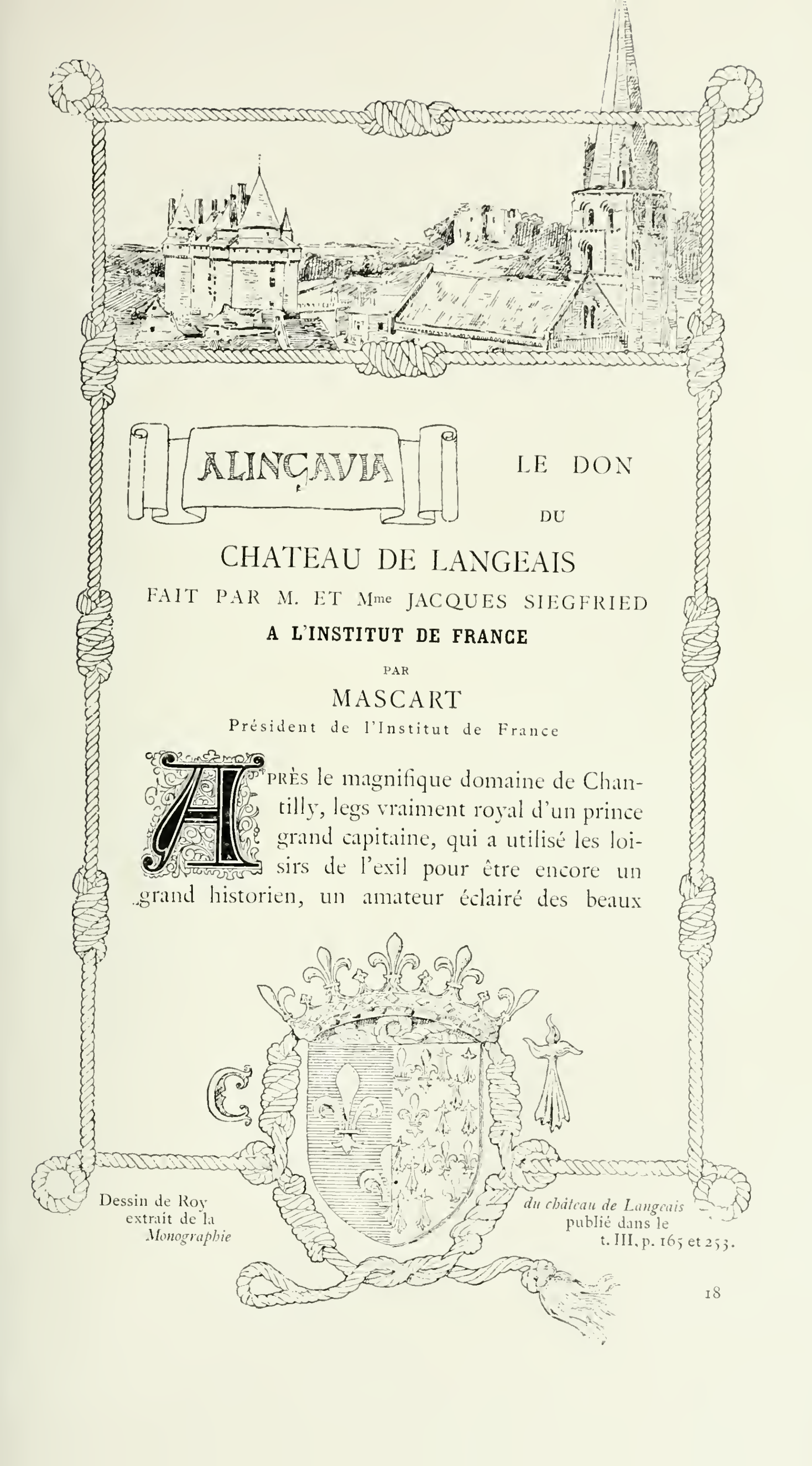
Un *referendum* fut proposé par le prosyndic de Florence au sujet du placement d'une copie du *David*, de Michel-Ange, en la place où se trouvait l'original. M. Serristori fait diverses observations et M. « Corsini principe Tommaso » a observé qu'il s'agit de rendre à la « Piazza della Signoria » son primitif aspect. MM. Rosadi, d'Andrade, Del Lungo participèrent aussi à cette discussion. M. Corazzini s'éleva contre la manie des changements de noms de rues anciens ; ainsi la rue « de' Cardinali » est devenue la rue « de' Medici » ; la « via della Nave » se nomme à présent « via de' Tosinghi », etc. Sur la proposition de MM. Rosadi et Del Badia, l'association pour la défense « di Firenze antica » vote qu'on ne devra plus, dans l'avenir, changer les anciens noms des rues de Florence. M. Ristori dit à juste titre que la mesure doit s'appliquer non seulement aux rues du centre de la ville, mais encore à celles des faubourgs. Ainsi que nous le demandons à Paris, les hommes compétents veulent qu'à Florence on rétablisse

les noms primitifs, et qu'on donne aux rues nouvelles les noms des célébrités de leur temps.

Les conseillers de la Société sont MM. Biagi, Carocci, Castelluci, Corazzini, Pozzolini, Villari ; les secrétaires, MM. Amerighi, Lusini.

Le bulletin n° 4 renferme une étude de M. Guido Carocci sur l'origine du nom des rues de Florence (p. 23-33). M. Corrado Ricci a publié un article intitulé « Nuove *iperboli* e nuovi acquisti », et M. C. de Fabriczy a écrit sur « Il palazzo nuovo della Paste guelfa ». Enfin M. Jodocco del Badia raconte l'histoire de la corporation des drapiers et de leur loggia, à Florence.

Les Amis des Monuments de Florence font, on le voit, la même et utile besogne que ceux de Paris et des localités où cette utile institution a été imitée. Félicitons donc nos amis ou partisans qui rendent de si grands services à l'art, à l'histoire et à leur pays. Qu'honneur soit donc rendu à tous les membres de cette utile Société et, en particulier, à son président M. le prince Corsini, et à son vice-président M. Serristori, sénateur et député de Florence. Nos bons vœux les accompagnent. — CHARLES NORMAND.



LE DON DU CHATEAU DE LANGEAIS FAIT PAR M. ET Mme JACQUES SIEGFRIED A L'INSTITUT DE FRANCE

PAR

MASCART

Président de l'Institut de France

Après le magnifique domaine de Chantilly, legs vraiment royal d'un prince grand capitaine, qui a utilisé les loisirs de l'exil pour être encore un grand historien, un amateur éclairé des beaux

Dessin de Roy extrait de la *Monographie* *du château de Langeais* publié dans le t. III, p. 165 et 253.

livres et des œuvres d'art, le château de Langeais est venu s'ajouter cette année aux propriétés de l'Institut de France.

Qu'un homme favorisé de la fortune ait la fantaisie d'acquérir un château historique, d'y faire des réparations judicieuses, non pour le défigurer au goût du jour, mais pour le rétablir dans tout l'éclat de son ancien état, de le garnir de meubles authentiques ou copiés sur les meilleurs modèles, d'y joindre en même temps des objets d'art appropriés, de manière à reproduire aussi fidèlement que possible la physionomie d'une époque; sans être absolument inédite, la réalisation d'un tel programme exige sans doute des ressources importantes, elle demande un goût sévère et éclairé. L'œuvre terminée, le propriétaire peut s'inquiéter de savoir ce que l'avenir lui réserve et si, plus tard, passant de mains en mains, elle ne deviendra pas la proie d'un vandale qui laissera tomber les murs en ruine et dispersera au vent des enchères les objets intéressants ou précieux réunis à grand'peine.

Ce propriétaire, qui a orné son existence par une restauration intelligente, se préoccupe alors d'en assurer la conservation et cherche à quelle institution durable il pourrait la confier après lui. Telle est la pensée qui a inspiré M. et Mme Jacques Siegfried pour offrir à l'Institut le château de Langeais, n'en gardant que l'usufruit, avec l'obligation d'assurer les ressources nécessaires pour l'entretien ultérieur.

Le château de Langeais, dont nos arrière-neveux académiques auront un jour la jouissance, est situé sur un coteau triangulaire baigné au sud par la Loire, au nord et à l'est par le ruisseau de la Roumer. C'est une position stratégique, qui domine les routes de Tours à Angers, par terre et par eau, et qui était naturellement indiquée comme poste militaire.

Quelques indices montrent que les Romains s'y étaient déjà établis. Un donjon, dont il reste des ruines imposantes, y fut élevé en 984 par Foulques Nerra, le Faucon Noir, dont le nom dit ses qualités de grand batailleur. Après des fortunes diverses et des sièges successifs, suivis de destructions et de restaurations, changeant souvent de maîtres, parmi lesquels on trouve Richard Cœur de Lion, le donjon de Foulques Nerra rentra dans le domaine de la couronne, sans doute bien transformé, sous le règne de saint Louis, et finit par être délabré.

Au milieu du xv[e] siècle, une ordonnance de Charles VII autorisa les officiers de judicature à s'assembler à Langeais pour rédiger les coutumes, styles et usages de Touraine, afin, dit-elle, « d'abréger les procès et charges des subjez ». Il y fut longuement besogné, sous la présidence du commissaire du roy, sans que l'accord parût facile entre les privilèges traditionnels du clergé et de la noblesse et les réclamations du tiers état, autrement dit des bourgeois et des manants.

Peu de temps après, le château fort actuel fut élevé par Louis XI, au voisinage du donjon primitif et plus près de la Loire, pour constituer un rempart contre les attaques venues de l'ouest. Il est assez curieux que la dernière forteresse du Moyen Age ait été construite par le souverain le plus résolu à défendre les droits de la couronne et à détruire les refuges fortifiés des grands, qui mutipliaient les guerres locales et s'insurgeaient contre son autorité royale.

Si les pierres pouvaient parler, celles de Langeais seraient ainsi en mesure de raconter une grande partie de notre histoire, depuis les origines et les périodes de chevalerie jusqu'à la constitution définitive de la France.

Le château de Langeais se compose de deux corps de

bâtiments en retour d'équerre, bordant deux côtés de la cour à laquelle on accède par une porte à pont-levis flanquée de grosses tours. Un superbe chemin de ronde, garni de mâchecoulis, se déroule sur une longueur de 130 mètres. Le plan primitif ne paraît pas avoir été entièrement réalisé, mais l'ensemble constitue un beau modèle d'architecture militaire.

Au surplus, ces grands travaux de défense n'eurent pas d'objet et le château consacra pour ainsi dire son inutilité en servant de théâtre à l'une des cérémonies les plus importantes pour l'avenir de notre pays, le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne en décembre 1491.

Cette charmante duchesse, qui a laissé un souvenir légendaire par sa grâce, sa bonté, son intelligence, ses talents personnels et la protection qu'elle a exercée sur les arts, apportait en dot le duché de Bretagne, un des plus beaux fleurons de la couronne de France. Elle eut la singulière destinée d'être, par traité, une épouse de rois successifs; elle n'en fit heureusement que deux fois l'expérience.

Le château passa ensuite en différentes mains, tantôt cédé, tantôt repris par la couronne, puis dévalisé et livré aux acquéreurs pour aboutir finalement à l'Institut.

Après les heureuses restaurations qu'il a reçues, le château de Langeais représente bien une noble demeure du XVe siècle, avec ses murs épais, les bancs de pierre dans les embrasures des fenêtres à meneaux, les hautes cheminées munies de landiers propres à porter des troncs d'arbre, les meubles et les parements en bois sculpté, les dallages en céramique et les tapisseries anciennes.

Toutefois, notre mission ne consiste pas à devenir conservateurs des châteaux de France.

Aussi l'acceptation du château de Langeais ne se fit pas sans quelque résistance, mais M. Siegfried mit tant de bonne grâce à vaincre les scrupules qui lui étaient soumis, à compléter sa donation pour parer à toutes les inquiétudes de l'avenir, et même à laisser le libre usage du superflu des ressources annuelles, que nous aurions eu nous-mêmes mauvaise grâce à refuser.

Nous avons d'ailleurs tout intérêt à conserver longtemps le propriétaire usufruitier, car il ne cesse pas d'améliorer et de garnir son immeuble. Il espère, et nous espérons avec lui, qu'une des grandes salles du château servira d'abri définitif à des objets intéressants du Moyen Age dont les amateurs prendront l'habitude de l'enrichir.

LES TRANSFORMATIONS
DE L'AMATEUR D'ART

PAR

M. AYNARD

Membre de l'Académie des Beaux-Arts,
Député du Rhône.

(*Suite.* Voyez t. XVII, p. 195.)

AVANT-PROPOS

Dans cette partie de son étude, M. Aynard a établi, pour la première fois, les traits qui caractérisent « l'amateur » tel qu'on doit le comprendre aujourd'hui, et qui sont précisément ceux de chaque Ami des Monuments et des Arts, *comme le prouve la judicieuse, originale et nouvelle définition due à M. Aynard. L'amateur moderne est celui qui s'applique* « A NE PLUS LAISSER ENLEVER DU MILIEU POUR LEQUEL ELLES ONT ÉTÉ CONÇUES, ET DÉTOURNER DE LEUR DESTINATION, A MOINS QU'ELLES N'Y SOIENT VRAIMENT MENACÉES, TOUTES CES ŒUVRES PLUS BELLES QUAND ELLES RESTENT A LEUR PLACE. » *Depuis près de vingt ans, on combat ici pour le triomphe de cette belle et neuve pensée. Il était utile à l'art et au pays que la noblesse de l'idée fût proclamée par un éloquent orateur, par un maître, en une solennelle occasion, devant les membres des cinq Académies réunies.*

Avec une émotion qui trahissait la conviction et la justesse de ses pensées, M. Aynard a signalé le mérite de « l'amateur » ainsi défini ; des applaudissements très vifs ont donné force de loi à son opinion.

Elle est conforme, au surplus, à l'avis de ceux qui en tous pays s'occupent de la sauvegarde des monuments et œuvres d'art. Instruits par la vue de tant de monuments, désormais dénués d'intérêt à la suite de restaurations telles que la malencontreuse réfection de Pierrefonds, les écrivains protestent contre une manière d'agir qui n'a plus que quelques défenseurs arriérés.

On n'éprouve qu'un regret en lisant le beau discours de M. Aynard : c'est qu'il est bref. Et ce reproche doit être son plus bel éloge.

Laissons d'ailleurs la parole à M. Aynard, qui sait la manier élégamment et formule, mieux que quiconque, l'expression des tendances qui sont celles de la Compagnie d'élite des Amis des Monuments et des Arts :





La poursuite de la beauté qui fait l'amateur, et celle du curieux en quête de l'inédit, du rare, du singulier, se rencontrent en ce que l'un et l'autre ne vivent qu'en éveil constant. Si la curiosité vise le rare, le rare est le plus souvent le beau, qui est l'objectif de l'amateur digne de ce nom. On peut même affirmer que tout ce qui est beau est rare ; à moins qu'il ne s'agisse d'objets de mérite secondaire ou même nul, constituant la pièce unique parce que les semblables ont

disparu. C'est devant celle-là que le curieux s'exalte et que l'amateur reste indifférent. Et c'est pourquoi il doit être mis au-dessus de son voisin, non seulement par la plus grande hauteur du but, mais encore par la faculté de jugement qu'il est tenu d'exercer. Le curieux déniche, l'amateur discerne. Encore une fois, l'amateur est un critique en action, un juge, mais un juge responsable qui a le bénéfice de la vérité qu'il proclame, ou qui paye de son amour-propre et de sa bourse les erreurs qu'il commet. Amateurs et curieux aboutissent trop souvent au collectionneur; ils portent ainsi la peine de leur humeur insatiable. Ce n'est pas seulement en sachant se borner qu'on sait écrire, c'est aussi en réunissant des objets d'art. Si l'on osait profaner un mot célèbre, on dirait que le collectionneur a des raisons que la raison ne connaît pas. Il tient de la fourmi et du logicien. Comme la fourmi, il entasse pour entasser; comme le fatal logicien il se dit : J'ai ceci, donc il faut que j'aie cela et c'est ainsi qu'il contracte une maladie trop héréditaire dans la tribu, qui est celle de la série. Il faut avoir la série, l'implacable série, qui a un commencement mais qui n'a point de fin.

On ose à peine rappeler, tant le fait est connu, que ces poursuivants d'art sous leurs formes hautes et nobles, médiocres ou ridicules, sont de tous les temps. Si ces notes brèves avaient pour but un travail d'histoire, il serait trop facile de rappeler le souvenir de tous ces amateurs fastueux de l'ancienne Rome dont les prodigalités inouïes dépassaient infiniment celles dont nous nous émerveillons chez nos contemporains. Beaucoup de grands hommes figureraient sur leur liste; il suffit de citer Cicéron et César. Leur descendance s'établit ensuite à travers tous les temps, même ceux réputés barbares : nos premiers rois et Suger,

jusqu'au pauvre Charles V; puis les ducs de Berri, les princes de la maison de Bourgogne, tous les grands humanistes italiens enivrés d'antiquité et stimulant les classiques Médicis; notre François Ier et à sa suite les Georges d'Amboise, les Bohier, les Ango, les Robertet, Gouffier et Grolier, Mazarin; Peiresc, Gaignières et l'abbé de Marolles; Colbert et Jabach suivis d'André Boulle et Le Nôtre; le XVIIIe siècle vient ensuite avec Crozat, Mariette, Caylus, un peu plus tard Choiseul-Gouffier et J.-B. Giraud, le sculpteur; et une foule d'autres qu'il faudrait citer, car, chose intéressante à rappeler, ils étaient plus nombreux que de nos jours. Il en est cependant qu'on ne peut oublier, parce qu'ils légitiment les autres dans la famille des arts; ce sont ces artistes sans nombre qui se sont montrés en même temps des curieux et des amateurs. Il suffit de rappeler que Rubens et Rembrandt furent parmi les grands passionnés dans l'acquisition des œuvres d'art, et ne retrouverions-nous pas aujourd'hui, au premier rang des peintres qui illustrent notre Académie, un amateur délicat, qui trouve encore plus de joie à donner qu'à posséder?

Ainsi peut se rétablir la filiation ininterrompue jusqu'au dernier siècle de cette troupe mélangée des chercheurs d'art. A les bien considérer, les derniers temps mis à part, leur air de famille est peu altéré. Les uns, princes ou hommes d'État, trouvaient en ces arts « qui rendent légers nos travaux mortels » [1] une noble distraction dans le maniement de la lourde matière des affaires publiques. Ce sont les plus pénétrants et les trop rares d'entre eux qui découvraient ainsi la grande place qu'il faut faire au sentiment dans la rude tâche de conduire les hommes. Les autres,

1. Byron, *Pèlerinage de Childe Harold.*

seigneurs de race ou d'argent, y voyaient le plus beau et le plus rare des luxes; celui qui fait survivre les noms. Et l'ensemble des curieux et des amateurs n'y recherchait pas autre chose que maintenant, c'est-à-dire la satisfaction d'une passion sincère.

Quand la Renaissance vint venger l'antiquité de l'oubli barbare où elle était tombée, c'était par esprit de réaction contre les idées, les formes, et les sentiments épuisés du Moyen Age, traité à son tour avec la plus suprême injustice. Les époques se succédant s'éliminaient les unes les autres, parce qu'elles avaient la croyance en leur sentiment renouvelé, ce qui expliquait leur mépris des devanciers. Le XIX[e] siècle qui a produit de grandes et fortes individualités artistiques, n'a pu cependant, faute d'un sentiment commun ou d'une foi commune, se donner un style et dégager sa personnalité; il a trouvé du moins une compensation en étant le premier à instaurer la justice distributive dans l'appréciation des œuvres d'art, et s'il ne lui a pas été donné, excepté dans le paÿsage et dans la musique, de découvrir de nouvelles sources de sentiment, il lui a été accordé de tout comprendre. La prodigieuse domination des sciences agrandies mise à part, en art comme ailleurs, le XIX[e] siècle a été celui de la critique et de la vérité historique. Tout comprendre ou tout admettre en art, a été l'une des consolations de ce temps inquiet et complexe, où nos sentiments heurtés en tous sens, ne savent plus où se fixer. Nous refaisons notre véritable histoire, nous recueillons pieusement nos traditions, et nous les oublions. Nous adorons le passé :

> Passé, mélancolique ami du pauvre monde,

et nous le méprisons. On a été, l'un de ces derniers

matins, à l'Exposition des Primitifs français, on finira sa soirée à Montmartre. Nos sentiments sont violents mais successifs; il ne convient de les éprouver que tant qu'ils demeurent à la mode.

Les écrivains et les amateurs d'art du XIXe se sont donc adaptés à leur temps, en se montrant avant tout de larges et intelligents critiques. C'est en cela qu'ils se sont élevés plus haut que leurs prédécesseurs. Ce siècle débutait avec les idées sur l'art, les plus bornées qui furent jamais. Le goût se renfermait et se refroidissait en une antiquité encore peu révélée par ses vrais chefs-d'œuvre. Pas plus qu'au XVIe siècle on ne connaissait encore la frise du Parthénon, la Vénus de Milo, la victoire de Samothrace, Égine, Mycènes, Delphes et Olympie; on se confinait dans l'admiration de l'art romain majestueux et utilitaire, peu vivant, hormis dans le portrait; la Grèce se découvrait à peine. Les arts des autres âges étaient aussi oubliés que si une nouvelle invasion de barbares en avait fait disparaître les derniers vestiges. L'école romantique est née assurément d'une grande préoccupation d'art; plutôt par exaltation et imagination que par un sens très pur, elle a rendu l'immense service d'ouvrir la voie en faisant au Moyen Age une résurrection triomphale. Bientôt, les admirables travaux plus précis de Mérimée, de Vitet, de Viollet-Leduc, de Didron, Longpérier, Labarte, Rio, L. de Laborde, enfin de Courajod, provoquent l'attention publique : ils sont la cause de la protection officielle des monuments historiques; ils unissent la science au sentiment, éveillent cette passion pénétrante et sagace qui inspire dans leurs recherches en tous sens et donne la fièvre de la découverte aux Seroux d'Agincourt, Boisserée, Denon, chevalier Wicar, du Sommerard, Sauvageot, Debruge-Duménil, His de La Salle,

Lacaze, Gatteaux, Carrand père, duc de Luynes, baron Davillier, Piot, Timbal, Dutuit et tant d'autres parmi lesquels il faut distinguer l'illustre bienfaiteur de l'Institut, le duc d'Aumale; restant contraint de ne point nommer ceux qui vivent encore. Tout renaît à la lumière et à la gloire en ce temps unique pour la recherche d'art; on marche d'enchantement en enchantement; pour la première fois, il était donné aux amateurs d'embrasser toute la nature artistique. On avait enfin le courage de pouvoir admirer ensemble l'art antique et l'art chrétien et de s'imaginer le

Beau vase athénien plein de fleurs du Calvaire [1].

Tout en ne discutant pas la place première à la Grèce, on savait se pénétrer de l'art sublime de nos XIIIe et XIVe siècles, gloire particulière, et nous pourrions dire, propriété de la France. On retrouvait par cela même le chemin du cœur simple et profond de tous les Primitifs, de l'âme violente et compliquée ou de la grâce énigmatique des quatrocentistes italiens; on goûtait aisément les élégances sensuelles des Renaissances, on réhabilitait ensuite les peintres flamands et hollandais passés de mode. Par l'initiative des Goncourt et des Marcille, on revenait avec fureur à l'art délicieux de notre XVIIIe siècle, autre originalité de la France, à cet art de la veille, prompte victime cependant d'un prodigieux oubli; on reconnaissait, trop tard pour le bien de nos collections publiques et privées, la haute valeur de la peinture anglaise du même temps. Et pendant que cette glorieuse revanche des arts anciens se manifestait de toutes parts, d'autres s'attachaient aux contemporains méconnus; pressentant le futur éclat de ces grands maîtres

1. V. de Laprade.

qu'on fait dater de 1830, alors qu'il n'y avait que dédain ou colère envers Delacroix, Th. Rousseau, Corot, J.-F. Millet et tant d'autres, l'amateur d'avant-garde se trouvait encore là pour devancer le jugement de la postérité et lutter contre l'opinion courante.

Par une action parallèle, on relevait de leur déchéance ces arts appelés mineurs, quoique souvent on ne puisse les distinguer des plus grands. C'était aux temps très rapprochés et cependant fabuleux où le *Gilles* de Watteau attendait pendant de longues années son acquéreur au quai Voltaire, ayant son prix de 300 francs inscrit en gros caractères à la craie sur la figure ; où les fameuses tapisseries dites à la Licorne, l'une des gloires du Musée de Cluny, servaient à essuyer les pieds du sous-préfet de Boussac. Médailles, émaux, reliures, livres et estampes, tapisseries qui fixent sur nos murailles les rêves flottants et les jolis contes de nos pères ; tout le décor étincelant de la Perse ; les céramiques italiennes, hispano-mauresques et orientales ; le génie de surface, mais délicieusement subtil du Japon, reviennent tour à tour à la lumière par l'action patiente des chercheurs. Ils nous remettent en contact avec toutes ces humbles petites âmes d'ouvriers qui ont incorporé leur sentiment dans la matière, et nous ont légué les merveilles tirées de l'ivoire, du bois, du marbre et du bronze.

L'amateur du XIXe siècle mérite aussi une place à part, parce qu'il a été un inventeur, un apôtre, et qu'il a considéré l'ensemble des arts. En outre, il a été très souvent désintéressé. Son mérite est d'autant plus grand, qu'il ne pouvait ordinairement disposer que de faibles ressources. Étant souvent de médiocre fortune, pauvre comme Sauvageot ou comme un « cousin Pons », il restait un posses-

seur jaloux. Ayant su conquérir, sans autre force que celle de sa divination, les plus purs trésors de l'art sur l'ignorance de son temps, il ne voulait pas entendre parler de s'en séparer. Il y eut alors, dans la possession de l'œuvre d'art, un court moment de pudeur ; on considérait comme une diminution morale d'en recueillir un profit ; on vit un âge d'innocence farouche chez l'amoureux artistique. Tout cela ne pouvait durer. Nous sommes à une heure de variations marquées dans la manière d'être curieux ou amateur. Un rapide coup d'œil sur le passé n'avait pour objet que de faire entrevoir les différences avec le présent.

Ce qui frappe actuellement, c'est que le goût qui pousse à réunir des œuvres d'art est réduit dans ses hautes manifestations, et a prodigieusement augmenté sous certaines formes nouvelles et inférieures. Nous assistons à deux phénomènes contradictoires : la vulgarisation et la concentration. La source réduite et pure du goût n'est plus captée par une élite ; elle s'est répandue en une couche mince sur un plus large espace. Qui n'est amateur ? Qui n'est curieux ? Respectons-nous mutuellement sur ces points ; autrement, on serait obligé de rappeler le mot de Voltaire : la moitié du monde se moque de l'autre. Si quelque nouveau diable boiteux pouvait nous permettre de pénétrer avec lui dans l'intérieur des maisons de Paris, il ne se découvrirait du haut en bas qu'objets accumulés en un peu savant désordre, ayant des prétentions artistiques plus ou moins lointaines. Depuis l'appartement du premier, où brillent les tableaux cotés, et où l'on savoure ce luxe suprême qui est de s'asseoir sur les fables de La Fontaine traduites en Beauvais ou en Gobelins, jusqu'à la loge du concierge, parée d'assiettes de ce Delft, qu'une Hollande intarissable déverse sur nous, ou bien de faïences patrio-

tiques, tout atteste la course à l'objet d'art. Dans certaines rues de Paris, le nombre des magasins de curiosité rivalise avec celui des marchands de vin ; et les grands magasins ont ouvert des comptoirs de bibelots. Cette vulgarisation a eu pour stimulant, après l'action plus secrète mais si puissante des écrivains et des amateurs, la création d'un domaine public de l'art par l'importance croissante donnée aux Musées et aux Expositions, terrains de culture de la curiosité collective. Jamais l'artiste n'a été placé aussi haut dans l'estime générale ; certaines de ses productions, telles que le tableau, sont l'objet d'une superstition particulière, qui ne s'étend pas jusqu'à la statue et au monument. Autrefois, le Musée était un ornement, et comme une annexe de la maison royale ; il restait impénétrable. La Révolution l'a ouvert à tous, et si ce n'est un moyen sûr de développement que pour quelques-uns, il impose du moins ce vague respect des œuvres de l'esprit, qui est bien salutaire dans une démocratie. Quant aux Expositions trop étendues et trop répétées, elles mettent même plus facilement que les Musées l'art sous beaucoup d'yeux, sans leur donner les mêmes leçons ; car elles créent une énorme surproduction banale, qu'il faut bien écouler à la longue, et par tous les canaux, sans que le goût général s'en trouve amélioré. La popularité de l'art a encore été obtenue par d'autres moyens qui paraissent infiniment modestes, et qui sont cependant efficaces. Par ses reproductions surprenantes, la photographie a jeté dans la circulation les plus beaux chefs-d'œuvre ; par l'usage de plus en plus général du familier « kodak », des milliers de regards humains ont été forcés de se porter sur une nature qui leur était restée close, et d'en choisir les aspects. Pendant que le merveilleux petit instrument ouvrait une école pratique

de paysage à des étudiants sans nombre, un autre dérivé de la photographie, la carte postale illustrée, s'adressant à une clientèle encore plus nombreuse, faisait connaître les plus beaux monuments et les plus beaux lieux de la terre à ceux qui ne peuvent quitter leur logis. Ainsi se créent des légions d'amateurs minuscules, des dilutions de chercheurs et de curieux, qui trouvent dans les exactes images qu'ils collectionnent ou qu'ils reproduisent eux-mêmes un simple et excellent moyen d'éducation de l'œil, du sentiment, et de contracter quelque vénération pour autre chose que l'utile. Ce respect est encore inspiré par les Ligues et Sociétés qui se proposent la protection des Musées, des paysages et monuments, les découvertes par les fouilles ; la Société des Amis du Louvre, à un degré plus élevé, comme la féconde institution de vigilance qu'est le Touring-Club, comme le voyage rendu plus aisé, plus rapide, plus intelligent même en automobile, sont autant de moyens nouveaux de prendre contact sommaire avec la beauté des choses.

Ainsi se distribue heureusement la menue monnaie de l'art, qui sera encore plus largement circulante, lorsqu'on aura enfin fait la part qui lui revient, dans nos écoles, à l'enseignement, non point ambitieux, mais pratique du dessin.

Mais, en même temps, une concentration inévitable s'observe dans les grandes œuvres artistiques. Elle est causée par la hausse inouïe et ininterrompue, depuis un demi-siècle, des prix de toutes les œuvres d'art. Leur raréfaction, surtout celle des anciennes, est naturellement croissante et leur estimation est encore outrée par la récente arrivée en scène des nations nouvellement enrichies, telles que les États-Unis. L'Américain veut conqué-



FOUILLES FAITES DANS LE CHŒUR



DÉCOUVERTE DES TOMBES DE L'ABBAYE

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

PHOTOGRAPHIE INÉDITE DE CHARLES NORMAND

rir, et vite, et tout l'ancien monde dans ses arts. De plus, il est à remarquer que la valeur d'art a la propriété spéciale de croître avec la richesse générale, tandis que la plupart des produits baissent au contraire de prix par les progrès de la science et par l'accumulation du capital. La hausse des prix fait ainsi disparaître fatalement l'amateur moyen, le passionné, le plus intéressant. En France, les œuvres d'art tendent à se centraliser de plus en plus à Paris. Le partage forcé voulu par le Code, la nécessité, la tentation trop forte, ont peu à peu dépouillé la vieille maison provinciale de ces souvenirs de famille qui la paraient, qui la rendaient séduisante et vénérable ; les collections se comptent en province ; le nombre des curieux et amateurs qui s'obstinent à y survivre est infiniment moins élevé qu'avant la Révolution. L'action incessante des ventes publiques, donnant à l'objet d'art une cote quotidienne comme à une valeur de Bourse, ce qu'on rapporte des prix encore plus fabuleux pratiqués dans les transactions privées, a créé l'amateur-spéculateur plus redoutable que le marchand. Et peu à peu, l'on glisse dans une contemplation inconnue des mystiques, qui est celle du prix. La passion des œuvres d'art est devenue de bon rapport, et le sentiment peut être évalué au moyen des calculs les plus exacts. Surprenez celui qui, dans son cabinet, contemple ce Corot : à l'orée du bois, les nymphes, voilées dans l'aube indécise, mènent leur ronde sur la prairie, qui toute fraîche s'éveille ; pendant que l'œil est ravi, le démon de l'argent dit à l'oreille : Cela vaut au moins cinquante mille francs. Le fanatique possesseur d'une statuette antique caresse doucement entre ses mains la déesse familière ; mais il ne peut chasser d'un coin de son esprit que ce bronze minuscule représente dix fois son poids en or. Un autre ne se lasse pas de contem-

pler quelque Vierge penchée sur l'Enfant et lui souriant de ce sourire fait de la grâce secrète et chaste qui nous charme dans les œuvres de Sienne et de Florence, mais il songe aussi à combien serait évaluée cette pure vision de l'âme, étalée à l'hôtel Drouot. Nous connaissons maintenant l'avidité sentimentale.

C'est en constatant ces deux états qui paraissent si distincts, si ce n'est opposés, qu'on peut entrevoir les formes nouvelles que prendront l'appréciation et le mode de possession des œuvres d'art, qu'on peut en même temps déterminer ce qu'il faudrait souhaiter dans l'intérêt supérieur que nour recherchons.

Si la concentration s'opère par les musées, il faut désirer qu'ils soient à l'avenir aménagés de manière à laisser contempler sans trop de souffrance les chefs-d'œuvre qu'ils renferment, en les isolant, en se décidant à ne plus laisser subsister des galeries à quatre étages de tableaux ou bien des dépôts de statues, en montrant un grand courage d'élimination. La beauté y est étouffée sous la médiocrité parasite. Les musées ne peuvent non plus servir de prétextes aux fantaisies décoratives ; tout ce qui empêche la vue de l'œuvre, en distrait, ou l'accable, doit être proscrit dans nos collections publiques, malgré la science et le zèle de ceux qui en ont la charge. L'État est un amateur en retard. Et si, d'un autre côté, la possession des œuvres d'art doit, encore plus que par le passé, rester une fonction de la richesse exceptionnelle, ne l'en décourageons pas, car les générosités passées permettent d'espérer que les trésors qu'elle amasse forment la réserve de nos musées. Il est bon qu'on enracine de plus en plus l'utile préjugé qu'il serait impossible que la fortune ne continuât pas à faire sa large part à l'art, puisqu'elle y trouve à la fois sa plus belle parure et l'une de ses justifications.

L'amateur le plus intéressant, celui qui acquérait par passion, qui répétait avec l'un de ses pareils : « Après la gloire d'avoir fait les belles choses, l'honneur de les aimer », qui faisait beaucoup avec peu, se trouve broyé entre ces grandes forces. Il peut garder un beau rôle, s'il le veut. Si les précieux produits des anciens arts doivent lui échapper, il lui restera la prescience des contemporains. Il lui appartiendra encore de distinguer, avant les autres, ceux des artistes vivants que la postérité jugera dignes de son regard. Une fonction plus large lui incombera aussi. S'il aime vraiment l'art, de possesseur privé il tendra à sauvegarder et améliorer la possession générale. Il se rangera parmi ceux qui se sont donné la tâche de faire respecter tous les monuments d'art, petits ou grands, encore épars dans notre pays. Longtemps l'amateur et le curieux ont été bienfaisants, alors qu'ils sauvaient de la destruction les œuvres sans nombre qui, sans eux, auraient disparu. Mais de tuteurs éclairés ils en arrivaient, la hausse des prix aidant, à devenir des spoliateurs.

Les amateurs, écrasés par la concurrence, doivent maintenant s'appliquer à ne plus laisser enlever du milieu pour lequel elles ont été conçues et détourner de leur destination, à moins qu'elles n'y soient vraiment menacées, toutes ces œuvres plus belles quand elles restent à leur place. Celui qui, du reste, ne peut plus acquérir les choses en devient volontiers le farouche gardien ; la jalousie du confrère est la garantie de la sagesse chez l'amateur impuissant. Il s'opposera aussi à ces restaurations pires que les destructions. Il sait bien que la longue caresse du temps embellit jusqu'aux plus humbles choses ; il sait que si cet infatigable bienfaiteur ne relève pas la médiocrité, il la recouvre de ses lichens, de ses mousses et de ses patines,

et qu'il ajoute aux grandes choses une grandeur nouvelle. Parure gratuite des âges, pourquoi y toucher? La protection des sites, des paysages, de tout ce qui se confond sous le nom un peu vague de beautés naturelles, attaquées par l'industrialisme souillant de ses réclames la prairie, la montagne ou la petite maison brunie du village, n'est pas moins digne de ce nouveau conservateur. Qu'il conserve en grand et pour tous ce qu'il ne peut pas conserver pour lui-même; qu'il se montre aux premiers rangs des défenseurs de toutes ces beautés sans prix menacées de toutes parts, depuis la vieille église et le vieux chêne, jusqu'au rocher de la plage qu'on exploite et à l'hirondelle qu'on extermine. Et puisque l'art se vulgarise et s'éparpille, qu'on aide à ce que cette opération se fasse avec plus de profit pour tous, au moyen de la formation primaire de l'esprit, c'est-à-dire de l'enseignement très simple du dessin; par les Expositions spéciales et répétées d'art ancien: par les Expositions d'art industriel contemporain, appliqué à chaque métier, afin de multiplier ces bons modèles de mobilier qui, sans surcroît de dépense, peuvent parer et réjouir les plus modestes logis et leur donner ce caractère d'ordonnance raisonnable et de goût simple trop inconnu même dans les riches demeures; par les Salons restreints et rendus plus rares afin de laisser à l'artiste ce temps de réflexion et de recueillement que la préoccupation des énormes Salons annuels lui dérobe, à son grand détriment comme à celui du goût public. On entrevoit encore dans cet amateur renouvelé le promoteur et le soutien de toutes les associations artistiques, employant désormais sa passion, moins par la possession toujours un peu égoïste des choses qu'en aidant à tout ce qui peut apporter à un plus grand nombre d'hommes le sens et la joie de l'art. Il trouvera,

dans les services qu'il rendra à une foule avide d'admirer, une belle récompense, qui l'aidera à moins regretter les temps héroïques de ses conquêtes personnelles sur l'inutile beauté. Ces amateurs et ces curieux meurent de leur propre triomphe. C'est en excitant l'attention et l'admiration sur ce qui était méprisé qu'ils se sont suscité de trop puissants rivaux ; c'est le prix qu'ils ont su faire restituer aux choses qu'ils aimaient qui les empêche maintenant de les atteindre. Mais la carrière nouvelle qui s'offre à eux est-elle bien différente de celle d'autrefois ? Leur gloire, qui ne passera pas, n'a-t-elle pas été d'avoir exercé par l'exemple cette énergique action sur le goût public, d'avoir apporté ces révélations, qui sont la véritable cause de cette intelligence plus répandue des arts, et de ce commencement de rénovation des arts décoratifs à laquelle nous assistons ?

Nous n'effacerons pas de nos souvenirs cet amoureux d'art, avec ses cultes spéciaux, ses rivalités, ses manies, mais chez lequel tout était excusé, compris, et épuré par le feu de la passion désintéressée qu'il apportait à faire rendre à l'art le culte que lui doit l'humanité reconnaissante. Si son intelligence était très haute, son regard découvrait toutes les cimes ; ou bien il se tenait d'un cœur ardent tout près de l'époque et de l'artiste préférés ; on pouvait lui appliquer ce dicton de l'Orient : « Ce n'est pas la rose, mais il a vécu avec la rose. » Nous nous le représenterons dans notre mémoire, son fin profil penché sur le tableau, la médaille, le vase au pur contour ou le livre unique ; son œil enveloppant d'une caresse jalouse toutes ces choses dont il ne pouvait se séparer. Ne souhaitons pas trop de le revoir, car ce ne serait qu'après quelque éclipse de civilisation, et que le pays aurait repris les vieux sentiers au travers du sang et des larmes. Alors le passionné des arts

disparus surgirait de nouveau et retrouverait leurs titres. Tel qu'il a été, surtout dans le dernier siècle, reconnaissons en cet amateur l'un des vrais exemplaires de notre humanité. Il ne peut être satisfait ; jusqu'au dernier moment, il brûle de la fièvre de la recherche ; quel que soit son attachement pour ce qu'il a, son bonheur est dans ce qu'il n'a pas, et, remontant sans cesse de désir en désir, il en arrive à ce qui ne se découvre jamais.

REPRISE DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE
SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

Abandon du projet d'établissement d'une façade en pseudo-roman.

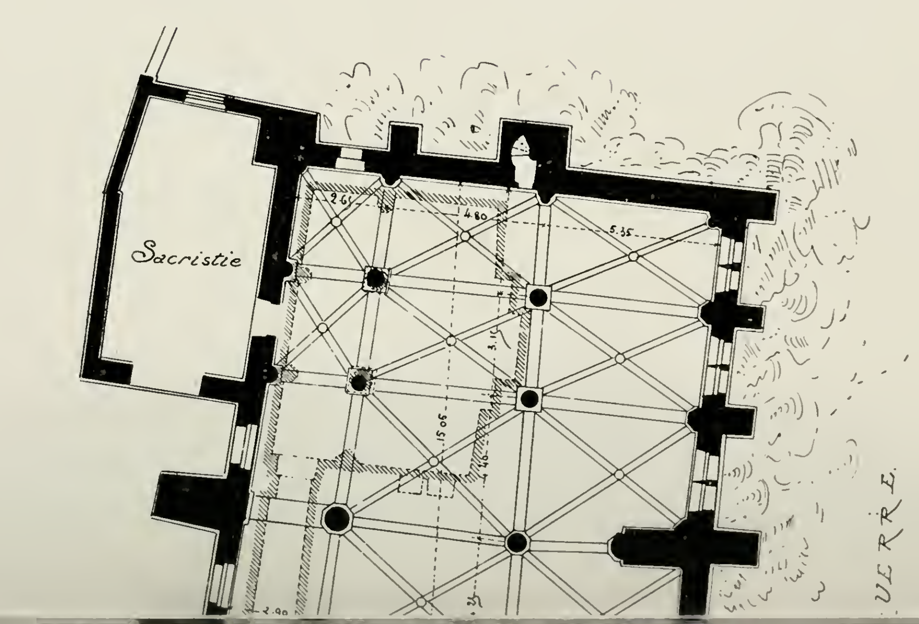
On a annoncé pour le 23 juillet 1904 l'adjudication des travaux de terrasse et de maçonnerie à exécuter pour la restauration de l'église de Montmartre (2e partie). Ces ouvrages, classés dans la seconde catégorie (grands travaux d'architecture), étaient évalués à la somme de 140.234 fr.

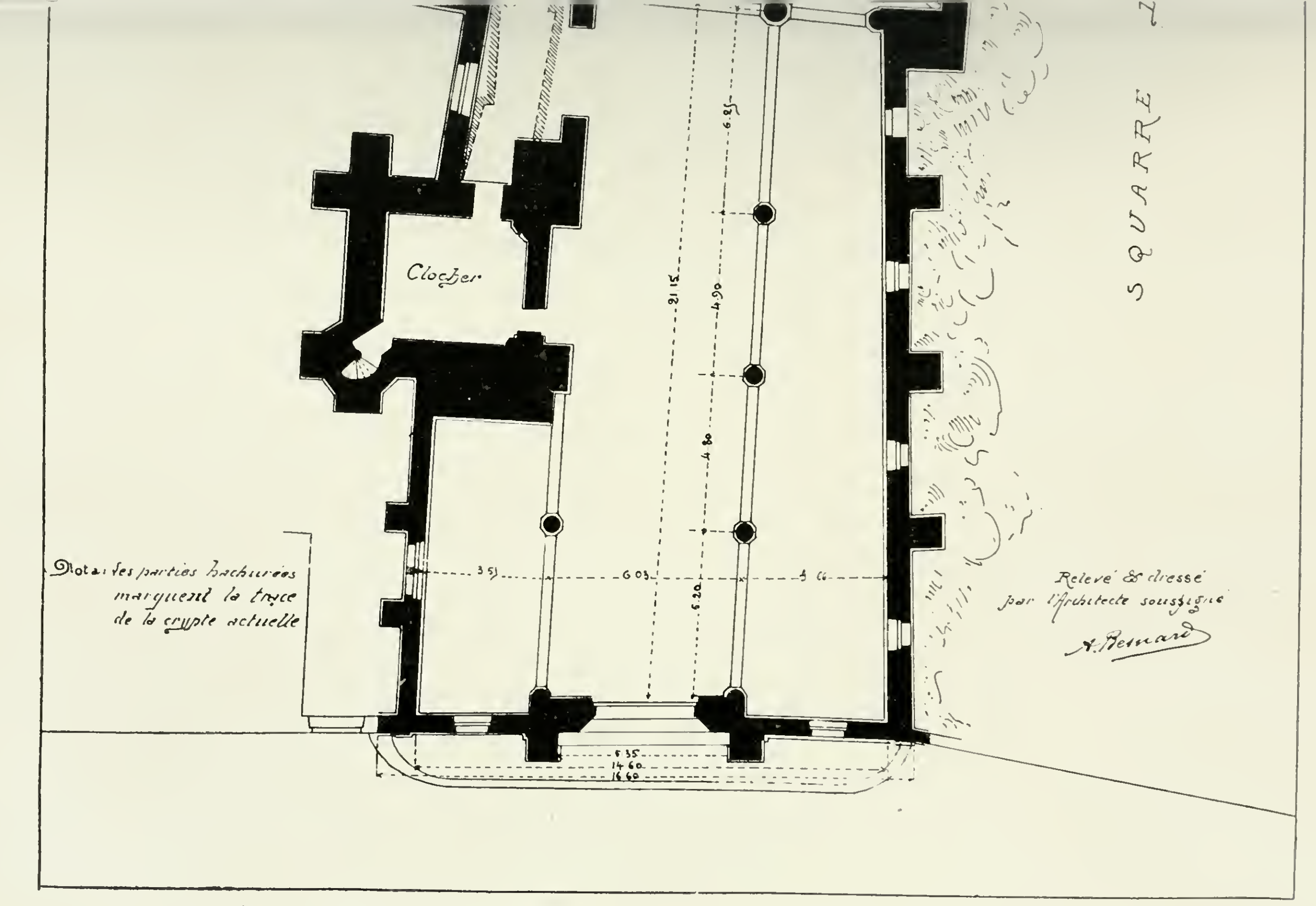
Dans une première campagne, on avait restauré le chœur et les chapelles absidiales, en partie reconstruites à neuf. On continue aujourd'hui la restauration.

L'annonce de cette adjudication donne un intérêt d'actualité aux informations relatives au précieux monument, qui ne fut épargné qu'à la suite de l'initiative hardie de M. Charles Normand, prise quand ce document historique était officiellement voué à la destruction.

EGLISE DE CORMEILLES EN PARISIS

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE





LE TRACÉ DE LA CURIEUSE CRYPTE EST FIGURÉ ENTRE LE CLOCHER ET LA SACRISTIE, PAR UNE LIGNE BORDÉE DE HACHURES

M. Charles Normand a signalé avec juste raison le gaspillage des finances publiques et la ruine de l'intérêt artistique et archéologique de l'église de Saint-Pierre de Montmartre, par suite d'une reconstruction outrancière. Des rancunes se sont manifestées contre lui pour avoir osé dévoiler la vérité dans des organes publics. On l'accusa notamment, dans une lettre courageusement anonyme adressée aux bureaux du *Journal*, de dévoyer l'opinion publique quand il fit connaître qu'on se proposait de faire, sans aucun document sur le monument, une façade en roman, style *toc*; or il en était, quoi qu'on ait dit, question dans les documents officiels. Cela suffisait pour justifier la véracité de la critique de M. Charles Normand. Mais il est mieux encore : c'est la déclaration officielle d'abandon de ce projet, qu'on accusait M. Charles Normand d'avoir inventé gratuitement. Il suffit de lire le document suivant pour en être convaincu. Nous serons heureux, si, dans la seconde campagne de travaux récemment entreprise, on ménage plus soigneusement les pierres anciennes ; il importe de ne pas les blanchir, de laisser au chapiteau païen « christianisé » la patine des siècles. Voici les documents officiels relatifs à l'ouvrage en cours :

Achèvement des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

M. Adrien Mithouard, au nom de la 2e Commission. — Messieurs, le 12 juillet 1899, vous avez approuvé en principe l'entreprise de restauration de l'église Saint-Pierre de Montmartre qui, comme vous le savez, est un monument historique du plus haut intérêt. Une partie de l'opération est déjà terminée et c'est le solde du crédit néces-

saire à l'achèvement définitif, soit 195.000 francs, que l'Administration vous demande aujourd'hui.

La 2e Commission vous propose des conclusions conformes dans le projet de délibération ci-après :

« Le Conseil,

« Vu sa délibération, en date du 12 juillet 1899, par laquelle il a :

« 1° Approuvé le principe de la restauration de l'église Saint-Pierre de Montmartre dans la limite d'une dépense de 300.000 francs et stipulé que cette dépense serait supportée moitié par la Ville, moitié par l'État (Service des monuments historiques);

« 2° Autorisé au moyen de la contribution de l'État et des fonds municipaux la réalisation de la première partie de l'entreprise, concernant le chœur et l'étage inférieur du clocher, lesdits travaux évalués 112.219 fr.;

« 3° Prescrit l'établissement d'un projet de reconstruction de la façade d'après les données de l'édifice ancien;

« Vu le mémoire par lequel M. le Préfet de la Seine lui expose que la première partie de l'entreprise est actuellement terminée et lui soumet en vue de l'achèvement de l'opération :

« 1° Un projet de 195.000 francs tendant à la remise en état de la nef et des transepts et à l'achèvement du clocher;

« 2° Un projet de 66.049 francs en vue de la reconstruction de la façade de l'église d'après les données de l'édifice ancien ;

« Vu les projets dont il s'agit;

« Vu l'avis du Conseil d'architecture de la Préfecture de la Seine;

« Vu la dépêche en date du 17 juin 1903, par laquelle

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts approuve le projet de 195.000 francs à l'exclusion de celui de 66.049 francs et offre de contribuer pour moitié à la dépense;

« Vu les autres pièces du dossier;

« Considérant que d'après l'avis des divers services techniques intéressés le projet de 66.049 francs ne présente pas une réelle utilité: qu'il y a lieu, en conséquence, de ne pas en poursuivre la réalisation[1] ;

« Considérant que la première partie de l'opération de restauration de l'église évaluée 112.219 francs a laissé un boni de 7.219 francs, ce qui réduit la dépense réelle à effectuer pour la deuxième partie à 195.000 francs — 7.219 fr. = 187.781 francs, que d'après cette donnée le Service des monuments historiques a offert une contribution égale à la moitié de la dépense, soit 93.890 fr. 50, payable par annuités, à la condition toutefois qu'en cas d'économie la dernière annuité sera réduite d'une somme égale à la moitié de ladite économie et que le surplus de la dépense, soit 93.890 fr. 50, ferait l'objet d'une inscription au budget municipal,

« Délibère :

« Article premier. — Est approuvé le projet présenté par M. Sauvageot en vue de la réalisation de la deuxième partie de l'opération de restauration de l'église Saint-Pierre de Montmartre, ledit projet évalué en dépense 195.000 fr., et ayant pour objet la restauration de la nef et des transepts de l'église et l'achèvement du clocher.

1. C'est le projet de façade nouvelle, dont il s'agit ici, celui dont on a parlé à la page 298 et critiqué par M. Charles Normand dans *le Journal*, lors d'un « interview ».

« Art. 2. — Est autorisée l'affectation à cette restauration du boni de 7.219 francs réalisé au cours de la première opération.

« Art. 3. — Par suite de l'affectation qui précède, les crédits à allouer se trouvent réduits à 187.781 francs, dépense qui sera imputée jusqu'à concurrence de 93.890 fr. 50 sur le chap. 38, article unique, du budget de l'exercice 1904, avec rattachement au chap. 28, art. 15/3, et pour le surplus, soit 93.890 fr. 50, sur le crédit d'égale somme, montant de la contribution de l'État à inscrire au chap. 70, § 28, art. 15/13°, du budget supplémentaire de 1904, par corrélation avec la recette d'égale importance (93.890 fr. 50) à inscrire en recettes au même budget, chap. 46, § 32, art. 2/3°.

« Art. 4. — Sont ratifiées les propositions du devis fixant à 10.059 fr. 13 les honoraires de l'architecte et les frais d'agence.

« Art. 5. — L'Administration est dispensée de poursuivre la réalisation du projet de 66.049 francs relatif à la reconstruction de la façade occidentale de l'église d'après les données de l'édifice ancien et dont l'exécution ne paraît pas utile.

« Art. 6. — L'État s'étant engagé à contribuer pour moitié à la dépense effective des travaux, il est entendu qu'en cas d'économie sa contribution sera réduite d'une somme égale à la moitié de ladite économie.

« Art. 7. — Ladite délibération ne sera exécutoire que sous la réserve expresse de l'inscription préalable d'un crédit d'égale somme à la charge de l'État. »

Adopté (1904, 244.)

HENRI LEFUEL

VICE-PRÉSIDENT
DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

FILS DU CÉLÈBRE ARCHITECTE QUI FIT ÉLEVER LES MASSES PUISSANTES DU PRINCIPAL MONUMENT DU NOUVEAU PARIS, LE LOUVRE-NEUF,

GENDRE DE L'ILLUSTRE ET LETTRÉ STATUAIRE, EUGÈNE GUILLAUME, DONT LES ŒUVRES SUPERBES FONT LE DÉCOR DES MONUMENTS DE LA GRANDE VILLE,

LEFUEL A TÉMOIGNÉ, SA VIE DURANT, DE SA FIDÉLITÉ AUX TRADITIONS FAMILIALES. ON LUI DOIT DE LA PROCLAMER, AU NOM DES AMIS DES MONUMENTS, EN UN SUPRÊME « AU REVOIR ».

NÉ AU MILIEU DES ŒUVRES D'ART, HABITANT UN LOGIS QUI EST UN MUSÉE, IL A PRÊTÉ UN INLASSABLE CONCOURS AUX DISTINGUÉS SOCIÉTAIRES QUI CHAQUE JOUR SE DÉVOUENT POUR CONSERVER L'ART DANS LA RUE, ET POUR SAUVEGARDER LES MONUMENTS PARISIENS, SI CHERS A SA FAMILLE. MALGRÉ SES HAUTES FONCTIONS, IL SAVAIT TROUVER LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR CONTRIBUER A NOTRE GRANDE ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA BEAUTÉ DE LA CAPITALE, ET A SON MAINTIEN. SES COLLÈGUES ONT RECONNU LES SERVICES QU'IL RENDAIT A LA CHOSE PUBLIQUE EN LUI DÉCERNANT LE TITRE DE VICE-PRÉSIDENT DE LA PUISSANTE « SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS », DONT L'ŒUVRE ARTISTIQUE EST SI BIENFAISANTE POUR PARIS, ET DONT LE PRESTIGE RAYONNE SUR LE MONDE ENTIER, QUI L'IMITE.

IL Y A PEU DE JOURS ENCORE, IL NOUS DONNAIT EN SÉANCE DE PRÉCIEUSES INFORMATIONS SUR LE LOUVRE, ET HONORAIT AINSI LA MÉMOIRE DE SON CÉLÈBRE ET TRÈS REGRETTÉ PÈRE.

NUL, ALORS, NE SE DOUTAIT QU'A CETTE VISITE AUCUNE AUTRE NE SUCCÉDERAIT. ET PEU DE TEMPS APRÈS, SES COLLÈGUES, ÉMUS D'UNE ABSENCE DÉSORMAIS ÉTERNELLE, NE POUVAIENT PLUS DONNER D'AUTRE MARQUE DE LEUR SYMPATHIE ET DE LEUR DOULEUR QU'EN LEVANT LEUR SÉANCE EN L'HONNEUR D'HENRI LEFUEL !

PUISSENT LES TÉMOIGNAGES D'ESTIME, VENUS DE TOUTES PARTS, APPORTER QUELQUE RÉCONFORT A SA VEUVE ÉPLORÉE, ET A SON PÈRE, M. GUILLAUME, LE MAÎTRE DONT L'ŒUVRE MAGISTRALE DEMEURERA LA GLOIRE DE LA STATUAIRE FRANÇAISE.

ADIEU, AIMABLE ET BIEN-AIMÉ HENRI LEFUEL, DONT NOUS GARDERONS PIEUSEMENT LE SOUVENIR.

CHARLES NORMAND.

LA VENTE DES CATALOGUES DES MUSÉES DE LA VILLE

PAR

QUENTIN-BAUCHART

Conseiller municipal

BUDGET DE 1905, RECETTES :

Chap. 25, art. 16, Produit de la vente de diverses publications faites par la Ville de Paris.

Propositions de l'Administration, 6.600 fr.

Propositions de la Commission, 7.300 fr.

La proposition primitive de l'Administration était de 6.500 francs, semblable à celle du budget de 1904. Par une note récente il vous était demandé de porter à 6.600 francs cette recette en raison de la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 1904 autorisant la vente de catalogues dans les bibliothèques et musées municipaux.

Nous pensons que vous pouvez porter facilement le chiffre à 7.300 francs, c'est-à-dire à 800 francs d'augmentation. La vente du catalogue du Petit-Palais a en effet produit plus de 300 francs en six mois. Cette recette nouvelle, que l'on pourrait prévoir de 600 francs par an, sera en outre augmentée pat la vente du catalogue Dutuit, lequel sera mis en vente incessamment.

VISITE DES MEMBRES
DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS
A L'HOTEL DE ROHAN

(IMPRIMERIE NATIONALE)



DESSUS DE PORTE : LA MARE, PAR FRANÇOIS BOUCHER

Largeur : 0^m 82. — Hauteur : 0^m 64.

Conservé dans le cabinet du directeur.

LA SAUVEGARDE
DE L'HOTEL DE ROHAN

La sauvegarde de l'hôtel de Rohan, aujourd'hui Imprimerie nationale, a été demandée par la Société des Amis

1. Nous devons à M. Christian communication des intéressants clichés reproduits ici, par *le Mois*, d'après les gravures du livre de M. Jouin.

des Monuments parisiens, il y a déjà longtemps. Sa demande fut repoussée, la destruction votée par le Sénat et la Chambre.

Depuis, plusieurs mois se sont écoulés et, subitement, au moment d'enlever les peintures du Cabinet des Singes, de vigoureux plaidoyers ont été prononcés en faveur du monument condamné. Des lettres contradictoires furent échangées, dans les journaux, entre M. Berger, député, et M. Lintilhac, sénateur. M. Cachet, rapporteur du budget du ministère de la Justice, dont dépend l'Imprimerie, a réclamé la conservation ; de nombreux écrivains dans leurs journaux ont voulu sauver la vie du moribond. M. Jules Claretie, M. Hallays, entre autres, se sont énergiquement prononcés, comme, jadis, M. Montorgueil. Un vif débat a eu lieu à la Chambre des députés. Le Conseil municipal, sur l'initiative de M. Achille, a unanimement voté la conservation du monument et la création d'un jardin indispensable à ce quartier de déshérités. M. Charles Normand a organisé une visite de l'édifice, dont M. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, a plaidé la cause avec éloquence. Il ne nous est pas possible, faute de place, de reproduire aujourd'hui tous les documents du débat. Les curieux trouveront dans le *Nouvel Itinéraire artistique de Paris*, par Charles Normand (t. I, p. 387), la notice descriptive la plus complète de celles publiées dans les ouvrages généraux où l'on a traité des monuments de la capitale. Nous publierons, cette fois, le texte sténographié du procès-verbal de la séance de la Chambre des députés durant laquelle eut lieu cet intéressant débat :

M. le Président. — Nous arrivons à l'Imprimerie nationale.

La parole est à M. Georges Berger.

M. Georges Berger. — Je vais tâcher, à propos du budget de l'Imprimerie nationale, d'expliquer, en peu de mots très précis, l'historique de la question de l'hôtel de Rohan, c'est-à-dire du pavillon qui en subsiste.

Vous vous rappelez que la loi de 1902, votée à une forte majorité, décida par son article 3 que « les terrains et bâtiments de l'immeuble de la rue Vieille-du-Temple, occupés actuellement par l'Imprimerie nationale, seront remis au service des domaines pour être aliénés au mieux des intérêts du Trésor ». Les restes de l'hôtel de Rohan sont au nombre de ces bâtiments. Le produit des aliénations doit servir d'abord à rembourser les avances faites par le Trésor pour la construction et l'outillage d'une nouvelle imprimerie dans le quartier de Grenelle. J'espère qu'un reliquat de ce produit pourra, avec l'aide de l'État et de la ville, contribuer à l'embellissement et à l'assainissement du quartier du Temple, dont les fastes sont glorieux pour notre capitale. Dans un instant, je dirai de quelle façon mon espoir me semble réalisable, sans cacher toutefois les difficultés financières auxquelles on se heurtera certainement.

Le rapport sur le projet de la loi de 1902 contient cette phrase : « Le directeur de l'Imprimerie nationale réclame l'enlèvement immédiat des élégantes peintures du Cabinet des singes, afin qu'elles ne puissent pas être détériorées pendant l'évacuation des locaux. » J'ai pris la balle au bond ; autrement dit, le cri d'alarme que le directeur a poussé et qu'il a répété dans une lettre que M. le Ministre possède, m'a déterminé à renouveler mon offre de recueillir les délicates peintures de Christophe Huet dans le musée des arts décoratifs, sous le toit du Louvre. Le Gou-

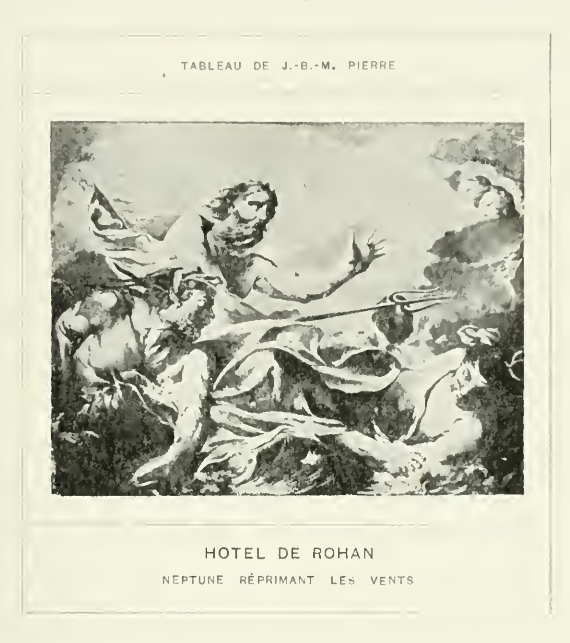
vernement a été consentant dès le principe. L'évacuation des locaux de l'ancienne imprimerie nationale est commencée; j'ai donc écrit, en tout état de cause, à M. le Garde des sceaux que j'étais prêt à enlever les peintures exécutées sur panneaux du Cabinet des singes. L'opération ne présente aucune difficulté. Je garantis, d'après la consultation écrite par des hommes compétents en la matière, qu'aucun trouble ne sera apporté dans les services de l'Imprimerie et qu'il ne sera point touché à la construction. Des notes anonymes parues dans certains journaux annoncent que l'enlèvement ne pourra avoir lieu avant le moment de la démolition de l'hôtel. Ces notes ne sont pas conformes à l'engagement pris; en tout cas, cela n'est pas sérieux, car enlever les peintures pendant les travaux de démolition serait faire courir à celles-ci des risques graves et inutiles.

Le Musée des arts décoratifs est en plein rangement de ses collections. Je prends ici l'engagement de ne démonter les panneaux qu'à la dernière minute avant l'ouverture du musée. Tout aura été préparé d'avance pour les recevoir; la corniche sera laissée en place provisoirement. Avouez, Messieurs, que la conservation du musée se montre conciliante en accordant, de cette façon, un délai qui sera de trois mois environ.

Un moyen singulier a été imaginé dans le but de retarder le transfert des peintures du Cabinet des singes. Cent cinquante curieux environ viennent, chaque semaine, admirer ce cabinet; l'obole que chacun laisse fait retour à la caisse de secours des orphelins des ouvriers de l'Imprimerie nationale. On a insinué à ceux-ci que cette ressource disparaîtrait avec le Cabinet des singes. La Société de l'Union centrale que j'ai l'honneur de présider est là; n'a-t-elle point toujours manifesté le souci qu'elle a des inté-

rêts des ouvriers d'art ? Dès le principe, elle a décidé que des troncs en faveur des institutions charitables de ces ouvriers, seront répartis dans le Musée des arts décoratifs : les salles de celui-ci seront fréquentées hebdomadairement

TABLEAU DE J.-B.-M. PIERRE



HOTEL DE ROHAN

NEPTUNE RÉPRIMANT LES VENTS

par des milliers de visiteurs. Je classe naturellement les travailleurs de l'Imprimerie nationale en bon rang parmi les ouvriers d'art susceptibles de profiter de cette aubaine permanente.

Une campagne, dont je suis loin de réprouver le but, est est menée depuis deux semaines afin que le pavillon subsistant de l'hôtel de Rohan ne soit pas démoli ; qu'il soit, au contraire, restauré ou utilisé. Je suis au nombre de ceux qui voudraient que tout monument ou tout morceau de

monument conservant un caractère historique et artistique soit respectueusement sauvegardé. Mais ils sont nombreux les nobles édifices de notre architecture civile, militaire et religieuse qui, dans Paris et sur tout le territoire français, implorent que le pansement de leurs blessures les fasse demeurer intégralement debout. Les budgets de l'État et des villes ne sauraient suffire à tout. Il faut sélectionner même les meilleures intentions. A en juger par la longue indifférence du public, par la rareté des protestations soulevées contre la sentence de mort que la loi inflige à l'hôtel de Rohan ; par le silence presque complet qu'ont gardé pendant deux années ceux qui avaient qualité pour réclamer, soit au nom d'un intérêt de quartier, soit au nom du principe de la défense de tout monument parisien, on avait le droit de supposer que les esprits étaient dominés par l'idée de sauver de préférence quelque autre témoin de notre bel art monumental du passé dans Paris. J'aurais réclamé néanmoins qu'une portion de l'espace qui va devenir vacant fût réservée à la création d'un de ces réservoirs de bon air, de fraîcheur et de verdure qu'on nomme un square ; la proximité de celui-ci donnerait une plus-value au restant des terrains aliénables.

Bref, il se produit un courant d'opinion qui ne peut laisser insensible le fidèle Parisien de Paris que je suis. Donc debout, si cela est possible, l'hôtel de Rohan avec ses lambeaux de beauté ! J'approuve l'idée d'en faire une annexe de l'hôtel Soubise dans les galeries duquel nos archives sont à l'étroit ; mais je demande qu'on habille le flanc sud-ouest de l'hôtel Soubise, qui est dans un déplorable état d'inachèvement, au moyen d'une autre annexe oblongue dont la façade ferait vis-à-vis à celle de l'hôtel de Rohan auquel on la relierait par des galeries. Le square

serait établi en bordure de la rue Vieille-du-Temple. Mais, qu'on ne s'y trompe pas ; il en coûtera les sommes qu'on devait retirer de l'aliénation des terrains et bâtiments de l'Imprimerie, et il faudra supporter la dépense des nouvelles constructions que je viens d'indiquer. Les lots de terrains à vendre seront devenus rares d'autre part ; et puis, l'hôtel de Rohan verra ses pièces à tous étages se bourrer des lianes errantes de nos archives. Dès lors, il faudra plus que jamais sauver le Cabinet des singes, à moins qu'on ne tolère que ses lambris servent de fonds d'armoires, comme cela existe dans le Salon des poinçons.

Le Cabinet des singes doit entrer au Louvre dans le Musée des arts décoratifs ; j'ai eu en main son laissez-passer accordé par la lettre officielle que voici, qui m'a été adressée le 5 décembre 1902 :

« J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser ci-joint en copie un procès-verbal signé des représentants du Ministre des finances et de la direction des Beaux-Arts et approuvé par M. Rouvier, procès-verbal autorisant la remise à l'Union centrale des arts décoratifs, qui les exposera dans son musée, d'un certain nombre d'œuvres d'art provenant de l'ancien hôtel de Rohan. Incessamment, en effet, le service des domaines fera remise de ces œuvres à l'Union centrale.

« Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

« *Le Directeur des Beaux-Arts*,

« ROUJON. »

Le Cabinet des singes figure en tête de l'état descriptif des œuvres d'art cédées. La décision du ministre des finances, datée du 26 novembre 1902, m'a été notifiée

HOTEL

DE ROHAN

IMPRIMERIE

NATIONALE

PENDULE GAINE

Bois d'ébène
avec écaille bleue
et marqueterie
sur le cadran

Signature de Le Bon

Hauteur, 2 m 55
Largeur, 0 m 55





HOTEL DE ROHAN : CABINET DES SINGES

PEINT PAR CHRISTOPHE HUET, VERS 1745 A 1750

Souvenir de la visite des membres de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

le 16 décembre, sans injonction aucune que l'enlèvement des peintures de Huet ne puisse être opéré qu'à l'époque de la démolition. Je désire être, au nom de la Société de l'Union centrale, le sauveur de cette merveille du XVIIIe siècle qui s'appelle le Cabinet des singes. Je n'en serai point le receleur, comme quelques-uns l'ont prétendu, dans le Musée des arts décoratifs qui sera bel et bien un musée national fondé et donné à la France à la suite d'un puissant et généreux élan d'initiative privée. J'ajoute que les œuvres d'art sont exposées à mille accidents dans les édifices où la bureaucratie administrative et technique règne en maîtresse. Je rappelerai, à ce sujet et en terminant, que c'est grâce à mon intervention qu'on a fait du Cabinet des singes une agence de travaux qu'on avait laissé s'y installer avec ses godets d'encre de Chine, de carmin et d'indigo, qu'une maladresse pouvait projeter sur les figures peintes par Huet. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Président. La parole est à M. Cruppi.

M. Jean Cruppi. Que la Chambre veuille me permettre de lui apporter une très courte, mais très substantielle... délation — si ce mot s'étend également, comme on l'a dit, aux accusations publiques. (*On rit.*)

J'accuse publiquement M. Georges Berger, dont tout le monde cependant reconnaît la haute compétence dans les matières d'art, de vouloir commettre un crime impardonnable. Ce crime, je le caractérise en quelques mots. Lorsque nous avons la chance de posséder à Paris, dans un quartier antique et charmant, plein de souvenirs historiques et pittoresques, dans ce vieux Paris que nous aimons bien...

M. Chauvière. Et dont on sacrifie trop de monuments !

M. Jean Cruppi... et dont on sacrifie trop de monuments, à côté de l'hôtel de Soubise, hôtel des Archives, une maison délicieuse qui s'appelle l'hôtel de Rohan, dans laquelle se trouve le Salon des singes, comment M. Georges Berger, que je dénonce, peut-il avoir la pensée coupable, dans l'intérêt de son Musée des arts décoratifs, de détruire ce chef-d'œuvre, de le déplacer, de le transporter, c'est-à-dire de l'anéantir artistiquement, alors que nous avons une solution toute simple à vous proposer et à laquelle je lui demande instamment de se rallier ?

Tout le monde sait que dans l'hôtel de Soubise les archives sont absolument à l'étroit. Beaucoup d'entre vous ont visité comme travailleurs ou comme curieux l'hôtel de Soubise, et notamment cette partie du monument où se trouve une collection unique au monde, la collection si précieuse des registres du parlement de Paris depuis les *olim* de Philippe le Bel jusqu'aux procès-verbaux des dernières séances de la chambre des vacations de ce parlement au mois d'octobre 1790. Ces registres sont disposés de telle sorte qu'il est absolument impossible de les rechercher et de les consulter commodément et qu'ils courent un danger d'incendie perpétuel.

Comment la Chambre ignorerait-elle que les savants laborieux qui vont aux archives consulter des dossiers et des cartons sont encore à la gêne ?

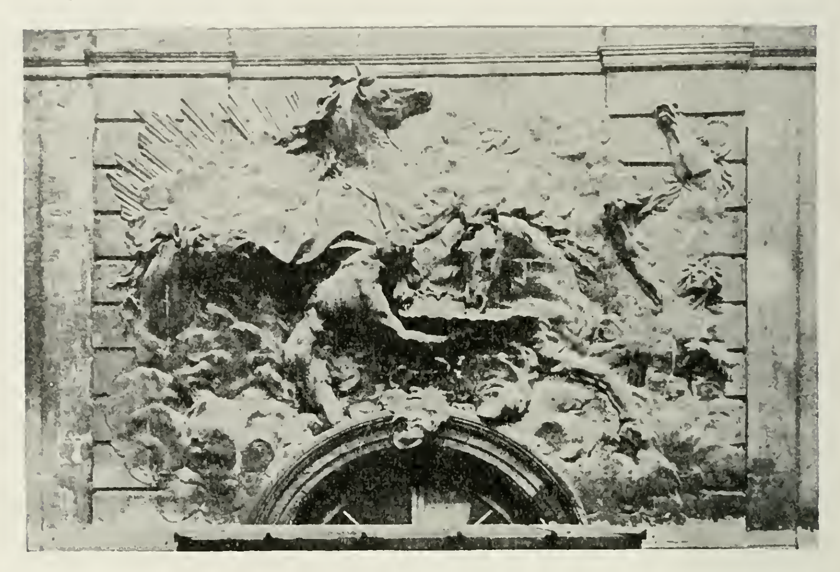
M. Gabriel Deville. Il y a une nouvelle salle.

M. Jean Cruppi. C'est vrai ; mais la nouvelle salle est encore insuffisante, il faut agrandir les bâtiments.

M. Georges Berger. Je viens de le dire.

M. Jean Cruppi. Alors, sur ce point, nous voilà d'accord, mais nos conclusions seront bien différentes. Je prie M. le Garde des sceaux de bien vouloir étudier un projet qui,

donnant aux archives une extension nécessaire, engloberait l'hôtel de Rohan ainsi encadré dans les prolongements futurs de l'hôtel de Soubise. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)



LES CHEVAUX DU SOLEIL

SCULPTURE PAR ROBERT LE LORRAIN

Vous pouvez très bien créer un square, une promenade autour de l'hôtel de Rohan, l'isoler ainsi dans son ancien cadre de fraîcheur et de verdure, et rendre un peu d'air et de lumière à un quartier populeux et populaire qui en est si étroitement privé. (*Applaudissements.*)

Ici, permettez-moi de faire allusion, parce qu'il faut que ce débat soit passionné, à une polémique qui a préoccupé Paris et qui s'est déroulée ces jours-ci entre l'honorable membre de cette Chambre dont je me suis fait le dénoncia-

teur, M. Georges Berger, et un très distingué sénateur, M. Eugène Lintilhac.

M. Eugène Lintilhac, reprenant, en sa qualité de rapporteur au Sénat, une idée de M. Jules Claretie et s'armant, pour la faire aboutir, de sa légitime autorité parlementaire et de son goût de lettré, a combattu dans la presse contre M. Georges Berger en faveur de l'idée que je soutiens. Dans cette polémique qui, je peux le dire, a passionné le Tout-Paris littéraire et artistique, je suis forcé de donner violemment raison à M. Eugène Lintilhac. (*Rires et applaudissements.*)

Je demande à M. Berger de ne pas persister dans son projet si fâcheux qui n'irait à rien moins qu'à gâter une œuvre légère et charmante à laquelle on ne saurait toucher même du bout des doigts. Le Salon des singes, vous le savez à merveille, est orné de peintures si fines, si invraisemblablement délicates, d'un si fragile XVIIIe siècle, qu'y toucher pour les exiler dans l'ampleur banale de nos musées serait une sorte de brutalité.

Je n'insiste pas davantage, mais, dans l'intérêt de l'art, je demande à la Chambre de donner tort à M. Berger, raison à M. Lintilhac et de prier M. le Garde des sceaux de veiller à la conservation de l'hôtel de Rohan. (*Applaudissements.*)

M. le Président. La parole est à M. le Rapporteur.

M. Tachet, rapporteur. La commission du budget, d'accord avec M. le Garde des sceaux, demande que cette question soit réservée jusqu'au moment où on aura statué sur le projet de création d'un jardin public sur l'emplacement des bâtiments qui vont être démolis. Il est, en effet, absolument urgent de créer un jardin public dans ce quartier populeux de la rue Vieille-du-Temple. Je l'ai proposé dans

mon rapport. Je demande à la Chambre de vouloir bien accepter les conclusions que nous avons l'honneur de lui soumettre.

M. le Président. La parole est à M. Georges Berger.

M. Georges Berger. M. Cruppi a été pour moi un accusateur bien cruel. Qui donc a présenté le projet de loi ? Qui l'a voté ? Je crois, monsieur Cruppi, que vous l'avez vous-même voté.

M. Jean Cruppi. Quel projet de loi ?

M. Chauvière. Nous avons voté le projet de loi ordonnant le transfert.

M. Georges Berger. Au fond, je suis tout à fait d'accord avec vous, et je vous défie de me prouver que je ne suis pas un conservateur ardent de toutes les beautés de Paris, de tous les monuments de Paris.

M. Chauvière. C'est moi qui suis conservateur.

M. Aynard. Très bien !

M. Georges Berger. Mais trouvez l'argent, et je me rangerai à votre avis. Qui nous le donnera ? Demandez-le à M. le Ministre des finances. Renoncera-t-il au bénéfice de la loi qui l'autorise à vendre les terrains de l'Imprimerie nationale ? A-t-il dans sa poche dix millions à consacrer aux beautés de Paris ?

M. le Président. La parole est à M. le Rapporteur.

M. le Rapporteur. Je répondrai à M. Berger que depuis le vote de la loi du 10 avril 1902, une nouvelle question a été soulevée, celle de la création d'un jardin public rue Vieille-du-Temple, que je propose dans mon rapport, et qui sera l'objet d'un projet de loi. Si ce projet de loi est adopté, on tranchera la question de conservation ou de démolition de l'hôtel de Rohan. Toute discussion serait donc prématurée. Nous ne pouvons pas préjuger la solu-

tion, en acceptant l'enlèvement dès maintenant des panneaux du Cabinet des singes. (*Très bien! très bien!*)

M. Georges Berger. Eh bien, je suis d'accord avec vous pour demander que la question soit réservée.

M. le Président. La parole est à M. Chauvière.

M. Chauvière. M. Aynard me disait : Vous êtes donc conservateur? En effet, je le suis dans la circonstance.

M. Aynard. Et je vous en félicite.

M. Chauvière. Nous sommes partisans de la conservation de l'hôtel de Rohan, non seulement à cause de son Cabinet des singes, mais parce qu'il y a dans cet hôtel d'autres salles très intéressantes à tous égards. (*Très bien! très bien!*) Il y aussi des sculptures qui peuvent trouver leur place dans le jardin qu'on créera.

On a dit que nous avions beaucoup de monuments et peu de ressources pour les entretenir. Ce qui fait la gloire de l'Italie et de l'Espagne, c'est la conservation de tous leurs monuments, même des mauvais. Nous avons intérêt à conserver l'hôtel de Rohan. L'afflux des visiteurs compensera largement la dépense qu'entraînera cette conservation. (*Très bien! très bien!*)

De plus, on pourra agrandir ce merveilleux Musée des archives que les Parisiens ne connaissent guère, à l'exception d'un certain nombre de nos collègues, et que je n'ai vu que par hasard.

Quand vous aurez fait de la bonne réclame, vous attirerez le public dans ce monument merveilleux des archives qui garde tant de souvenirs historiques, notamment la table de Robespierre, la pendule de Marie-Antoinette.

Conservons donc nos monuments historiques, entre autres l'hôtel de Rohan, nous ferons une bonne action. Nous soutiendrons cette proposition quand elle viendra en

discussion, car je suis de l'avis de M. le Rapporteur qui nous prie de la réserver avec avis favorable. (*Très bien ! très bien !*)

Pour ne pas avoir à reprendre la parole, je demande aussi que la petite somme de 500.000 fr. — quand on



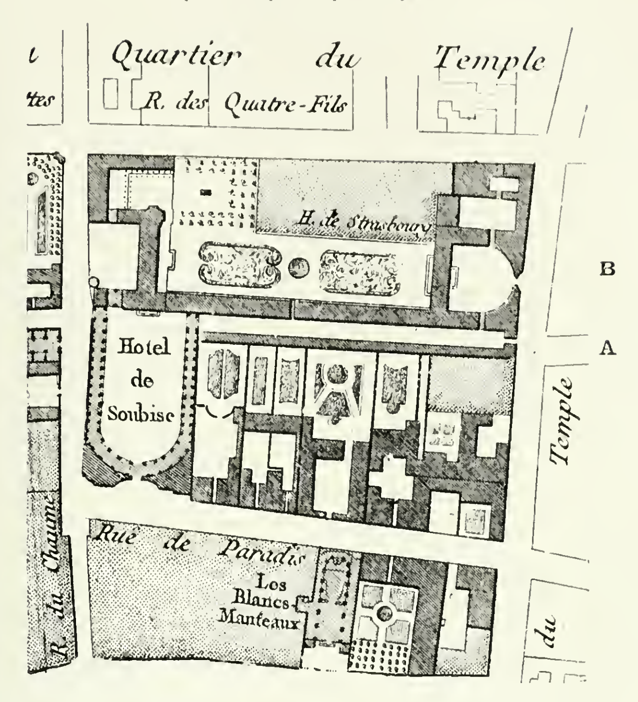
HOTEL DE ROHAN

DESSUS DE PORTE : LE MOULIN A EAU PEINT PAR FRANÇOIS BOUCHER

valse avec les millions c'est une somme minime — qui est destinée à l'installation de la nouvelle Imprimerie nationale, trouve son complément, et que M. le Président de la commission du budget nous assure et nous promette les sommes futures nécessaires pour installer définitivement l'Imprimerie nationale.

M. Georges Berger. Je suis de l'avis de M. Chauvière au

Dispositif d'après le plan de Jaillot.



PROJET DE JARDIN POUR LES OUVRIERS DU QUARTIER DU TEMPLE

Par Charles Normand,
et d'union, conformément à l'état ancien des bâtiments de l'hôtel de Soubise (aujourd'hui Archives Nationales)
avec l'hôtel de Strasbourg ou de Rohan (Imprimerie nationale).

Au-dessous du mot « H. de Strasbourg » sont les ateliers de l'Imprimerie nationale, qui ont pris la place des anciens jardins qu'on rétablirait en partie. On y entrerait soit par la porte B de l'Imprimerie, soit par la porte encore subsistante de l'ancien accès A, encore existant mais muré, soit par l'hôtel de Soubise, dont l'entrée est rue de Paradis (aujourd'hui rue des Francs-Bourgeois).

Souvenir de la visite des Membres de l'Ami des Monuments et des Arts.

sujet de la conservation des monuments historiques, sauf pour les vilains édifices.

Je l'ai laissé entendre à la tribune, je ne suis pas opposé à la conservation de l'hôtel de Rohan, mais qu'on nous déclare que nous avons les ressources nécessaires.

M. Chauvière. Ne demandez rien à M. le Ministre des finances.

M. le Président. La parole est à M. Dumont.

M. Charles Dumont. Il est certain que la question de la conservation de l'hôtel de Rohan doit être réservée. Tous ceux qui ont eu à s'occuper de l'Imprimerie nationale, ceux qui ont été rapporteurs de son budget — je l'ai été pendant plusieurs années — ne peuvent se désintéresser du sort du Cabinet des singes, des sculptures de chevaux, en un mot de cet ensemble si coquet et si charmant.

Nous avions fait un rêve que nous recommandons à M. Berger : c'était d'installer dans l'hôtel de Rohan, tel qu'il existe, un musée analogue au Musée Plantin d'Anvers. Tous ceux qui sont allés à Anvers savent quelles merveilles sont réunies dans ce musée ; en quel lieu le nôtre pourrait-il être mieux installé qu'à l'hôtel de Rohan ? Quel meilleur souvenir garder de l'Imprimerie nationale que de laisser à cet hôtel de Rohan et nos collections typographiques et les manuscrits précieux et tout ce qui se rapporte à l'histoire de l'imprimerie en France? L'Imprimerie nationale est maintenant transférée dans le quartier de Grenelle, elle y sera un édifice moderne en pierre et en fer...

M. Chauvière. Il n'y aura pas de place pour un musée.

M. Charles Dumont. En effet, et l'on n'ira pas rue de la Convention visiter le Musée de l'art typographique en France. Nous devons créer ce musée, et sa place naturelle, c'est à l'hôtel de Rohan, sur l'emplacement de l'Imprimerie

nationale. Nous recommandons ce vœu à M. le Ministre des finances. Lorsqu'il s'agira à la fois de faire le Musée Plantin dans le 3e arrondissement et de mettre encore un peu d'air dans Paris, quelques arbres autour de cet hôtel de Rohan, il ne nous refusera pas les crédits nécessaires. Il y a sept ans, dans un chantier de démolitions, entre l'hôtel de Cluny et la Sorbonne, nous nous sommes aperçus que tout à coup, cette maison une fois démolie, on pouvait voir dans toute sa beauté et l'hôtel de Cluny et la Sorbonne elle-même; à ce moment la commission du budget s'est unie pour réclamer les fonds nécessaires, pour entrer en pourparlers avec la Ville de Paris, et nous avons maintenant le petit square qui nous permet d'admirer les deux monuments à la fois. (*Très bien ! Très bien !*) Sur les mêmes bases, dans le même esprit, nous obtiendrons certainement de M. le Ministre des finances, qui maintenant a quelques excédents et peut se montrer un peu plus généreux, les ressources nécessaires pour la création d'un square et l'établissement du Musée de l'art typographique, dans le 3e arrondissement, dans l'hôtel de Rohan, sur l'emplacement des anciens ateliers de l'Imprimerie nationale. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Lasies. J'espère que M. Rouvier nous permettra de rebâtir les Tuileries. (*On rit.*)

M. le Président. La parole est à M. le Président de la commission du budget.

M. le Président de la commission. M. le Ministre des finances se montrera d'autant plus généreux que nous n'avons rien à lui demander...

M. le Président. Puissions-nous lui donner le budget avant le 31 décembre; je suis sûr qu'il accorderait tout. (*On rit.*)

M. le Ministre des finances. Si vous me donnez effectivement le budget avant la fin de l'année, je vous accorde les crédits nécessaires.

M. Lasies. Vous vous rattraperez sur les bouilleurs de cru.

M. le Président de la commission. Ne soulevons pas cette question. S'il y a une querelle à vider entre nous, l'heure n'est pas venue de le faire. Maintenons-nous donc sur un terrain où nous sommes d'accord.

L'État est propriétaire, dès maintenant, des terrains et bâtiments de l'Imprimerie nationale. Il n'y a donc aucune dépense à faire pour les acquérir ; il s'agit simplement de savoir si on aliénera ou non ces immeubles.

La loi du 25 mars 1902 a décidé que les terrains et bâtiments de l'Imprimerie nationale seraient remis aux domaines pour être aliénés. Mais lorsque nous avons examiné le budget de l'Imprimerie nationale et les dépenses nouvelles qui devaient s'ajouter à celles déjà prévues par cette loi, l'honorable rapporteur de la commission du budget -- car on a peut-être oublié tout à l'heure, alors que l'on décernait des éloges, qu'il avait eu l'initiative de cette solution. (*Très bien ! très bien !*) — l'honorable rapporteur de la commission du budget nous a fait entrevoir une autre solution qui serait plus avantageuse, sinon pour nos finances, du moins pour l'art et la santé publique : c'était la possibilité de conserver cet hôtel de Rohan, dont certaines parties méritent en effet d'être gardées, et de laisser en place les belles œuvres dont nous parlait tout à l'heure M. Georges Berger.

La commission n'a pas cru devoir proposer à la Chambre une solution immédiate ; mais ce matin même, elle s'est entendue avec M. le Garde des sceaux pour qu'une loi

nouvelle complète celle que vous avez votée, et donne une solution définitive à la question de l'Imprimerie nationale.

Vous pourrez voter les crédits nécessaires à l'installation de l'Imprimerie ; ensuite vous déciderez s'il y a lieu d'aliéner en tout ou en partie les immeubles qui entourent l'hôtel de Rohan et l'hôtel lui-même, si vous ne croyez pas devoir accepter la solution que M. le Rapporteur du budget de l'Imprimerie nationale nous a proposée. (*Applaudissements.*)

M. le Président. La parole est à M. Puech.

M. Louis Puech. J'ai l'honneur de représenter l'arrondissement dans lequel se trouve l'Imprimerie nationale ; la Chambre me permettra de dire un mot. La question n'a pas été tranchée, ainsi que l'a bien établi tout à l'heure M. le Président de la commission du budget, par la loi qui a ordonné le transfert de l'Imprimerie nationale. Cette loi n'a décidé qu'une chose, à savoir : que les bâtiments, l'Imprimerie elle-même et les terrains seraient livrés au domaine ; aucune décision n'a été prise en ce qui concerne l'hôtel de Rohan. L'hôtel de Rohan est un monument historique universellement connu. M. le Directeur de l'Imprimerie peut attester que tous les jours un nombre considérable de personnes viennent le visiter. Au gré de M. Berger, qui représente le 9e arrondissement, l'hôtel de Rohan n'est pas assez beau pour être conservé. Nous ne partageons pas, dans le 3e arrondissement, cette manière de voir. Nous le trouvons, au contraire, très beau et très digne d'être conservé.

M. Berger, toutefois, ne dédaigne pas les peintures et les sculptures de l'hôtel de Rohan ; il les trouve même très belles et il voudrait les enlever ; il écrémerait, si je puis ainsi dire, au profit de sa Société, ce qu'il y a de meilleur

dans l'hôtel de Rohan, notamment le Salon des singes, qui passe pour une merveille, et le superbe bas-relief « les chevaux d'Apollon ».

M. Berger nous laisserait le reste. C'est insuffisant. Vous voulez, Monsieur Berger, transporter ces œuvres d'art au Musée des arts décoratifs; mais pourquoi ne pas les laisser à la place où elles se trouvent, à la place où le peintre ou le sculpteur les ont eux-mêmes placées apparemment sous le jour qui leur convient? Pourquoi voulez-vous que le 3e arrondissement, qui n'est déjà pas si riche en monuments, soit dépouillé de l'un quelconque de ses chefs-d'œuvre? Pourquoi voulez-vous le déposséder?

M. Féron. La Commission du Vieux-Paris n'acceptera pas!

M. Louis Puech. Notre situation n'est pas tout à fait la même; la mienne, est, vous en conviendrez, plus favorable. Vous connaissez le vieil adage: *In pari causâ melior est causa possidentis.*

Je ne vois pas la raison de ce transfert, alors que nous ne demandons pas un centime à l'État. (*Très bien! très bien!*)

Je m'aperçois d'ailleurs, avec un certain plaisir, que M. Berger paraît être le seul ici à le demander, non pas dans un intérêt personnel — je me hâte de le dire — mais pour donner ces chefs-d'œuvre, comme il l'a promis, au Musée des arts décoratifs. Si vous avez pris, Monsieur Berger, un engagement quelconque, cet engagement a été un peu imprudent. En tout cas je maintiens le droit de mon arrondissement à conserver les œuvres d'art qui y ont été peintes et sculptées il y a plus d'un siècle. Et je suis bien convaincu, lorsque la question viendra, que la Chambre nous donnera raison. (*Applaudissements.*)

M. Georges Berger. Je répondrai simplement à mon collègue M. Puech que je ne demande que ce qu'on m'a promis.

M. Louis Puech. Vous ne demandez à prendre que ce qu'il y a de plus beau.

M. Georges Berger. Maintenant, répondant à M. le Président de la commission du budget et à M. le Ministre, j'exprimerai le regret qu'on ne m'ait pas fait l'honneur de me communiquer ce qui s'est passé ce matin à la commission du budget.

Si vous voulez me dire que vous entendez que l'hôtel de Rohan devienne un musée, je suis d'accord avec vous ; mais on a dit que l'hôtel de Rohan deviendrait une succursale du palais des archives, qu'il recevrait non des œuvres d'art, mais, permettez-moi le mot, des paperasses qui peuvent avoir un intérêt au point de vue administratif, mais qui n'en ont aucun au point de vue de l'art.

M. le Garde des sceaux. L'honorable M. Berger s'est un peu trop pressé dans ses revendications. Je lui ferai remarquer tout d'abord qu'on ne lui a personnellement rien promis. Il a été entendu entre la direction des Beaux-Arts et mon honorable prédécesseur au ministère de la justice, que les objets d'art qui se trouvent à l'Imprimerie nationale pourraient être donnés au ministère de l'instruction publique au moment de la démolition de l'hôtel de Rohan.

M. Georges Berger. Il n'y a pas un mot de cela dans le rapport.

M. le Garde des sceaux. Comment ! C'est écrit dans le rapport sur la proposition de loi.

« ...Au moment où l'Imprimerie nationale quittera la rue Vieille-du-Temple. »

Dans une lettre envoyée le 19 décembre 1901 par M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, à M. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, il dit expressément :

« Diverses pièces d'art décoratif intérieures de l'Impri-

Église de Cormeilles

en Parisis

Façade Principale


Besnard del

merie nationale m'ont été signalées comme méritant d'être conservées, et je serais désireux de les voir mettre à la disposition de l'administration des Beaux-Arts, lorsqu'il sera procédé à la démolition des bâtiments actuels. »

Le directeur de l'Imprimerie nationale a saisi alors le ministre de la justice de cette demande, et dans son rapport il dit : Je ne vois, pour ma part, Monsieur le Garde des sceaux, aucun inconvénient à ce que ces différentes œuvres d'art soient, lors de la démolition de l'hôtel de Rohan, mais à ce moment seulement, confiées à l'administration des Beaux-Arts.

Cette proposition de M. le directeur de l'Imprimerie nationale était approuvée par mon honorable prédécesseur, M. Monis.

Voilà le contrat qui existe entre le ministère de la justice et le Ministère de l'instruction publique. C'est un contrat à terme, mais il est bien certain que si on ne démolit pas l'Imprimerie nationale, si on conserve l'hôtel de Rohan, soit pour en faire une succursale des archives, soit pour en faire une sorte de musée, comme le réclamait M. Dumont, aucune de ces pièces d'art ne devra être remise à l'honorable M. Berger.

Quant à savoir si on démolira ou non l'Imprimerie nationale, c'est une question qu'il est impossible de trancher aujourd'hui. Je demande à la Chambre de la réserver et de me permettre de l'examiner. Après quoi, d'accord avec M. le Président de la commission du budget, nous verrons s'il y a lieu d'apporter à la Chambre un projet de loi tendant à conserver l'hôtel de Rohan et à abroger l'article 3 de la loi du 6 avril 1902.

M. le Président. La question est réservée.

L'ART TCHÈQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

HOMMAGE DE L'ART TCHÈQUE A L'ART FRANÇAIS

PAR

HENRI HANTICH



En un nouveau livre [1], merveilleusement illustré de superbes gravures, un Tchèque distingué, M. Henri Hantich a voulu présenter aux Français l'œuvre de peinture, de sculpture et d'architecture accomplie par ses compatriotes pendant le XIXe siècle.

La portée d'un tel ouvrage dépasse celle des livres d'art habituels. Il ne charme point seulement les yeux, mais il se propose surtout de resserrer les liens intellectuels qui unissent les Français à nos amis de Bohême ; c'est pourquoi M. Hantich m'a sollicité, comme étant l'un des promoteurs de cette alliance entre les deux peuples, d'écrire la préface de son livre : l'image qui en orne la première page est le symbole de la pensée de l'auteur. La gravure figure l'HOMMAGE DE L'ART TCHÈQUE A L'ART FRANÇAIS, exprimé par un superbe dessin à la sanguine, dû au maître réputé M. F. Zeníšek. Fort heureux, comme tout Français, de ce délicat hommage rendu à mes compatriotes par le seul peuple qui ait osé protester contre l'occupation momentanée de l'Alsace-Lorraine, j'ai relevé en ces termes la pensée

1. HENRI HANTICH, *L'Art tchèque au XIXe siècle*. Préface par CHARLES NORMAND. Prague et Paris, 1904. Petit in-folio. Nombreuses gravures.

de M. Hantich : « Ne m'écriviez-vous pas que votre livre devait être l'hommage de l'Art tchèque a l'Art français, symbolisé sur un frontispice exprès, dû à M. F. Ženíšek, le doyen respecté du corps professoral de votre « Académie de Prague » : *L'Art tchèque*, représenté sous les traits d'un jeune garçon rendant hommage à *L'Art français*, un homme en pleine vigueur ». L'éminent artiste a traduit, de façon très heureuse, les convictions francophiles de ses compatriotes.

A Paris on devient progressivement de plus en plus tchécophile. Chacun des conseillers municipaux de Paris a reçu avec joie — plusieurs m'en ont fait la confidence — l'hommage d'un exemplaire de ce magnifique ouvrage, offert, au nom de la ville de Prague, par M. Srb, son maire si distingué et si populaire. Je crois savoir aussi que M. Pinkas, un autre ami, n'est pas demeuré étranger au livre de M. Hantich, dont un journal de Prague, *Die Politik*, publié en allemand, parlait en ces termes :

« Cette publication fait partie de cette catégorie de livres franco-tchèques qui ont pour but de vulgariser des connaissances exactes. Les Français ne connaissent les Tchèques que depuis peu et n'ont à leur sujet que des renseignements insuffisants... » M. F. X. Hantich signale ici les confusions souvent faites et les désignations souvent données aux Tchèques, mais à tort, de Bohémiens, de Magyars, ou de population de langue allemande. M. Hantich attribue la raison de ces opinions erronées aux articles d'une presse ennemie, à l'absence d'une colonie tchèque. Il rend grâce à Louis Léger dont « l'œuvre à Paris, lit-on dans la *Politik* de Prague, demeurera éternellement dans les mémoires ». Il s'agissait aujourd'hui de faire connaître la vie intellectuelle des Tchèques de Bohême : « Hipman rendit à ce

sujet de grands services et M. le professeur Hantich suit ses traces par la publication de son grand volume in-folio, qui a pour but de faire connaître aux Français l'état des arts en Bohême. Une très éloquente préface de M. Charles Normand, le président de la Société des Amis des Monuments parisiens, recommande chaudement cette œuvre. »

J'ai rappelé dans ma préface que plusieurs des artistes tchèques ont conquis de beaux grades à Paris et ont reçu les enseignements de son admirable École des Beaux-Arts, que s'efforcent de dénigrer en vain certains ennemis de la patrie française. M. Hantich dit fort bien que « les artistes tchèques, désabusés de Vienne, de Munich, de Dresde, de Dusseldorf, vont désormais à Paris et désertent les ateliers allemands ».

Je devais louer naturellement les idées des compatriotes de M. Hantich, et, dans la préface, je le rappelais en ces termes : « Vous appartenez, mon cher confrère d'armes, à cette élite qui aperçoit d'avance la venue des orages, devine les dangers et qui, sachant prévoir, est digne de gouverner les esprits. Votre livre contribuera à les éclairer et à les charmer ; c'est donc une bonne œuvre dont chacun vous remerciera et c'est pourquoi je salue sa venue avec joie. »

Charles Normand.

DU DESTIN DES CATHÉDRALES

D'APRÈS LE PROJET DE SÉPARATION

DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

PAR

CHARLES NORMAND

Nous ne voulons aujourd'hui qu'indiquer l'état de la question. Pourtant nous ne pouvons nous empêcher de nous demander avec anxiété quelle serait la destinée des monuments religieux dont il est parlé à la fin de l'article 5.

Les églises dont la concession n'aura pas été redemandée pour les soins d'un culte pourront être affectées à un service public.

Ainsi, comme à la fin du XVIIIe siècle, tel édifice superbe, s'il n'est pas loué par une fabrique qui pourra lui préférer un monument plus moderne, sera exposé à tous les hasards des locations et mutilations, malgré son intérêt artistique et français !

Ou bien si telle « union » religieuse qui en aura obtenu la concession n'est point assez riche pour en demander le renouvellement, un chef-d'œuvre de l'art pourra être loué à usage de grange, ou de porcherie !

Reproduisons, pour le moment, seulement, quelques-uns des articles du projet de loi :

« Art. 3. — Les biens mobiliers ou immobiliers ayant, postérieurement au Concordat, appartenu aux menses, fabriques, consistoires, conseils presbytéraux et autres établissements publics, etc., etc. (le reste de l'article n'est pas modifié).

« Art. 5. — Les édifices antérieurs au Concordat qui ont été affectés à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, cathédrales, églises paroissiales, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, bâtiments des séminaires, ainsi que les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été mis à la disposition des cultes, sont et demeurent propriétés de l'État, des départements ou des communes.

« Ces biens seront concédés, à titre onéreux, aux associations qui se formeront pour l'exercice du culte, dans les anciennes circonscriptions ecclésiastiques où se trouvent ces biens.

« Ces concessions, qui n'auront d'effet que deux ans à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront faites dans les limites des besoins de ces associations, par décret en Conseil d'État ou par arrêté préfectoral, suivant que les biens appartiendront soit à l'État, soit aux départements ou aux communes, pour une période de dix années et à charge d'en rendre compte à l'expiration de cette période et de supporter les frais d'entretien et de grosses réparations.

« Les conseils municipaux et les conseils généraux seront appelés à donner leur avis pour la concession des biens communaux ou départementaux.

« Le renouvellement des concessions pour des périodes de même longueur ou des périodes moindres, ne pourra être accordé, s'il s'agit de biens communaux ou départementaux, qu'après avis favorable des conseils municipaux et des conseils généraux intéressés.

« Le prix de la concession ne pourra dépasser le dixième des recettes annuelles de l'association constatées d'après les dispositions de l'article 9 de la présente loi.

« Des subventions pour grosses réparations pourront être accordées aux départements et aux communes dans les limites du crédit inscrit annuellement au budget du ministère de l'intérieur.

« Les biens non reconnus utiles pour les besoins des associations d'un culte ou dont la concession n'aura pas été redemandée pourront, dans les mêmes formes, être concédés à un autre culte ou affectés à un service public.

« Les communes et les départements reprendront la libre disposition des biens mobiliers ou immobiliers leur appartenant dont la concession n'aura pas été renouvelée. »

L'article 8 du projet du gouvernement était ainsi rédigé :

« Ces associations pourront, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1904, constituer des unions. Ces unions ne pourront dépasser les limites du département. »

Sur la proposition du rapporteur, ce texte est ainsi modifié :

« Ces associations pourront, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1901, constituer des unions dans les limites actuelles des circonscriptions ecclésiastiques des différents cultes antérieurement reconnus. »

« La commission, après avoir adopté toutes les modifications proposées par son rapporteur, a chargé ce dernier de lui présenter dans sa prochaine séance une modification de l'article 17 du projet du gouvernement et relatif à la police des cultes et conforme aux concessions faites par le président du conseil. »



ÉCOLE POLYTECHNIQUE : LA COUR DES ÉLÈVES

LA SALLE D'HONNEUR
DE
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

NOTICE

PAR

LE COMMANDANT G. PINET

Bibliothécaire de l'École Polytechnique.



QUAND la Convention nationale décréta la fondation de l'École Polytechnique, au mois de mars 1794, les circonstances ne permettaient pas de suivre une marche régulière pour donner la première existence à l'institution. Le besoin pressant d'officiers et d'ingénieurs éclairés qui se faisait de plus en plus sentir exigeait qu'elle fût mise en activité dans le plus bref délai et qu'elle pût rendre immédiatement des services.

Il fallut, en pleine période de la Terreur, élaborer les plans d'études, procéder au choix des candidats dans toute la France, les réunir à Paris, leur donner un enseignement préparatoire rapide, assurer enfin le fonctionnement de l'École comme si elle avait trois années d'existence. Les savants, ardents patriotes accourus l'année précédente se mettre au service de la Révolution, travaillèrent à l'organisation sans relâche. D'énergiques mesures furent prises pour hâter les travaux d'installation, pour réunir les instruments et les livres nécessaires à l'instruction.

On réquisitionna les artistes, les employés, les ouvriers, les voituriers, les moyens de transport. On demanda aux armées républicaines victorieuses de tirer de pays envahis les approvisionnements, les matières premières, les outils, les ustensiles, tous les produits qui manquaient. Le Comité de salut public concentrant en ses mains tous les pouvoirs n'hésita pas, pour assurer l'exécution du décret de la Convention, à recourir aux procédés « révolutionnaires » qui lui avaient déjà servi à repousser l'invasion, et grâce à son impulsion, malgré des difficultés sans nombre accrues par les bouleversements politiques, l'institution reçut au bout de quelques mois la vie et le mouvement.

Toutes ses collections, le Cabinet de physique, le Cabinet des modèles, la Collection de minéralogie et celle de géologie, le laboratoire de chimie, la bibliothèque, ont été primitivement constituées avec les instruments, les appareils, les objets, les livres provenant du garde meuble de la couronne, de l'Académie des sciences, des établissements religieux ou d'hôtels particuliers. Les commissaires de l'École se firent délivrer par la *Commission temporaire des arts* établie près le Comité d'ins-

truction publique tout ce qui pourrait être utile à l'instruction parmi les effets nationaux confisqués.

Ils saisirent à l'hôtel des ci-devant d'Orléans une collection précieuse provenant de l'ancien cabinet du citoyen Grongnard dont ces princes avaient fait l'acquisition, et qui contenait tous les modèles de l'architecture navale depuis l'origine du canot jusqu'au vaisseau de premier rang. Ils prirent chez le maréchal de Castries un modèle de vaisseau exécuté par Grongnard, et le plan en relief de Toulon, des modèles de machines dans la maison Mortagne, d'autres à l'hôtel d'Harcourt, d'autres encore chez le citoyen Vaudermonde, rue de Charonne, et à la salle des machines de l'ancienne Académie des sciences, enfin le cabinet de minéralogie de Lavoisier.

Le citoyen Germain Pifre, artiste serrurier, fit enlever les meubles dont on pouvait avoir besoin.

L'*instituteur* de Physique Barruel choisit les instruments de physique dans la collection formée au dépôt de l'hôtel d'Aiguillon par les soins du physicien Charles.

Le peintre Neveu, l'*instituteur* de dessin, auquel la Convention avait fait donner le grade d'officier et une pension pour honorer son courage civique, rapporta du dépôt de l'hôtel de Nesle, rue de Beaune, plus de trois cents gravures et dessins. Il prit à l'Académie de peinture et au Cabinet des estampes trois épreuves de chacune des planches qui s'y trouvaient, vingt tableaux copiés d'après les grands maîtres d'Italie et six copies de la galerie du Luxembourg de Rubens. Enfin, il fit enlever de la salle des antiques du Louvre cinq statues, huit bustes en marbre, autant de copies choisies parmi les statues de Marly, les figures en marbre de Pascal par Pajou, et de La Fontaine par Julien.

L'*instituteur* d'architecture Baltard choisit les dessins et les modèles qui lui convenaient dans les portefeuilles de l'Académie d'architecture, parmi les projets de concours et parmi les projets composés par les pensionnaires de la France à Rome. Il prit à l'hôtel de Choiseul-Gouffier des modèles en plâtre exécutés par le citoyen Fouquet et, dans un hôtel de la rue Pagevin, une collection de modèles, d'une exécution parfaite, des monuments célèbres.

Jacotot, conservateur de la bibliothèque, et, après lui, Peyrard, bibliophile émérite, qui doit en être regardé comme le véritable fondateur, puisèrent près de dix mille volumes dans le dépôt des Cordeliers et dans les autres dépôts littéraires entre lesquels avaient été réparties les bibliothèques des couvents, celles des abbayes de Saint-Victor, de Saint-Jean-de-Dieu, de l'Oratoire. Ces ouvrages, pour la plupart de très grande valeur, ont formé, avec cinq cents volumes environ provenant de l'École du génie de Mézières, le premier fonds de la bibliothèque qui s'enrichit encore un peu plus tard d'une centaine de volumes tirés des couvents de la Belgique récemment conquise.

Enfin, en 1797, l'École reçut d'Italie une partie des « objets d'art ou de science » que le pape Pie VI s'était engagé à livrer à la France en exécution du traité de Tolentino. Monge, qui était membre de la commission envoyée à Rome par le Directoire pour choisir les objets destinés à orner nos musées ou servir à nos écoles, n'oublia pas celle dont il était le principal fondateur. Il lui fit, pendant les années 1797 et 1798, une série d'envois [1] dans lesquels se trouvaient : une machine électrique anglaise trouvée dans le

1. La liste des envois de Monge a été reproduite dans un Bulletin mensuel publié en 1891 par le lieutenant-colonel de Rochas, administrateur de l'École.

cabinet de physique du gouverneur de Milan, une chambre obscure en bois d'acajou, un microscope solaire de Martin de Londres, plusieurs instruments d'optique, quelques belles pierres polies, les dessins originaux faits dans le levant par notre ambassadeur le duc de Choiseul, émigré;



L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE OGIVALE DU COLLÈGE DE NAVARRE
DÉMOLIE EN 1875

une collection complète des œuvres gravées par Piranèse, enfin une centaine d'ouvrages du plus haut prix qui provenaient presque tous des bibliothèques particulières du Pape Pie VI ou du cardinal Albani, bibliothécaire du Vatican. De tous les objets, « saisis sur les ennemis de la république » dont l'École fut ainsi révolutionnairement dotée à son début, une partie figure encore dans des collections scientifiques, si considérablement enrichies depuis par de généreux donateurs et par les acquisitions successives. Des spécimens de

produits chimiques, des échantillons de minéralogie et de géologie, dont certains sont devenus très rares, y ont acquis une réelle valeur. Quelques instruments, entre autres la cloche de Lavoisier, le microscope solaire construit vers 1750 par Magny, opticien du roi, qui figura à l'Exposition de 1900, sont intéressants au point de vue de l'Histoire de la Science. Il est regrettable que la plupart des appareils historiques aient disparu. La machine électrique prise à Milan, la grande pile voltaïque qui fut construite en 1805 sur l'ordre de l'Empereur et dont L. Figuier a donné la description [1], bien d'autres appareils encore ont sans doute été livrés aux domaines comme objets devenus inutiles.

La bibliothèque, accrue de plus de 40.000 volumes et devenue l'une des plus riches bibliothèques particulières de Paris, a conservé presque tous les ouvrages réunis lors de la fondation.

Mais il ne reste plus qu'un très petit nombre des œuvres d'art qui avaient été réquisitionnées par le Comité de salut public. Les unes ont été restituées à leurs premiers propriétaires, d'autres ont été données à différents établissements. Les dessins et les modèles ayant appartenu au duc de Choiseul ont été rendus à sa famille sous le gouvernement de la Restauration. L'École des Beaux-Arts a recouvré à une époque assez récente tous les dessins qui avaient été couronnés par l'Académie des Beaux-Arts avant la Révolution. La calcographie du Louvre a reçu vers le même temps les cuivres gravés de Stern qui accompagnaient l'exemplaire des plans de la villa du pape Jules II envoyé de Rome par Monge. Beaucoup de dessins originaux qui avaient autrefois servi de modèles et qui eussent été précieux pour l'his-

1. La description de cette machine a été reproduite par E. Sartiau dans le musée cantonnal du groupe V à l'Exposition de 1900.

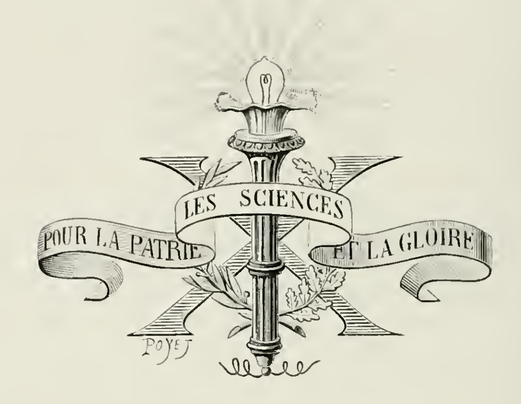
toire de l'enseignement de l'art ont été vendus par l'administration des domaines. On doit au lieutenant-colonel de Rochas, le dernier administrateur, savant universellement connu, bibliophile et amateur distingué, la conservation de la plupart des objets d'art que l'École possède encore. Lors de son entrée en fonction en 1890, il fit rechercher et placer en lieu sûr ceux qui avaient été depuis longtemps oubliés dans les divers locaux de la maison, après avoir fait réparer ou remettre en état ceux qui se trouvaient plus ou moins sérieusement endommagés.



A *salle d'honneur* renferme tout ce qui reste aujourd'hui des richesses artistiques dont on vient de rappeler l'origine, avec toutes celles qui ont été acquises par la suite. Cette salle, qui vient d'être ouverte aux élèves, aux officiers de l'état-major, aux professeurs, aux répétiteurs et à tous les membres du personnel, sert de salon de lecture, de salle de réunion pour les conseils et les commissions, et aussi de salle de fêtes. Haute et vaste pièce, longue de 12 mètres et large de 7, elle fait suite à la salle de lecture de la bibliothèque, au premier étage du grand bâtiment qui a été construit en 1875 sur le square Monge. Les tableaux, les dessins, les estampes, les statues, les moulages, les médailles, les meubles anciens, tous les objets d'art appartenant à l'École, y sont exposés depuis la rentrée dernière. Au milieu de ce petit « musée polytechnicien », magnifiquement éclairé par quatre grandes baies donnant au midi sur la cour de gymnastique et au nord sur le square Monge, flamboie le drapeau donné par l'Empereur aux élèves de la promotion 1804 [1], vis-à-vis duquel et symétrique-

1. Le drapeau de 1804 a été retrouvé en 1890 dans un état lamentable au milieu de toutes sortes de débris ; il n'a pu être conservé. Celui qui est dans la salle d'honneur en est la reproduction.

ment incliné doit être bientôt hissé le drapeau donné par le Président de la République aux élèves de la promotion 1901, les deux drapeaux de forme carrée avec les angles alternativement bleus et rouges portant au centre du losange blanc bordé de feuilles de laurier la devise de l'École brodée en lettres d'or :



DEVISE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE :

TOUT POUR LA PATRIE, LES SCIENCES ET LA GLOIRE

Au fond de la salle, le tableau du *centenaire de l'École* (H : 4.50; L. 6 m) frappe tout d'abord la vue. La grande composition de E. Dupain, exposée au Salon de 1895, représente les membres du Comité du Centenaire remettant au Président Carnot l'ouvrage publié par ses soins. Les membres du Comité sont groupés sur la gauche de la toile, les membres du corps enseignant se tiennent en bas vers la droite ; au-dessus sont les fondateurs de l'École ; au centre, le polytechnicien de 1794 donne la main à celui



ÉCOLE POLYTECHNIQUE

LA SALLE D'HONNEUR ET LA BIBLIOTHÈQUE

VUE PRISE DU COTÉ DU TABLEAU DU CENTENAIRE DE L'ÉCOLE, PAR DUPAIN

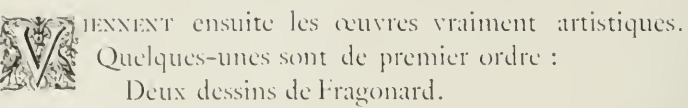
de 1894, et en haut, dans un demi-jour azuré, sont les célébrités polytechniciennes.

Sur le mur opposé se trouve le tableau de Moreau (de Tours) acquis par l'État au Salon de 1889, (H. 3 m; L. 2 m 40) dont le sujet, *la Mort de Vaneau*, tué à l'attaque de la caserne de Babylone le 27 juillet 1830, rappelle le glorieux épisode de nos discordes civiles qui a tant contribué à la popularité de l'École. A côté est le portrait du général Lacuée, comte de Cessac, le premier gouverneur de l'École, toile de Riemer (H. 2 m; L. 1 m 40), qui fut exposée au Salon de 1810, et le portrait du Président Carnot, grande photographie peinte du tableau d'Yvon (H. 2 m; L. 1 m 30).

Partout on a placé des portraits, peintures, estampes ou moulages. Ceux des fondateurs : Carnot, Prieur de la Côte-d'or, Monge, Guyton, Moreau, Fourcroy, Lamblardie; ceux des savants illustres : Biot, Arago, Poisson, Cauchy, Fresnel, Élie de Beaumont, Becquerel, Michel Chasles, etc.; celui du général Poncelet, par Ary Scheffer (H. 1 m 20; L. 0 m 90); ceux des maréchaux Bosquet et Niel; ceux des généraux Cavaignac, Lamoricière, Fabvier, Treuille de Beaulieu, Séré de Rivière; celui du général Bizot, toile de Schopin (1 m; sur 0 m 80); ceux des écrivains et des philosophes Jean Reynaud, Enfantin; celui de Valkenaer, d'après un dessin d'Ingres; enfin, et à la place d'honneur, les portraits des directeurs et des généraux qui ont commandé l'École depuis la fondation.



FRAGONARD : LE TEMPLE DE DIANE A POUZZOLES



VIENNENT ensuite les œuvres vraiment artistiques. Quelques-unes sont de premier ordre :

Deux dessins de Fragonard.

Le premier, *le Temple de Diane à Pouzzoles*, (H. 0m 33; L. 0m 46), est peut-être l'un des plus beaux qu'ait exécutés



l'adorable artiste pendant son voyage en Italie. Devant les ruines superbes, des enfants, groupés avec un art exquis, jouent dans un paysage où débordent la chaleur, la vie et le pittoresque.

Le second, *la Vierge chez Élisabeth* (H. 33; L. 46), admirable aquarelle retrouvée sous un hangar humide, parmi de vieux débris, a été malheureusement lavée, frottée et reste irrémédiablement endommagée.

Un très beau dessin de Louis David, *Bélisaire* (H. 35; L. 22), esquisse peut-être de son tableau célèbre devant lequel la foule se porta en triomphe au Salon de 1782.



Trois dessins de Hubert Robert, « excellent peintre de ruines, grand artiste [1] », dont l'imagination jetait sur les ruines savantes un prestigieux éclat.

1. Jugement porté par Diderot.

Deux très beaux dessins au bistre attribués à Vanloo :

La chasse au cerf.

Le cerf aux abois.

Six aquarelles superbes de Desprez, architecte peintre de grand talent, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, dont plusieurs œuvres ont été gravées par Piranèse et qui, après avoir collaboré au *Voyage pittoresque de Naples* de l'abbé Saint-Non, s'en alla mourir à la cour du roi de Suède, savoir :

La Croix lumineuse de Saint-Pierre de Rome.

La Grotte du Pausilippe.

Une éruption du Vésuve.

La Girande au château Saint-Ange.

Le Palais de la villa d'Este à Tivoli.

Héros blessé après le combat.

Six dessins de *Cochin* (*le fils*) dont les titres sont :

L'Arc de Titus.

L'Arc de Septime Sévère.

Le Temple de la Concorde.

Le Temple de la Paix.

Le Temple de Faustine au Campo Vacino.

Un temple près Eratio.

Cinq belles aquarelles d'auteurs inconnus :

Deux batailles.

Un temple carré avec colonnes miliaires.

L'Intérieur des Thermes de Titus.

Les Ruines du Colisée.

Un très beau dessin au bistre de *Gautier*.

Un paysage de *Perignon* (35-40).

Une série d'eaux-fortes du baron Vivant-Dominique Donnont, savoir :

Le Secret de la main;



LALAISSE. — POLYTECHNICIENS (1860)

La Tireuse de cartes;

Des têtes d'hommes, de femmes, d'enfants, de paysans bretons, de Napolitains.

Dix gravures gouachées des peintures la Farnesine.

Une collection de dessins originaux dus à d'anciens maîtres de l'École, particulièrement les académies à la sépia de Meynier, prix de Rome et membre de l'Institut; de *Brune*, aquarelliste distingué doué d'une facilité prodigieuse; un portrait et quelques dessins de Charlet, qui fut professeur (de 1838 à 1845) après Lordon et avant Léon Coignet.



CHARLET : LA LEÇON DE DESSIN



ÉCOLE POLYTECHNIQUE

LA SALLE D'HONNEUR ET LA BIBLIOTHÈQUE

Vue prise du côté de l'ancien drapeau de l'École.

Des études de soldats, cavaliers, chevaux, par Lalaisse.

Deux aquarelles de *Quesnay de Beaurepaire*, représentant la *Fête du point gamma* dans la cour en 1876.

Une belle toile léguée à l'École par le baron Larey, *Épisode de la bataille de Moscowa* (63-80), est du colonel Langlois dont les grandes compositions panoramiques, exécutées avec une grande science de la perspective retrempée par une étude approfondie de la nature, pleines de vie et d'action, ont, pendant trente ans, vivement intéressé le public. Hippolyte Langlois, avec Lordon, élève de Prudhon, avec le capitaine Dulong, avec le général Athalin, auteur de charmantes aquarelles, avec Penguill'hy l'Haridon, le conservateur du Musée d'artillerie, est du petit nombre d'anciens polytechniciens qui se sont adonnés à la peinture. Il a laissé en Russie et dans les galeries de Versailles beaucoup de tableaux de chevalet.

Deux grandes vues panoramiques de Rome, dessinées à la mine de plomb.

Quelques belles gravures, entre autres :

Les Batailles d'Alexandre, gravées par Audran, épreuves avant la lettre.

Les Forts militaires de la France, de Carl Vernet, gravés par Cochin.

Le Christ aux anges, de Lebrun, gravé par Edwick.

Le Mariage mystique de sainte Catherine du Corrège.

Une série de dessins géométriques relatifs au tracé des ombres dans la perspective, merveilleusement exécutés et lavés à l'encre de Chine par les dessinateurs habiles que Monge avait réquisitionnés à la maison Pommeuse à côté du Palais-Bourbon.

Enfin deux moulages en bronze, seize moulages en plâtre des médaillons de David d'Angers, une statuette de Vauban et le buste de Carnot en biscuit de Sèvres.



DESSIN DE LALAISSE. TRAIN D'ARTILLERIE

D'autres richesses que l'École possède ne tarderont pas sans doute à trouver leur place dans la salle d'honneur, entre autres la magnifique tapisserie des Gobelins qui fut donnée par le roi Louis-Philippe en 1834 et qui fait l'ornement du parloir des élèves avec un admirable cartel-pendule de la fin du règne de Louis XIV; six vitraux peints de la fabrication suisse du XVII[e] siècle provenant de l'ancienne chapelle de l'École, trois vitraux peints fabriqués à Sèvres d'une extrême rareté, un plat attribué à Bernard Palissy, deux vases de Sèvres donnés par Charles X.

On y a mis déjà de beaux meubles anciens :

Une petite commode basse qui fut trouvée complètement disloquée à l'infirmerie où elle servait à mettre la vieille charpie contaminée,

Une grande commode Louis XV retirée d'une chambre d'adjudant.

Un secrétaire en bois de rose papillon oublié dans l'ap-

partement de la lingère, et un magnifique bureau Louis XIV qui avait servi successivement à tous les administrateurs.


C'EST dans la salle d'honneur que se trouve la *Réserve* de la bibliothèque, comprenant les ouvrages les plus précieux, dont le catalogue a été établi en 1890, avec le concours de Lucien Faucou, conservateur adjoint de la bibliothèque de la Ville de Paris. La conservation de ces ouvrages est ainsi désormais assurée. On peut consulter là sur place et admirer les beaux livres reliés en maroquin plein aux armes des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, du comte de Toulouse, de Stanislas roi de Pologne, de Mesdames de France, filles de Louis XV, de la duchesse de Bourgogne, de la comtesse de Provence, de Mme de Maintenon, de Mme du Barry, du baron de Breteuil, ministre d'État, du prince de Monbarrey, ministre de la guerre; du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères ; du chancelier Maupéou, des cardinaux Fleury, Maury, Dubois, des Condé, des Montmorency, des Penthièvre, des Larochefoucauld, des Grammont, des Lusignan, des Rohan, des Talleyrand-Périgord, des Cossès-Brissac, des Saint-Simon, des Colbert, des Caraman, etc, etc. [1]. Des ouvrages de géographie du XVIe et du XVIIe siècle, principalement hollandais et allemands, coloriés pour la plupart, et ornés de très beaux cartouches qui furent exposés à l'Exposition de 1900, offrent un intérêt particulier au point de vue des reliures, notamment un exemplaire in-folio de la *Géographie* de Cellarius, relié en mosaïque, aux armes du pape Pie VI, et renfermant de très belles gravures entièrement gouachées à la main.

1. *Notice historique sur la Bibliothèque de l'École Polytechnique*, par le lieutenant-colonel de Rochas.

Là aussi on a rangé les ouvrages envoyés de Rome par Monge, dont beaucoup sont des exemplaires de dédicace, ont leurs gravures gouachées et possèdent de magnifiques reliures en veau aux armes du pape Pie VI.

Le plus précieux de tous est peut-être le *Vitruve* de 1511, dont la magnifique reliure en maroquin vert porte sur ses plats la marque si recherchée de Maïoli, avec la devise *ingratis servire nefas*, et qui provient de la bibliothèque du cardinal Albani.

La salle d'honneur renferme enfin une belle collection de médailles, comprenant :

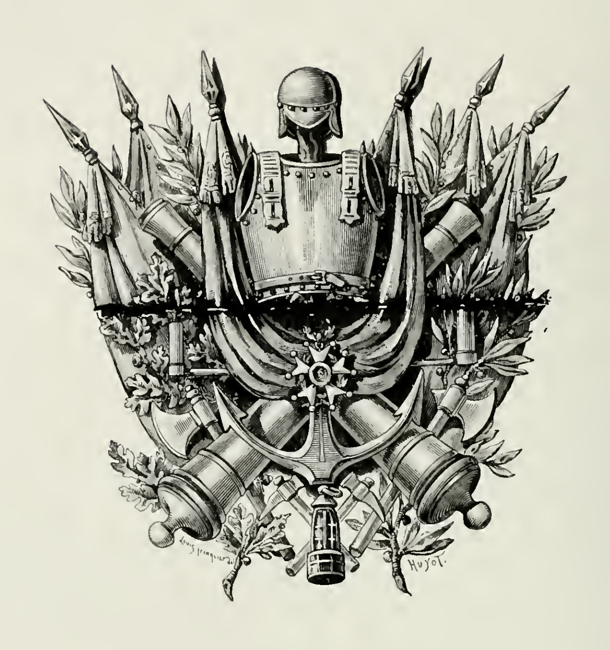
La série numismatique des hommes illustres ;

La galerie des grands hommes français ;

Une galerie de savants.

Une galerie polytechnicienne, et diverses médailles commémoratives ;

Cette incomplète et rapide notice sur notre petit « musée polytechnicien » suffira sans doute pour donner une idée de l'intérêt qu'il présente tout au moins pour le visiteur désireux de revivre, en admirant de belles œuvres, les cent années d'existence de l'École Polytechnique dont l'histoire s'est constamment confondue avec celle de la France.



LES ARMES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

NOTE INÉDITE SUR LES

STATUES DES « QUATRE PARTIES DU MONDE »

PAR

G.-JULES THOMAS

Statuaire.
Membre de l'Institut.

SOUVENIR DE LA VISITE

A LA GALERIE DORÉE

DE LA BANQUE DE FRANCE

M. Charles Normand a pu organiser la curieuse visite de la Galerie dorée, grâce à l'amabilité de M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, et de M. Girault, secrétaire général. M. Charles Normand pria à cette occasion M. Thomas, vice-président de la Société des Amis des Monuments parisiens, d'avoir la complaisance de communiquer à ses collègues quelques renseignements sur les quatre magnifiques statues dont il orna les angles de la « Galerie dorée ». M. Jules Thomas a bien voulu donner, fort aimablement, les indications inédites et sûres qu'on reproduit ici.

Cher Monsieur Normand,



Je vous réponds à la hâte : les statues représentant *Les quatre Parties du monde*, qui ornent les angles de la Galerie dorée, m'ont été commandées par la Banque de France, en 1869, lors de la restauration de ladite Galerie, qui était confiée

à M. Questel, l'architecte bien connu. Les modèles de *l'Europe* et de *l'Asie* ont été faits avant la guerre de 1870 qui fut cause de l'interruption de mon travail. Le modèle de *l'Amérique* fut moulé pendant la guerre ; *l'Afrique* seule n'était pas terminée et ne le fut que dans le courant de l'année 1871. Les « exécutions » en bois furent achevées dans la même année, et elles furent exposées au *Salon* de 1872. Les statues sont en chêne.

Il convient de ne pas oublier de rappeler le nom du contrôleur général de la Banque de France, M. Léon Chazal, le frère du peintre, et qui fut un administrateur dévoué aux monuments parisiens ; il fut le promoteur de la restauration de la « Galerie dorée », et fit décider ce travail considérable et superbe.

LES AMIS DES MONUMENTS DE L'ART ARABE EN ÉGYPTE

(Voyez t. XVIII, page 191 et 375.)

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de l'œuvre du comité de conservation des monuments de l'art arabe au Caire. Il vient de publier son rapport sur l'exercice 1903. On sait que le président du comité était à la fin de cette année Abdel-Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs, et son vice-président Mohammed bey Serour. Parmi les membres, signalons nos compatriotes : M. J. Barois, dont nous avons gardé un si bon souvenir, l'éminent administrateur des chemins de fer de l'Etat ; H. Maspéro, de l'Institut de France, directeur

général du Service des Antiquités et des Musées égyptiens; M. P. Casanova, directeur adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire; nos collègues des Amis des Monuments parisiens, M. Ambroise Baudry, l'architecte, frère du peintre, et M. Arthur Rhoné, l'auteur de *l'Égypte à petites journées.*

On connaît le charme de l'Égypte et nous avons nous-même tenté de le montrer dans un bref essai [1]. Aussi reçoit-on toujours avec plaisir des nouvelles de ce pays et des efforts que fait en faveur de ces monuments l'architecte M. Max Herz Bey. Il est l'ardent apôtre de la cause des Amis des Monuments en Égypte, et je sais, pour l'avoir vu à l'œuvre, son zèle inlassable. Sous sa direction on a publié cette année la reproduction de la mosquée Mir Zadeh, du Caire, et de la jolie fontaine-école Ismail bey-el-Kebir. Dans de nombreux rapports, rédigés avec une exceptionnelle autorité, M. Max Herz Bey, architecte en chef du Comité, fait connaître l'état de chaque monument, les dégagements ou restaurations nécessaires, les chiffres de dépense. Il publie la liste des monuments arabes du Caire et de ses environs; enfin la table alphabétique des édifices que le Comité a décidé de ne pas classer parmi les monuments à conserver; souhaitons-la aussi courte que possible.

On voit l'intérêt des travaux des Amis des Monuments arabes : souhaitons-leur complète réussite dans leurs longs et rudes labeurs. — C. N.

1. Lettres égyptiaques, par Charles Normand. Format : le plus grand des plus petits livres. Texte entièrement gravé au burin. Illustrations à l'eau-forte ou à l'héliogravure d'après les dessins ou photographies de l'auteur, avec marges symphoniques gravées par Robida. Ce volume n'a pas été mis dans le commerce. Soixante-dix exemplaires ont été donnés.

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS [1]

Bartaumieux (Charles), architecte expert.

Baume-Pluvinel (Mlle la marquise Alice de la).

† Bertrand, ancien directeur de l'Académie nationale de musique.

Bonnard (Paul), avocat à la Cour d'appel.

† Bunel (Henri), architecte en chef de la Préfecture de police, ingénieur civil.

Caron (E.).

Chabée (Jules), architecte.

Champret (Docteur).

Chedanne (Georges), architecte du Gouvernement.

Chevrier (Maurice), du ministère des Affaires étrangères.

Codmann, architecte, aux États-Unis.

Cormenin (Vicomte de).

1. On peut transformer sa cotisation de membre ordinaire en celle de fondateur.

Les membres fondateurs ont droit, contre un versement unique de 275 francs, à l'envoi à vie, pendant sa durée, de *l'Ami des Monuments et des Arts*, à une carte de membre spéciale, à la participation aux excursions, dans les conditions du règlement, aux déjeuners, dîners, ou réunions organisées par *l'Ami des Monuments et des Arts*. Ils reçoivent gratuitement, après le versement de leur souscription, les cinq derniers volumes de la seconde série et peuvent se procurer les autres volumes de la première série, avec une réduction de 20 p. 100, à l'exception du premier, épuisé après avoir atteint le prix de 80 fr.; mais il sera réimprimé à 25 fr., dès que la liste d'inscription comprendra trois cents noms; un certain nombre sont déjà inscrits.

Les noms précédés d'une croix sont ceux des membres décédés.

Davoust (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, secrétaire général de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement.

Decron (Léopold), architecte, membre de la Commission des logements insalubres.

Deglatigny (Louis), amateur d'art, ancien président de la Société des Amis des Monuments rouennais.

Delaage (Henri), architecte.

Deville (A.-E.), amateur d'art.

Fenaille (Maurice), amateur d'art.

Fourché (Paul), secrétaire général du Comité girondin d'Art public.

Foy (Comte).

† Gérard (Baron), député du Calvados.

Heseltine (J.), amateur d'art, membre du Comité de la « Society for the protection of ancient buildings ».

Krafft (Hugues), explorateur.

Lacan (Gustave), secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Lemgruber (Mlle Clotilde).

Le Pileur (Dr), médecin de Saint-Lazare.

Le Roux (Henri), directeur honoraire des affaires départementales près la Ville de Paris.

CORRESPONDANCE

LA STATUE DE MADAME DE SÉVIGNÉ A CARNAVALET ET A LA PLACE DES VOSGES

L'ACTE DE BAPTÊME EN L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS

DESTRUCTION DE L'HOTEL DE CROIX

PAR

M. LE COMTE HENRI DE BEAUFFORT

« Monsieur,

« Dans la séance du 8 novembre, vous vous occupez de la place des Vosges.

« La marquise de Sévigné est née place des Vosges, dans un hôtel qui porte la plaque municipale en marbre blanc, et son acte de baptême est inscrit dans les registres de l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Or, la Ville avait placé une statue en bronze de Mme de Sévigné (assise dans un fauteuil) dans la cour de l'*hôtel Carnavalet*. Cette statue est très belle, moderne, et elle a été enlevée et remplacée à Carnavalet par une statue de Louis XIV écrasant la Fronde, provenant de l'Hôtel de Ville; la statue de la marquise de Sévigné doit être dans les magasins de la Ville. Puisque l'on doit travailler place des Vosges, ne pourrait-on pas y replacer la statue de Mme de S., en face de l'hôtel où elle est née ? Cette statue peu élevée pourrait être placée sur un socle bas, au milieu d'une corbeille de fleurs.

« L'hôtel de Croix, 280, boulevard Saint-Germain, va être démoli [1] ; il est démeublé. Il date de la Régence, et on détruira sur le quai d'Orsay un grand jardin. C'est dommage.

« C[te] H. DE BEAUFFORT. »

DISPARITION

DU JARDIN DES FEUILLANTINES OU S'EST ÉCOULÉE L'ENFANCE DE VICTOR HUGO

PAR

ALEXANDRE SCHURR

« Puisqu'on parle de la création de jardins nouveaux, permettez-moi de recommander à la protection des Amis des Monuments parisiens un jardin très ancien, très respectable par les souvenirs poétiques qui s'y rattachent, et, je ne sais pourquoi, presque complètement ignoré. C'est le JARDIN DES FEUILLANTINES, où s'est écoulée la première enfance de Victor Hugo, et dont le souvenir reparaît si fréquemment dans ses œuvres. Il en fait mention dans *les Chants du Crépuscule, les Orientales, les Derniers Jours d'un Condamné, les Misérables*. Ce jardin est situé derrière un mur de clôture, qui porte le n° 12 de la rue des Feuillantines (il renferme un établissement de bains).

1. On démolissait en fin décembre 1904 le mur du bâtiment annexe formant façade sur le boulevard Saint-Germain ; le principal corps de logis, au fond de la cour, était alors encore intact. — C. N.

« Dans un article sur les Feuillantines, publié au tome II du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, M. A. Collet nous apprend, d'après La Tynna (1812) et Lefeuve (*Anciennes maisons de Paris*) : 1° que l'impasse ou cul-de-sac des Feuillantines débouchait dans la rue Saint-Jacques, entre les n°s 261 et 263, et suivait par conséquent le même tracé que la rue des Feuillantines actuelle ; 2° que Victor Hugo habitait au n° 12 de cette impasse, d'où il résulte une forte présomption, une quasi-certitude que le jardin, qui existe présentement, faisait partie de la propriété, où, au commencement du siècle, habitait la mère de Victor Hugo ; et c'était là que le futur grand homme

... pressait du pied l'escarpolette
Qui d'un vieux marronnier fait crier le squelette.

On n'y voit plus les marronniers, mais il y a encore deux peupliers qui devaient déjà avoir une certaine taille à cette époque.

« L'immeuble tout entier doit être vendu ; naturellement les arbres feront place aux moellons. Il me semble que la Ville pourrait bien acheter une partie de ce terrain et y établir un jardinet où les enfants du quartier pourraient venir s'ébattre autour d'un groupe représentant Victor Hugo, enfant. »

« ALEXANDRE SCHURR. »

LA PROTECTION DES SITES

ET LES CHEMINS DE FER

En Suisse, sur la ligne de Berne à Lausanne, au sortir du tunnel de Chexbre, les voyageurs se précipitent aux fenêtres des wagons pour jouir de la vue du lac de Genève. Or, un beau jour, ils n'ont aperçu qu'une rangée de poteaux portant les gigantesques indications de cacaos et de biscuits divers. Le conseil cantonal de Lausanne s'est ému et a prescrit l'enlèvement des poteaux.

Ce que la Suisse a fait pour l'esthétique, pourquoi la France ne le ferait-elle pas aussi ?

Le petit chemin de fer de la Compagnie Sud-France, qui va d'Hyères à Saint-Raphaël, barre la jolie vallée de Cavalière, par un remblai qui rompt toutes les perspectives vers la mer et vers les montagnes. Or, l'embranchement de la même Compagnie sur Saint-Tropez fait un détour pour épargner un arbre célèbre, un des pins de la Forra. La vallée ne valait-elle pas l'arbre ?

Ah ! je voudrais faire sentir combien est affreux ce remblai rectiligne que l'on rencontre si souvent sur la Côte-d'Azur.

C'est aux hommes de faire quelques concessions à la nature. Ils devraient toujours chercher à s'harmoniser avec elle. C'est là tout ce qu'on leur demande.

Il faut exiger que, lorsqu'un chemin de fer sera projeté dans une vallée charmante, comme celles de Saint-Clair, de Cavalière, de Pramousquier, les artistes aient voix au chapitre du tracé.

Je comprends l'énormité de ma prétention. Que la liberté d'enlaidir la terre soit retirée même aux toutes puissantes Compagnies de chemin de fer, une telle réforme ne s'improvise pas. Aussi, me suffirait-il, d'abord, que le principe en fût admis.

Paul de Lapparent.

Extrait du *Journal des Arts* de M. Dalbigny.

L'ÉGLISE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

PAR

A. BESNARD [1]

Voyez les gravures des pages 296, 328 et 369.

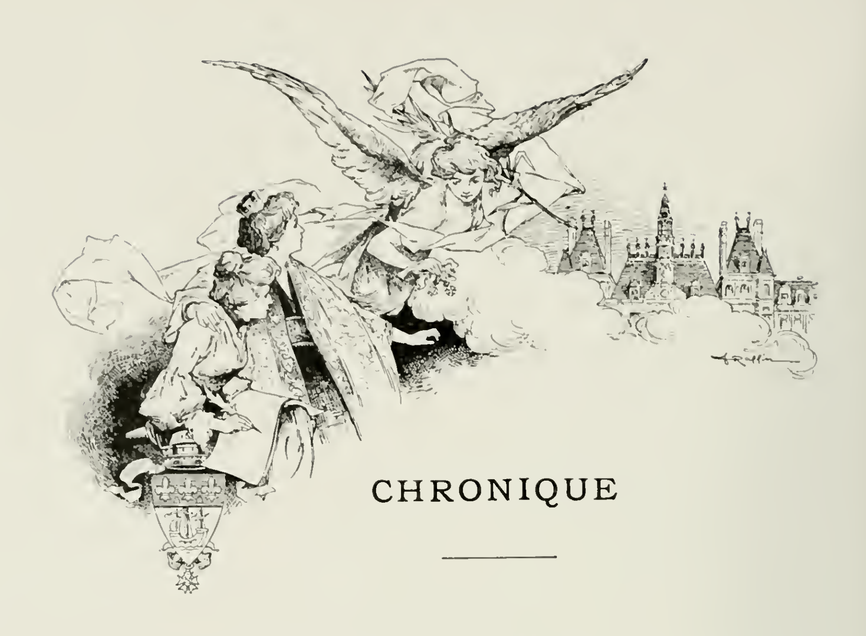
Dans une minutieuse étude, M. A. Besnard décrit pour la première fois d'une façon complète les curieux chapiteaux de la nef et du chœur ; on y a figuré la salamandre de François Ier, des feuilles de houx, un monstre botté de l'époque du dernier gothique, un corps de diable rampant, des corbeilles à crochets, des boiseries de la Renaissance avec inscription ; dans la crypte, on voit de bons chapiteaux dont l'un, contre le mur nord, porte, sur un écusson, la croix de l'abbaye de Saint-Denis, dont dépendait Cormeilles ; on retrouve ce détail dans le chœur. On publie ici le plan et (p. 296) la vue de cette curieuse crypte (p. 369), qui, selon M. Besnard, date de 1130 à 1150. Le reste de l'église est à notre avis beaucoup trop refait à neuf : M. Besnard a rendu service à l'archéologie en attirant l'attention sur ce monument.

1. *L'église de Cormeilles-en-Parisis*. Petit in-4, Paris, E. Lechevalier, 1904.



LA CRYPTE DE L'ÉGLISE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

Le plan de la crypte figure page 296.



CHRONIQUE

SYNDICAT DE LA PRESSE MUNICIPALE. — L'étude des discussions municipales est poursuivie chaque jour dans ce recueil, où l'on ne cesse de relater les textes officiels relatifs à nos monuments. Aussi sommes-nous heureux d'enregistrer ici le souvenir de la fête organisée en l'honneur du président du syndicat de la Presse municipale parisienne, M. Édouard Déglise, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Georges Villain, président du Syndicat, présidait, entouré de MM. Colly, vice-président du Conseil municipal, remplaçant M. Desplas, empêché par un deuil récent ; de Selves et Lépine, préfets de la Seine et de police ; Paul Strauss, Bassinet et Thuillier, sénateurs de la Seine ; Bellan, syndic du Conseil municipal ; Autrand et Laurent, secrétaires généraux des deux préfectures ; Armand, Bernard et Corne, directeur des cabinets des deux préfets ; Mesureur, directeur, et Thilloy, secrétaire général de l'Assistance publique ; Desroys du Roure, Quennec, Bouvard,

de Metz; Dardenne, Arnaud, Derouin, Brown, Boreux et Bechmann, directeur des services administratifs de l'Hôtel de Ville ; Léon Martin, chef du cabinet du président du Conseil municipal ; Audonnet, chef du secrétariat du président du Conseil général ; Courallet, secrétaire particulier du préfet de la Seine ; les conseillers municipaux Brenot, Billard, Chautard, Chérioux, Jolibois, Lambelin, André Lefèvre, Pannelier, Quentin-Bauchart, Ambroise Rendu, Ranson ; M. Charles Normand, etc. ; les docteurs Floquet, Grunberg, Grunberg et de Cormeilles, et les membres du Syndicat.

M. Georges Villain, MM. Colly, de Selves et Lépine ont, tour à tour, dit en quelle estime et en quelle sympathie ils tiennent notre confrère Déglise et le Syndicat dont il est le président.

M. Déglise a remercié en termes émes et de façon charmante. Une croix en brillants lui a été remise au nom de ses amis de la presse municipale et de l'Hôtel de Ville.

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE PARIS, PAR M. PESSARD. — Nos lecteurs ont eu la primeur des chapitres de ce livre que nous avons déjà signalé [1]. Sans doute l'auteur n'a point prétendu renouveler les sources de l'érudition parisienne. M. Charles Normand, dans la préface que M. Pessard lui a demandé d'écrire en tête de son ouvrage, a dit que tel n'était pas le but de l'auteur : car une vie saurait-elle suffire à l'atteindre ? Mais tel que, malgré certaines imperfections inévitables dans une œuvre d'une telle étendue, ce livre peut rendre de grands services et fournir bien des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. La critique est aisée. Ne voyons-nous pas que des savants sont accusés d'erreur

1. Rey, éditeur, boulevard des Italiens. (Voyez p. 155.)

quand ils rédigent le texte en quelques lignes d'une inscription parisienne. Il y a contestation quand tout un groupe d'autorités se réunit pour ne donner que l'essentiel de l'histoire d'un seul monument ! Et l'on s'étonnerait de quelques fautes dans un travail où M. Pessard a dû s'occuper de milliers de rues. Il faut lui savoir gré d'un si colossal effort, base d'œuvres qui, grâce à lui, pourront être plus parfaites. Mais on doit un peu d'amabilité à l'écrivain qui pendant plusieurs années s'est absorbé dans de tels travaux, ingrats et difficiles entre tous. — C. N.

LA POINTE DU PONT-NEUF : Sur la foi d'une affiche municipale, d'une rédaction incomplète, une vive émotion s'était emparée de la population parisienne ; nous avons reçu de nombreuses communications et nous avons publié une de ces lettres (p. 245). Depuis lors, M. Bouvard a fourni à M. Charles Normand, en présence de M. le Préfet de la Seine, des explications propres à rassurer nos lecteurs. La rectification de l'alignement de la place Dauphine ne vise que deux façades proches du Palais de Justice ; la pointe de la Cité n'est nullement menacée ; seule la rédaction de l'affiche fut cause de ce prompt émoi. Un plan devrait être imprimé sur les affiches d'alignement afin d'éviter à la population des craintes d'un tel genre.

LES AMIS DES MONUMENTS DE PRAGUE
ET L'ASPECT DES VILLES MODERNES

Rapports de la Commission pour la Conscription des Monuments architectoniques, artistiques et historiques de la ville royale de Prague.

Pour répondre à un désir que leur a souvent exprimé M. Charles Normand, nos amis les Tchèques de Bohême

ont eu la bonne idée de faire précéder d'un résumé en langue française le texte de cet ouvrage, écrit en tchèque. Nous pouvons ainsi donner un exposé qu'il n'a pas été possible de publier sur d'autres livres, faute d'un préambule que pussent lire leurs amis de France.

Ce memorandum, émanant du Comité restreint de la Commission, concerne « les propositions qui ont été honorées d'un prix dans le concours pour la régulation du quartier Malá Strana » (Petite Ville) par le vice-président du Club « Za Starou Praha », le distingué docteur Lubomír Jeřábek, conseiller municipal, en collaboration avec ses non moins éminents collègues MM. l'ingénieur Jean Heraín, le professeur Dr Charles Chytil et l'ingénieur Malína.

M. le Dr F. Herman, secrétaire de la Commission, a publié dans ce volume un historique de « la Commission pour la Conscription des Monuments d'architecture, artistiques et historiques de la Ville de Prague ». En annexe, le dévoué secrétaire publia les utiles procès-verbaux de la Commission.

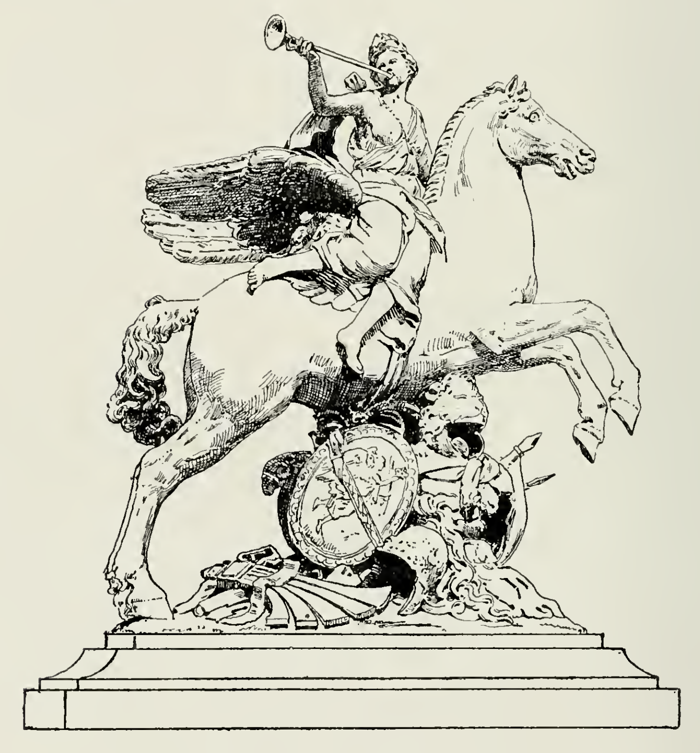
M. Jean Heraín, ingénieur et « conservateur impérial et royal », a écrit un remarquable travail sur le couvent de Saint-Nicolas, dans le quartier Staré Město (Vieille ville).

De belles planches, et notamment un fort intéressant plan, accompagnent le livre. On voit qu'à Prague comme à Paris les amis des monuments anciens sont en même temps les amis de la ville moderne. Mais ils se distinguent par la sage union du passé avec le présent et le progrès, idée neuve et incomprise par ceux que préoccupent seulement la vie moderne, à laquelle ils sacrifient tout.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

En présence du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés, il sera rendu compte, si leur importance et la place nous le permettent, de ceux dont un double *exemplaire nous sera adressé : l'un d'eux étant destiné à l'auteur de l'analyse, l'autre aux Archives de* l'Ami des Monuments et des Arts. *Les ouvrages adressés en simple exemplaire pourront être mentionnés.*



LA RENOMMÉE, PAR LE SCULPTEUR COYSEVOX

C. PITON : Marly-le-Roi. Son histoire. Paris, gr. in-8°. Joannin. Gravures et planches.

Nos lecteurs ont eu la primeur des meilleures pages de ce livre, qui a obtenu le premier prix au concours d'archéologie organisé, avec tant de succès, par MM. Montorgueil et Sabatier. M. Piton, un fervent d'archéologie digne des plus grands éloges apporte dans son nouveau livre de nombreux documents inédits d'une grande valeur.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX. 10e année, 1904, 1re liv. Paris, in-8, XXI-66 p., gr.

M. Dufour continue, avec un zèle inlassable, sa belle œuvre. Il signale, entre autres, le projet de restauration de la porte d'entrée du cloître (p. 61). Se méfier fortement du projet de la restauration ; presque partout restauration = saccage et destruction du caractère artistique et pittoresque, à la façon de Viollet-le-Duc. De l'entretien partout ; de la restauration nulle part !

Etude sur N.-Dame-des-Champs, prieuré dionysien d'Essonnes, par notre érudit confrère I. Depoin. — Chilly-Mazarin (les Epitaphes), par l'abbé Géhin. — Le Prieuré de Saint-Martin d'Etampes, par Ch. Forteau. — De certains liens historiques entre l'Isle-de-France et de Berry, par A. Boulé (Méréville, Le Coudray-Lizard, La Bretonnière et La Norville, le château de Fromont. — Chamarande et le cloître de l'église Saint-Spire de Corbeil, par Dufour. Ce fascicule, comme les précédents, est rempli d'excellents articles, car les auteurs sont gens de qualité, pour traiter de ces sujets.

MAX HERZ BEX : Comité de conservation des monuments de l'art arabe. Exercice 1903. Fascicule vingtième. Procès-verbaux des séances. Rapports de la section technique. Suivis d'un appendice. Six pl. in-8, III-135 p. Le Caire. Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale. (Voyez p. 360.)

DUFOUR : Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix. IV. In-8, 71 p. Gr.

Grâce à l'heureuse impulsion du savant et vaillant M. Dufour la suite de cette collection d'opuscules vient de paraître. M. François Boëte étudie dans le nouveau fascicule l'histoire du village de Villecresnes (Seine-et-Oise). L'auteur rectifie des textes publié par la Société de l'histoire de Paris (p. 12).

HENRI TOURNOUER : **Rapport sur les travaux de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie.** Mortagne, 1904, in-8, 15 p.

METTENSIA (**Mémoires et documents publiés par la Société Nationale des Antiquaires**). In-8, Paris, 1904.

M. Auguste Prost, mû par une patriotique pensée, a légué cent mille francs à la savante Société. Les rentes de la somme doivent servir à éditer chaque année des documents sur l'histoire de Metz ou des pays voisins. Le nouveau fascicule comporte la publication de la suite du *Cartulaire* de l'Évêché de Metz (p. 177 à 368). Les membres de la Commission des Impresssions sont nos très érudits confrères Héron de Villefosse, abbé Thédenat, H. Omont, E. Michon.

H. WELSCHINGER : **Strasbourg.** Petit in-4, 152 p. avec gr., H. Laurens, éditeur.

ÉMILE BERTAUX : **Rome**, *de l'ère des catacombes à l'avènement de Jules II*. Petit in-4, 176 p. avec gr. H. Laurens, éditeur.

ÉMILE BERTAUX : **Rome**, *de l'avènement de Jules II à nos jours*. Petit in-4, 176 p. avec gr. H. Laurens, éditeur.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PERCHERONNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. Gr. in-8. Bellême, 1901-1904.

Publication très soignée d'une Société éminemment utile à la région, fondée par MM. le Vte de Romanet, le Dr Levassort, Tournoer, Fournier, Creste. M. Tournouer donne d'intéressants détails sur le « Musée Percheron », exemple d'une fondation qu'on devrait imiter partout : ce musée est destiné à hospitaliser les costumes, gravures, antiquités, monuments des souvenirs de la région. M. Fournier traite du « vieux Mortagne », l'abbé Barret du « château de Vauvineux ». M. Tournoer résume les travaux de la Société, expose le résultat des fouilles. Le Frère Amédée nous entretient de l'Année terrible ; M. le Vte de Broc compare la province d'autrefois et d'aujourd'hui.

PAUL HULOT : **l'église Saint-Martin-du-Douet.** — Abbé Barret : Prieuré de Sainte-Gauburge. — Abbé Clairveaux : église N.-D. du Marais, à Nogent-le-Rotrou. — Fauquet : le Vieux Nogent, la rue Mahomet.

TABLE DES GRAVURES

DU DIX-HUITIÈME VOLUME

NUMÉRO 100

NUMÉRO 101

NUMÉRO 102

NUMÉRO 103

NUMÉRO 104-105

TABLE DES ARTICLES

DU DIX-HUITIÈME VOLUME

NUMÉRO 100

NUMÉRO 101

NUMÉRO 102

NUMÉRO 103

NUMÉRO 104-105

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00454 8901

